

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ
ARCHÉOLOGIQUE
HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE
DE
SOISSONS

Reverere gloriam veterem et hanc ipsam
senectutem quæ in homine venerabilis,
in urbibus sacra est.

PLINE LE JEUNE : liv. VIII, ép. XXIV.

TOME DIX-SEPTIEME
4ème Série — 1980-1984

IMPRIMERIE BONHERT
02200 SOISSONS
— 1984 —

LISTE DES MEMBRES

1984

- ANCIEN Bernard (Soissons)
 ANCIEN Jean (Soissons)
 ANDRY Pierre (Yerres)
 ANNOTA Bernard (Soissons)
 ARCHIN Mme (Soissons)
 ARNAUD (Villers Helon)
 AUGRAS Denise Mlle (Paris)
 BADET Léonce Mme (Soissons)
 BALAY Georges (Les Vans)
 BANNWARTH (Mgr)
 Evêque de Soissons
 BAROTEAUX Emile (Soissons)
 BATTEFORT Maurice (Vailly
 sur Aisne)
 BATTEFORT Pierre (Anizy le
 Château)
 BATTEUX Nadine Mme (Sois-
 sons)
 BAUDOUX Christian (Paris)
 BAUDOUX Jacques (Soissons)
 BAUDOUX - BRUNEAU Jean
 (Belleu)
 EECKER Sylvie Mme
 (Soissons)
 BEGUE Etienne
 (Villers-Cotterêts)
 BERGERET Georges (Soissons)
 BERNARD J. Mme (Soissons)
 BERSON Jean (Soissons)
 BEUGNON Solange Mme
 (Braine)
 BEVIERRE (Abbé) (Travecy)
 BICHET Jean (Soissons)
 BIHET Paulette Mlle (Soissons)
 BLANCHARD Alain (Soissons)
 BOBIN Jean (Soissons)
 BONFAIT Olivier (Paris)
 BOUGRAS-CHAMBON Mme
 (Soissons)
 BOULLIE Bernard (Mercin)
 BOURDON Louis (Soissons)
 BOUREUX Michel (Chassemy)
 BOUTARD Daniel
 (Bucy-le-Long)
 BREE Yvon (La Marbellière)
 BROQUET (Soissons)
 BUFFET Jean Dr (Soissons)
- BUISSON Mme (Soissons)
 BULTOT Dominique (Soissons)
 BURLET J.-Cl. (Choisy-au-Bac)
 BUTTET (de) (Royaucourt-
 Chailvet)
 CADINOT Mme (Soissons)
 CAGNIET Thérèse Mme
 (Vailly-sur-Aisne)
 CARISSIMO J. (Desurmont)
 CARPENTIER Alain (de)
 (Strasbourg)
 CARPENTIER Antoine Mme
 (de) (Juvigny)
 CARPENTIER François (de)
 (Asnières)
 CARPENTIER J.-Paul
 (Crépy-en-Valois)
 CAUSEL André
 (Oulchy-le-Château)
 CESVET Jean (Paars)
 CHALLET Mme (Vailly-s-Aisne)
 CHATEAU Roger (Soissons)
 CHAUVIN Jacques (Vivières)
 CLERC-FERTE Mme (Soissons)
 COLLARD-BENARD Mme
 (Soissons)
 COPIN Claude (Paris)
 CORDONNIER G. Mme
 (Soissons)
 CORDONNIER F. Mme
 (Crévecœur-le-Grand)
 CORTEYS Fernand (Soissons)
 COSSARD (Vailly-sur-Aisne)
 CRESP Jacques Mme (Soissons)
 DAMAS Mme (Septmonts)
 DANTHIER Jean (Grigny)
 DARDOT Francis (Paris)
 DAUDRE-VIGNIER Mr-Mme
 (Soissons)
 DAUDRE-VIGNIER Claude
 (Soissons)
 DEBORD Jean
 (Aulnay-sous-Bois)
 DEFENTE Denis (Soissons)
 DEHEINZELLIN Guy
 (Enghien-les-Bains)
 DEHOLLAIN Patrice
 (Bucy-le-Long)

DEMONCEAUX François
 (Soissons)
 DEPOUILLY Jacques (Soissons)
 DESCAMPS Henri
 (Wambrechies)
 DESHAYES Alain (Mercin)
 DESHAYES Jacques (Soissons)
 DESOUCHES Mme
 (Cuiry-Housse)
 DEVOUGES Charles Mme
 (Soissons)
 DORCHIES Charles (Soissons)
 DORCHIES J.-Claude (Soissons)
 DOYEN Henri (Chanoine)
 (Soissons)
 DROCOURT-PETEL M. Mme
 (Septmonts)
 DROUARD Jacques (Soissons)
 DUBUQUOY Marc (Paris)
 DUFOUR René Mme (Soissons)
 DUMONT François (Soissons)
 DUVAL André (Soissons)
 FELTZ Louis Mme (Soissons)
 FERREY J.-Marie (Soissons)
 FERTE Suzanne Mlle
 (Montigny-Lengrain)
 FOLLET Raymond (Abbé)
 (Courmelles)
 FOURNIER Bernard (Soissons)
 GAGET Raymond (Soissons)
 GAILLARD Jérôme
 (St-Christophe-à-Berry)
 GAYRAUD J.-Louis (Soissons)
 GAZEAU Michel (Paris)
 GENIER Marie-Thérèse Mme
 (Villemontble)
 GHISLAIN Renée Mlle
 (Soissons)
 GOSSET Jacques Mme (Paris)
 GRANJEAN Pierre (Soissons)
 GUERRE Roland (Soissons)
 GUEUGNON Yves (Crouy)
 HACARD François
 (Mont de Soissons)
 HACARD Jean (Soissons)
 HACARD J.-Paul
 (Mont de Soissons)
 HAQUET Jérôme
 (Vic-sur-Aisne)
 HAUTION Roger (Bazoches)
 HAUZ Mlle (Soissons)
 HEBERT Georges (Autrèches)
 HENARD Elisabeth Mme
 (Soissons)
 HECART Pierre (Dr) (Soissons)

HENRY Jacques (Soissons)
 HERMAND Marcel Mme
 (Vierzy)
 HOCHÉ René (Rozet-St-Albin)
 HOURLIER Michel
 (Fontenay-sous-Bois)
 HUBERT Albert (Soissons)
 HUIBAN M. (Soissons)
 IDELOT Nelly Mme (Mercin)
 JACQUEMET Mme (Braine)
 JANODET Denise Mme
 (Soissons)
 JUMEAU Jacques (Soissons)
 KNEPPERT M. Mme (Paris)
 KNEPPERT-GOSSET Lionel
 (Paris)
 LAGUES Marcel (Soissons)
 LAPEYRE Dominique Mlle
 (Soissons)
 LA ROCHEFOUCAULD Mme
 (Comtesse de)
 (Villeneuve-St-Germain)
 LEFEVRE Madeleine Mlle
 (Soissons)
 LEGROS Roger (Tonchery-s-V)
 LEON-DUFOUR
 (Billy-sur-Aisne)
 LEPERE Odile Mlle (Soissons)
 LEPOLARD J.-P. (Clamecy)
 LE ROUX Benoît (Longueval)
 LE ROUX Jean (Tannières)
 LEROUX Maurice (Ploisy)
 LEROY Marcel
 (Villers-Cotterêts)
 LESPINAS (Soissons)
 LE THOREL M. (Soissons)
 LEVEQUE Jean
 (Vailly-sur-Aisne)
 LEVIEL Lucien (Soissons)
 LIEVEAUX Jean (Vimy)
 MAAREK Lucien Docteur
 (Soissons)
 MAINES Clark (Middletown)
 MASCITTI (Villers-Cotterêts)
 MAURICE Denis (Violaine)
 MAURICE Jean (Violaine)
 MAVIC (Docteur) et Mme
 (Paris)
 MENNESSON Paul (Soissons)
 MICHELOT Marguerite Mme
 (Noyant-et-Aconin)
 MILVILLE Claude (Sarcelles)
 MOQUET Jean M. et Mme
 (Vierzy)
 MOQUET Pierre (Longpont)

MOUCHE J.-L. (Soissons)
 PATOIS Louis (Paris)
 PELLETIER André (Soissons)
 PENASSE Mme
 (Noyant-et-Aconin)
 PERDEREAU Maurice
 (Auvers-sur-Oise)
 PETIT M. Mme (Belleu)
 PHILIPON Joseph (Saint-Aubin)
 PHILIPON Louis (Juvigny)
 PHILIPPE Roger (Soissons)
 PINARD Maurice
 (Billy-sur-Aisne)
 PITOIS-DEHU Mme (Soissons)
 POBEDA Mme (Soissons)
 PONSELET Mme (Soissons)
 POULISSE François (Soissons)
 POIRMEUR Claire Mme
 (Vauxbuin)
 PROUST Remi (Le Bourget)
 RACINET Philippe (Thiescourt)
 REMPENAUX André M. Mme
 (Soissons)
 RANDGE Pierre (Soissons)
 REYNAUD Mme (Ambleny)
 RIBEIRO Mme (Soissons)
 ROLLAND Denis
 (Rosny-sous-Bois)
 ROUSSEAU Alexandre
 (Soissons)
 ROUSSET Aline Mme (Soissons)
 ROUXHET Mme (Soissons)

SAINT-JUST Pierre (Soissons)
 SALMON Marie-José Mlle
 (Beauvais)
 SALOMON Nadia Mlle
 (Soissons)
 SALVAGE Y. Mme (Soissons)
 SCHAUB Mme (Soissons)
 SCHOENENBERGER Mme
 (Soissons)
 SEMPER Gérard (Soissons)
 SILBERBERG Mme (Soissons)
 SIMEON Mme (Soissons)
 STEPHANON Dino (Soissons)
 TAISNE Louise Mme (Soissons)
 THEPOT Yvonne Mlle
 (Soissons)
 THIERRY Jacques Mme
 (Billy-sur-Aisne)
 TURLLOT Gilbert
 (Verrières-Buissons)
 VANDER-BAUWEDE Philippe
 (Soissons)
 VERDUN-WOIRIN Pierre
 (Longpont)
 VERY Gaston (Soissons)
 VIAUTOUR Robert (Soissons)
 VIET André (Billy-sur-Ourcq)
 VILLEROCHÉ Pierre (Jodon de)
 (Soissons)
 WAENDENDRIES Paul
 (Soissons)

COMMUNICATIONS
FAITES AU COURS
DES SEANCES ET EXCURSIONS
EN COURS D'ANNEE 1980

BUREAU

<i>Président</i>	B. ANCIEN
<i>Vice Présidents</i>	R. HAUTION et G. CORDONNIER Mme
<i>Secrétaire et adjointe</i> ..	Y GUEUGNON et Y SALVAGE Mme
<i>Trésorier</i>	J. HACARD
<i>Bibliothécaire</i>	G. CORDONNIER Mme
<i>Archiviste</i>	M. CORTEYS

B. ANCIEN

- Information sur la découverte à Lesges, d'un tableau d'Honoré DAUMIER (1808-1879), suspendu dans l'église.
- Facétie ourdie en 1856 à Saint Crépin aux Bois, au château d'Offémont, à propos du souvenir de madame la marquise de Brinvilliers.

- Lecture d'un texte de Gilbert TURLLOT, de Rozet Saint Albin, sur une série d'anecdotes évoquant la vie de son village au temps de sa jeunesse, au début du siècle.
- Historique du hameau de Wallée depuis le XVII^e s.
- Soldats russes francisés en 1814 et découverte d'icônes sur les champs de bataille de l'Aisne.

M. BROQUET

- Compte-rendu de l'exposé fait avec projection de diapositives (cartes postales anciennes), par Madame CORDONNIER, sur les « rues du Vieux Soissons de 1862 à nos jours ».

G. CORDONNIER

- Etat d'urgence et sauvegarde de l'antique crypte et de la porte monumentale de l'abbaye de Saint Médard.
- Information sur la conservation « *in situ* » du puits gallo-romain mis au jour lors des fouilles de 1978 rue Saint Just.
- Notice sur Alphonse Paillet, avocat soissonnais.

J. DEBORD

- Exposé sur le site antique de Villeneuve Saint Germain, accompagné de diapositives.

Ch. DORCHIES

- L'Univers, son immensité.
- Vénus l'étoile du berger,
- L'histoire du billet de banque.
- Souvenirs militaires de 1939-1940 : pourquoi et comment la ligne Maginot ne fut jamais terminée.

Y. GUEUGNON

- La maison du « Mouton d'Argent » ou de « La fontaine », propriété de l'abbaye de Saint Paul, de 1720 à 1735, rue de la Congrégation (actuel. rue Muzart).

R. GUERRE

- Création du magasin municipal en 1940.

J. HACARD

- Antoine - Augustin Parmentier (1757-1813) inspecteur général du service de santé militaire.

R. HAUTION

- Les mesures anciennes remplacées par les nouvelles dans le canton de Braine en l'An 7.
- La disparition des ormes.
- Réflexion sur l'abandon systématique de l'histoire dans les programmes des écoles et des lycées.
- Emigrés d'Europe Centrale, sous le 1er Empire, dans des villages brainois.

M. HOURLIER

- Exposé sur les monnaies des Comtes héréditaires de Soissons avec projection de diapositives.

XXIVème CONGRES à Chauny : Visite au choix de Saint Gobain ou Coucy le Château.

ARCHEOLOGIE : fouilles aux abords de la crypte de Saint-Médard, — directeur G. CORDONNIER.

fouilles à Villeneuve Saint Germain — directeur J. DEBORD

fouilles à Saint Médard et à la Zac de Chevreux — directeur D. DEFENTE.

SORTIES ET PROMENADES :

Sous la conduite de B. ANCIEN :

- A Juvigny, la chaussée Brunehaut, l'église et le village
- Maast et Violaine, l'église, l'écart de Violaine, sa ferme et sa maison seigneuriale
- La Ferté Milon, ses églises, ses vieilles rues, le hameau de Préciamont devant « l'asperge », pierre phallique.

Sous la conduite de D. ROLLAND et B. ANCIEN :

- A Ambleny, son donjon, son église et Laversine

Sous la conduite de Mademoiselle PRIEUR et de MM. LEROUX et BESSET :

- Visite de Château Thierry et des fouilles en cours.

Sous la conduite de D. DEFENTE :

- La crypte de St Médard et les fouilles en cours.

ANNEE 1981

BUREAU

<i>Président</i>	B. ANCIEN
<i>Vice Présidents</i>	R. HAUTION et G. CORDONNIER Mme
<i>Secrétaire et adjointe</i> ..	R. GUERRE et Y. SALVAGE Mme
<i>Trésorier</i>	J. HACARD
<i>Bibliothécaire et aide</i> ..	G. CORDONNIER et Y. GUEUGNON
<i>Archiviste</i>	F. CORTEYS

COMMUNICATIONS

B. ANCIEN

- Notice toponymique relative à des noms de moulins dans le département de l'Aisne.
- Exposé sur l'oratoire bien connu sous le nom de « calvaire de Courcelles, »
- La famille Moreuil, fondatrice de deux pèlerinages la Sainte Larme, Arcy Sainte Restitue.
- Les ancêtres soissonnais de Gérard de Nerval.

G. CORDONNIER

- Historique des maisons numéros 9 et 11 rue de l'Echelle du Temple, à propos de l'inauguration de l'école hôtelière et origine du nom de la rue.
- Lecture d'une communication du chanoine DOYEN concernant les écoles libres qui se succédèrent rue de l'Echelle du Temple, du milieu du XIXème siècle à nos jours.

Ch. DORCHIES

- Réflexion sur les trois objectifs de notre Société : Archéologique, Historique et Scientifique...
- Jean XXII pape en Avignon, réformateur fiscal.
- Le déluge.
- Cléopâtre.

R. GUERRE

— Courte expérience de la Boucherie Municipale en 1945.

M. HALLADE

— Causerie sur les OVNI.

R. HAUTION

— Curieuse découverte d'un crucifix janséniste à Bazoches.

J. P. LEPOLARD

— L'éco-système du marais de Clamecy.

Ph. RACINET

— Présence et permanence clunisiennes : Saint Pierre à la Chaux, Saint Rémy de Braine, Montigny-Lengrain.

XXVème CONGRES à VILLERS-COTTERETS

— Visite à Morienvall et à Lieu Restauré

ARCHEOLOGIE : Fouilles à Villeneuve Saint Germain
— directeur J. DEBORD

Fouilles à Saint Médard — directeur D. DEFENTE.

SORTIES ET PROMENADES :

Sous la conduite de MM. POTTIER et PETIT adjoint au maire Chivres, visite du Fort de Condé.

Sous la conduite de B. ANCIEN, Droizy, son église, tour de l'ancien château.

— Arcy Sainte Restitue, ses églises et cimetière.

— La ferme de Rugny, l'église de Saponay, les vestiges du château de Cramaille.

— Circuit autour de Camelin, ses vieilles demeures, et tous les petits oratoires et calvaires au bord des chemins.

— La forêt de Saint Gobain par Septvaux, vallon de Saint Nicolas, la Croix de Seizine, le Tortoir, les vestiges de Saint Nicolas aux Bois.

— Crugny son église, le hameau de Prin avec vestiges du château XVIème siècle.

Sous la conduite de M. TOURTEBATTE : à Courville (Vallée d'Ardres...)

— L'église, les vestiges du château avec ses nombreuses galeries souterraines.

Sous la conduite de J. ANCIEN :

— Visite archéologique de la cathédrale de Soissons.



ANNEE 1982

BUREAU

<i>Président</i>	B. ANCIEN
<i>Vice Présidents</i>	G. CORDONNIER Mme M. HOURLIER D. ROLLAND
<i>Secrétaire et adjointe</i> ..	R. GUERRE et Y. SALVAGE Mme
<i>Trésorier</i>	J. HACARD
<i>Bibliothécaire et aide</i> ..	G. CORDONNIER et Y. GUEUGNON
<i>Archiviste</i>	F. CORTEYS

COMMUNICATIONS

B. ANCIEN

- Calamités de guerre en campagne 1593-1594 (Cœuvres, Fontenoy, Vauxrezis)
- Episodes locaux du temps de la Ligue (Cœuvres)
- Anecdotes de caractère insolite concernant les accouchements
- Armoiries de la famille CLEMENT de GIVRY
- Un général dont on parle peu Jean Gérard BONNAIRE (1771-1816)
- Lecture d'un rapport inédit (manuscrit abbé Dupuy 1876), sur l'Etablissement des Sœurs, dans l'ancienne abbaye de St Crépin le Grand, et l'origine de la fondation Saint Vincent de Paul de Soissons.
- Le général DROUET D'ERLON et Soissons
- Droits de vicomté et de pontenage à Soissons.

J. ANCIEN

- Les vitraux - exposé général sur le VITRAIL, en particulier les vitraux de Soissons (cf visites)

G. CORDONNIER

- Guide touristique, historique et économique en Soissonnais, avec plan pour visiter le « Vieux Soissons » (syndicat d'initiative)
- La maison des « ATTACHES » son histoire de 1384 à 1842 (d'après les archives de l'Aisne G. 256) : maison bois et brique autrefois rue St Christophe, avec dessins et gravures.
- L'HOTEL DIEU de SOISSONS avec ses trois cimetières localisés rue des Feuillants, Avenue de Compiègne, et rue Deflandre actuelles (Bibliothèque Municipale : archives Hôtel Dieu St Gervais)
- Adjudication de maisons et ex jeu de paume — jeu de billard, pour cour d'honneur et esplanade PALAIS de l'INTENDANCE, actuel Hôtel de Ville (archives H. de V.).

J. DEBORD

- Résultats de la campagne de fouilles à Villeneuve Saint Germain de 1981 : importance considérable sur le plan de la numismatique — Découverte d'ateliers de fabrication de fibules, rouelles, etc...

D. DEFENTE

- Présentation fouilles de St Médard avec diapositives
- Découverte d'un four romain dans la ZAC de Chevreux

A. DESHAYES

- Présentation des travaux de rénovation de l'HOTEL de VILLE, restaurant administratif dans les sous-sols, avec plans explicatifs sur la construction du Palais de l'Intendance

Ch. DORCHIES

- Science ou pas Science ? : Doit-on conserver l'adjectif « scientifique » à notre SOCIETE ? Le Bureau unanime se prononce pour le maintien du qualifi-

catif « scientifique ». Les causeries scientifiques qui constituent un volet de notre activité se poursuivront.

— CLEOPATRE (en deux parties)

R. GUERRE

— Le Magasin Municipal de ravitaillement de 1941 à 1945 (archives Hôtel de Ville)

— L'enseignement de l'Histoire dans les Ecoles Centrales : vision religieuse, à la suite de St Augustin, de Bossuet... Laïcisation de l'Histoire.

Y. GUEUGNON

— Le Fief ROLLAND

— La grêle du 14-VI-1593 tombée à Soissons (le service divin est interrompu) — Les dégâts sont très importants en particulier pour les récoltes et les vendanges en Soissonnais.

M. HOUURLIER

— Le trésor monétaire de NOROY sur OURCQ (présentation audio-visuelle) : étude de 406 monnaies d'argent et de billon mises au jour en novembre 1980 monnaies royales Françaises de Charles VII à Henri II et monnaies étrangères.

M.-A. PITOIS - DEHU

— La Résistance à Soissons, étude réalisée par Mme PITOIS et ses élèves du CES de Presles : cette évocation rappelle aux membres présents des heures tragiques et sombres (commentaire avec diapositives).

J. P. LEPOLARD

— Hitler à Margival : enregistrement de documents d'archives, commentaire sur l'ouverture des négociations d'armistice en 1940.

— Carnets de route d'un soldat 1914-1918 avec projection.

VISITES et PROMENADES

Sous la conduite de B. ANCIEN :

— A BLERANCOURT sur les pas de SAINT JUST...

— Sous la présidence de Mr B. LEFRANC député -
maire et *sous la conduite de Mr DESHAYES* : visite
des sous-sols de l'HOTEL de VILLE, et des salles
rénovées.

Sous la conduite de J. ANCIEN :

— Visite archéologique de la cathédrale de Soissons.

Sous la conduite du Père COURTOIS : promenade à
VAUCLAIR.

Sous la conduite du Colonel de BUTTET : Royaucourt,
Chailvet, Bourguignon, Montbavin, Mons en Laon-
nois.

Sous la conduite de B. ANCIEN :

— Promenade à ROZAY ST ALBIN

— Sortie visite église de CHIVY et les alentours.

**

ANNEE 1983

BUREAU

Président B. ANCIEN
Vice Présidents R. GUERRE (deux mois)
M. HOURLIER
D. ROLLAND
Secrétaire R. GUERRE (deux mois)
Secrétaire adjointe .. M. A. PITOIS-DEHU M^{me} (9
ms) et M^{me} RAMPENAUX
Trésorier J. HACARD
Bibliothécaire archiviste G. CORDONNIER M^{me}

COMMUNICATIONS

B. ANCIEN

— Un sensationnel mariage à Soissons : SALLERON,
future maire, avec une Dlle de Coucy + 1859 (Fin
de race).

— Les legs de Guy de Roye archevêque de Reims (+
1409) à sa paroisse natale de Muret et à l'abbaye
de Longpont.

- Résumé historique sur Margival, suivi de : Restitutions par les Allemands d'objets variés de la région et disparus depuis 1914-1918.
- Centenaire de l'église Sainte Eugénie, la famille de sa fondatrice (Mme de FINFE + 1876) ; avant, pendant et après la Révolution.

J. ANCIEN

- L'influence Byzantine sur l'art figuratif des vitraux; leur style dit 1200 dans l'école de Soissons-Laon. Avec projections.

J. DEBORD

- Résultats archéologiques après dix années de fouilles sur le site gaulois de Villeneuve Saint Germain. Avec projections.

D. DEFENTE

- Rapport de fouilles 1982 à Soissons et projections.

C. MAINES (professeur d'histoire d'art à la Wesleyan university)

- La reconstitution iconographique du portail roman de St Pierre au Parvis de Soissons. Les fouilles entreprises à St Jean des Vignes. Avec projections.

P. POTTIER

- L'état misérable de diverses églises rurales du département ; ses travaux de consolidation et de réparation. Avec projections.

SORTIES

- 10 Avril — Visite de Brenelle et des anciennes carrières de Valnoi (MM. JACQUENET et ANCIEN)
- 15 Mai — A Paris. Quartier des Halles, Palais-Royal, etc... Visite du Cabinet des antiques de la Bibl. Nat. (Conduite par M. HOUURLIER)
- 5 Juin — Congrès de la Fédération
- 10 Juillet — Excursion dans la vallée d'Ardres (M. Yves GUEUGNON).

LISTE DES MEMBRES
DE LA SOCIÉTÉ ARCHEOLOGIQUE, HISTORIQUE
ET SCIENTIFIQUE DE SOISSONS

1984

BUREAU

<i>Président d'Honneur</i>	Bernard ANCIEN
<i>Présidente</i>	Geneviève CORDONNIER
<i>Vice-Présidents</i>	Denis ROLLAND Jean DEBORD
<i>Secrétaire</i>	Denis DEFENTE
<i>Secrétaire Adjoint</i>	L. LEVIEL
<i>Secrétaire Assistante</i>	Hélène CLERC-FERTE
<i>Bibliothécaire Archiviste</i>	Bernard ANCIEN
<i>Bibliothécaire Adjoint</i> ..	Alain BLANCHARD
<i>Trésorier</i>	Jean HACARD



I N M E M O R I A M

Monsieur Charles Henri Eugène DORCHIES est né à Vauxrot, commune de Soissons, à l'extrémité de l'avenue de Coucy, le 15 Avril 1900, à 5 heures du matin. C'était le jour de Pâques et de l'ouverture de l'Exposition Universelle de Paris. Son père, François DORCHIES, directeur technique de la distillerie de Vauxrot, était originaire d'Orchies (Nord). Par contre sa mère, Lucille, Charlotte ROQUIGNY était soissonnaise, d'une vieille famille d'entrepreneurs de couvertures. A six ans, il entra à l'Ecole primaire Saint Waast dans la classe de Mr VADARIN, puis dans celle de Mr LEMAIRE et, en octobre 1910, dans celle de Mr ABRAHAM, directeur de l'école. Il écrira de ce dernier « cet homme qui me prépara magnifiquement en m'inculquant une base solide à laquelle je dois sans aucun doute mes succès ultérieurs ». En fin d'année scolaire de 1912, il fut reçu premier au certificat d'études primaires et premier au concours cantonal, obtint une bourse complète d'études secondaires au lycée de Laon et fut reçu 8ème sur 100 au concours d'admission à l'Ecole Nationale Professionnelle d'Armentières. Son père jugea inutiles les études secondaires et le poussa à choisir la filière directe de l'enseignement technique : Ecole Nationale Professionnelle, ARTS & METIERS, puis spécialisation au choix. En octobre 1912, il entra donc à l'Ecole Nationale Professionnelle d'Armentières. Il suivra jusqu'au bout le programme prévu. A la sortie de l'Ecole d'Armentières, ce seront les ARTS & METIERS, puis une deuxième école d'ingénieurs : l'Institut Electro-Technique de Grenoble. Après un service militaire dans l'Artillerie qu'il termina comme sous-lieutenant à Strasbourg en Septembre 1922, il revint à Soissons pour prendre la direction des Ets Gustave DESSON & Cie, Entreprise soissonnaise d'installations électriques qui, jusqu'à la nationalisation de 1947, possédait en plus le secteur électrique de la Vallée de Retz et assurait donc la distribution du

courant électrique dans un grand secteur rural. Il fit toute sa carrière professionnelle dans cette entreprise qu'il quitta pour prendre sa retraite en Décembre 1966. Bien entendu, il fut mobilisé en 1938 puis en 1939, fit la guerre de 1940 comme commandant d'une batterie d'intervalle dans la ligne Maginot en Lorraine. Il fut fait prisonnier de guerre sur place et interné à l'Offlag II B puis II D en Poméranie et ne fut libéré qu'en Mai 1945 après une longue marche de plusieurs centaines de kilomètres à travers l'Allemagne en déroute.

Il décéda le 16 Novembre 1982.

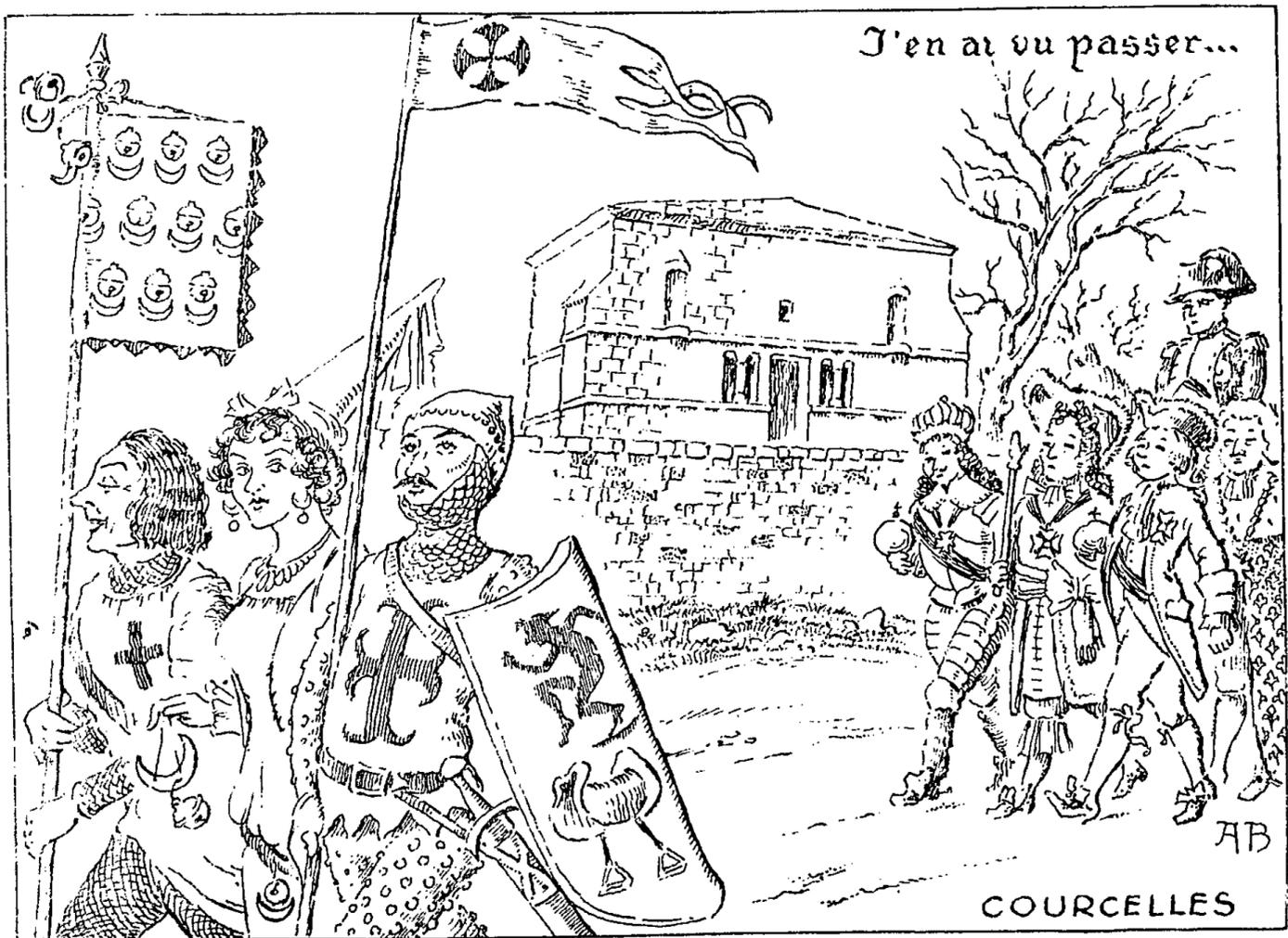
Ainsi disparaissait notre regretté vice-président Monsieur Charles DORCHIES. Les Soissonnais à l'heure de ses obsèques à la cathédrale, dans leur affluence, ont témoigné de l'affection et de la haute estime qu'ils lui portaient. Notre Société participait à la douleur générale.

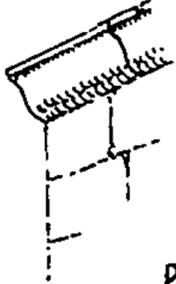
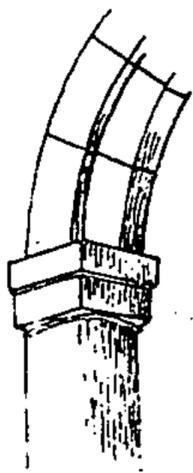
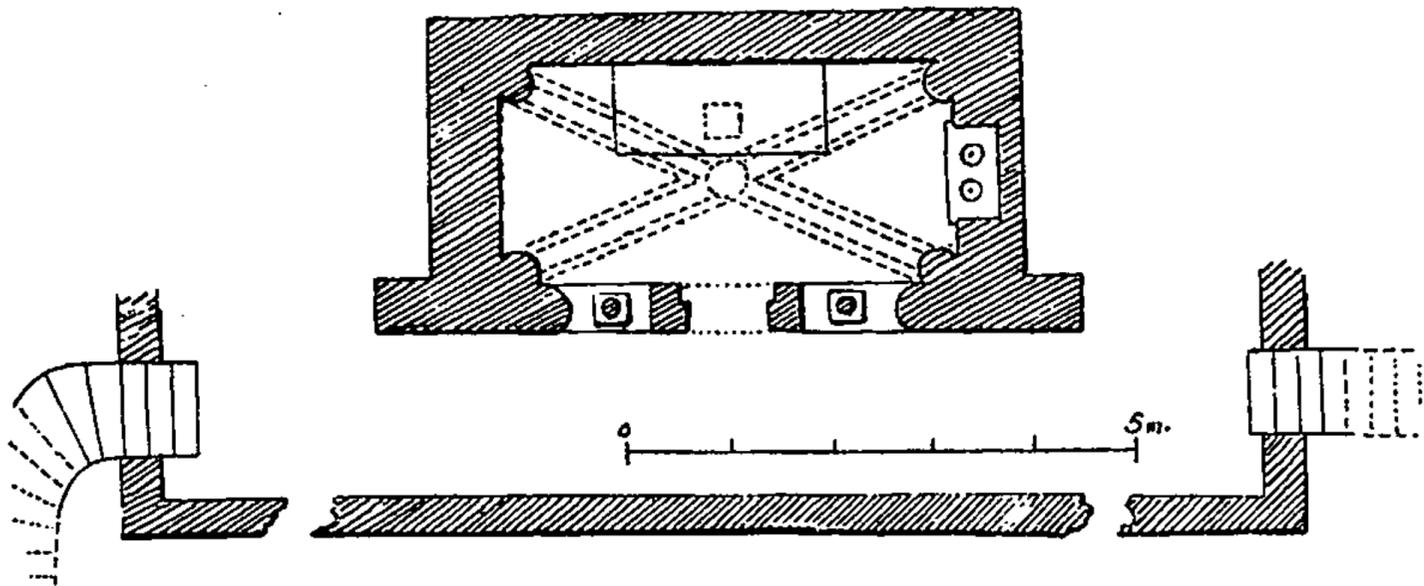
Monsieur DORCHIES était venu parmi nous en 1965. Son amabilité, sa particulière distinction nous avaient vite conquis. Nous l'avions élu vice-président en 1971, après la disparition de Mr DEHOLLAIN.

Soucieux du développement de la Société, il déploya un certain nombre d'initiatives, en collaboration avec Madame CORDONNIER. Son assiduité à nos réunions ne se ralentit jamais. Il les animait par des communications de nature scientifique en général, discipline qu'il maniait remarquablement. Monsieur DORCHIES nous parla de la foudre et de ses effets curieux, des perspectives d'avenir prévues par Monsieur FOURASTIE, des théories de l'évolution, des dangers du courant électrique, de l'atome et de la radio-activité, de l'alchimie..., du transport de l'obélisque à Paris, des continents disparus, de la pollution à domicile, de la température des océans, de l'écologie, de la possibilité pour l'homme de maîtriser la technique, du déluge, de Jean XXII pape d'Avignon, du nucléaire, de Vénus étoile du berger, de Cléopâtre. Il nous apporta des souvenirs personnels sur la drôle de guerre.

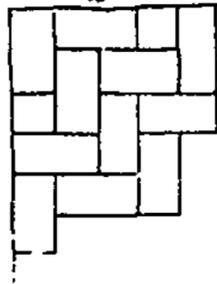
Monsieur DORCHIES prenait un malin plaisir à provoquer les discussions sur tel ou tel sujet scientifique, surtout d'actualité, qui nous laissait, pour la plupart, nous béotiens, muets mais pas insensibles. Souvenons-nous, pour simples exemples de « l'atome » des « ovni » et de « Science ou pas Science ? ».

Monsieur DORCHIES vous nous manquez..., votre fauteuil reste à jamais vide, que ce bulletin conserve le souvenir ému et si attachant de votre passage parmi nous.

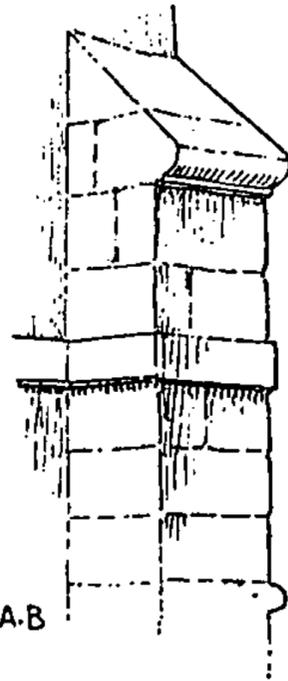
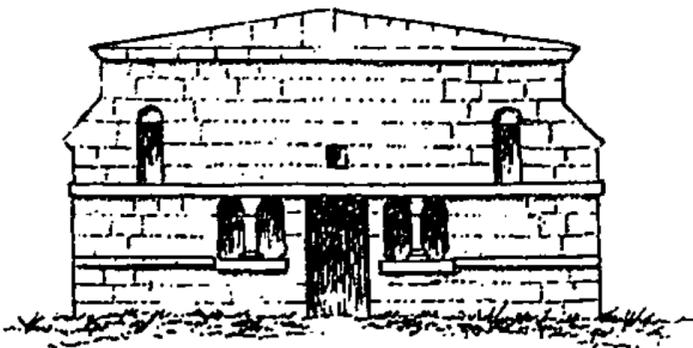




Pavage de briques



LE CALVAIRE
COURCELLES SUR VESLE



A PROPOS DU « CALVAIRE » DE COURCELLES

La légende du vœu du chevalier croisé (Enguerand de Courcelles) - (1) et de son accomplissement, en l'année 1265, par la construction d'une chapelle, ont eu pour premier rapporteur l'historien du Valois CARLIER (1764 - t. II p. 555) ; lequel tirait son information de JARDEL et de l'abbé de PIENNE.

Ceux-ci étaient deux érudits locaux qui, pour sûreté du récit invoquaient : « ce qu'on assure dans le pays ». La genèse de l'évènement n'est donc qu'une tradition orale, extraordinairement vieille de cinq siècles.

On pourrait recueillir plusieurs thèmes analogues: chevalier perdu dans les sables du désert, anxieux d'un heureux retour et formulant afin d'aider son accomplissement, l'érection d'un mémorial érigé à égale distance de son château que l'est le Golgotha de Jérusalem.

Ces vœux très imagés avaient encore cours au XVIème siècle paraît-il. La Croix Miraulin, près de Rethel résulte encore du vœu d'un bourgeois Remi RAULIN qui, vers 1563, pèlerin de Jérusalem s'engagea, s'il rentrait sain et sauf, de planter pareille croix à proximité de la rivière d'Aisne.

Pour Courcelles, chaque auteur a suivi CARLIER sans guère lui ajouter quelque chose :

- HOULLIER, en 1783 dans son état du diocèse (p. 193)
- PRIOUX, en 1845 dans son Hist. de Braine (p. 264)
- PRIOUX encore, en 1861, dans le Répertoire archéologique (BSA Soissons T. XVI p. 30)
- VIOLLET LE DUC, dans son dictionnaire d'architecture (T. VIII p. 12)
- FLEURY, en 1882 dans les Antiquités du département (T. IV p. 69)
- PECHEUR, en 1875, Annales du diocèse (T. III p. 403)

- enfin BOUCHEL en 1926, le bon instituteur et sérieux historiographe de son village natal. (B. S. H. Haute Picardie T. IV)

On donna à la chapelle le nom de « calvaire ». Sa destination exacte a été controversée : VIOLLET LE DUC a vu en elle un « reposoir », non pas pour servir aux processions, ni à objet de pèlerinage, mais pour offrir un abri et se prêter à l'oraison aux voyageurs du grand chemin et, il tient à signaler l'édifice dans son dictionnaire à cause de son extrême rareté. Il est permis de ne pas suivre l'opinion du grand architecte, celle de l'abbé PECHEUR semble préférable dans sa simplicité : monument élevé par la piété, en souvenir de quelque grâce obtenue ou de quelque malheur détourné.

La chapelle dotée d'un autel en dur, encore excavé de l'alvéole qui contenait la pierre d'autel, n'en sert pas moins aux processions paroissiales. Voici ce qu'on observait en 1805, cinq ans avant la station de leurs majestés impériales ; ce texte inédit ressort du questionnaire qu'adressa Mgr LEBLANC DE BEAULIEU à chacun des curés. (Archives de l'évêché).

Jean TOUBLAN, ex-chanoine régulier de l'Ordre des Grands Augustins, alors desservant répondit : « il n'y a ni reliques ni confrérie à Courcelles, mais « il y a trois processions, une aux Rameaux, une à l' « Ascension et une à l'Assomption de la Sainte Vierge, « à une chapelle située sur la grande route entre Cour- « celles et Braine, elle se nomme le Calvaire. Jadis la « porte fermait à deux clefs. Le desservant a voulu « renouveler cet usage, il ne peut y parvenir. Il s'y « fait, des offrandes à travers les ouvertures, un seul « ancien marguillier n'exerçant actuellement que par « commission en dispose et les autres, surtout le der- « nier nommé, aussi bien que le desservant, en igno- « rent le produit et l'emploi. Cependant cette cha- « pelle a besoin de réparations qui restent à faire « faute d'ordre. »

En 1846, PRIOUX ne connaissait que la procession du Vendredi Saint. Ce déplacement avait cessé avant

1914, mais BOUCHEL, bien informé se faisait l'écho des trois cérémonies signalées plus haut en 1805, et il leur en ajoutait un autre, celui d'une des trois journées des Rogations. Personne, écrit-il, n'y manquait; dominant jeunes filles en blanc et bannières, le clergé montait à la chapelle et le prêtre y célébrait la messe sur une pierre apportée exprès de l'église.

On ne sait quand l'édicule a fait retour au domaine public, car il fut vendu lors de la Révolution. C'était dans les dernières fournées, celles des presbytères qui n'avaient pas été aliénés à cause des services religieux. Ces ventes se faisaient alors à Laon et la nôtre se fit au prix de son estimation, sans surenchère, à un Laonnois agioteur sans doute (Arch. Aisne : Q. 179 et 206) : « Le 4 Vendémiaire An 6 (25 septembre 1797),
« avons vendu à Nicolas TERRIER aubergiste à Laon,
« à ce présent, un bâtiment servant ci-devant de cha-
« pelle et le terrain en savart qui l'environne, conte-
« nant environ un pichet, sur la commune de Cour-
« celle. Renseigné sur le procès-verbal d'estimation
« arrêté à Braine, appartenant à la République, ci-
« devant à la fabrique de Courcelle, biens déclarés
« nationaux et vendables par les lois des 19 août 1792
« et 13 Brumaire An 2. Estimation faite par Jean-Ma-
« rie DUFRESNE et François Thomas VERNEAUX,
« experts. — Procès-verbal du 5ème jour complémen-
« taire suivant revenu annuel de 27 livres 15 sols, qui
« multiplié par 18 donne 500 livres, 3 sols, 6 deniers.»

LE MONUMENT

C'est un édifice rectangulaire de 5 m 70 sur 3, dont la façade et les côtes sont de pierres d'appareil et le fond de moellons. Il est épaulé de deux contreforts qui prolongent la façade. Celle-ci est agrémentée en partant du bas, d'abord par un petit tore, puis au-dessus des deux baies qui encadrent la porte, par un bandeau qui marque la séparation avec le niveau des deux niches qu'on a toujours connues veuves de statuettes. Enfin les quatre murs se couronnent d'une cimaise.

Le pignon actuel est à peine prononcé, le graveur de VIOLLET LE DUC en a proposé un autre plus élané. La présence de la corniche-cimaise suggère en réalité une toiture à quatre versants, du genre « à la française ».

Le plan de la chapelle est original, peu usité, de plus il n'a pas rendu perplexes ses examinateurs qui l'ont crue de 1265. Avec sa minutie, BOUCHEL a proposé un petit rectificatif : il découvrit sur le contrefort de gauche, de frustes initiales romaines qu'il traduisit par C C L I X à lire 259, abréviation de 1259. A plusieurs reprises nous avons examiné ce rébus, qui semble plutôt donner C C (ou G) I I X, il n'est qu'un simple graffite, qui ne concerne aucunement l'âge de l'oratoire. D'ailleurs on ne millésima pas avant l'époque de la Renaissance.

Le monument n'est pas gothique, ce qu'il en a hérité est sa voûte d'ogives. Leur clé est veuve d'ornement, chapiteaux et nervures sont du genre le plus final. A l'extérieur rien non plus n'est médiéval : au lieu du larmier rituel se trouve un bandeau, au lieu du jet d'eau sous le glacis des contreforts se trouve une moulure.

L'édifice n'est pas antérieur à la fin du XVIème siècle. Les restaurations qu'il a pu endurer n'ont pas altéré son caractère. Peut-être la tablette à deux cuvettes (piscine) est un apport, comme le sont les deux colonnettes qui recourent les fenêtres, on voit que pour permettre leur encastrement, il a été nécessaire de scier et d'ôter leurs astragales et tailloirs. Les fenêtres ont été élargies après coup, comme achève de le montrer leurs appuis, pour créer une claire-voie afin que l'officiant puisse être suivi, par les fidèles de l'extérieur.

Le « Calvaire » de Courcelles a été inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques le 25 janvier 1929. Abandonné, sans entretien depuis un temps immémorial, sa vétusté fut aidée par le sou-

lèvement des racines des énormes maronniers qui l'entouraient et, sans doute aussi par la trépidation des gros transports d'aujourd'hui.

Avec des maçonneries manquantes et des menaçantes lézardes, son état était devenu pantelant. C'est l'Association des « Vieilles Maisons Françaises » (section de Soissons) qui a pris l'initiative de lancer le cri d'alarme à l'opinion en août 1964. Dix années ont passé, les travaux de réfection ont enfin été confiés au regretté Nino MASCITTI, de Villers-Cotterêts en avril 1975. (2)

Bernard ANCIEN

1) — La liste continue des seigneurs de Courcelles ne commence qu'en 1347. Le terrier du comte d'Egmont, de Braine permet de l'établir. (Arch. Aisne E. 128)

2) — Avant 1925, les diverses statues de bois et de pierre que Bouchel avait signalées, se voyaient encore dans la chapelle. Elles disparurent peu après, puis furent récupérées. On les entreposa alors dans un coin de l'église de Courcelles, épinglées d'étiquettes avec cachets qui témoignaient de leur passage au Tribunal de Soissons.

L'une d'elles, haute et en bois, que Bouchel n'avait pas identifiée, représentait Saint Christophe, patron des voyageurs, mais amputée de son Enfant Jésus.

UN PEU DE POESIE (cueillie par A. B.)

RAOUL comte de Soissons, mort en 1237, ou
son fils puiné, Raoul de Soissons, dit de
Raoul, qui a été avec son compagnon Thibaud de
Champagne, un de nos premiers chansonniers.

BELLE BLONDE

Oh ! belle blonde
au corps si gent, (gentil - beau)
perle du monde,
que j'aime tant ;
j'ose ai bien grand désir,
doux baiser vous tollir. (ravir - dérober)
Oh, belle blonde
au corps si gent,
perle du monde,
que j'aime tant.
Si par fortune
vous courrouceriez
je n'en ferois pas une
fois le rendrais volontiers.
Oh, belle blonde au corps si gent
que mon cœur aime tant.

Oh ! belle blonde
au corps si gent,
perle du monde
que j'aime tant ;
Je traverserai les mers pour mon salut,
si j'ai trouvé qui vous valût.
Oh, belle blonde
au corps si gent,
perle du monde
que mon cœur aime tant.

Toute l'Asie
En grand esmoi,
La Romanie
seroient, ainsi que moi :
Belle blonde au corps si gent,
Perle du monde que j'aime tant.

Ah ! belle blonde
Au corps si gent
Perle du monde
Que j'aime tant.
Vous avez toute la beauté
Moi toute la fidélité.
Oui, belle blonde
Au corps si gent
Perle du monde
Que j'aime tant
Restons en France
Et bornons nous
A l'alliance
Faites de deux biens si doux.
Belle blonde
Au corps si gent,
Perle du monde
Que j'aime tant.

Du châtelain RAOUL DE COUCY (XIIIème siècle)

Que cruelle est ma départie !
Dame, qui causez ma langueur,
Mon corps va servir son Seigneur,
Mon cœur reste en votre baillie. (dépendance)
Je vais soupirant en Syrie,
Et des Payens n'ai nulle peur ;
Mais dure me sera la vie,
Loin, de l'objet de mon ardeur.

L'on nous dit et l'on nous sermone
Que Dieu, notre bon créateur
Veut que pour venger son honneur,
Tout dans ce monde on abandonne.
A sa volonté je m'adonne ;
Je n'ai plus ni château ni bien ;
Mais que ma belle me soit bonne,
Et je n'aurai regrets à rien.

Du moins dans cette étrange terre
Pourrai-je penser jours et nuits

*A ma dame au charmant soris, (sourire)
Sans craindre la gente mauparlière ; (médisante)
Et pour ma volonté dernière
Je lègue, et clairement le dis :
Mon cœur à celle qui m'est chière,
Mon âme au Dieu de paradis.*

Les deux poésies qui précèdent sont extraites de la Bibliothèque universelle des romans. Numéro de décembre 1778.

LES MOINES DE SAINT JEAN DES VIGNES

*Notre bon abbé s'y résigne,
Sommelier, ferme à la consigne !
Apporte, apporte, et du meilleur.
C'est aujourd'hui la Chandeleur !
Fêtons vaillamment nos insignes,
Frères, et chantons tous en chœur :
« Les moines de Saint Jean des Vignes
« Sont dans les vignes du Seigneur.*

Légende imprimée sous une gravure du XIX^{ème} siècle, représentant des moines en ripaille autour d'une table.

Pierre COUTY — Directeur adjoint au Ministère de l'Intérieur ; Président des Picards de l'Aisne à Paris. (Originaire de Vic sur Aisne)
Poésie composée en 1925.

S O I S S O N N A I S

*O sol le plus sacré, France la plus française,
Première fleur éclose au royaume des lys,
Pierre d'angle qu'un jour s'en vint sceller Clovis
Au mur de la patrie, antique et fier diocèse !*

*O sol le plus fécond, opulente falaise
Où, dès l'aube des ans, sur les autels d'Isis
Croulaient ces lourds blés d'or dont, telle que jadis
La moutonnante mer, au soir tombant, s'apaise !*

*Il nous faut méditer tes vaillantes leçons
Cent fois pillé, meurtri, tes récentes blessures
Saignant encor, témoins tes clochers, ô Soissons*

*Ta foi reste sereine en nos heures futures
Et l'on ne veut rêver que paisibles moissons
Dans tes foyers gonflés comme des gerbes mûres.*

**

LE CELLIER DE L'ABBAYE DE LONGPONT A SOISSONS

Il existe sous les villes anciennes des vestiges ignorés qui, lorsque fortuitement ils revoient le jour, viennent poser des problèmes aux curieux. Ainsi en fut-il au siècle dernier de caves aveuglées ou comblées sous le vaste jardin de ce qu'on appelait l'hôtel de Suzy (le tribunal de 1914), dont le portail se trouvait au numéro 6 de la rue de Bauton, et dont le jardin allait longer la rue de Longpont (actuellement des Francs Boisiers).

Les caves dont nous allons parler s'étaient déjà signalées : L'anonyme de 1798 (Coll. PERIN numéro 4.965) qui les consigne, y vit une église souterraine et s'imagina qu'elle put être la première sépulture des Saints Crépin et Crépinien. Seconde apparition : en 1825 en baissant le pavé de la rue de Longpont, on découvrit un souterrain soutenu par des colonnes. Peu féru en archéologie, BRAYER pensa que cette construction avait servi d'église aux chrétiens du temps des persécutions.

La belle cave est à nouveau réapparue en 1860, à l'occasion de la construction de l'actuelle caserne de gendarmerie, et cette fois l'on crut trouver des restes de l'église Notre Dame des Vignes.

Les membres de la société archéologique se transportèrent sur les lieux ou l'argumentation de M. LAU-

*Il nous faut méditer tes vaillantes leçons
Cent fois pillé, meurtri, tes récentes blessures
Saignant encor, témoins tes clochers, ô Soissons*

*Ta foi reste sereine en nos heures futures
Et l'on ne veut rêver que paisibles moissons
Dans tes foyers gonflés comme des gerbes mûres.*

**

LE CELLIER DE L'ABBAYE DE LONGPONT A SOISSONS

Il existe sous les villes anciennes des vestiges ignorés qui, lorsque fortuitement ils revoient le jour, viennent poser des problèmes aux curieux. Ainsi en fut-il au siècle dernier de caves aveuglées ou comblées sous le vaste jardin de ce qu'on appelait l'hôtel de Suzy (le tribunal de 1914), dont le portail se trouvait au numéro 6 de la rue de Bauton, et dont le jardin allait longer la rue de Longpont (actuellement des Francs Boisiers).

Les caves dont nous allons parler s'étaient déjà signalées : L'anonyme de 1798 (Coll. PERIN numéro 4.965) qui les consigne, y vit une église souterraine et s'imagina qu'elle put être la première sépulture des Saints Crépin et Crépinien. Seconde apparition : en 1825 en baissant le pavé de la rue de Longpont, on découvrit un souterrain soutenu par des colonnes. Peu féru en archéologie, BRAYER pensa que cette construction avait servi d'église aux chrétiens du temps des persécutions.

La belle cave est à nouveau réapparue en 1860, à l'occasion de la construction de l'actuelle caserne de gendarmerie, et cette fois l'on crut trouver des restes de l'église Notre Dame des Vignes.

Les membres de la société archéologique se transportèrent sur les lieux ou l'argumentation de M. LAU-

RENDEAU convainquit qu'il s'agissait en réalité de restes du cellier de l'Abbaye de Longpont. (1)

En 1952, de nouvelles caves viennent d'être déblayées au même endroit, sous la gendarmerie ; c'est l'évènement qui nous amène à la présente notice.

LE CELLIER OU HOTEL DE LONGPONT

En 1860, l'endroit exact où s'était placé le dit cellier était oublié, seul le nom de la rue en perpétuait le souvenir. Michel BERTIN avait écrit que l'édifice du Bailliage et Présidial s'était substitué à l'Hôtel de Longpont (1602), et depuis les historiens l'avaient suivi : MULDRAC 1652 — DORMAY 1664 — LEROUX, etc...

Mais le Présidial s'étendait sur le côté Nord de la rue des Francs Boisiers, et les caves de la gendarmerie, qui nous occupent se trouvent sous le côté Sud. Cela ne doit pas nous arrêter car la rue des Francs Boisiers que nous connaissons, a bénéficié de plusieurs élargissements : le plan de voirie GRANDIN d'avant 1820 la trace en simple ruelle, très anguleuse, réduite à une largeur de 2,30 m à 3 m. entre le Présidial et l'ancien Longpont.

Cette petite distance, jointe aux constatations faites sous la rue, fait accepter ce qu'assurait LAURENDEAU, lequel avait connu les sous-sols du Présidial communiquer avec les voûtes qui apparaissaient en 1860.

Présidial et Longpont furent deux immeubles distincts, de part et d'autre de l'étroite venelle. La preuve s'en déduit du fait qu'en face de Longpont c'est Saint Jean des Vignes qui était propriétaire, et c'est sur son fonds qu'il sera bâti à partir du XVIème siècle les trois édifices contigus dont on parlera.

Le cartulaire de Longpont des archives de Laon est muet sur notre cellier, mais celui-ci se trouve évoqué à titre de voisin, dans la Déclaration du temporel de Saint Jean des Vignes, faite en 1520 (2). Cette abbaye

nous venons de le dire, était propriétaire de l'autre côté de la ruelle ; les chanoines johannistes donc déclaraient : « Nous avons en notre seigneurie dès l'an « 1327, deux maisons tenant d'un lez au grand hôtel « de Longpont, et d'autre au coin d'une ruelle y étant « ... produisant autrefois chacun an 18 livres 2 sols « parisis, qui, à cause des guerres et des divisions ne « valent plus que 8 sols. »

— « Nous avons devant le grand marché en propriété, une maison et jeu de paume qui souloient être maisons dès l'an 1291, tenant d'un lez à ladite maison de Longpont, et d'autre à une maison nous appartenant, laquelle maison nous souloit valoir 18 livres 2 sols parisis, et n'en vaut plus que 20 sols.»

— « Nous avons au dit lieu en notre seigneurie, une autre maison séant auprès dudit grand marché, laquelle nous vaut par chacun an 8 sols parisis, et nous appartient dès l'an 1327. »

— « Nous avons au dit lieu une autre maison en propriété et seigneurie telle que dessus, dès l'an que dessus, tenant au jardin de l'Ecu de France, laquelle ne vaut à présent que 32 sols parisis. »

— « Nous avons au dit lieu, une autre maison en propriété et seigneurie dès l'an 1292, qui est tout devant ledit grand marché que tient à présent la veuve RAMONNET, et nous vaut 8 sols parisis. »

Suit encore un jardin et mesure possédé dès 1292, et tenant à la rue de Bauton.

On voit qu'en 1520 le « Grand Hôtel » était encore désigné sous ce nom et, il est dit que deux propriétés de Saint Jean lui tenait d'un lez, par leur expression les déclarants semblent méconnaître la précision des géomètres, et négligent la tortueuse ruelle.

NOTES HISTORIQUES SUR LE CELLIER

On sait peu de choses sur la chronique du cellier, hôtel ou grand hôtel de Longpont, (qualifié « grand » sans doute pour le distinguer d'un autre, bien situé

au nord de Saint Léger.) C'était un pied à terre, une maison de refuge et aussi un magasin, comme en avaient les abbayes du dehors dans les villes voisines. (4)

Nous n'avons à son sujet recueilli guère plus que n'en donne MULDRAC (3) dans sa chronique Latine éditée en 1652.

De bonne heure, le marché soissonnais dut être un centre attractif pour l'écoulement des produits du monastère. Ce qui semble le démontrer, c'est que quatorze ans après sa fondation, l'évêque Josselin confirmait l'abandon fait au couvent par Yves, comte de Soissons, des droits de péage pour ses denrées transportées au dit marché.

Notons que la première mention de maison leur appartenant remonte à 1196. L'embryon de l'hôtel lui-même se trouve dans un diplôme de 1211, par lequel Raoul, comte de Soissons, confirme la vente faite à Longpont par divers héritiers, ses vassaux sans doute, de cens, forages, rouages et autres droits, que ces vendeurs avaient sur les deux maisons du monastère, au marché de Soissons.

Nous ne savons si c'était d'eux que Longpont avait acquis ces maisons, la charte se borne à démontrer qu'elles n'étaient pas affranchies des droits seigneuriaux. Les vendeurs étaient Jean seigneur de Montgobert et Marguerite, sa sœur, femme d'Anselme de Gernicourt. Tous trois d'ailleurs conserveront encore des droits de cens sur le marché, ils les vendront en 1224 à Saint Jean des Vignes. (5)

1239, Jean de Nesle, comte de Soissons, prélève sur la place du marché, un morceau de terre qu'il accorde aux moines, afin de relier leurs deux bâtiments.

L'abbaye qui avait accru par acquisition ses vignobles, était devenue grande productrice en vin du Soissonnais, elle vendait le supplément de sa consommation. Ces ventes la mirent, semble-t-il, en concurrence avec celles de l'évêché, si bien que le prélat Jacques de Bazoches, despote en l'occurrence, ne se fit pas scrupule d'user de ses armes spirituelles pour

frapper d'excommunication, toute personne qui achèterait ou vendrait le vin des religieux dans leurs quatre celliers : de Soissons, de Presles lez Soissons, La Gorge (Montigny-Lengrain) et la Ferté-Milon. A cet interdit les moines avaient répliqué en 1233. La conclusion du procès eut lieu en 1239 ; les arbitres : l'archevêque de Rouen et l'évêque de Langres confirmèrent les cisterciens dans leurs droits aux lieux indiqués, mais les déboutèrent de leur demande de 1.000 marcs d'argent pour préjudice matériel et de 500 marcs pour préjudice moral. (6)

Le point de vente au marché de Soissons est donc bien établi. Quant à l'immeuble d'alors, il devait se trouver de bon style, il semble s'en déduire des lignes suivantes.

« Au mois de mars 1314, Adam, abbé de Longpont,
« en présence de plusieurs témoins à ce appelés, dans
« la chambre haute de la maison du cellier à Soissons,
« appartenant au dit monastère,, près de la chapelle
« de ladite maison, reçut l'hommage de damoiselle
« Béatrix de Busancy, Albéric de Resson et Margue-
« rite sa femme, pour des terres et possessions à Pres-
« les. »

C'est en partie à la faveur d'une rente, à percevoir sur cet immeuble qu'en 1347, les frères de Longpont affranchirent leur domaine de Presles-lez-Soissons, de dîmes qu'ils devaient à Saint Jean des Vignes. Ils créèrent à ce monastère une rente de 31 setiers de blé, (mesure du marché du comté de Soissons), de 25 sous nérets sur les étables, celliers et maison de Longpont au Vieux marché de cette ville. (7)

Biens religieux et laïcs pâtirent fort des calamités qui s'abattirent sur Soissons au 15ème siècle. Le dénombrement à François 1er (1520) nous a montré les maisons de Saint Jean, du grand marché fort déchues; le Grand Hôtel de Longpont n'était sans doute pas en meilleur état, et ceci viendrait motiver le passage de l'abbé Corneaux (8) selon lequel Pierre d'Aragon, le dernier abbé régulier, qui tint la crosse de 1515 à 1531

et qui, par sa sagesse et son économie restaura son monastère, aurait aussi fait bâtir la maison qui nous occupe.

De l'hôtel c'est la dernière mention. Peut-être l'abbaye dut l'aliéner peu après, vers les règnes d'Henri II ou ses fils, au moment où le trésor royal obligea les communautés à vendre, pour satisfaire aux impositions causées par ces temps troublés.

LE QUARTIER DEPUIS LA DISPARITION de l'Hôtel de Longpont

Très évocateur est cet espace qui, de la gendarmerie descend en pente douce jusqu'à la Grand' Place : aucun coin de Soissons n'a aussi souvent que lui modifié son aspect au cours des âges. A l'aube de l'histoire, il apparaissait coupé en deux dans le sens de sa longueur par la muraille romaine. Au Moyen Age, il fut peuplé de bicoques fort animées car elles bordaient le grand marché à la fois champ de foire.

Le 17ème siècle, qui produisit la modernisation radicale de tout le quartier, va lui donner l'aspect majestueux qu'on portraiture les graveurs TAVERNIER et NEE. Trois seules constructions occuperont alors cet espace : partant de l'ouest d'abord l'église Notre Dame des Vignes, ensuite le Présidial et, plus tard enfin, l'Hôtel de Ville.

La Révolution supprima l'église, qu'un théâtre remplacera en 1804. Le Présidial et l'Hôtel de Ville, centre des événements révolutionnaires de la cité, furent consumés dans la nuit sinistre du 5 au 6 mars 1814, nuit qui terminait la tentative des nôtres de déloger les Russes de Soissons.

La disparition de ces immeubles a permis la régularisation et un élagissement considérable de la ruelle de Longpont. Cette urbanisation se fit en plusieurs étapes : on élargit d'abord la rue au Nord et, vers 1860, on aligna le côté Sud sur les dernières maisons gagnant la rue des Cordeliers.

Ce qui fait qu'actuellement sous la rue, la fondation Nord de la gendarmerie se confond presque avec celle de l'ancien Présidial.

Et puis en 1893, la rue perdit son nom évocateur et devint tronçon de celle des Francs-Boisiers.

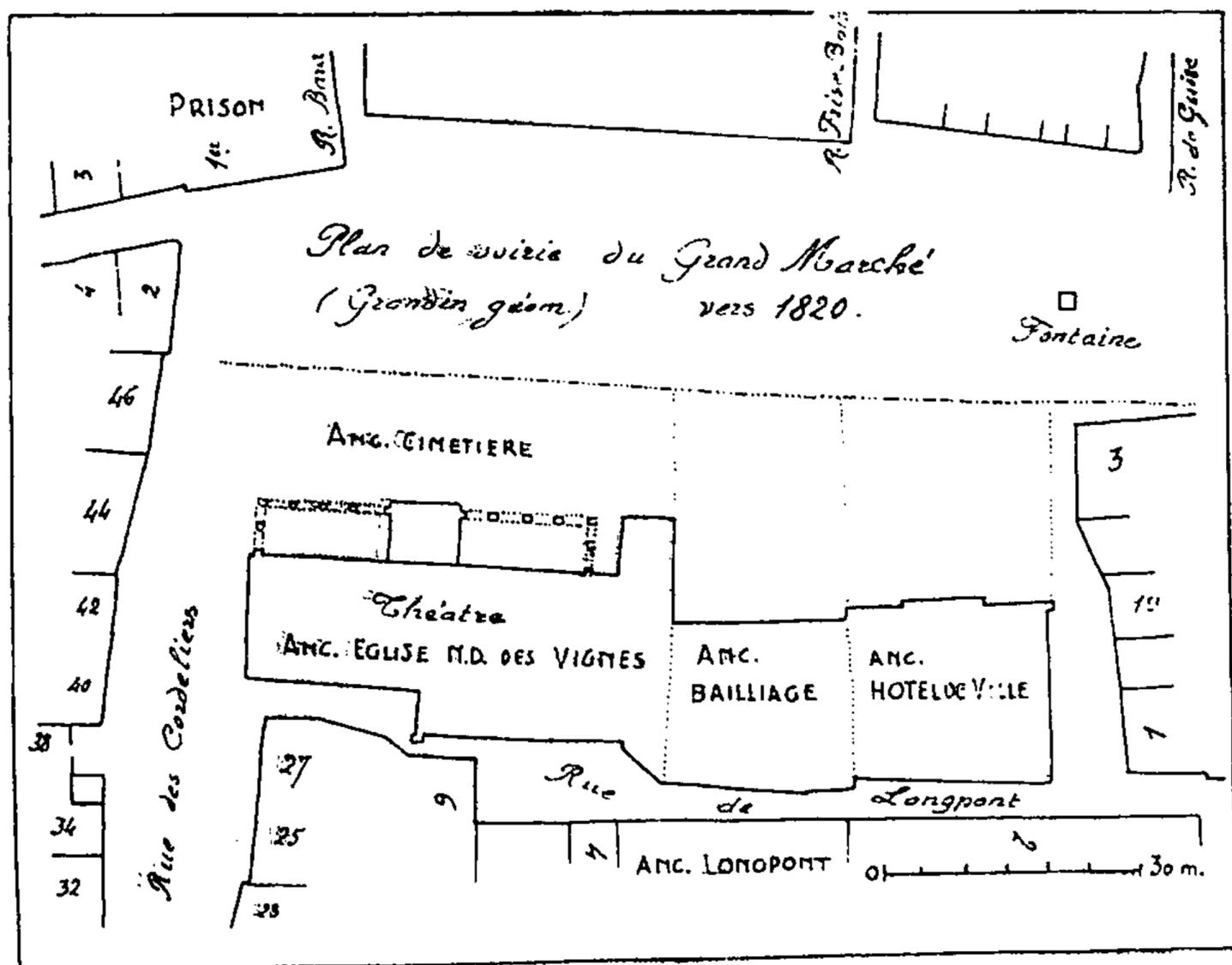
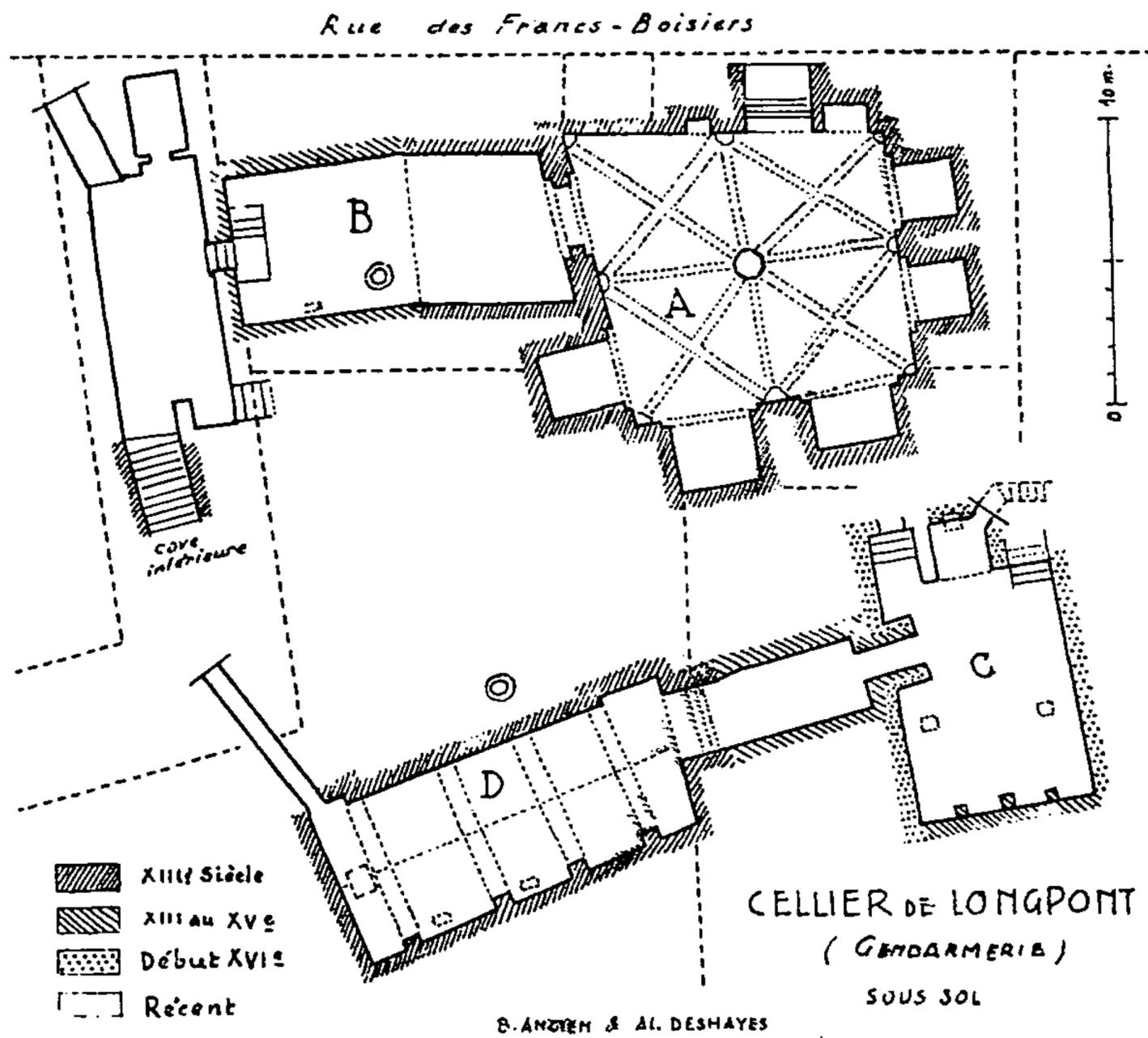
LE PALAIS DE JUSTICE ET LA GENDARMERIE

L'incendie de 1814 nous est toujours sensible parce qu'il a anéanti nos archives locales. Il fut doublement cuisant aux Soissonnais d'alors puisqu'il les dépouillait de confortables locaux : du Tribunal civil qui siégeait dans l'ancien Présidial et de l'immeuble municipal qui lui faisait suite. Ce dernier fut transféré un instant au numéro 11 de la rue de Bauton ; le bail du 1er octobre 1816 mit à sa place le Tribunal, et ceci nous ramène à l'ancien Longpont.

La propriété appartenait au sieur Hertzog. On ne sait comment Jean Georges Hertzog, payeur général du département de l'Aisne l'avait acquis, mais on sait qu'il avait été agioteur de biens nationaux, il s'était même rendu adjudicataire en 1798 de l'église Notre Dame des Vignes.

L'immeuble de la rue de Bauton était un luxueux hôtel dont la dernière habitante et propriétaire, une Le Gras de Brétigny, veuve de Ronty vicomte de Suzy, était décédée à Soissons en 1794. Le parc de l'hôtel se prolongeait : à l'Ouest jusqu'aux clôtures des maisons de la rue des Cordeliers, dans sa partie Nord, il avait absorbé la surface du cellier de Longpont. Dans ce parc on recueillit et on transporta au Musée en 1860, une statue de pierre et un cadran solaire d'ardoise, timbré aux armes de la famille Gaigne.

Hertzog passa de vie à trépas en 1818. Devant l'imminence de la vente de l'immeuble, MM. du Tribunal alertèrent le Conseil Général, le priant d'intervenir auprès du Ministère de l'Intérieur. L'ordonnance du Roi autorisant le Préfet de l'Aisne à faire l'acquisition au nom du Département, moyennant la somme de 24.000 francs n'arriva que le 19 juin 1822, l'année



même où l'entrepreneur Servoise achevait de déraciner les pierres calcinées du vieil hôtel de ville.

Dès 1827, le Département envisagea de construire une caserne de gendarmerie dans l'enclos du Palais de justice, mais ce projet, plusieurs fois abandonné et plusieurs fois repris, n'a eu sa réalisation qu'en 1859 - 1860. Il avait pour objet de donner à la maréchaussée un local, à la fois définitif et rapproché du Tribunal et de la prison.

La première guerre mondiale est venue. Elle a provoqué la disparition du théâtre, de la prison. Le Palais de justice a été incendié par les obus en 1915. (9) La gendarmerie seule survit aux bâtisses aînées qui l'ont attirée là.

LES CAVES DE L'ANCIEN HOTEL DE LONGPONT

De l'Hôtel des cisterciens, il ne demeure donc que les caves. Deux d'entre elles sont aussi remarquables que peu connues. L'une a été signalée en 1860, l'autre a été découverte sous la cour en 1950 par M. le capitaine LOMPRES, qui l'a fait déblayer avec zèle archéologique.

Depuis un temps immémorial ces parties souterraines ne font pas corps avec les immeubles de surface. Leur orientation n'est pas perpendiculaire à la rue voisine, leur périmètre global ne coïncide qu'à l'Ouest avec la propriété actuelle. Tout ceci démontre que le lotissement de l'époque où elles furent creusées a été modifié sérieusement et le remembrement qui s'est opéré depuis est fort ancien.

Le plan général dirige par la pensée celui du rez-de-chaussée d'origine. C'était un quadrilatère irrégulier, renfermant une cour dont l'accès ne se devine pas. Un puits se trouvait dans la cour, le long du bâtiment Sud. Tenant compte que la propriété de Longpont atteignait la place des Bouchers, nous paraissions être en présence de l'arrière cour du domaine.

Le premier groupe de caves s'étend sous la façade actuelle. On accède à la plus artistique de toutes (A

du plan) par un escalier bâtard et moderne. L'aspect de ce cellier d'apparat, bâti sur plan, tourmenté, étonne. Cette difformité doit découler du lotissement de l'époque. La salle, tend au carré, partagé en quatre voûtes d'ogives qui retombent sur une pile octogonale et centrale, sans chapiteau. Les nervures et les doubleaux, en cintre brisé, retombent sur des consoles moulurées, engagées, dans les murs. Ces nervures et doubleaux sont à arêtes abattues par des cavets d'un profil rare, si on en croit LEFEVRE-PONTALIS, qui ne les connaissait qu'au cellier de Saint Jean des Vignes, dans une cave de Chartres et à la cathédrale de Dol (Congrès archéol. de 1911).

Ce profil est celui qui se trouve au chauffoir de l'abbaye de Longpont, que l'on date, des environs de 1225. Notre maître maçon s'en est-il inspiré ? — ce qui est certain, c'est que cette cave de la gendarmerie a eu ses modèles ou ses répliques à Soissons même : au grand cellier de St Jean et au cellier de l'abbaye de Valsery, rue Saint Martin, actuellement maison de M. BRUNETEAUX.

Saint Jean a 12 voûtes, la cave Bruneteaux 8 et la gendarmerie 4, mais toutes ont la même facture pour l'ensemble de leurs détails. Comme dans la plupart des celliers du Moyen Age, des caveaux latéraux s'ouvrent dans les murs. La large entrée primitive montait, rue des Francs-Boisiers, sous des voussures en plein cintre à arêtes abattues.

Les onze mètres de cette salle se continuent sous la façade par les douze mètres d'une galerie (B du plan) qui large de 5 est voûtée en plein cintre mais n'offre aucun intérêt ; comme toutes les caves anciennes de Soissons, celle-ci renferme un puits.

Un groupe de caves parallèles à celles de la façade, fermait au Sud la cour primitive. Un cellier 16ème siècle qui était connu (C du plan) communique aux 21 mètres de souterrain, découvert récemment comme il a été dit, qui, dans sa propreté pâtinée nous replonge dans une ambiance vieille de sept siècles. La galerie de descente longue de 8 mètres, se rétrécit pour

marquer l'entrée de la grande cave sous des linteaux en voussures ; la salle (D du plan) a 13 mètres de long et 5 m 30 de largeur, sa voûte est en berceau brisé soutenu par quatre forts doubleaux ; deux soupiraux l'aérait vers le Sud et une large trappe à son extrémité aidait à descendre ou remonter les provisions, usage qui a marqué d'usure le doubleau accolé à la trappe.

Et pour finir nous reviendrons au cellier 16ème siècle (C du plan) que nous avons traversé sans nous y arrêter. L'intérêt qu'il présente réside dans ses marques lapidaires. Sa voûte en cintre surbaissé se fonde sur des soubassements plus anciens qu'elle. Lorsque on la fit, on banda d'abord trois doubleaux non saillants appelés à raidir la voûte de parpaings préfabriqués, comme l'indiquent ses pierres marquées d'un chiffre d'épaisseur. Les éléments de chaque lit sont assez régulièrement appareillés du même signe : un V largement ouvert, contenant entre ses branches des traits au nombre de I à IIII. Ces signes appartiennent à la numérotation du dernier genre usité dans notre région. Ils font leur apparition peu avant la moitié du 16ème siècle, on les rencontre dans des bâtisses d'importance variée.

S'il est vrai que le dernier abbé régulier de Longpont a rebâti la maison de Soissons, nous avons dans cette dernière voûte un vestige de son œuvre.

A l'intérieur des villes fortes du Moyen Age, les propriétés étaient restreintes. Ceci explique la création fréquente de vastes sous-sols. La diversité de ceux que l'on voit à la gendarmerie augmente l'intérêt, et leur espace caractérise bien cette dénomination donnée naguère à tout l'ensemble : « Cellier ou Grand cellier ».

C'était le grenier d'abondance, le lieu sûr, où les moines remisaient, vis-à-vis du grand marché, l'excédant des produits de leurs propriétés suburbaines : cense de Presles et vendangeoir de Pasly.

- 1 — Bulletin Société Archéol., Hist., Scient. Soissons
Tome XIV p. 91 — 2ème Sie T. 1 p. 156
- 2 — Déclaration des biens... Bibliothèque de Soissons. Ms numéro 6
- 3 — Compendiosum abbatiae Longipontis Suess. Chronicon.
pp. 21, 127, 316 et additions page 2.
- 4 — Outre Longpont, l'abbaye de Valsery possédait un groupe d'immeubles se joignant, rues Saint Martin et Saint Antoine. Son superbe cellier procède des équipes qui ont œuvré aux sous-sols de Saint Jean et de la gendarmerie. Prémontré qui avait de vastes terres, sous les murailles Ouest de Soissons possédait des maisons, qui n'ont pas laissé de traces vers Saint Rémy. Enfin la chartreuse de Bourgfontaine, jouissait d'une vaste propriété qu'on nomme parfois hôpital, à l'entrée du faubourg Saint Christophe, au départ de l'avenue de Paris.
- 5 — Archives de l'Aisne. H 1178
- 6 — L. DUVAL-ARNOULD. Le vignoble de l'abbaye de Longpont.
(Revue : Le Moyen Age. numéro 2 - 1968
- 7 — M. de C... (Chauvenet) Hist. de Chevreux (1907)
- 8 — Abbé CORNEAUX. Longpont et ses ruines (1879)
- 9 — Sur l'emplacement des ruines de 1915, du Palais de justice (ex hôtel de Suzy), numéro 11 rue de Bauton, ont été bâtis en 1955 des locaux annexes de la gendarmerie.

**

L'Hôtel Dieu

Saint Gervais de Soissons

du XIIIème au XXème Siècle

son QUARTIER ...

ses CIMETIERES ...



De nombreux historiens locaux se sont penchés sur l'origine de l'HOTEL DIEU SAINT GERVAIS, en particulier M. CABARET suivi par tous, et M. LUGUET, qui en 1947 traita de « *la vie économique et sociale de l'hospice à Soissons* », d'après l'inventaire MATTON et tous les documents mis à sa disposition au Centre Hospitalier. Malheureusement aujourd'hui, nous constatons et regrettons la disparition de pièces et plans qui auraient mérité une étude plus approfondie.

Les précieuses archives tant hospitalières que municipales permettent de découvrir une petite partie de « *L'ANCIEN SOISSONS* », tout spécialement le quartier de l'Hôtel Dieu, dont le souvenir ne se retrouve que sur quelques photographies et cartes postales d'avant 1908, et sans aucun doute dans le sous-sol du Marché Couvert, des rues ouvertes pour y accéder et de la place Fernand Marquigny, aménagée sur son emplacement.

ORIGINE DE L'HOTEL DIEU :

Les Hôtels Dieu ont été fondés au Concile d'Aix-la-Chapelle de 816, qui prescrivit aux évêques d'établir une maison pour recevoir les pèlerins, les pauvres et les infirmes. Ce refuge devait être situé près de l'Eglise-Mère dont il dépendait.

A SOISSONS, ville épiscopale, existait donc avant le XIIIème siècle « *La Maison de l'AUMOSNE* », fondée par le Chapitre. Il y était distribué du pain aux pauvres certains jours de la semaine et on y logeait des pèlerins. Cet établissement faisait partie des bâtiments dépendant du cloître canonial.

Sa transformation en hospice pour les malades date de l'époque où l'on reconstruisait la cathédrale. C'est vers 1210 qu'est mentionné le nom d'HOSTEL DIEU ST GERVAIS, élevé à l'endroit même où se trouve le marché couvert aujourd'hui.

Des donations lui assurèrent au cours des siècles quelques revenus : « *le roi Louis VIII donna 60 livres « parisisis (1) pour avancer cette entreprise l'an 1525. « Il ne mourait guère de chanoine qui ne laissât à « cet hospice des meubles, de l'argent, des lits com- « plets, du linge, des couvertures fourrées de peaux « d'écureuil, de lapin, de marte, ou qui ne léguât de « quoi faire traiter les malades. »*

A la fin du XIIIème siècle, des acquisitions multiples jointes aux donations diverses et quelquefois très importantes, permirent à l'Hôtel Dieu de posséder de véritables domaines dans tout le Soissonnais : fermes, moulins, terres, maisons, mesures, granges et pressoirs, lesquels, avec de nombreuses dîmes formaient son patrimoine.

ADMINISTRATION :

L'établissement était gouverné par un Maître (chanoine), des frères et des sœurs qui s'occupaient du soin matériel des malades, allaient eux - mêmes

(1) Monnaie autrefois frappée à Paris.

solliciter les aumônes au dehors. Ils n'avaient qu'un même réfectoire et un dortoir commun aux deux sexes, un simple rideau séparait les lits des hommes de ceux des femmes. Cette vie communautaire jointe à un service actif et public était véritablement préservatrice de tout désordre.

En effet si une délibération du Chapitre, qui avait la haute surveillance de la Maison et plus tard celle de son personnel, vint mettre un terme à cet état de choses en prononçant l'expulsion des frères, cette mesure fut justifiée non pas par des désordres de mœurs mais par une accusation portée contre eux de « *se régaler aux dépens de l'Hospice* ».

C'est en 1535, que l'évêque Mathieu de LONGUE-JOUE donna commission à deux chanoines de Saint Victor de Paris, d'opérer une réforme. Le nouveau règlement supprimait les sœurs servantes qui furent remplacées par les sœurs hospitalières de l'Ordre de Saint-Augustin.

Les AUGUSTINES de Soissons étaient chanoinesses régulières. Leur nombre était limité à seize, par les statuts de l'Hôtel Dieu. Des infirmiers et des garde-malades leur venaient en aide pour le service des salles.

Une seconde réforme de cette communauté fut opérée en 1636 par l'évêque Simon LEGRAS. Il fit venir huit religieuses du couvent de Pontoise. Le Chapitre ouvrit un noviciat, plusieurs filles bourgeoises de la ville y furent reçues. Sans être toutefois obligées à une clôture absolue, elles ne devaient sortir que par grande nécessité et avec permission.

Il y eut une troisième réforme en 1746, par l'évêque FITZ-JAMES, qui cette fois imposa la clôture absolue.

Les Augustines ne quitteront pas l'Hôtel Dieu nommé Hospice Civil pendant toute la Révolution. Sous un habit séculier, elles ne cesseront de s'occuper des malades.

Depuis 1908, le CENTRE HOSPITALIER de SOISSONS (Avenue Ch. de Gaulle) a réuni l'HOTEL DIEU qui avait vocation de recevoir et soigner les malades des deux sexes, et l'HOPITAL GENERAL (incendié en 1870 : Place Dauphine) qui servait d'asile aux vieillards invalides ou infirmes, aux enfants abandonnés, aux mendiants et vagabonds.

Les sœurs St Thomas de Villeneuve au nombre de trente et les sœurs Augustines au nombre de neuf quitteront leur maison désaffectée les larmes aux yeux. Par délibération du Conseil Municipal du 19-02-1909, il fut donné avis favorable à la demande des hospices de Soissons, tendant au maintien des religieuses augustines au nouvel Hôtel Dieu - Centre Hospitalier et au transfèrement de leur siège social audit établissement, sous la réserve toutefois, que ces religieuses ne pourront plus recruter et que leur communauté (reconnue par décret impérial du 14-12-1810) s'éteindra avec la dernière d'entre elles.

LE QUARTIER DE L'HOTEL DIEU

Seul le cadastre de 1845 (cf plan) montre la place importante qu'occupait l'hospice avec ses dépendances et ses annexes, AU CŒUR DE LA VILLE, entouré de nombreuses maisons, échoppes, artisanats, auberges lui appartenant en presque totalité soit par donations soit par acquisitions.

Cet ensemble couvrait au début du siècle la superficie de la place Fernand Marquigny, du marché couvert et des rues alentour.

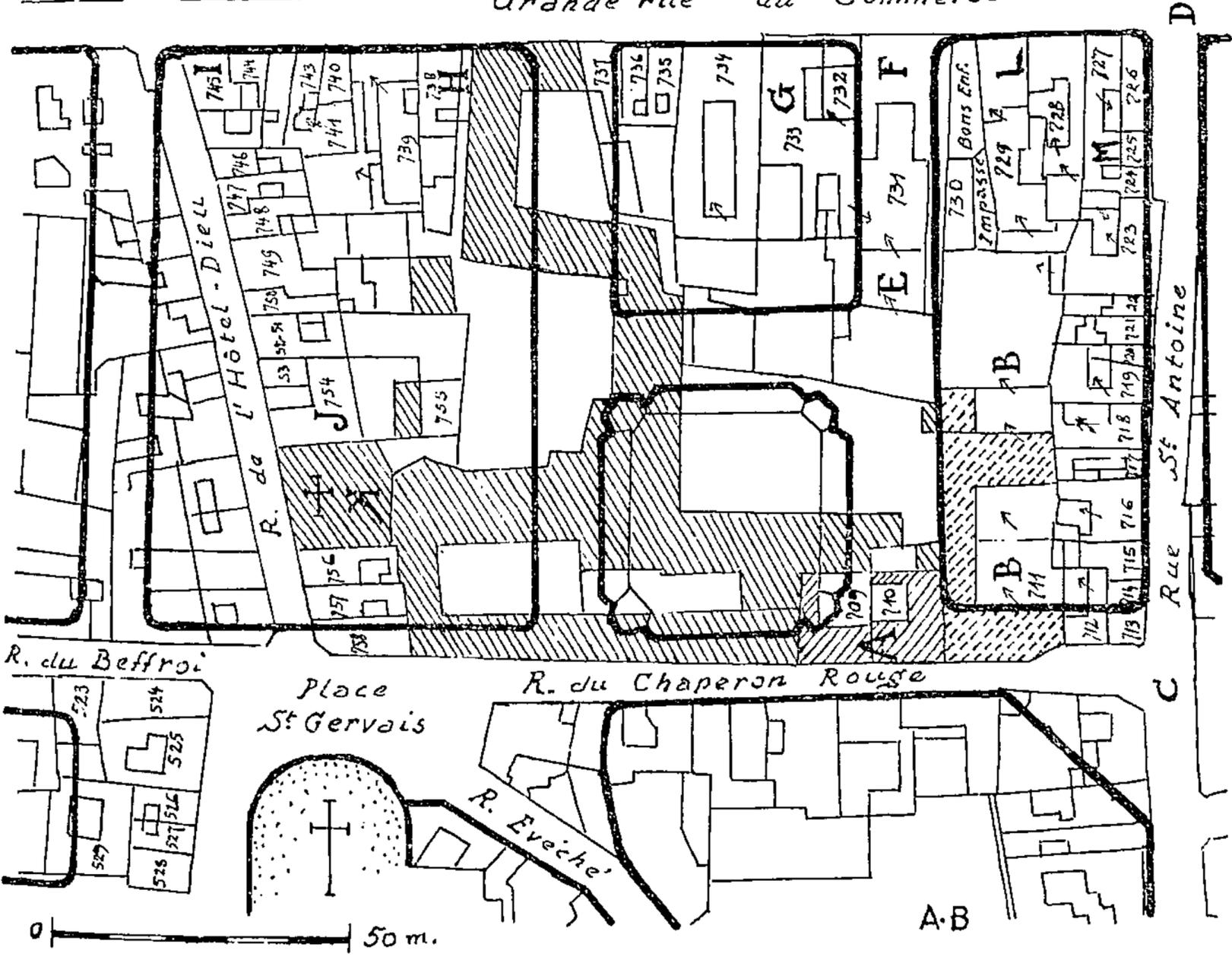
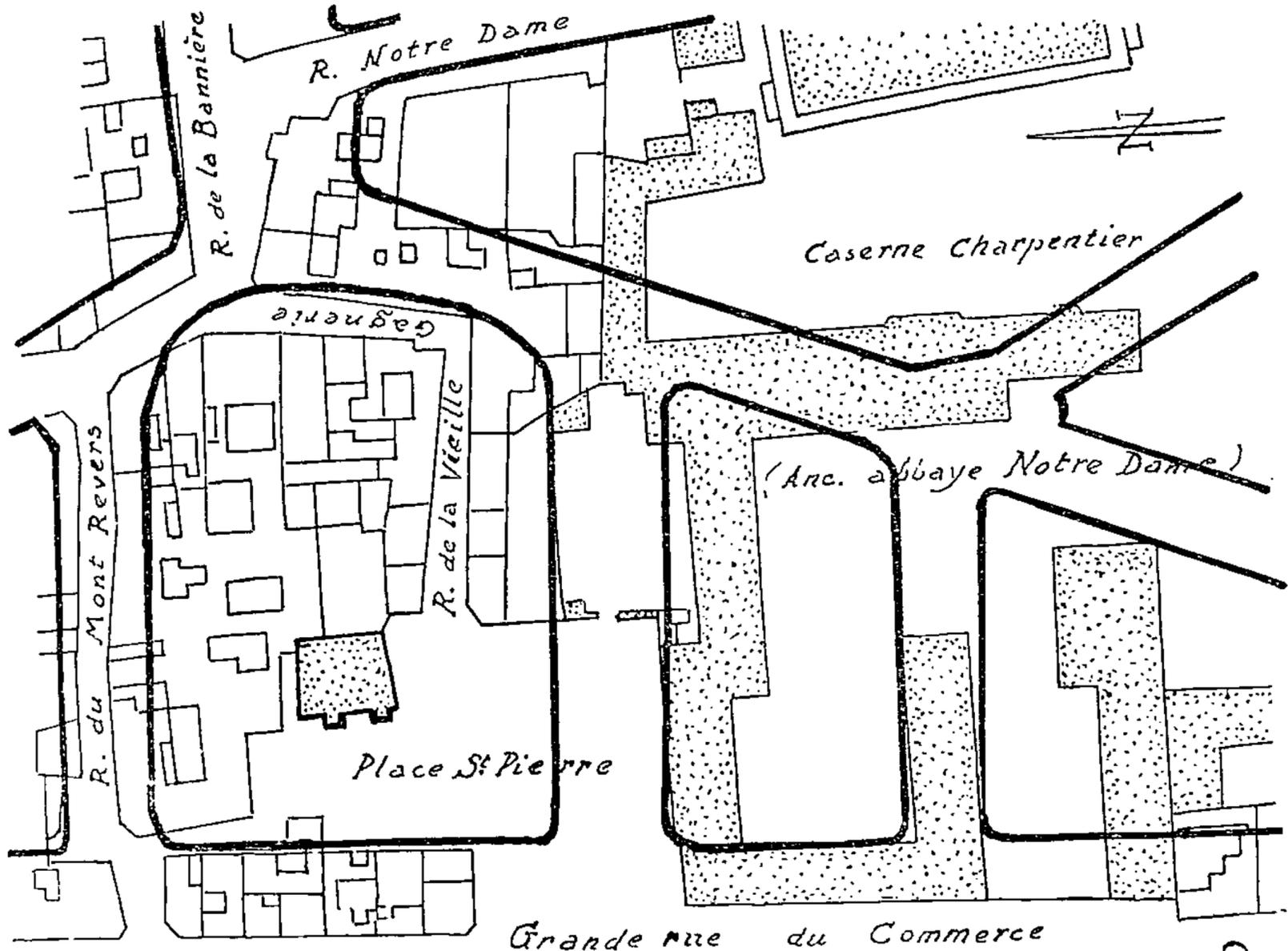
Il se délimitait ainsi :

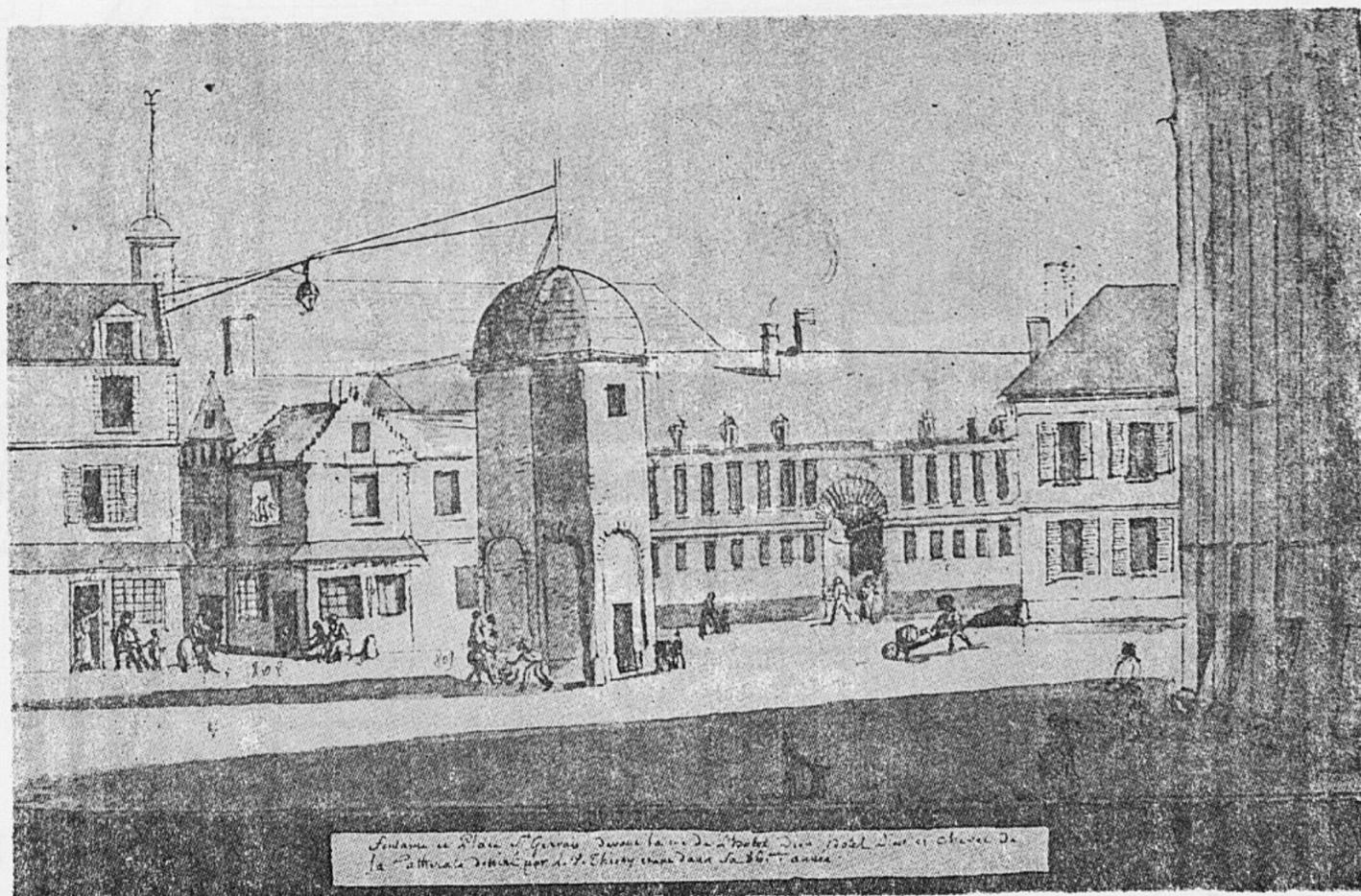
- Rue des Chaperons Rouges côté EST,
 - Rue Saint-Antoine côté NORD,
 - Grande rue du Commerce ; un tronçon côté OUEST (presque entièrement disparu),
 - Rue de l'Hôtel Dieu côté SUD (rayée de la carte),
- Petite place Saint-Gervais.

LEGENDE CORRESPONDANT AU PLAN
SUPERPOSITION de la ville ANCIENNE et ACTUELLE

— : —

- A — Maison « du CHAPERON ROUGE » en deux demeures
- B — ECOLE PRIMAIRE SUPERIEURE
- C — Carrefour de GIRAULDIN dit DES GIRONDINS
- D — Carrefour du LION NOIR
- E — Rue CHARLES DESBOVES
- F — Maison « A L'IMAGE SAINT JACQUES »
« LE PETIT PANIER »
- F + G « Hostellerie de LA COURONNE »
- H — Impasse de la GALERIE
- I — Maison « LE CHANGE DES JUIFS » ou
« SABBAT DES JUIFS »
- J — LE FIEF DE LA ROZE
- K — LA CHAPELLE de L'HOTEL DIEU ST GERVAIS
- L — L'HOSTELLERIE « LA HERSE » puis
« DES BONS ENFANTS »
- M — MAISON et HOSTELLERIE « DU LION NOIR »
appartenant à l'abbaye de VALSERY, cellier
XIIIème siècle (sous l'actuel n° 57, rue Saint
Martin).





Andiamo in Piazza di Genova. Vediamo la torre di S. Tommaso. Siamo 1807. Siamo in piazza di
la Piazza di San Tommaso per S. Eusebio nel 1807 anno.

Ces rues vont être évoquées avec leurs maisons reconstituées, en suivant le plan cadastral numéroté, à chaque parcelle identifiée.



Rue des CHAPERONS ROUGES (Délibération du Conseil Municipal du 28-04-1854)

Rue BRUTUS à la Révolution,

Rue du CHAPRON ROUGE (début du XVIIIème siècle), et précédemment *rue du FOUR L'EVEQUE*.

Elle commence à l'intersection des rues St-Antoine, Deflandre, des Minimes, autrefois carrefour GERAUDIN ou des GIRONDINS. Elle aboutit (côté numéros impairs) rue de l'Evêché, (côté numéros pairs) : 2 et 4, rue Charles Desboves, avec le Marché Couvert dans le prolongement.

Avant la construction du Marché Couvert (1909-1911) et avant la première guerre mondiale, la rue, beaucoup plus longue côté EST, rejoignait les rues de l'Hôtel Dieu et du Beffroi, sur la petite place St-Gervais. Les bâtisses principales de l'hospice en occupaient la majeure partie, de part et d'autre quelques maisons lui appartenant presque toutes, dont UNE DONNERA SON NOM A LA RUE.

Aujourd'hui ce sont le Marché Couvert et la place Fernand Marquigny avec les rues qui les bordent, qui recouvrent les vestiges et fondations de l'ancien quartier de l'Hôtel Dieu.

L'Hôtel Dieu avait son entrée monumentale au milieu de la rue des Chaperons Rouges et se trouvait composé de trois corps de bâtiments principaux ; savoir : le premier donnant dans la rue susdésignée, le deuxième entre deux cours et un jardin, enfin le troisième séparé de la deuxième cour par un mur (cf cadastre 1845). L'édifice à façade robuste, percée de nombreuses baies ornées de larges bandeaux, datait du milieu du XVIIIème siècle. Les travaux de reconstruction ont duré de 1731 à 1767. (Tous les devis sont aux archives, malheureusement les plans ont dispa-

ru). Dans l'Argus Soissonnais du 28 février 1905, on lisait : « *Après délibération du Conseil Municipal, la construction du marché couvert a été décidée sur l'emplacement des anciens bâtiments de l'Hôtel Dieu, désaffectés.* »

« *Cette partie de l'établissement proposé par les hospices s'étend de la porte principale rue des Chaperons Rouges à la grand'porte s'ouvrant sur la place Saint Pierre sur 17 mètres de façade environ, elle tient au nord à la plupart des maisons de la rue de l'Hôtel Dieu, numéros impairs, et donne même sur cette rue par la chapelle sur une longueur de 16 mètres, elle tient au Sud à des maisons en bordure de la rue du Commerce et à la suite en retour avec les parties conservées par les Hospices ; enfin elle a sur la place Saint Gervais et la rue des Chaperons Rouges une façade de 32 mètres environ ».*

Il faudra attendre quelques années, beaucoup de pourparlers, de démarches pour que l'accord soit conclu entre les administrateurs de l'Hôtel Dieu et les édiles municipaux...

L'historique de la Maison du CHAPRON ROUGE (numéros cadastre 709 et 710)

Les documents hospitaliers nous permettent d'être affirmatifs quant à l'origine du nom « CHAPRON ROUGE ». C'était l'enseigne d'une demeure à trois corps de logis, l'un devant, les deux autres faisant retour sur les côtés, appartenant et attenant à l'Hôtel Dieu.

Cette habitation qui sera décrite avec « *foullerye et pressoir* », sera tenue pendant plus de cent ans par des TONNELIERS.

Propriétaire depuis 1560, l'Hospice la louera jusqu'en 1793, puis le district en disposera et curieusement cette maison reconstruite en deux demeures au XVIIIème siècle redeviendra propriété de l'Hospice Civil en 1858... Mais n'anticipons pas et suivons avec le bailleur « *La famille GENNART, locataire de 1574 à 1655, se succédant de père en fils maistre tonnelier, marchand, à l'enseigne du Chapron Rouge sise*

« rue du FOUR L'ÉVÊQUE, avec court, aysance au
« puits, lieux et pourpris moyennant 54 livres de rente
« annuelle et 15 livres pour le pressoir. »

De 1655 à 1672, Gilles LECERF et Jean LEVASSEUR, tous deux maîtres tonneliers, occuperont les lieux, avec les mêmes charges et redevances.

C'est à partir de 1672 jusque 1746 que la famille Nicolas LADMIRAL « maître escrivain s'installera
« dans cette grande demeure avec autorisation de
« sous-louer la foulleye et le pressoir. »

Nous lisons qu'en 1689 « Anne LADMIRAL, veuve
« RAVINEAU, les loue à un nommé POTELET compa-
« gnon cordonnier. Lequel pressoir est garny de ches-
« ne et de tous les accessoires et ustensils néces-
« saires. Ledit POTELET n'en jouira que pendant le
« temps qu'on travaillera au verjus (1), et à la ven-
« dange, à la charge par le preneur de pressurer le vin
« de M. JOURLAND, médecin et le verjus de l'Hôtel
« Dieu, de rendre la clef dudit pressoir au jour de la
« Saint Martin d'hiver. Le preneur devra laisser dans
« le pressoir le vin qui proviendra du pressurage que
« ledit sieur fera le matin du jour du renouvellement.
« Il ne pourra demander aucune diminution pour cau-
« se de gelées de vignes, moyennant 9 livres de rede-
« vances ».

La disparition du pressoir remplacé par un bûcher en 1719, modifie le bail à vie cédé par les administrateurs de l'Hôtel Dieu, à Claude BERTRAND, maître serrurier et à Nicole RAVINEAU, sa femme (héritière par sa mère LADMIRAL). Les charges, sous-locations et même enseigne n'ont plus lieu d'exister.

C'est peu après cette suppression que la rue prendra le nom de rue du CHAPERON ROUGE, pour en conserver le souvenir.

La maison à trois corps de logis devenue vétuste fut reconstruite en totalité en 1748 et transformée en deux demeures (cadastre numéro 709/710) qui seront

(1) Verjus : de vert et jus, suc acide que l'on extrait du raisin cueilli vert.

louées par l'Hôtel Dieu séparément, seule l'entrée sera commune par une grande porte cochère.

Les deux nouvelles habitations porteront les numéros 810 et 811, correspondant au premier numérotage «global» suite à l'ordonnance du roi Louis XV, en date du 1er-03-1768. A Soissons plus de 1250 maisons avaient au moment de la Révolution leur numéro gravé sur le linteau de la porte d'entrée ou tout à côté : quelques uns subsistent encore.

Le 6 Prairial, An III, le district de Soissons les met en adjudication, le numéro 810 passera aux citoyens Laurent et Nicolas BARBIER, le numéro 811 au citoyen CARLIQUE. Jusqu'en 1858, plusieurs propriétaires s'y succéderont.

Nous retiendrons en particulier, que le 30 Brumaire, An 11, Mme Veuve BEAUVISAGE du SEUIL, propriétaire à Guny, vend à Dame Veuve BARBIER née FOURNIER, marchande drapière à Soissons, le numéro 810. Celle-ci passera bail le 6 Brumaire, An 14, à Mme l'Abbesse de LA ROCHEFOUCAULD, qui y décédera quelques temps plus tard...

« Marie - Charlotte de LA ROCHEFOUCAULD -
« MOMONT était la cinquantième et dernière ab-
« besse de l'abbaye royale Notre Dame de Soissons.
« Elle fut expulsée avec toute sa communauté en
« 1792, pour laisser la place aux soldats de l'Infante-
« rie. Les spacieux locaux et jardins furent transfor-
« més en Grande Caserne dite caserne Charpentier
« (emplacement actuel du Tribunal, des PTT, des bu-
« reaux administratifs et des rues de la Vieille Gagne-
« rie, Ebroïn, Charpentier et Mayenne).

« L'abbesse sera incarcérée pendant la Terreur —
« elle portait un trop grand nom ! — A sa sortie de
« prison elle se retira dans une maison de la rue du
« Coq Lombard, chez sœur GUERIN de la MADELEI-
« NE, ensuite Grand'Place, puis place du Cloître et
« enfin numéro 810 rue du Chaperon Rouge, où elle
« devait décéder des suites d'une longue maladie. Ex-
« cepté son médecin, nul ne savait qu'elle était at-

*« teinte d'un cancer. Elle rendit son âme à Dieu le
« 27-05-1806, à l'âge de 74 ans. »*

1824, le numéro 811 fut mis en adjudication après saisie sur le sieur CARLIQUE menuisier et les héritiers légataires de sa femme.

Le 5 Janvier 1858, les Hospices Civils (ex Hôtel Dieu) se rendent acquéreurs des deux demeures :
— l'ex numéro 810 vendue par Mme Veuve GREVIN-POTTIER sous le numéro 10 moyennant 10.000 frs.
— l'ex numéro 811 vendue par M. LAGARDE et sa femme sous le numéro 8 moyennant 10.000 francs.

Elles seront louées régulièrement pendant une quarantaine d'années puis cédées avec les principales bâtisses de l'Hôtel Dieu (transféré au Centre Hospitalier avenue de la Gare), à la Ville de Soissons pour en faire le MARCHÉ COUVERT et ses abords (cf description Argus ci-dessus).

Le MARCHÉ COUVERT doit son installation à un généreux donateur, M. Charles DESBOVES (cf rue). Il fut construit sur les plans de A. GUILBERT, architecte parisien. Il présente avec ses entrées accusées par de pylones un cachet « d'originalité » de style Flamand (guide l'Argus). Il a été inauguré le 29-11-1911, sans enthousiasme et une revue à grand spectacle sur la scène du patronage Jeanne d'Arc, en 1912 en donnait une description assez ironique et cocasse (communiquée par Mme CLERC-FERTE, que nous remercions) : Scène VI (extrait) :

« Sur la scène deux compères discutent :

*« — On construit en ce moment sur l'emplacement
« de l'ancien Hôtel Dieu, un «magnifique» marché
« couvert !*

« — Dans le style de l'Hôtel Dieu démoli ?

*« — Non, dans le style Fallières... C'est moins élégant
« mais c'est plus solide. Il n'y a pas de danger que
« cela s'envole, d'ailleurs on a amarré aux quatre
« coins une double colonne de pierre.*

« — A quoi ressemble cette construction ?

*« — Elle ressemble à un toit sous lequel on aurait ou-
« blié de mettre une maison.*

« — *En somme c'est un vaste garde-manger.*
« — *A quoi bon construire un marché couvert ? Ils*
« *étaient si pittoresques les marchés du temps ja-*
« *dis, sous les arbres des places !*
« — *Oui, mais ils étaient trop petits !*
« Ils chantent (air : le cœur de ma mie) :
« *Les marchés ici, sont petits, tout petits, petits,*
« *Place Mantoue, l' mercredi, place St Pierre le Jeudi,*
« *Si ces marchés ici, n'étaient pas si petits,*
« *Même celui d'la Grand Place, on n'aurait rien*
« *[construit*
« *en place de ces petits, petits !... »*

En même temps que s'édifiait le marché couvert, on ouvrit une large rue gagnant directement la Grande rue du Commerce vis-à-vis la petite place Saint-Pierre (actuel bord SUD de la place Fd Marquigny). On conserva de l'Hôtel Dieu, l'extrémité du bâtiment, face au chevet de la cathédrale, qui rejoignait la Chapelle de l'Hôtel Dieu (entrée dans la rue du même nom), et on affecta cette réserve au COMMISSARIAT de POLICE. Il y demeura jusque 1928 environ.

Ce commissariat rappelle un souvenir funeste de 1914, à l'époque où le secteur de la cathédrale était la cible préférée des artilleurs ennemis. M. GIVAIS était commissaire de police et c'est chez lui que s'étaient réfugiés M et Mme DESSESSART, secrétaire général de la mairie, par suite de zizanies avec son personnel. Le 26-11-1914, un obus tomba dans le bureau où précisément se trouvaient ces trois personnes. On eut du mal à les extraire des éboulements. M. GIVAIS était blessé ainsi que l'épouse du secrétaire général. Ce dernier eut les jambes broyées, il ne survécut pas à ses blessures.

Le haut mur du XIIIème siècle conservé en 1911 qui fermait la chapelle de l'Hôtel Dieu (salle Saint Jérôme) attenant au commissariat délimita jusqu'en 1928, avec ses arcades ogivales, le pâté de maisons occupées par le commissariat, TUTIN tapissier, LAUDE puis RIDON cafetier, etc... et il connut à son ombre le monument à la gloire de Soissons... Mais n'an-

icipons pas et revenons à l'immeuble actuel portant les numéros 2 et 4 de la rue des Chaperons Rouges (premières H. L. M.) :

Sur le cadastre de 1845, il est inscrit « *ECOLE PRIMAIRE* »... SUPERIEURE est omis. Les recherches très fructueuses ont permis de reconstituer tout un historique à propos de cette vaste construction, de ses propriétaires et locataires, du XVIème siècle à nos jours.

Au XIIIème siècle ce n'était qu'une simple maison parmi tant d'autres appartenant au Chapitre Saint Gervais, tout près de l'«Hostel Dieu» et attenant la maison des tonneliers à l'enseigne du Chapron Rouge.

Elle était occupée jusqu'à la fin du XVIème siècle par divers membres du clergé (prêtres, chanoines, écolâtres). En 1585, Nicolas REGNAULT, procureur du roy, en la prévôté de Soissons y demeure. En 1597 le Chapitre, devant payer des taxes faites sur les biens ecclésiastiques par les commissaires «deputez», vendit par délibération capitulaire :

*« une maison leur appartenant, sise en la rue qui mè-
« ne à l'Hostel Dieu, à Maistre Antoine BONZERE,
« lieutenant particulier au Bailliage de Soissons. La
« vente serait faite pour acquitter des dettes dudit Cha-
« pitre. Il y eut une visitation faite de la maison avec
« une estimation par maistres massons et charpen-
« tiers, en présence du juge de la Justice Temporelle
« du Chapitre. Le procès-verbal faisait mention qu'il
« y avait pour 400 livres de réparations à faire. »*

Le 15 Avril 1597, la maison fut vendue à Maistre Antoine BONZERE, le prix de la vente revenant de droit à M. CHARPENTIER créancier du Chapitre.

A partir de cette époque jusqu'en 1806, l'ex-maison canoniale restera dans la famille BONZERE alliée avec les BARBEREUX, les MOUTONNET... Ils conserveront cette demeure qui sera agrandie, embellie et au XVIIIème siècle louée partiellement à des personnalités telles Louis RACINE et Firmin de SEVELINGES.

Le 25-04-1680, un traité est passé par François BONZERE avec les administrateurs de l'Hôtel Dieu pour la

mitoyenneté d'un mur avec la maison voisine « le Chapron Rouge » leur appartenant. Ledit BONZERE fera boucher une lucarne ayant vue sur le jardin de l'Hospice et entretiendra la gouttière.

A cette date et d'après les clauses ci-dessus, la maison est composée de deux corps de logis, l'un devant *rue du Four l'Evêque*, l'autre en retour d'équerre longeant le jardin de l'Hôtel Dieu (lucarne bouchée).

L'acte Bruncamp (B.A.) du 1er juillet 1688, confirme l'agrandissement de la maison :

« *Les héritiers BONZERE baillent pour 6 ans à Jean Baptiste PINTEREL escuyer, seigneur de Villeneuve*
« *sur Fère, conseiller du roy, Trésorier de France et*
« *Grand Voyer en la Généralité de Soissons à savoir*
« *— Maison et Hôtel — cour et jardin, sis dans la rue*
« *qui mène à l'Hostel Dieu, moyennant 400 livres et*
« *charges suivantes différents aménagements dans un*
« *des corps de logis, en accord avec Claude BRISBART*
« *avocat en Parlement et au Siège Présidial de Sois-*
« *sons, curateur desdits héritiers. L'argent sera avan-*
« *cé par le preneur pour les travaux dans l'écurie, la*
« *remise à carrosses et sur l'aile donnant sur le jardin*
« *(s'agit-il du retour d'équerre donnant sur le jardin*
« *de l'hospice ? ou du 3ème corps de logis en cons-*
« *truction parallèle à la façade sur rue ?) »*

Le 28-07-1694 (notes LUGUET), Melchior et Magdelaine BONZERE louent ladite demeure pour 3 ans « à François d'AZY, Receveur des tailles, moyennant 400 livres, sise rue du Four l'Evêque, tenant d'un lez aux héritiers GUERIN, vinaigrier, chandelier, d'autre lez à l'Hôtel Dieu à cause de la maison du Chapron Rouge et de son jardin, par derrière au cul de sac des Trouvés » (future impasse des Bons Enfants GC).

Deux actes notariés signalés par H. LUGUET en 1951, lors d'une communication à la Sté Historique, dont il était président, remettent en question l'authenticité des renseignements fournis par l'abbé PECHÉUR sur le lieu de résidence de Louis RACINE, à Soissons.

« *Fils de Jean RACINE, membre de l'Académie*
« *des Inscriptions et Belles Lettres dès 1719, il fut*
« *nommé par le cardinal de FLEURY Inspecteur puis*
« *Directeur des Fermes et maître particulier des eaux*
« *et Forêts du Duché de Valois, dans l'apanage du*
« *duc d'Orléans, comte de Soissons.*

« *Louis RACINE arriva à Soissons le 17-04-1732 et*
« *y séjourna 15 ans.* »

L'abbé PECHEUR l'installe *rue de Panleu*, face à l'Intendance (sous - préfecture actuelle), dans une grande demeure, avec aile en retour sur la *rue de la Bienfaisance* (actuelle Banque place Dauphine). Tous les historiens locaux, sans exception, ont accepté cette affirmation et l'ont reproduite à différentes reprises. Or, au cours de ses recherches, M. LUGUET découvre deux baux (Boully et Moutonnet, par lui mentionnés mais introuvables à ce jour...), qu'il fit insérer dans la presse locale du 9-01-1951, avec un prologue fort judicieux :

« *En histoire il ne faut pas se montrer trop affirmatif*
« *de crainte que la découverte de documents nou-*
« *veaux ne vienne apporter un démenti aux conclu-*
« *sions les mieux échaffaudées* ».

C'est un renouvellement de bail qui donne des précisions sur la maison occupée par Louis RACINE de 1739 ... à 1744 :

« *10-III-1742 Dame Louise Geneviève CHAUMAT,*
« *épouse de Claude HEVIN de NAVARRE, conseiller*
« *du roi, Receveur des tailles en l'Élection de Soissons*
« *louait pour 6 ans à M. Louis RACINE escuyer, l'un*
« *des associés de l'Académie Royale des Belles Lettres*
« *à Paris et Directeur des Fermes, demeurant à Sois-*
« *sons, une maison sise proche et vis-à-vis l'abbaye*
« *de St Léger, bâtiments, cours, jardins, écuries,*
« *moyennant 500 livres.* »

Le bail fut résilié deux ans plus tard, tandis qu'un autre était passé le 28-VII-1744 : « *Dame Madeleine*
« *BONZERE veuve J. B. CRESPIEN sieur de Villeneuve*
« *et maître Quentin MOUTONNET greffier aux ins-*
« *titutions ecclésiastiques du Diocèse de Soissons,*

« louent pour 6 ans à Louis RACINE au nom et com-
« me fondé de pouvoir de Thibault de la RUE, adju-
« dicataire des Fermes de Picardie, — une maison,
« cour et jardin, lieux et pourpris, sise au bout de la
« rue du Chaperon Rouge, attenant celle dite de St
« Antoine, tenant d'un lez au sieur GUERIN vinai-
« grier, d'autre à l'Hôtel Dieu, par devant à la rue,
« par derrière à l'Hôtellerie des Bons Enfants (cf
« Grande Rue du Commerce : l'impasse des Bons
« Enfants G.C.), moyennant 450 livres.

« Quentin MOUTONNET s'engageait à faire une
« grande porte cochère d'entrée en la susdite maison
« et l'élargir autant que faire se pourra. »

Louis RACINE quittera la ville au début de 1746, passant la direction des Fermes à son gendre Mirleau de NEUVILLE de SAINT HERY des RADRETS (LUGUET).

Louis RACINE habita-t-il la rue de Panleu ? La question reste posée et les recherches continuent.

Une autre personnalité résida semble-t-il de nombreuses années dans cette propriété : M. Firmin de SEVELINGES (1720-1795) était écuyer, seigneur de Brétigny, puis d'Epagny et de Bagneux en 1773, Trésorier de France de 1739 à 1750. Il succéda à son père comme Receveur Général des Tabacs de la Généralité de Soissons. Il était membre de l'Académie de Soissons.

Le Bureau Général pour la vente du TABAC se trouve installé dans la demeure à trois corps de logis louée par les héritiers BONZERE-BARBEREUX à la famille de SEVELINGES.

A propos de TABAC : Dès 1674 COLBERT afferme le monopole des Tabacs Ce monopole a toujours existé au profit de l'Etat. En 1712 la vente du tabac produisait 90.000 livres à la Généralité de Soissons. Cette vente n'a lieu en France que dans des débits en nombre limité, dont l'ouverture est autorisée par l'Administration qui en fixe l'emplacement. En 1758, l'unique bureau de tabac était tenu à Soissons, par le sieur Louis Robert CROIZETTE. Dans les archives départe-

mentales (G 256) il est signalé « *l'Impasse des Bons
« Enfants (cadastre 1845 numéro 729-730) tenant par
« derrière au jardin du BUREAU DE TABAC, proprié-
« taire de la maison, BARBEREUX, locataire SEVE-
« LINGES. »*

Pour confirmer la présence des SEVELINGES à cet endroit, M. LUGUET communique, sans avoir cherché à localiser :

« *qu'au cours des démolitions exécutées à l'emplace-
« ment des bâtiments de l'ancien Hôtel Dieu, où l'on
« édifie la nouvelle poissonnerie (rue Charles Des-
« boves actuelle - GC) une pierre a été mise à jour,
« qui porte les inscriptions suivantes « cette pierre
« a été posée par Messire Aimé Charles Emmanuel
« de SEVELINGES, âgé de sept ans trois mois et six
« jours, le 12 août l'an 1760 » Déposée le 1er septem-
« bre et reposée par Mademoiselle Hermine DESTREZ
« le 1er octobre 1824. »*

Cet Aimé Ch. Emmanuel de SEVELINGES était le fils aîné de Firmin. Il naquit à Soissons comme son frère Charles François. Leur mère Aimée Louise Charlotte Graimberg décéda à Soissons en 1776. Leur père devenu veuf, fut sur le point de se remarier avec Mademoiselle PHILIPON qui deviendra la célèbre *Madame ROLAND* de la PLATRIERE. Elle parle de Firmin de SEVELINGES dans ses «Mémoires» en ces termes: « *Cet homme est d'une sensibilité excessive, d'une
« trempe douce et tant soit peu mélancolique, d'un
« esprit méditatif, éclairé d'un caractère coupant au
« suprême degré dans l'intimité, hors de là il est ti-
« mide et réservé ».*

Firmin de SEVELINGES décéda à Epagny en 1795.

Ce n'est qu'en 1806 que Madame Veuve BARBEREUX cèdera cette spacieuse propriété à Monsieur DECAISNE Jean Baptiste Marie, substitut du Procureur du Gouvernement près le Tribunal Civil de Soissons et Antoinette Henriette DEQUIN sa femme.

La veuve et son fils (Jean Eloi Florent) s'en sépareront en 1824, au profit de M. DESTREZ-FOURNIER négociant. Ces derniers feront sans doute quelques

modifications ou restauration au troisième corps de logis (emplacement poissonnerie actuelle), Mademoiselle Hermine DESTREZ ayant gravé son nom sur la première pierre de SEVELINGES, le 1er octobre 1824 (voir ci-dessus).

En 1834, M. et Mme PETIT DE REIMPRES notaire en deviendront propriétaires. Pendant 7 ans ils continueront les travaux et améliorations déjà entrepris par leur prédécesseur, tout en louant verbalement un des corps de logis à M. Constant LECERCLE.

L'ECOLE PRIMAIRE SUPERIEURE (cf cadastre 1845 : Ecole Primaire)

Le 22-IX-1841 François (notaire) Louis Charles PETIT DE REIMPRES, ancien notaire, et sa femme vendent à la Ville de Soissons, avec l'acceptation de M. Théodore Martin QUINETTE, maire de Soissons, membre de la Chambre des Députés, : «— Une maison
« rue du Chaperon Rouge, numéro 5, consistant en
« trois principaux corps de logis, dont l'un donne et
« a son entrée sur la rue, l'autre en étant d'équerre
« donne sur la cour et le troisième se trouve entre
« cour et jardin. Lesdits corps de logis sont élevés
« d'un étage et composés de cuisines, salles à manger
« salons, appartements de maîtres et autres, greniers
« et mansardes au-dessus, caves dessous les 1er et
« 3ème corps de logis, grande cour au milieu des bâ-
« timents ayant son entrée sur la rue par une porte
« cochère. Dans cette cour une pompe à eau, lieux
« d'aisances, écuries, remises et grenier à fourrage en-
« tre petite cour et bûchers, jardin derrière le 3ème
« corps de logis ayant sortie sur le cul de sac ou im-
« passe des Bons Enfants, qui aboutit Grande Rue du
« Commerce.»

Cette vente est faite moyennant une rente annuelle viagère de 3.600 francs que la Ville de Soissons sera tenue de payer à M. et Mme DE REIMPRES pendant leur vie et celle du survivant. Les vendeurs conservent la jouissance du caveau où se trouve leur vin et la libre disposition du logement autrefois occupé

par le Général FELIX à l'Hôtel de Ville, pour la période d'un an maximum, la Ville désirant installer dans l'immédiat l' « *Ecole d'Enseignement Primaire Supérieur* ».

De fructueuses et patientes recherches aux archives de l'Hôtel de Ville (Délibérations, rapports Instruction Publique etc ...) ont permis de connaître l'ECOLE PRIMAIRE SUPERIEURE de SOISSONS.

Les E. P. S. étaient encore il y a quelques années des écoles indépendantes qui comprenaient trois années d'études après le certificat d'études primaires, fournissant une instruction générale plus développée et des connaissances professionnelles élémentaires, actuellement désignées C. E. S. (Collèges d'Etudes Secondaires).

Avec la Loi GUIZOT du 28-VI-1833, les communes, chefs lieux de départements et celles dont la population dépassera 6.000 âmes, devront avoir, outre les écoles primaires élémentaires, une école primaire supérieure.

Soissons était concerné. L'Administration Municipale dirigée par M. QUINETTE dut se préoccuper de trouver un directeur, par voie de concours. C'est un parisien qui obtint le poste M. *Jean François Adolphe WATELET* (1811-1879)

Il entra en fonctions en 1836 avec douze élèves, installés provisoirement dans l'une des salles du Collège. Grâce à son zèle, à la fin de la 3ème année, l'Ecole Primaire Supérieure comptait une soixantaine d'élèves.

Toujours aux termes de la loi :

L'E. P. S. doit être établie d'une manière fixe et permanente, en lui conservant sa spécialité, qui fait sa force. Il faut veiller à ce que le nombre d'élèves ne soit pas restreint par l'exiguïté des bâtiments qui lui sont affectés.

Cette nouvelle école trop à l'étroit au Collège fut transférée, en premier lieu rue St Gaudin (1838), puis rue du Chaperon Rouge dans la spacieuse maison décrite ci-dessus.

Sur le cadastre 1845 « SUPERIEURE » a été omis, il ne fait mention que d'école primaire... Cet oubli l'avait laissée dans l'ombre jusqu'à aujourd'hui.

M. WATELET aidé de quatre professeurs prit possession des nouveaux locaux en 1841. Il y restera jusqu'en 1853. A cette date tout contribuait à faire de cette école un des établissements les plus en renom du département, avec trois sections principales : l'agriculture, l'industrie et le commerce. Par contre le Collège, si l'on en croit une délibération du conseil municipal du 9-V-1853, était en perte de vitesse ... D'orénavant il serait administré par voie de Régie et il y serait créée une école primaire destinée à devenir un enseignement agricole, industriel et commercial — puissant moyen d'y rappeler les élèves — !

L'E. P. S., avec cette nouvelle création, allait faire double emploi. Elle fut purement et simplement annexée au collège sous le titre d' « ENSEIGNEMENT SPECIAL ».

M. WATELET non sans douleur résigna ses fonctions de Directeur et suivit ses élèves. Il fut chargé des cours d'histoire naturelle, de mathématiques et dessin linéaire. N'étant pas pourvu du grade de « bachelier » il reprit ses études en vue d'obtenir ce diplôme, qu'il eut à l'âge de 44 ans, en 1855. Il devenait professeur à part entière. Sa retraite se fit en 1878 avec le titre d'officier de l'Instruction Publique.

M. WATELET s'occupa sans relâche d'études géologiques. Le naturaliste DESHAYES le tenait en haute estime. La Société Historique de Soissons l'ayant comme membre assidu, bénéficia de certains de ses travaux tels que :

- *Recherches faites dans les sables tertiaires inférieurs du Soissonnais avec description de nombreuses coquilles ;*
- *Catalogue des fossiles observés dans les couches de sables comprises entre les fausses glaises et lignites et le calcaire grossier dans l'Aisne ;*
- *Rapport sur un gisement de lophiodons à Aizy et sur la découverte à Chouy du corps d'un paleothe-*

rium minus (mammifère ongulé fossile genre *ta-pir*) ;

— *Rapport sur le grand dépôt géologique de Cœuvres, qui attira en 1864, l'attention de nombreux savants ;*

— *L'Age de Pierre et les sépultures de l'Age de Bronze dans le département de l'Aisne.*

Toutes ces études peuvent être consultées dans les B.S.A.H.S. de Soissons.

Les bâtisses du numéro 6 de la rue du Chaperon Rouge qui avaient été transformées en E.P.S. en 1841, désertées en 1853 furent vendues par l'Administration Municipale à l'HOTEL DIEU ou HOSPICES CIVILS, qui en fit une INFIRMERIE MILITAIRE en 1854. Malgré les bombardements de 14-18 qui l'endommagèrent, l'armée l'occupa encore après 1920.

Le Conseil Municipal, fin 1922, en négocia à nouveau l'acquisition avec les Hospices. Après de nombreuses tractations la Ville l'obtint pour 100.000 frs en 1926.

Suivant le grand plan d'urbanisation de tout ce quartier, la Ville fit bâtir la nouvelle poissonnerie dans le grand jardin de l'ex-infirmerie, ex-E.P.S., etc... où fut découverte la première pierre SEVELINGES) et le nouveau commissariat de police (devenu maison des syndicats...). Ledit jardin avait de tout temps une sortie sur l'Impasse des Trouvés, puis des Bons Enfants. Devenue inutile, elle fut déclassée, tandis que la société « Palais du Vêtement » était acquéreur du terrain. La Ville lui accorda une longueur de onze mètres en façade, et vingt mètres en profondeur, sur la rue Charles DESBOVES nouvellement percée.

Il faudra attendre 1952 pour voir les bâtiments proprement dits acquis en 1922 (cf ci-dessus) avec quelques maisons vétustes de la rue St Antoine, disparaître sous la pioche des démolisseurs. En même temps on pouvait lire dans la presse locale : *PREMIER CHANTIER DE L'OFFICE d'H.L.M.* (Habitations à Loyer Modéré) « *Les démolisseurs se sont* » *attaqués aux immeubles de l'îlot Chaperons Rouges*

« — *Saint Antoine, que doivent remplacer les PREMIERES habitations à loyer modéré* », (aujourd'hui numéro 2 et 4 de la rue).

Outre tous ces messieurs de la Municipalité et du Conseil d'Administration des H.L.M. venus assister aux premiers coups de pioche, se trouvait B. ANCIEN à la recherche de la fortification romaine (côté 'Sud du castrum (1)

Il constata que les soubassements de l'ancienne infirmerie partie sous le trottoir, partie sous la rue se trouvaient à *cheval* sur la muraille d'Augusta Suesionum. Sous l'aile Nord du bâtiment, face au marché couvert (rue Ch. Desboves) on creusa côté « *intra-muros* », sur une largeur de 11 mètres et jusqu'à 2 mètres de profondeur. Là on s'attendait à retrouver le mur romain... on ne vit qu'un mur bâtard refait très certainement aux époques médiévales, avec un remblai mélangé de vestiges archéologiques antiques très importants (tessons de poteries, débris de tegulae, imbrices (tuiles), épingles en os, petite statuette en ivoire, etc...), tout cela mélé à des cendres de bois.

La partie Sud côté « *extra-muros* » rue Saint Antoine n'a qu'un remblai de terre noire de jardin, sans aucune trace de civilisation du IIIème siècle. Là était probablement le « *pomoerium* », enceinte sacrée des romains, tracée autour de la ville, que les soldats en armes ne devaient pas franchir. Cet espace libre était consacré par la religion. Il était large d'environ 160 pieds (35 à 40 m) avec interdiction de bâtir ou de cultiver.

Il n'a été relevé, sur toute son étendue que des pierres de parements peintes de fleurs rouges, différents blocages tous d'origine médiévale et une très curieuse et profonde GALERIE de CIRCULATION ...

M. ANCIEN précise que : « *cette galerie est longue, voûtée en plein cintre, d'excellente conservation, murée à ses deux extrémités, à une époque relativement récente. 60 à 70 centimètres d'eau l'en-*

(1) Castrum : fortification romaine fin IIIème siècle.

« vahissent. Un superbe escalier à voussures en res-
« sauts et à arêtes abattues y donnait accès. Au bas
« de l'escalier deux niches à lampes sont disposées
« dans les parois. Le palier pénètre sous une première
« voûte de 1 m 70 de hauteur, qui se continue par une
« plus haute de 1 m 90, laquelle a été murée sans
« doute lors de la construction de la poissonnerie
« (1926). Cette voûte plus haute parfaitement conser-
« vée, est appareillée de pierres blanches, bien tail-
« lées, liées au mortier blanc. Elle est faite de six
« claveaux de part et d'autre de la clef de voûte, sou-
« tenue par des assises plus épaisses. Beaucoup de
« ces pierres sont marquées par de longs signes assez
« fins comparables à certains du Château de Coucy
« (XIII^{ème} siècle). La voûte plus basse est faite de
« pierres de plus petit appareil, mais de même nature
« avec une marque identique \vee ». Quant à l'esca-
lier, B. ANCIEN le considère comme contemporain
de toute la galerie, soulignant que certains claveaux
des voussures sont marqués du signe \vee déjà ren-
contré.

A quelle affectation répondait cette longue gale-
rie qui n'est pas une cave ? La légende des « souter-
rains » laisse songeur ... La galerie mystérieuse cou-
rait-elle sur toute la longueur de la *rue St Antoine*
longeant les fondations de la muraille romaine ?
Allait-elle rejoindre les caves et grand cellier de
l'abbaye de Valsery ? dont la maison à l'enseigne du
« *Lion Noir* » avait trois corps de logis, l'un donnant
rue Saint Antoine, (vers le numéro 6 actuel), un autre
Grande Rue (ex-librairie Bruneteaux, *rue St Martin*),
le troisième derrière les deux précédents et longeant
le mur romain.

Seule une fouille sous l'ancien commissariat de
police et la poissonnerie donnerait peut être une
réponse à cette galerie énigmatique.

Avant de quitter la rue du Chaperon Rouge si-
gnalons que la maison qui faisait le « coing » au
carrefour Giraudin, au devant du « puy » Hermant

(démolie en 1952), datait du XVIème siècle et qu'elle fut occupée pendant près de cent ans par des notaires et bourgeois de Soissons (32 sous de surcens perçus par l'Hôtel Dieu) : « 1556 — (Cacqueret) Bail à Vincent VISINIER notaire ; 1585 — (Raoullet) Bail à Claude QUINQUET praticien et Catherine VISINIER sa femme ; 1629 — (Vivenay) Bail à Marg. WALLET veuve de Nicolas PETIT notaire et procureur ; 1637 — (Lagnier) Bail à Pierre HASTREL notaire royal, hoir en partie de feu Ns PETIT ; de 1682 à 1779 c'est le nommé GUERIN et ses héritiers lui succédant qui occuperont les locaux : marchand vinaigrier, chandelier, épicier de père en fils. »

A la Révolution elle portait le numéro 813. Sur le cadastre de 1845 numéro 713.

**

La Rue SAINT - ANTOINE eut différents noms au cours des siècles : de la PROCESSION, du MAL ASSIS, du LION NOIR et enfin de GIRAUDIN ou des GIRONDINS. A la Révolution rue SCAEVOLA, puis elle reprit son nom d'origine rue SAINT - ANTOINE.

Elle conduit de la rue Saint Martin à l'intersection du square Bonenfant, des rues Deflandre, des Minimes et des Chaperons Rouges — Autrefois du carrefour du LION NOIR au carrefour GIRAUDIN.

L'ancienneté de la rue ne remonte qu'au XIIème siècle, lorsque la ville fut agrandie. La muraille romaine abandonnée ou arasée était située entre les rues St Antoine et Ch. Desboves actuelles, tandis que le rempart médiéval Sud partait de la Tour Lardier (Bords de l'Aisne-Arquebuse), longeait des terrains qui sont les rues actuelles des Feuillants, Brouilliaud, du Vieux Rempart jusqu'à la Tour Massé, à l'angle des rues de Panleu et du Théâtre Romain, (les sous-bassements de la tour sont toujours en place).

L'espace entre ces deux fortifications est d'environ 70 mètres, ce qui a permis la création et le percement de la rue SAINT - ANTOINE et de la rue des MINIMES, sur l'emplacement du pomoerium et du fossé bordant l'ancien castrum Sud.

Le nom de SAINT ANTOINE vient d'une chapelle dédiée à ce saint, qui se trouvait construite côté Sud de la rue (numéros impairs) et qui n'existe plus depuis la Révolution. Son origine n'est pas connue et les historiens ne sont pas prolixes à son sujet...

CABARET, PECHEUR et PATTE signalent qu'une confrérie y était établie : les Antonins. En 1742, Mgr de FITZ - JAMES, évêque de Soissons, fit interdire, vendre et aliéner la chapelle au profit de l'église St Martin, dans laquelle on transféra la confrérie, tandis qu'un particulier fit l'acquisition du petit édifice.

Sur la maison qui avait remplacé la chapelle on y voyait encore avant sa démolition en 1932, l'inscription « A ST ANTOINE », occupée par Spement, cafetier, elle fut détruite avec deux ou trois autres pour le passage de la «Voie Triomphale» (projet d'urbanisme des années 1930 qui n'aboutit pas). C'est une partie du Square Bonenfant qui est située sur leur emplacement.

La Chapelle figure sur plusieurs plans : reliquaire XVIème siècle (musée), Plan Bibliothèque nationale (1655), POINCELLIER (1747) et LE JEUNE (1768).

UN ARBRE dit de « Saint Antoine » était à l'opposite de la Chapelle, à l'entrée de la rue du Chapeyron Rouge. La tradition voulait qu'il ait été planté pour abriter de son feuillage le reposoir qu'on élevait chaque année à cet endroit, à l'occasion de la Fête Dieu d'où le nom de *rue de la PROCESSION*

A la Révolution, la rue Saint Antoine prit le nom de SCAEVOLA : Pseudonyme donné à Mucius Caius, jeune romain du VIème siècle avant J.-C. ... Selon la légende : « *Il pénétra dans le camp ennemi pendant un siège de Rome par les Etrusques et croyant mettre à mort Porsenna (roi Etrusque), tua le lieutenant de*

celui-ci. Conduit devant le roi, il plaça sa main droite sur un brasier ardent comme pour la punir de s'être trompée. Ce surnom qui veut dire « gaucher » lui fut donné après cette punition volontaire. »

Côté NORD de la rue SAINT ANTOINE (numéros pairs)

L'Hôtel Dieu y possédait deux maisons, l'une ayant pour enseigne « LE MAL ASSIS », l'autre « L'IMAGE NOTRE DAME ». Les archives les concernant remontent au XIVème siècle et s'achèvent à la Révolution.

« LE MALLASSYE » ou le « MAL ASSIS » selon les notaires) : ce nom pourrait peut-être s'expliquer par la proximité des fondations du mur romain, longeant tout le NORD de la rue et gênant la construction « en profondeur », la plaçant peut-être en contrebas d'où *mal assise* ? Cette demeure avec cour, corps de logis derrière, composé d'un cellier avec chambre dessus, lieu et pourpris, tenant d'un bout par derrière aux héritiers BONZERE (1686) (cf rue du Chaperon Rouge), se trouvait près du carrefour GIRAUDIN.

Aux XVII et XVIIIème siècles, elles étaient habitées par des familles de la bourgeoisie Soissonnaise faisant partie de la magistrature. On y voyait :

- Maître Jean PONSART conseiller du roy et son procureur en la Maréchaussée, (1678-1686) ;
- Maître François LE COMTE Commissaire aux Tailles, (1710-1712) ;
- Pierre PENNIER Huissier aux Tailles de l'Electon (1717-1723) ;
- Samson FABUS Procureur es-sièges royaux et ses héritiers Michel Samson FABUS procureur es-sièges royaux et Jacques Samson FABUS Receveur des Saisies (1723-1777).

Le dernier occupant signalé dans les archives de l'Hôtel Dieu est :

- Claude Crépin MONNIER maître peintre verrier. Toute la famille participa à son état « *d'artiste do-
« reur-peintre-verrier, pendant tout le XVIIIème siècle*

« jusqu'à la Révolution. En 1770, Jacques MONNIER, « fils du précédent, entreprit, lors du passage de la « Dauphine Marie Antoinette, la décoration des arcs « de triomphe exécutés dans Soissons en l'honneur de cette princesse, arcs qui se composaient de pan- « neaux décorés de sujets allégoriques et symboli- « ques. En 1793, un MONNIER expert, restaure la « dorure du cadre de Rubens (*L'adoration des ber- « gers*), qui se trouve à la Cathédrale.

Lors du numérotage global de la ville, la maison « LE MAL ASSIS » portera le numéro 818.

L'HOTEL NOTRE DAME » fut donné à l'Hôtel Dieu par Jehan DENIZET, marchand à Soissons. Un superbe parchemin daté de 1439 le situe dans le quartier de L'Evêque, rue de Girauldin (future rue Saint Antoine).

C'est une maison en deux demeures, voisine du Mal Assis, numéro 816-817, — Elle avait un passage donnant rue du FOUR L'EVEQUE (rue du Chaperon Rouge).

L'Hôtel NOTRE DAME sera totalement rebâti en 1712 et loué par les Administrateurs de l'Hôtel Dieu à la bourgeoisie dont voici quelques noms :

- 1594 à Jean BOUCHER notaire,
- 1620 à Robert LEVASSEUR Sergent Royal,
- 1681 à Antoine RACQUET Conseiller du roy et son Procureur en l'Election,
- 1710 à Robert RACQUET Trésorier de France, héritier de Maistre Anthoine RACQUET et demoiselle DANRE, ses père et mère,
- 1712 à Maistre Laurent DE BRYE Procureur et demoiselle HAMBY sa femme : maison en deux demeures, lieux, cours et pourpris *nouvellement rebasties* par ledit DE BRYE,
- 1752 à Demoiselle Madeleine DE BRYE fille majeure comme héritière de défunt DE BRYE vivant procureur es-sièges royaux, son père.

Le dernier titre de cette habitation (archives H. D.), est daté du « 20-XII-1776 Réobligation, furent

« présents Jacques François GUYNOT notaire roial
« et demoiselle M. T. THIERY sa femme, au nom et
« comme étant aux droits par acquisition de Jean
« Nicolas OZANNE aussi notaire à Soissons et demoiselle
« M. LE COMPTE sa femme, qui avoient pareillement
« les droits cédés de demoiselle M. M. DE
« BRYE décédée fille majeure, héritière de feu Laurent
« DE BRYE vivant procureur es-sièges royaux
« de Soissons, son père... » « lesquels ont reconnu
« être propriétaires d'une maison rue St ANTOINE,
« consistante autrefois en deux demeures, tenant d'un
« lez au sieur MONNIER artiste verrier (maison
« du Mal Assis - GC), d'autre lez auxdits reconnais-
« sants, d'un bout par devant à la rue, d'autre bout
« par derrière à BARBEREUX par héritage BONZERE
« (rue du Chaperon Rouge GC) : Charges 50 livres à
« l'Hôtel Dieu de surcens. »

La démolition du Mal Assis et de l'Hôtel Notre Dame se fera en 1952, en même temps que l'infirmierie militaire, et trois autres maisons voisines (cf chapitre précédent).

D'après les constatations de B. ANCIEN, toutes ces constructions étaient bâties sur deux étages de caves, les caves inférieures étant toujours inondées. Lors des démolitions on a pu remarquer une terre noire très homogène sur une profondeur étonnante (le gisement de grève n'ayant jamais été atteint). La muraille romaine passait à environ 25 mètres de là, cette terre noire était, comme nous l'avons déjà remarqué, le pomoerium romain ou le fossé, sans aucun tesson de cette époque. Par contre, des fondations antérieures aux bâtisses détruites montraient que le lotissement précédent pouvait dater du XIV^e siècle. Les archives de l'Hôtel Dieu que nous venons d'examiner sont en parfait accord avec cette supposition.

Voisines du « Mal Assis » et de l'hôtel « Notre Dame », sont les maisons à l'enseigne de « Saint Eloi » et de « La Couronne » occupées au XVI^e siècle, la première par Gervais DECRIN « recepveur des Ay-

des » et QUINQUET sergent royal, la seconde par Nicolas BERLETTE et Guillemette BONZERE sa femme, bourgeois de Soissons...

Nicolas BERLETTE (1557-1582) est le père de notre histoire locale. Il a laissé un manuscrit intitulé « Les Antiquitez de Soissons ». Décédé à l'âge de 25 ans, il n'a pas achevé ce document. L'avocat Jean DUCHESNE, qui avait épousé sa veuve, et le joaniste Michel BERTHIN curé de Chaudun, sont les auteurs principaux de cet ouvrage.

Cette histoire inédite est fort rare, on n'en connaît que quelques exemplaires. En 1858, M. SUIN (notaire) fait don de l'un d'eux à la Société Historique, conservé précieusement dans ses archives.

En 1584, Guillemette BONZERE, Veuve Nicolas BERLETTE demeure toujours rue Saint-Antoine, dans la maison qui a pour enseigne « La Couronne », tenant d'un lez à l'Hostel St Eloi, d'autre et par derrière à l'Hostel du « LION NOIR ».

« *LE LION NOIR* » : Hôtel et auberge dont les propriétaires sont les abbés de VALSERY, depuis le XIII^e siècle (dès l'ouverture de la rue St Antoine G.C.).

L'abbaye de VALSERY dont la maison-mère se trouvait dans la campagne Soissonnaise aménagea une maison-refuge à l'intérieur de la ville, derrière ses murailles pour se protéger des fréquentes incursions ennemies, des brigandages, etc...

De grands celliers, caves et caveaux permettaient d'engranger, à moindre risque. Les premières indications sur la présence de l'abbaye de Valsery dans Soissons proviennent d'un parchemin en latin (B.M.) dont la traduction donne : « *Mercredy après les Ra-*
« *meaux de l'an 1239, le prévost du Chapitre Saint*
« *Gervais est entré en conflit avec l'église de Valsery*
« *au sujet d'une maison et ses dépendances apparte-*
« *nant à l'abbaye située « en Brogneria ».* Leurs que-
« *relles portent sur des droits de haute et basse jus-*
« *tice revendiqués par le prévost. L'arbitre sera Geof-*
« *froi chapelain et chanoine du vénérable Père Jaco-*

« bus (Jacques de BAZOCHES), évêque de Soissons, « par la grâce de Dieu ».

Chaque année, le Chapitre Saint Gervais rend visite aux paroisses soumises à sa juridiction. Le 12-VI-1541 (G. 255 Aisne), c'est M. LE GROS curé de Saint-Martin (1ère du nom) qui reçoit M. BERLAIMONT, sous-prévost, accompagné de plusieurs messieurs du Chapitre, avec la croix et l'eau bénite... Les paroisiens doivent être présents pour entendre les comptes des marguilliers. La visite faite, le curé et les marguilliers payent « un paste » ou dîner aux visiteurs dans l'auberge du LION NOIR, suivant la coutume.

L'hôtel et l'auberge du LION NOIR subiront au début du XVIIème siècle de sérieuses réfections.

Ils se présentent en trois corps de logis très près du carrefour qui prendra et conservera fort longtemps le nom de LION NOIR : le 1er ayant son entrée sur la *Grand Rue* (actuelle rue St Martin - ex librairie Bruneteaux) ; le second par derrière avec cour entre les deux et sortie rue St Antoine. Le 3ème en retour d'équerre *rue Saint Antoine*. Deux cours faisant la liaison entre ces trois bâtisses et leurs dépendances.

Quelques réparations et transformations furent faites en 1604, les plus importantes furent prises en charge par l'abbaye de Valsery. La maison est partagée en deux lots :

La demeure du devant GRANDE RUE est louée à Jean HENNIN marchand de poissons, avec les caves. Il y a lieu de faire un mur de séparation de 9 pieds de haut, aux frais de l'autre locataire Etienne GOBELIN, sergent royal, qui aura les deux autres corps de logis, l'un *rue St Antoine*, l'autre *derrière*.

Frais qui incombent à Valsery :

« Dégâts au corps de logis de derrière loué à E. GOBELIN...

« Faire une laiesse de pierre au pied d'une étable servant de fournil de 9 pieds de haut et 15 pieds de long, à relier au pignon.

- « Faire une autre laiesse derrière l'étable, du côté du jardin attenant à la veuve BERLETTE (La Couronne) de 10 pieds de haut et 4 toises de long, reliée au pignon.
- « Faire une housse de parpaing audit pignon, du côté du jardin.
- « Réparer l'étable et faire un jambage à la cheminée du fournil qui esrt de cuisine.
- « Faire à neuf une muraille au corps de logis de *devant Grande Rue* de 3 toises 12 pieds de long et de 9 pieds de haut.
- « Refaire l'entrée du corps de logis de la *rue St Antoine* de 6 pieds de haut sur 3 pieds de long. Pour finir, faire une aire de mortier de ciment dans la cuisine.

Des actes divers (1672, 1673, 1689 et 1691 BOUCHEL et MONNEPVEU notaires) décrivent les trois corps de logis :

- Le 1er *Grande Rue* comprenait une boutique et cabinet attenant, allée (couloir), deux sallettes, fournil, caves, deux chambres, grenier dessus, cour derrière, avec passage rue St Antoine.
- Le 2ème *sur cours* avait salle, chambre, grenier, cave, petits lieux, appentis, ancien fournil tenant à la salle, petite cour derrière.
- Le 3ème *rue Saint Antoine* consistait en une cuisine basse, sallette servant de boutique attenant, allée entre les deux, cave dessous, deux chambres hautes, grenier dessus, fournil, étable, galetas dessus, cour donnant sur le 2ème corps de logis décrit ci-dessus, cave et puits, tenant d'un lez aux héritiers de Léonard DE CRIN, d'autre lez à *Adrien DE VUAREL* (anciennement N. BERLETTE), d'un bout par derrière au 2ème corps de logis du Lion Noir, par devant à la rue Saint Antoine.

Un nom de famille de la haute bourgeoisie Soissonnaise vient d'être cité *Adrien de VUAREL ou WAREL*, voisin de l'auberge du Lion Noir, rue St Antoine.

C'est très certainement lui que Firino (BSAS 3^e XVIII) nomme seigneur des Ardillières, Conseiller du

roi, Elu en l'Élection de Soissons, l'un des gouverneurs et échevins de cette ville. Il avait épousé Demoiselle Simonne de LA PORTE. Son frère, prénommé aussi Adrien fut de 1668 à 1687 Lieutenant Colonel du Régiment d'Alsace, Brigadier des Armées du Roi, Commandant de la citadelle de Perpignan, sous les ordres de LOUVOIS, secrétaire d'État de la Guerre. Il aurait épousé Demoiselle Catherine de MORELLE, en aurait eu trois fils, dont deux prêtres, et serait mort en 1695.

Une cinquantaine de lettres qui lui furent adressées par LOUVOIS, retrouvées aux Archives de la Guerre furent communiquées par M. FIRINO, dans plusieurs bulletins de la Société.

Au cours du XVIII^{ème} siècle, les religieux de Valsery loueront régulièrement « *les trois corps de logis du LION NOIR* », mais avec l'accord de l'Évêché.

« *Le 26-X-1734 (Calais B.A.) Quentin MOUTON-
« NET notaire royal, économiste, nommé par le roi aux
« revenus de la mense abbatiale de Valsery unie à l'
« évêché de Soissons, lequel sous le bon plaisir de
« Monseigneur l'Évêque de Soissons, a baillé 9 ans,
« à Nicolas PREVOT maistre « carcutier », — Une
« maison rue Saint Antoine — boutique, chambres et
« autres, à la réserve faite par ledit MOUTONNET du
« grand grenier, moyennant 120 livres de loier et deux
« jambons »...*

Le 2-X-1738 (Calais B.A.), le même MOUTONNET avec les mêmes titres que l'acte précédent, baille pour 9 ans, à Jacques LEFEBURE, marchand fayencier « — *la maison faisant partie du LION NOIR* « sise GRANDE RUE — Tenant d'un lez à Pierre de « FAYE (maison coin de rue GC), d'autre lez à la « veuve TRUDEL, par derrière à l'autre maison de la « mense de Valsery (3^{ème} corps de logis GC), occupée par PREVOT chaircutier, locataire du LION « NOIR rue ST ANTOINE (acte ci-dessus) ».

A partir de 1776 la bâtisse rue St Antoine portera le numéro 824 (numéro global), celle de la Grande

Rue le numéro 769 (Archives H 1084). A la Révolution « LE LION NOIR » est mis en adjudication (Biens nationaux Q 815, 828, 834) :

L'auberge au *numéro 824 rue SCAELOVA* cy-devant St ANTOINE, appartenant à la cy-devant abbaye de Valsery, est achetée par le nommé Jean DE-CHE maçon Limousin, agioteur de biens nationaux, devenu gros propriétaire.

La maison GRANDE RUE numéro 769 avec le bâtiment du fond (3ème corps de logis) lieux et dépendances autrefois à Valsery, revient au dernier enchérisseur, Nicolas PREMONT meunier demeurant à Quincampoix, pour 6.550 livres (27-VII-1791).

Les deux principaux corps de logis du LION NOIR *ne formaient pas le coin* des rues Saint Antoine et Grande Rue, mais le carrefour en prit le nom qu'il conserva plusieurs siècles.

Le « coing » était occupé par une habitation assez spacieuse, avec magasin au rez-de-chaussée ... Un acte de 1779 (DEGOUY BA) donne en détail la disposition de cette demeure d'angle de rues, avec les charges et obligations imputées aux preneurs, dont l'une d'elles assez curieuse mérite d'être signalée :

« furent présents Philippe FOURNIER marchand
« et Françoise DU FAYE son épouse, Pierre Quentin
« DU FAYE prêtre curé de Serches, lesquels baillent
« pour 9 ans au sieur Claude MARISE marchand et
« Antoinette COLLINET son épouse... — Une maison
« batie de NEUF, sise « coing du LION NOIR », tenant
« d'un côté à l'Abbaye de Valsery Grande Rue (ex-
« librairie Bruneteaux rue St Martin GC) retournant
« sur la rue St Antoine. Laquelle maison consiste en
« une boutique dans laquelle est l'escalier pour aller
« à la cave et une porte sur la Grande Rue, petite cour
« puits, cuisine avec fourneaux et évier, dans laquelle
« est une descente de cave, commodités, allée et por-
« te de derrière donnant sur la rue de la PROCES-
« SION dite de ST ANTOINE... Il est convenu entre
« les parties que lesdits preneurs seront obligés de

« placer le jour du Saint Sacrement et autres jours de
« processions — *UNE TABLE* — qui est dans ladite
« maison, qui appartient aux bailleurs, pour icelle
« table servir de *REPOSOIR* au *SAINTE SACREMENT*;
« l'arranger et l'orner comme il convient et la rendre
« à la fin du présent bail, dans le même état qu'ils la
« trouveront à leur entrée en jouissance, étant bonne
« comme neuve, etc..., etc... moyennant 300 livres an-
« nuelles de loïer et redevances. »

En 1912, c'était une épicerie-buvette tenue par M. JASMIN, en 1914 par M. BOITEL. La reconstruction et le nouvel urbanisme firent élargir la rue St Antoine (côté Nord) et réduisirent de moitié la bâtisse (actuel café P.M.U.), dont la façade est rue St Antoine et la porte d'entrée rue St Martin.

Le tronçon de rue (Saint Martin) et place (Fernand Marquigny) que nous allons parcourir maintenant, demande de la part du lecteur beaucoup d'attention et une certaine imagination, pour reconstituer « l'ancien quartier », dont les nombreuses maisons, hostelleries et commerces avaient leurs façade et entrée : *GRANDE RUE DU COMMERCE*.

Dès 1840 jusque 1910, les travaux d'urbanisme transformèrent le quartier de l'Hôtel Dieu : acquisition de maisons pour l'agrandissement de l'Hôtel Dieu, destruction pour le percement d'une rue (future place Fd Marquigny Sud) rejoignant le Marché Couvert, etc... La guerre 1914-18 anéantit tout le centre ville : ce ne sont que ruines et décombres, en particulier rue du *COMMERCE* (actuel tronçon rue Saint Martin et côté Est de la place Fd Marquigny), que nous allons essayer de reconstituer.

Mais avant cela voyons l'origine du nom de la rue, ses modifications, changements et déplacements à travers les siècles.

GRANDE RUE :

Ce nom doit remonter à la nuit des temps. C'est une des deux artères principales d'Augusta Suessionum au III^{ème} siècle, enfermée dans le « castrum ». Elle est orientée Nord-Sud (Cardo) et va couper à angle droit les rues St Quentin et du Collège (cadastre 1845 : rue du Mouton et des Rats), orientées Est-Ouest (decumanus).

La partie de cette voie étudiée s'est appelée aux XVII et XVIII^{èmes} siècles : *rue SAINT JACQUES* (plan musée 1780).

Au Moyen Age lorsque les pèlerins se rendaient ou revenaient de Compostelle (Espagne), ils s'arrêtaient pour prier devant le Saint soulier de la Vierge, exposé dans l'église de l'abbaye royale Notre Dame (les rues Vieille Gagnerie, Charpentier, Notre Dame, les PTT et le Tribunal sont sur son emplacement).

Le Chapitre Saint Gervais avait installé une maison et une hostellerie pour les recevoir, ou « *pendoit pour enseigne l'Image de Saint Jacques* », sises vis-à-vis du portail de l'église. La rue y conduisant prit naturellement le nom de l'enseigne.

GRANDE RUE DU COMMERCE, qui deviendra *rue du COMMERCE* en 1892 :

Cette appellation ne se voit qu'à partir de l'An 2 (1794), non pas en raison des nombreuses échoppes, boutiques en tous genres serrées dans la Grande Rue mais à cause de la Juridiction Consulaire des Marchands, supprimée à la Révolution pour être remplacée par le TRIBUNAL DE COMMERCE, sous Napoléon 1^{er}.

La Juridiction Consulaire des Marchands fut créée sous Charles IX, en 1566 ; elle servait pour toutes les contestations naissant entre les marchands et les négociants, Soissons étant devenu un centre commercial important. Elle était composée d'un juge et de

deux conseillers nommés « consuls » et d'un greffier. Pour parvenir à ces places il fallait nécessairement être marchand et bourgeois notable.

Avant 1735, la Juridiction se tenait tantôt dans une maison, tantôt dans une autre. Au décès de M. QUINQUET de LA MOTTE, avocat en Parlement, ancien gouverneur et échevin de la ville, la Communauté des Marchands acheta sa demeure sise GRANDE RUE pour 3.000 livres.

En 1779, la Juridiction la fit reconstruire en neuf et en décora l'entrée d'une belle architecture (emplacement du Journal l'Union, numéro 13 rue du Commerce).

Une plaque historique : en 1935, procédant à la démolition de l'ancien Tribunal de Commerce pour ouvrir le hall de « l'UNION », les ouvriers découvrirent une curieuse plaque de cuivre (0.25 x 0.20), laquelle provient de la construction de la façade refaite en 1779. Elle est maintenant exposée à l'entrée des bureaux du journal. On peut y lire quelques noms de notables sous le règne de Louis XVI tels Mgr de BOURDEILLES évêque de Soissons, M. LE PELTIER de MORTEFONTAINE Intendant de la Généralité de Soissons, etc...

Au XVIème siècle, la partie de la GRANDE RUE appartenant au quartier de l'Hôtel Dieu a de nombreuses maisons à enseigne. A partir du « coing » de la rue St Antoine et de la Grande Rue, nous trouvons l'un des corps de logis du « LION NOIR » (cf chapitre précédent). La bâtisse datait du XIIIème siècle, le LION NOIR fut vendu comme biens nationaux, à la Révolution, sous le numéro 769. Il fut mis, peut-être, à l'alignement au XIXème siècle et détruit pendant la 1ère guerre mondiale (M. WIDMER numéro 3 rue du Commerce). Lors de la reconstruction, la maison fut rebâtie sur ses anciennes fondations du XIIIème siècle, et prit le numéro 57 rue St Martin (ex-librairie Bruneteaux). Cette construction retient toute notre

attention, ayant conservé son sous-sol presque intact. Nous allons le parcourir sous la conduite de M. B. ANCIEN :

**

Le CELLIER de l'ABBAYE de VALSERY

« Des caves anciennes qui subsistent maintenant
« (hors des monuments) dans la ville, c'est la plus
« architecturale. Elle date du XIIIème siècle, longue
« de 16 m 85, large de 7 m 25, elle se divise en deux
« galeries, par trois piles octogonales, dont les tail-
« loirs correspondant à des culs-de-lampe, supportent
« les quatres travées de voûtes. Le profil des nervures
« est identique à celui du grand cellier de Saint Jean
« des Vignes, profil que M. LEFEVRE PONTALIS ju-
« geait rare. Il est à croire que l'atelier qui travaillait
« pour Saint Jean fut suivi par les monastères de la
« région qui bâtissaient au même moment : à ce spé-
« cimen rare de St Jean l'on peut ajouter outre Valse-
« ry, la cave de la gendarmerie construite par l'abbaye
« de Longpont, et dans cette abbaye-mère les voûtes
« de son fameux chauffoir.

« La cave était, ici aussi, un cellier : deux larges
« escaliers permettaient d'y descendre. L'un ouvert
« dans la façade sur rue, l'autre à l'opposé donnait
« dans la cour qui faisait suite. Les voûtes de ses ga-
« leries d'accès sont à voussures à ressauts. Il faut
« ajouter que le cellier renferme un puits et qu'il est
« prolongé par un caveau de même époque, couvert
« par un berceau en tiers-point ; et enfin que toute
« la paroi Nord doit s'adosser aux soubassements de
« la muraille romaine du Bas-Empire. »

Le 16-02-1933 M. DESCAMBRES signale la décou-
verte d'un vaste souterrain faite récemment par notre
collègue M. DEPONDT architecte départemental,
sous les ruines de l'ancienne maison Widmer (ci-
dessus étudiée), comprenant deux corps de logis, un

devant rue St Martin, l'autre derrière séparé par une cour. M. LELOUTRE déclare avoir vu le prolongement de ce dit souterrain, parmi les fondations du commissariat de police (actuelle maison des syndicats), rue Charles Desboves. A son avis, il devait rejoindre l'ancien rempart romain. Nous pensons qu'il le longeait...

Il y a très certainement un rapport entre le grand cellier de Valsery - de la maison du Lion Noir - encore existant, ce vaste souterrain signalé et la galerie de communication observée par B. ANCIEN en 1952 à la hauteur de la poissonnerie, entre les rues St Antoine et Charles Desboves. Le seul regret que l'on puisse exprimer, c'est l'absence de plans, notes et relevés au moment de la reconstruction de ce quartier (la recherche est à faire).

« *LES CISEAUX D'OR* » (1684) attenait « *LE LION NOIR* ». La maison était occupée en 1914 par MM. BROUSSE et CARTALIER, l'enseigne à la manière de Zola se voyait encore lors de la reconstruction « *AU PARADIS DES DAMES* », où se trouve aujourd'hui le numéro 59 rue St Martin (chaussures Bata). Les caves seraient très intéressantes à étudier étant à proximité du mur romain.

Tenant aux « *CISEAUX D'OR* », l'hostellerie « *LA HERSE* » (1565) appartenait pour moitié à l'Hôpital général dès 1685, en totalité à partir de 1714. Elle tenait d'un lez «aux Ciseaux d'Or», d'autre lez à *l'Impasse des Trouvés*.

Au XVIIIème siècle, « la Herse » disparaît pour faire place « *AUX BONS ENFANTS* », l'impasse quelques temps plus tard prendra son nom jusqu'à son aliénation en 1923 : c'est la Société du Palais du Vêtement qui occupe l'emplacement du magasin de cuirs et chaussures VIEVILLE (1914) et de l'impasse des Bons Enfants.

L'impasse des TROUVES ou DES BONS ENFANTS (cf cadastre 1845) : Datait très certainement de la fondation de l'Hôtel Dieu, peut-être même de la Mai-

son de l'Aumosne. Ce passage aboutissait autrefois derrière l'hospice, le longeait et débouchait rue de l'Hôtel Dieu Saint Gervais, sous le nom de « ruelle de Belleu ». C'est dans ce cul-de-sac que l'on venait déposer les enfants abandonnés d'où le nom des « Trouvés ».

L'hostellerie de la Herse puis des Bons Enfants eut de tous temps deux entrées dans cette impasse : petite porte et porte cochère pour aller aux écuries. A la Révolution, l'auberge portait le numéro 771 Grande Rue.

En 1842, l'autorisation est donnée par le conseil municipal aux propriétaires François DESTREZ et CAHIER demeurant Grande Rue du Commerce, de fermer l'entrée de l'Impasse des Bons Enfants, par une porte à claire voie, d'une hauteur d'environ deux mètres. Cette mesure n'a d'autre but que de parer aux nombreux inconvénients (dépôts d'immondices) à diverses reprises signalés.

C'est dans ce passage que s'établit en décembre 1880, l'unique BUREAU de POSTE de la ville. Il fut installé dans l'immeuble appartenant à M. PASQUIER



Le BUREAU de POSTE à SOISSONS

Le premier bureau de la poste aux lettres de Soissons, d'où furent postés *les premiers timbres*, que s'arrachent maintenant les philatélistes (1849 pour celui de Soissons) était situé rue MATIGNY, touchant au rempart Porte St Christophe, loin du centre ville donc très peu commode pour les usagers. *Le télégraphe* qui fonctionnait depuis 1862 se trouvait dans un local de l'Hôtel de Ville.

En 1878, le Directeur des Postes et Télégraphes demanda à la Municipalité deux autres pièces pour y installer *la Poste aux lettres*. Cela lui fut refusé, mais l'année suivante il obtint une subvention qui

lui permit de réunir les deux services : *impasse DES BONS ENFANTS*. Ils y resteront quatorze ans avec deux bureaux auxiliaires (rue des Cordeliers et faubourg St Waast). En 1900 le bureau des Postes et Télégraphes sera transféré au numéro 42 rue St Martin (38-40 actuels), dans un vaste immeuble d'époque Louis Philippe, haut de deux étages, sept fenêtres sur rue avec grande porte cochère et cour. «*La GRANDE POSTE* », comme on l'appelait disparaîtra sous les bombardements de 14-18.

Devenu vacant, l'immeuble Pasquier, Impasse des Bons Enfants, sera occupé par le service des Ponts et Chaussées.

Le 27-VII-1923 par délibération du Conseil Municipal, l'impasse des Bons Enfants est déclassée suivant lecture du rapport de l'architecte voyer : «*Cette*
« *impasse ne desservait avant la guerre que les im-*
« *meubles de M. PASQUIER et de l'Hôtel Dieu (an-*
« *cienne infirmerie militaire). Cette dernière cons-*
« *truction est en instance d'acquisition par la Ville,*
« *et l'accès ménagé par ladite impasse n'ayant aucune*
« *utilité peut être supprimé. D'autre part, les immeu-*
« *bles Pasquier ont été entièrement détruits par la*
« *guerre et vendus par ce propriétaire à M. HERZ*
« *pour y construire un nouvel immeuble, sauf sur la*
« *partie qui doit être incorporée au domaine public*
« *communal pour l'ouverture d'une nouvelle rue pro-*
« *jetée au plan d'aménagement entre le fond du mar-*
« *ché couvert et la rue du Commerce (future rue C.*
« *Desboves GC). L'impasse des Bons Enfants dont la*
« *surface est de 68 m² 24 se trouve sensiblement à*
« *la limite de cette nouvelle rue, mais en dehors. De*
« *plus, pour la construction de son nouvel immeuble*
« *M. HERZ se trouve dans l'obligation de réunir les*
« *terrains des anciens immeubles Pasquier de part*
« *et d'autre de ladite impasse, de sorte que celle-ci*
« *est indispensable pour opérer cette réunion.. Des*
« *négociations et échanges ont du se faire entre la*
« *ville et M. HERZ, afin d'entreprendre le percement*
« *de la rue nouvelle.»*

RUE CHARLES DESBOVES

Moins d'un siècle après sa disparition, ce nom est tombé dans le néant total ! Après de patientes recherches au cimetière de Soissons et dans les archives municipales, nous avons appris que M. Honoré Charles DESBOVES était né à Soissons le 24-XI-1819 et décédé le 17-X-1899 dans sa maison au numéro 4 rue de l'Hôpital.

Les familles DESBOVES étaient nombreuses dans la région, la plus connue était celle d'importants cultivateurs originaires de Noyant, la Carrière l'Evêque. Charles DESBOVES était des leurs.

Dans une délibération du Conseil Municipal du 24-02-1905, son testament daté du 15 VII-1895 est ainsi conçu :

*« Je lègue à la ville de Soissons, ma ville natale,
« une somme de 200.000 francs, cette somme sera ex-
« pressément employée à l'établissement d'un marché
« couvert, ou s'il en existe déjà un, à la construction
« d'un autre édifice communal quelconque répondant
« aux besoins de la population. Ce marché ou cet
« édifice devra porter mon nom. En tous cas, je ne
« veux pas que la somme léguée puisse servir à édifier
« des abattoirs, ni au percement d'une rue, non plus
« qu'à l'établissement d'un jardin public ou d'une
« promenade. Enfin je lègue aussi à cette ville mon
« buste en terre cuite. »*

Après les premières difficultés avec les héritiers et l'exécuteur testamentaire de M. DESBOVES, maintes démarches et recherches furent entreprises pour l'emplacement du marché couvert (délibérations de 1905 à 1911). Enfin la Ville acheta, comme nous venons de le voir (cf rue des Chaperons Rouges), les bâtisses de l'Hôtel Dieu devenues vacantes après le transfert de l'hospice avenue de la Gare, dans des locaux neufs. Plusieurs constructions furent rasées

pour l'édification du Marché et d'une poissonnerie. Cette dernière fut terminée en 1912 avec plans et élévation identiques à ceux du Marché : c'était sa réplique en réduction très exactement le quart, et n'avait qu'un seul accès. Sur le même alignement que le marché, elle sera détruite en 1914 (aujourd'hui numéros 5-7, Place Fernand Marquigny).

En 1922, la Ville désirant étendre son œuvre d'urbanisation acheta des hospices, l'infirmerie militaire et devint propriétaire de tout le côté sud du marché. C'est là qu'après 1926, elle fit bâtir la nouvelle et actuelle poissonnerie et un commissariat de police (salle de réunions syndicales), qui s'avéra rapidement trop étroit. Comme nous l'avons vu précédemment, ces deux édifices sont construits sur une galerie souterraine pouvant dater du XIII^{ème} siècle, très près du grand cellier de Valsery, sous la maison du cy-devant Lion Noir.

Après l'impasse des Bons Enfants, l'hostellerie « *A L'IMAGE SAINT JACQUES* » que l'on trouve avant le XVI^{ème} siècle, a donné son nom à une partie de la rue (plan musée 1780). Elle appartenait au Chapitre St Gervais (obiterie). Au XVIII^{ème} siècle c'est « *LE PETIT PANIER* » qui la remplace.

A propos d'enseignes : Depuis 1517, les aubergistes, hôtelains, étaient tenus d'avoir une ENSEIGNE, qui était leur propriété, comme le sont aujourd'hui les marques de fabriques déposées. Depuis 1567, ces propriétaires étaient astreints à l'enregistrement de leur enseigne, (C. ENLART).

A la Révolution, « le Petit Panier » porte le numéro 774 ; Plusieurs aubergistes s'y succéderont. L'acte du 26-IV-1783 (MOREAU) précise que l'enseigne appartient aux preneurs J. J. BOURGEOIS et sa femme. La maison sise Grande Rue a une grande porte cochère, cour, poulailler, colombier, deux écuries, fournil, puits, etc... En 1790, l'hostellerie est vendue comme biens nationaux (Q 815-816) au citoyen DUMONT aubergiste pour 9800 livres.

En 1806 (PAILLET), nouveau propriétaire avec nouvelle enseigne « l'hôtel de LA COURONNE » qui disparaîtra sous les décombres pendant la guerre de 1914.

En délibération du conseil municipal du 22-XI-1911, dossier intitulé « travaux marché couvert » M. DOMINIQUE exploitant de l'Hôtel de la Couronne, expose « que les travaux de construction du marché couvert lui ont causé un préjudice qu'il évalue à 1.500 francs, étant donné qu'à partir du 24-IX-1910 jusqu'en novembre de la même année, il n'a pu jouir d'un magasin servant de remise pour bicyclettes et bagages de voyageurs, d'une écurie pour quatre chevaux et de toute la partie droite de sa grande écurie. Il ajoute qu'il a été aussi privé de trois de ses chambres et qu'il a dû louer d'autres locaux en ville pour conserver sa clientèle. M. le Maire déclare que la ville a dû refaire entièrement à ses frais le pignon séparatif de la future poissonnerie (terminée en 1912) et de la maison DOMINIQUE, remettre complètement à neuf les locaux de l'hôtel de la Couronne qui ont été touchés par les travaux. La somme demandée par le plaignant semble très exagérée. Une enquête est demandée par le conseil municipal. » Cette propriété était située au numéro 13 de la rue du Commerce (actuel café de Paris et Chaussures Bally, rue St Martin, coin place F. Marquigny).

Nous allons essayer de reconstituer le quartier de l'Hôtel Dieu (actuel côté EST de la place Fernand Marquigny) qui avant 1914 se présentait ainsi :

- n° 15 — charcuterie « La Hure » (RIDON Restaurateur)
- » 17 — marchand de faïences (COUAILLER)
- » 19 et 21 — maisons rasées en 1911 pour percement d'une rue pour aller au nouveau marché couvert (place Fd Marquigny SUD)
- » Annexe Hôtel Dieu (la maternité)

- » 23 — marchand de chaussures (HENRION)
- » 25 — café-restaurant (LAMARCHE puis
ROCHARD)
- » 27 — librairie journaux (LEFORT)
- » 29 — charcuterie (DEMONT)
- » 31 — maison de soldes bonneterie (JOLLARD
et cie)
- » 33 — boucherie (M. BOUR) au tournant de la rue
de l'Hôtel Dieu.

La destruction fut totale, seules les cartes postales et photographies de l'époque (avant et après 1918) permettent d'imaginer ce tronçon de rue anéanti.

Là encore les archives de l'Hôtel Dieu vont être d'un grand secours...

L'Hôtel Dieu fit l'acquisition entre 1773 et 1836 de plusieurs maisons avec leurs dépendances pour agrandir les cours des malades convalescents et bâtir plusieurs salles dont une pour les vénériens, une autre pour la maternité. Parmi ces habitations trois attirent notre attention, leurs archives remontent au XVIIème siècle :

Ces trois demeures, dont deux très spacieuses, sises GRANDE RUE, avaient une grande cour rectangulaire commune et un passage en cul-de-sac les longeant appelés *COUR ET IMPASSE DE LA GALERIE* ou encore *de LA PIE*. Ce sont Nicolas MIGNOT et Simonne HOURDE sa femme qui en sont propriétaires.

En 1651, après décès dudit MIGNOT, sa veuve et ses héritiers mettent en adjudication une des maisons celle sise GRANDE RUE, vis-à-vis le grand portail de l'église de l'abbaye Notre Dame, en plusieurs édifices dont le principal tient toute la façade sur rue, avec une grande porte cochère commune aux deux autres constructions. Elle est acquise par Regnault QUINQUET, marchand.

En 1656, c'est une adjudication par licitation au profit de Charles MIGNOT, conseiller du roi, élu en l'Élection de Soissons, qui rend Adrien DELACOUR

écuyer, greffier en chef du Bureau des Finances de la Généralité de Soissons et Françoise BERTRAND sa femme, propriétaires de la seconde maison appelée — LA GALERIE — sise Grande Rue, *dans la COUR* du même nom, (côté gauche après avoir franchi la grande porte cochère).

Quant à la 3ème, elle ne sera cédée qu'en 1678 par Demoiselle MARQUETTE, femme de N. MIGNOT (BERENGIER et DELACLEF), à Nicolas et Toussaint DELACOUR, marchands. C'est la plus importante, elle occupe le demi-périmètre restant *PAR DEVANT A LA COUR COMMUNE*, avec un corps de logis en retour d'équerre (côté droit dans la cour).

En 1686, nous trouvons la maison numéro 1 vendue par Regnault QUINQUET marchand épicier et Jeanne CANNEAU sa femme, au sieur Pierre SENNAULT, maistre chaudronnier. Dans cet acte (BERENGIER) quelques détails donnent la distribution des pièces : *Maison GRANDE RUE consistant en une « boutique et arrière-boutique, chambres et un grand « grenier au-dessus : l'une desquelles chambre est « aussy au-dessus du passage de la grande porte co- « chère COMMUNE à la maison et au-dessus de l'ar- « rière boutique. Deux grands celliers et deux ca- « veaux au-dessous, court, fournil, lieux communs et « puits en communauté : Vente 3700 livres. »*

La seconde maison semble avoir changé d'enseigne au début du XVIIIème siècle. En 1726, elle est désignée sous le nom de *LA PIE*. Mais elle reprend son ancien nom en 1763 lors de la vente faite par les héritiers DELAPLACE (CHOLLET) à Jacques DOURLENS prêtre chanoine de la collégiale St Pierre.

La troisième demeure (cf 1678) nous intéresse particulièrement car son étude répond à une communication faite par M. LAURENDEAU en 1860 (BSAS 1-XIV) à propos « d'inscriptions latines sur la façade d'une maison de l'ancienne cour de la Galerie, bâtiment dépendant aujourd'hui de l'Hôtel Dieu ». Voici un extrait :

« LA COUR DE LA GALERIE autrefois commune,
« avait au fond de l'impasse son entrée, alors fermée
« d'une grande porte dont l'un des pilastres portait
« le numéro 782 de l'ancien numérotage de la ville.
« Les maisons qui l'entouraient furent successivement
« acquises par l'administration des hospices pour l'
« agrandissement de l'Hôtel Dieu.

« La façade de l'une des maisons de la Cour de la
« Galerie, la seule qui existe encore, est décorée d'
« une corniche composée d'oves et de quatre pilas-
« tres d'ordre corinthien, dont chacun des chapiteaux
« est surmonté d'un cartouche dans lequel est in-
« crustée une pierre portant une inscription en vers
« latins. Le docteur GODELLE, archéologue (1773-
« 1842) pensait que ces pierres gravées étaient plus
« anciennes que le bâtiment qui les porte et que ces
« quatre inscriptions avaient appartenu à un temple
« du paganisme (comme la pierre d'Isis trouvée dans
« le même établissement) ; mais la forme des carac-
« tères dont elles sont composées ne remonte pas
« même au moyen âge. Une autre inscription latine
« remplit les intervalles des pilastres au-dessus des
« fenêtres du bâtiment.

« ... En étudiant ces inscriptions on y reconnaît
« des maximes d'une morale générale, devant s'ap-
« pliquer plus particulièrement à un établissement
« déterminé, ou à un personnage dont elles auraient
« indiqué le goût ou les fonctions. Les quatre princi-
« pales, placées au-dessus des chapiteaux étant tirées
« de quatre auteurs classiques : Ovide, Horace, Clau-
« dius et Juvénal, nous soupçonnons que ce bâtiment
« a pu être le local d'un établissement d'instruction
« secondaire auquel la Cour de la Galerie servait de
« cour de récréation... Ce soupçon peut être d'au-
« tant plus justifié que parmi les anciens titres des
« maisons situées autrefois dans la Cour de la Gale-
« rie mais qu'il ne nous a pas été possible de com-
« pulser, il en existe, dit-on, qui attestent que, dans
« cette cour, il a existé anciennement une institu-
« tion. »

En effet, les archives de l'Hôtel Dieu nous signalent qu'en 1765 l'acquisition de cette maison fut faite par Claude François VIRVAUX, maître ès-arts et de pension, et demoiselle M. DUBOIS sa femme, maison en plusieurs corps de logis, cour, jardin, bâtiments, grenier dessus, basse-cour, écurie donnant dans le PASSAGE du cul-de-sac nommé « La Pie », tenant d'un lez audit cul - de - sac, d'autre lez à M. DOURLENS (cf seconde maison ci-dessus), d'un bout du côté de la Grande Rue à FOURNIER (1ère maison) et au cul-de-sac servant de passage pour aller à la Grande Rue, d'autre bout aux sœurs religieuses augustines de l'Hôtel Dieu. La vendeuse était Françoise DELACOUR, veuve DELAPLACE qui céda tous ses droits de propriété moyennant 7.000 livres francs deniers payés comptant et 3.000 livres en espèces d'écus de 6 livres et autre monnaie ayant cours.

Les titres possédés par l'Hôtel Dieu ne datent que du XVIIème siècle, mais les maisons vendues à cette époque par les MIGNOT avaient été construites vraisemblablement au siècle précédent, d'où l'origine des sculptures d'ordre corinthien, l'antique étant très à la mode en pleine renaissance. Les inscriptions latines, elles, ont dû être sculptées à l'attention des élèves de M. VIRVAUX. Ce maître de pension ne restera que huit ans dans ces grands locaux qu'il cédera aux administrateurs de l'Hôtel Dieu le 15-02-1773 (état des lieux) le 7-03-1774 (vente MOREAU notaire) moyennant 15.000 francs deniers : 10.500 livres comptant et deux rentes constituées de 225 livres en deux parties énoncées audit acte.

Dans cet acte, il est fait mention entre autres « du grand corps de logis d'environ 112 pieds (37 m « environ) de longueur consistant en six chambres « de file dont cinq à feu, un grand cellier en dessous, « une première cave avec une descente dans trois « autres caves voûtées et plus profondes, etc... Au « devant est une cour d'entrée à porte cochère au « fond d'une entrée commune avec les maisons Four- « nier et Dourlens (1ère et 2ème décrites ci-dessus).

« En face de la cour et en retour d'équerre (equaire
« dans le texte) est un bâtiment communiquant au
« grand composé d'une salle basse boisée et d'une
« petite dépense. A côté est un escalier, chambre de
« même, au-dessus grenier. Dans la cour une remise
« et de l'autre côté de la porte cochère un puits com-
« mun avec la maison Dourlens. Derrière ce bâtiment
« est une basse-cour, des latrines, deux petites écuries
« et un passage entre deux pour une porte de sortie
« dans la rue de la Pie. Au couchant est un GRAND
« JARDIN au nord duquel se trouve un bâtiment isolé
« composé d'une grande salle, cabinet à côté et un
« escalier conduisant au grenier sur toute la lon-
« gueur du bâtiment, en forme de mansarde carrelée
« (carlée dans le texte) plus un puits et de l'autre
« côté au couchant des latrines couvertes d'un petit
« bâtiment. Au midy est un autre bâtiment composé
« d'un petit cellier chambre à feu, au-dessus grenier,
« derrière basse-cour et poulailler, plus dans ce même
« jardin une porte de sortie au bout de la rue de la
« Pie (impasse de la Cour de la Galerie).»

Les Administrateurs de l'Hôtel Dieu qui avaient reçu lettres patentes de LOUIS XV (parchemin avec sceau, août 1749), portant permission d'acquérir (août 1773) une maison située Grande Rue numéro 782 du sieur VIRVAUX, pour s'agrandir, ne le firent pas dans l'immédiat, car jusqu'en 1799 une partie des locaux est louée régulièrement par leurs soins. Le dernier locataire est un nommé Fs COMPERE dit Beaupré.

« Le 10-09-1790 (Guynot) Vente par les héritiers
« DOURLENS à A. CHARBONNEL, marchand meu-
« nier après la levée des scellés apposés à la mort
« de J. DOURLENS vivant prêtre à St Pierre, une mai-
« son, lieux et bâtiments en dépendant Grande Rue,
« dans la cour appelée « La Galerie », ladite cour,
« commune avec l'Hôtel Dieu (ex-Virvaux) et le sieur
« FOURNIER, moyennant le prix principal de 5.000
« livres.»

En 1791 (Paillet), vente de la maison ci-dessus
« par A. CHARBONNEL marchand mégissier à Jac-

« ques François DEBATZ bourgeois et Victoire MONT
« MIGNON sa femme, moyennant 4.000 livres de prix
« principal. Ce dernier revend la maison en 1793 à
« J. B. MANSART pour 8.000 livres. En 1794, le pro-
« priétaire est CH. F. CAILLET marchand cordier et
« M. A. LEBEL sa femme (en secondes nocés)... Enfin
« le 2-09-1827 (Petit de Réimpré) vente de la maison
« ci-dessus par CAILLET et sa femme aux Adminis-
« trateurs de l'Hôtel Dieu moyennant 6.000 francs ». Cette maison était depuis plus de 25 ans occupées par deux anciennes religieuses, les demoiselles BREF-FORT qui y tenaient une école primaire de jeunes filles moyennant 300 francs de loyer par an. Elles sont décédées en 1822 et 1823.

La maison devenue vacante, le sieur CAILLET la céda à l'Hôtel Dieu.

Quant à la première maison sise GRANDE RUE avec un corps de logis en façade sur la rue, une grande porte cochère commune aux trois demeures, que nous avons laissée en 1686 à Pierre SENAULT, elle se trouve entre les mains de Fs FOURNIER marchand de toiles et Charlotte CHAUDROY sa femme (actes 1752, 1780) qui font partage entre leurs trois enfants. M. CUGNET et sa femme née FOURNIER en deviennent propriétaires après rachat des parts des frère et sœur FOURNIER, le 7-06-1807. Le 7-11-1836, M. CUGNET le vend aux administrateurs de l'Hôtel Dieu. Un procès-verbal d'expertise avec plan de la propriété donne tous les détails sur l'intérieur et l'extérieur de la maison, tels : « Elle est construite en
« pierre de taille, la charpente est en bois de chène,
« la couverture en tuiles. Les CAVES sont compo-
« sées de six berceaux, construites sur deux rangées
« de voûtes plein cintre en pierre de taille, dont trois
« voûtes à chaque rang... LA GALERIE dont il est
« toujours question dans la dénomination existe côté
« cour, en face du premier palier, elle est construite
« en partie de bois et couverte en tuiles. Elle permet
« d'accéder au premier étage du grand corps de logis

« donnant sur la place ST PIERRE : GRANDE RUE
« DU COMMERCE numéro 26. Ladite galerie com-
« munique avec un couloir dont le plancher est en
« plâtre et les solives apparentes, etc..., etc... »

Les grands celliers et nombreuses caves voûtés signalés dans cet ensemble de maisons de la COUR DE LA GALERIE font partie du sous-sol de la Place Fernand Marquigny (face à la rue de la Vieille Gagnerie et au square St Pierre. Sur le grand plan (Wattier géomètre) de 1898, cette grande propriété en 3 demeures (anciennement MIGNOT) avec toutes ses dépendances ci-dessus décrites, plus deux maisons voisines numéros 28 et 30, Grande Rue du Commerce (1825), furent enclavées dans les différents bâtiments de l'Hôtel Dieu déjà existants, ou démolies pour employer le terrain qu'elles occupaient à l'agrandissement de la cour des femmes convalescentes. C'est ainsi que se sont formées les nouvelles salles St Jean et St Barthelemy (sur les fondations Virvaux), St Roch pour les maladies vénériennes, avec cour particulière (sur propriété Caillet ex-Dourlens), la grande cour des femmes et salle St Protais (Cugnet ex-Fournier numéro 26). La salle St Gervais et la maternité avec la grande porte cochère surmontée d'une grosse horloge ronde (cf carte postale avant 1914), ouvertes sur la rue du COMMERCE, vis-à-vis la petite place St Pierre, proviennent des maisons numéros 28 et 30 acquises par les administrateurs de l'H. D. de M. DANDROY fils, couvreur (6.000 f.), et de Dame Fauchaux marchande lingère (6.000 f.).

Tous ces achats sont confirmés et approuvés par le conseil municipal (délibérations 1827 à 1832).

Pour terminer ce chapitre, signalons une maison à l'enseigne « *LE CHANGE DES JUIFS* » sise Grande Rue au coin de la rue St Gervais dite vulgairement de l'Hôtel Dieu.

D'après une tradition enregistrée par les historiens *Dormay, M. Regnault, Pêcheur, Martin et Jacob*, les Juifs se livrant à l'usure avaient une maison com-

mune pour leurs opérations financières, près de l'église St Quentin appelée au XVIIème « *VIDE BOURSE* ». La place de leur synagogue mentionnée en 1284 (Archives nationales) n'est guère bien définie, au XIVème siècle elle portait pour enseigne « *AU SABBAT DES JUIFS* » (repos sacré le 7ème jour de la semaine d'après Moïse). Selon quelques auteurs elle se trouvait rue des Rats (actuelle rue du Collège), ou rue de la Burie. Les comptes du Chapitre la place près du carrefour de l'Etaple (carrefour de la Civette — rue du Commerce actuelle) : ne serait-ce pas cette maison louée par l'Obiterie du Chapitre St Gervais le 26-VII-1751 (DAUVERGNE B.A.), appelée anciennement « *le change des Juifs* » moyennant 190 livres, sise Grande Rue, donnant par « un coing au bout » de ladite rue St Gervais ou de l'Hôtel Dieu ?

Les Juifs avaient leur cimetière auprès de la Porte St Christophe, Philippe le Bel le donna au Chapitre de Soissons lorsqu'il les chassa du royaume (1306-1307) (Archives nationales). Les Lombards conservèrent seuls le monopole des opérations financières et le gardèrent pendant de longues années. Leur séjour à Soissons est attesté par la dénomination de la rue DU COQ LOMBARD, où devait se trouver leur officine.

**

— Rue SAINT GERVAIS vulgairement appelée rue de L'HOTEL DIEU — à la Révolution rue des HOSPICES CIVILS (cf cadastre 1845) :

Monceau de ruines après 14-18, rayée de la carte de Soissons, le tiers de la place Fernand Marquigny, côté NORD, couvre complètement les numéros pairs et impairs de la rue disparue.

Elle remontait à la fondation de l'Hôtel Dieu lui-même : sa CHAPELLE située à son entrée, grâce à une donation faite par Galtirius Dictus Cerarius Sues-

sionen traduit par les historiens Gaultier le Cirier bourgeois de Soissons, en 1243, fut édiflée sur la maison de « l'Oulches » au profit de l'hôpital. En 1250, une bulle du pape Innocent IV confirmait et ratifiait la construction de l'oratoire ou chapelle, dédiée à Marie Madeleine. L'évêque Guy de CHATEAU PORCIEN « l'a beny ainsy que le caveau » creusé sous l'édifice pour le repos éternel des religieuses décédées ».

Dans la chapelle on observait les mêmes cérémonies qu'à la cathédrale le jour de Pâques, jusqu'à illuminer le chœur d'une centaine de cierges (1412). Elle possédait des reliques et même des cheveux de Sainte Madeleine.

En 1467-1470 on fit restaurer la châsse qui les contenait par l'orfèvre Pierre PIOLET au moyen de quêtes auxquelles contribua le Connétable de France, de quarante quatre sous qu'on reçut « aux pardons de Soissons » et d'aumônes versées par les fidèles devant les reliques exposées au portail.

En 1471, le peintre verrier BAUDESSON qui reblanchit le réfectoire, peignit « *desseure la grand table le crucifiement Nostre Seigneur et au coing devant l'huis du reffrotoir le Jugement et plusieurs saints et saintes* », et remit « *à point les verrières* ».

Un autre peintre, Mahiot GUERDIN peignit pour six sous, en 1506, les images de Sainte Madeleine qui décoraient le devant et le dessus de l'autel, et un Dieu dans l'arceau du portail ». Enfin en 1552, le peintre Charles TONDEUR répara « les images de la petite chapelle attenante au portail de la maison « que les malheureux » méchants hacquereaux (soudards) anglais ou bourguignons avoient déchirez et rompuez ».

La CHAPELLE de la Madeleine en l'Hospice de Saint Gervais dépendait de la cathédrale. Une coutume voulait au XVIIème siècle, « que le vicaire et enfans de cœur » de l'église St Germain viennent à la chapelle de l'Hôtel Dieu chanter aux Vêpres la

veille et à la messe le jour des fêtes de la Dédicace et de Ste Marie-Madeleine, après quoi on leur servait une collation.

Par une délibération du 7 Juillet 1639, l'Administration de l'Hôtel Dieu décida qu'ils ne viendraient plus — regoutter dans le réfectoire des religieuses de cœur — mais qu'en compensation il leur serait donné quatre livres dix sous.

La *CHAPELLE* sera reconstruite en 1517, démolie par les Huguenots en 1567, elle sera rebâtie en 1682, telle que les Soissonnais la voyaient encore avant 1910.

Sise à l'entrée de la rue (côté Sud), très près du chevet de la cathédrale, on y pénétrait par une très belle porte en pierre (XVIIème siècle) à tympan sculpté de médaillons fleurdelisés surmonté d'un fronton cintré, orné en son milieu d'un cartouche gravé « I M S » (Jésus-Marie), au-dessus, une croix. Un collier de feuillage l'entourait et de larges palmes retombaient de chaque côté. Un cordon de petites gouttes agrémentait l'ensemble.

De la nef on avait accès à la belle salle St Jérôme, du XIIIème siècle. La chapelle était surmontée d'un petit campanule avec une flèche d'ardoise au sommet. Par délibération du conseil municipal du 19-XI-1909, il est décidé ce qui suit :

— Démolition de l'ancien Hôtel Dieu,

— Vente à l'amiable, sans adjudication et au mieux des intérêts de la ville à charge de démolitions, les matériaux de la salle St Jérôme, de l'ancienne chapelle et des locaux cotigus. M. LECER demande que des réserves soient faites au sujet de certaines parties de la chapelle qui présentent un caractère archéologique ou artistique comme le cintre du dessus de la porte d'entrée et les pierres tombales. Mais le 3-VI-1910 rien ne fut épargné : la chapelle avec son campanule fut renversée, de la salle St Jérôme on ne laissa qu'un haut mur qui fermait la chapelle à l'Ouest. Il cantonna de son parement d'arcades ogi-

vales un pâté de maisons : le commissariat de police, TUTIN, tapissier, RIDON, cafetier, etc... Les cartes postales de ce temps permettent seules de localiser sur l'actuelle place Fd Marquigny, ce quartier disparu.

Lors de cette démolition, il fut trouvé et présenté par M. BLANCHARD au nom de M. LELOUTRE tous deux membres de la Société Historique : une planche de chêne portant une inscription en lettres noires, découverte sous le parquet de la CHAPELLE, proche de la grille de clôture des religieuses. En voici le texte : « *L'autel et le parquet détruits sous le règne de la Terreur par le nommé BRAYER, prêtre marié, ont été rétablis par les soins et aux dépens des religieuses hospitalières et Mlles BUIRON, VITTER et LAMBERT, leurs associées, en l'an 1801.*

« *M. Jean BRAYER alors administrateur de l'Hôtel Dieu y a beaucoup contribué, disant — qu'il était à propos qu'un second BRAYER réparât les torts de son prédécesseur —*

« *Fait par Pierre Alexis NEVEUX menuisier rue du Chaperon Rouge. PRIES POUR LEURS AMES.*»

Ce souvenir a été déposé au musée de Soissons.

En 1963, un affaissement du sol se produisit sur la place Fd Marquigny (chaussée), qui remit en mémoire, à nouveau, la CHAPELLE. L'écroulement fit retrouver un insigne, fragment d'une des dalles tumulaires des religieuses Augustines enterrées sous l'oratoire. Cette pierre porte l'inscription de trois décès: la sœur supérieure en 1760, sœur Mercier dite Ste Catherine en 1765, sœur Lecompte dite Ste Adélaïde en 1767. Ce vestige fut déposé au musée de Soissons.

Seul le côté Sud de la rue sera évoqué avec les maisons avoisinant la chapelle et ayant appartenu à l'Hôtel Dieu tel le « *FIEF DE LA ROZE* » (numéro 803-804-805 de l'ancienne numérotation), vendu par le district en l'An 3.

Nous aurions aimé faire l'historique de cette propriété d'après les originaux (manquants), nous nous contenterons de résumer une étude assez ap-

profondie faite par M. LUGUET (archives Aisne 4 J 78/79).

Selon le dénombrement des biens de l'Evêché en 1373, le domaine très important tenu alors de Simon de Bucy, possédait outre les fours, moulins, fermes, pressoirs etc..., un grand nombre de fiefs (Bazoches, Belleu, Crouy, Cuffies, Cuisy, Cutry, etc...), le fief de la Rose à Soissons, dont « *Perrot MAIRESSE es-ville de Soissons et de Belleu avoue tenir foi et hommage de Révérend Père Monseigneur l'Evêque de Soissons à savoir : toute la maison assise en la ville de Soissons d'un lez à l'ostellerie Saint-Gervais, où demeure à présent Jehan GUIGNON et autres petites maisonnettes joignant avec tout le lieu, ainsy comme il se comporte appelé le FIEF DE LA ROZE* ».

D'après le dossier G 111 (arch. Aisne) qui contient les baux et réobligations dûs à l'évêché de Soissons de 1568 à 1790, nous relevons en particulier : « *réobligations à surcens sur des maisons et vignes à Soissons, paiement par l'Hôtel Dieu de Ss des droits de quint et requint du Fief de la Roze, sis à Soissons, acquis de l'évêché par ledit Hôtel Dieu — hommages du même fief audit évêché.* »

LA MAISON ET FIEF DE LA ROZE

(1348-1914) par H. LUGUET (4 J 78/79) extraits :

22-IV-1348 : Jean MERESSE habitant de Soissons, foi et hommage de tenure (terre concédée par un seigneur G.C.), par devant l'évêque de Soissons Pierre de Chappes... « *la maison où naguère Adrien LISART demeurait et deux autres maisons joignant où habitaient Jean de DONNAY et André ANCOLE, pourpris et cour, les « aisemens » devant et derrière avec la cour où se trouvait le four.*

« *Lesdites maisons assises en la ville de Soissons au lieu que l'on disait « en la rue qui va de Saint Gervais à notre Dame des Nonnains », faisant le touchet (coin) par derrière à l'hôtellerie St Gervais, d'un bout à la ruelle de Belleu, d'autre au Chapitre*

« *Saint Gervais et à la maison d'Yves LE GAINIER ...*
« *Moyennant 15 deniers nérets de cens envers le cha-*
« *pitre cathédral.* »

En 1363 Perrot MERESSE ou MAIRESSE fils du précédent.

1363 à 1458 : aucun renseignement précis.

1458 : Jean LEVESQUE, écuyer fait l'aveu et dénombrement d'un fief par indivis, comprenant une maison joignant à l'Hostellerie St Gervais appelée « LA MAISON ET HOTEL DE LA ROSE », avec deux autres petites maisons occupées par J. LEBEL et J. de VAUCELLE... et sont lesdites maisons en la haute justice dudit seigneur l'Evêque de Soissons.

23-IV-1528: par testament des LEVESQUE seigneur de Fay le Sec, le fief va à un nommé Jean CHAMEROIS, demeurant à St Paul au Bois, qui le louera à l'honorable homme Pierre RAOULLET, marchand bourgeois à Soissons, moyennant 220 livres tournois, frais à partager, comme la maison avec son frère Nicolas, abbé de Notre Dame des Vignes.

A la mort de Jean CHAMEROIS en 1541, après partage et accord avec la veuve et ses héritiers, c'est Jean CHAMEROIS, fils aîné qui hérite de la maison et du fief, à condition de verser 9 livres tournois de rente viagère à sa mère Isabeau de CHAYNE.

Les RAOULLET en étaient toujours locataires, lorsque Nicolas (cf ci-dessus) en fit l'acquisition. Dès lors cette propriété ne va cesser d'appartenir pendant plus d'un siècle à des bourgeois marchands ou faisant partie du corps des Notaires.

A la fin du XVIème siècle, l'un des héritiers RAOULLET, Pierre, marchand à Soissons et Madeleine LABOURET sa femme, vendent leur part à Isaac GILLUY bourgeois (12-XI-1593). Quelques années plus tard, le même GILLUY achetait la part des droits que possédaient sur ladite maison de la Rose, Nicolas MORILLON, marchand et Antoinette BARBEREUX sa femme. A la fin de l'année 1599, Isaac GILLUY prê-

tait foi et hommage entre les mains de messire Jérôme HENNEQUIN, évêque de Soissons, pour raison du « Fief de la Rose » en la rue ST GERVAIS dite de L' HOTEL DIEU.

Enfin le 6-XI-1602, les RAOULLET n'étant pas gens fortunés et celui d'entre eux, Nicolas, notaire qui avait beaucoup de peine à tenir son rang, cède à Isaac GILLUY une partie de ses droits. En 1653 au décès d'Isaac GILLUY et de sa femme née RAOULLET, la maison de la ROSE appartenait à leur fils Isaac, qui « le 18 août louait pour trois mois un pressoir dépendant de ladite maison, moyennant 18 livres de rente et louage et à la charge par le preneur d'entretenir le pressoir, tous ses ustenciles et d'y mettre un vérin... en outre de faire pressurer tous les ans tout le vin provenant de la dépouille du sieur bailleur et de Henry BERTHEMET, marchand à Soissons, sans pouvoir prétendre aucun droit.. ».

Depuis 128 ans les RAOULLET ou leurs héritiers possédaient la maison de la Rose, ils allaient s'en dessaisir au profit de l'HOTEL DIEU de Soissons :

Le 17-IV-1663 : Isaac GILLUY, bourgeois de Soissons et Antoinette CRESTIEN sa femme cédaient aux Administrateurs de l'Hôtel Dieu, la maison et le fief de la Rose, tenant « par devant à la rue St Gervais, par derrière à un jardin appartenant à Robert JOURLAND capitaine du Château de Soissons, d'un lez à la ruelle appelée de Belleu, et d'autre lez aux vendeurs à cause de deux petites maisons qui étaient sur la rue, moyennant 4.500 livres tournois qui devaient être versées aux Dames religieuses de Notre Dame de Soissons, pour l'extinction et remboursement de 200 livres de rente constituée au profit des vendeurs. Ceux-ci demeureraient propriétaires des deux maisons mitoyennes. »

L'acte de foi et hommage du FIEF DE LA ROSE fut rendu par les acquéreurs, le 18-IV-1663, à l'évêque Charles de BOURLON.

Après avoir fait exécuter des travaux de transformations, l'Hôtel Dieu loua l'Hôtel de la Rose com-

posé de deux corps de logis, l'un par devant sur la rue, l'autre par derrière avec bâtiment, cave, cour, à divers locataires. En 1730, le Fief de la Rose fut loué à Nicolas GERARD, marchand tapissier et Marguerite Françoise HENNEQUIN sa femme moyennant 230 livres. A cette date la rue ST GERVAIS est dénommée *rue de L'HOTEL DIEU*.

En l'An 3, l'Hôtel Dieu se débarassa du Fief de la Rose. C'est Jean-Baptiste BENARD qui l'acheta au District de Soissons. De nombreuses mutations se produisirent au fil des années et en 1875 l'ancien fief devint la propriété de M. LEMER tapissier dont les héritiers en avaient encore la jouissance en août 1914.

L'immeuble gravement endommagé au cours de la première guerre mondiale, fut rasé et son emplacement est enclavé dans la place Fd Marquigny.

LA RUELE DE BELLEU (ruelle « du prêtre de Belleu » en 1275) avait son entrée par la rue SAINT GERVAIS ou de l'HOTEL DIEU, et sa sortie par la GRANDE RUE. Son entrée séparait la Chapelle de l'Hôtel Dieu du Fief de la Rose, et cela jusqu'en 1642, date à laquelle elle fut supprimée. Etait-ce le chemin qui conduisait jusqu'à l'impasse des Trouvés ? (cf chapitre Grande Rue). Sur le plan de 1655 par DESBOIS (Bibl. Nationale) on peut penser que cette ruelle longeant l'Hôtel Dieu, partant de la Chapelle, débouche face à l'abbaye royale Notre Dame (aujourd'hui P.T.T.). L'abbé PECHEUR la décrit ainsi :
« c'était un receptacle d'immondices qui engendrait
« pour l'hospice une horrible infection surtout pour
« les salles des malades qui n'avaient d'air et de vue
« que de ce côté. De plus, les égoûts de ces bâtiments
« n'ayant d'autres issues y produisaient la pourriture
« des murailles. »

La ville l'abandonna en 1532, et décida qu'elle serait fermée et que les voisins qui y avaient des habitations ou des bâtiments en auraient chacun une clef. On put ainsi l'assainir, mais elle ne fut supprimée qu'après 1642. La Ville de Soissons ayant signé un acte d'abandon (GOSSET) fait par les maire, gouverneurs,

échevins, de Soissons à l'Hôtel Dieu dudit Soissons le 8-IX-1683 : « d'une ruelle située en ladite ville appelée « ruelle de BELLEU », qui a son entrée par la rue de « de l'Hôtel Dieu autrement dite rue St Gervais, et « sa sortie par la Grande Rue, pour l'agrandissement « dudit Hôtel Dieu... Promettant Maire et eschevins « d'accorder audit Hôtel Dieu pour y estre annexée « à prendre depuis le coing de la rue St Gervais jus- « qu'à l'endroit des jardins du sieur LEFEBURE et « des héritiers de Laurent de BEYNE, en réservant « au profit de ladite ville, le PAVE de ladite ruelle « pour être employé aux réfections de ladite ville.

« Cette ruelle règne tout le long de l'église de l'Hô- « tel Dieu, la salle des Hommes, celles des Femmes « et autres lieux dudit Hôtel Dieu, jusqu'au jardin « dudit Hôtel Dieu et à la sortie Grande Rue dite St JACQUES. »

« C'est en Assemblée Générale tenue au son de cloche en l'Hostel de Ville, que MM. les Trésoriers de France, procureur du roy, Maire, Gouverneurs et eschevins donnèrent acte d'abandon de la ruelle, après requête présentée à M. le Lieutenant Général par les Administrateurs de l'Hôtel Dieu : Permission de joindre et unir ladite ruelle audit Hôtel Dieu (18-II-1684).»

Trois maisons, pressoirs et jardins furent acquis de l'Hôtel Dieu sises ruelle cy-devant de Belleu :

18-IX-1683 de M. Robert JOURLAND conseiller du roy esleu de Soissons et médecin dudit hostel Dieu un scellier dans lequel il y auroit un pressoir, grenier dessus, cour, estable, petit grenier dessus et jardin moyennant 75 livres en viager (GOSSET le Jeune).

17-IX-1683 de MM. du Chapitre Cathedral a titre de surcens : « une maison située en ladite ruelle con- « sistant en cave, cuisine, sallette, grenier dessus, « fournil, cour, lieux et pourpris tenant au cellier ci- « dessus moyennant 18 esseins de métal mesure du Chapitre » (PETIT et CALAIS).

5-I-1684 Droit de bail acquis de l'Hôtel Dieu cédé par Fournier (bail 99 ans), à la charge de 25 livres

au Chapitre et moyennant 920 livres (Laclef et Petit).

La semaine avant PASQUES 1684, les Administrateurs entrent en possession de la ruelle et la démolition de *« tous les bastimens tenant ensemble est mise
« en œuvre, pour ensuite faire bastir tout à neuf :*

« — une salle pour les femmes 13 toises 1/2 de long.,

*« — agrandir le jardin des religieuses de plus d'une
« fois plus grand qu'il n'était,*

*« — agrandir le sanctuaire de la Chapelle sur toute
« la largeur de l'ex-ruelle de Belleu,*

*« Il est à remarquer que M. l'Intendant des deniers
« du roy a fait transporter une partie des terres et
« décombres de l'Hôtel Dieu par quantité de pauvres
« gens, tant à l'Hôpital Général, cimetièrre de l'Hôtel
« Dieu, qu'au « Maille » de la ville. Auxquels pauvres
« gens il a fait distribuer un double de chaque hottée.*

*« Les travaux furent achevés avec le secours de la
« divine providence en 1685, et la ruelle définitive-
« ment bouchée (archives H. D.). »*

Nous revenons vers la petite place ST GERVAIS, les maisons portant les numéros 808 et 809 (ancienne numérotation), la dernière formant le coin des rues de l'Hôtel Dieu et du Chaperon Rouge, l'autre appartenant à la chapelle appartenaient elles aussi à l'Hôtel Dieu. *La maison numéro 808* : l'origine de propriété date de 1561. Elle est louée par les administrateurs de l'Hôtel Dieu à Nicolas POUSSIN notaire à Soissons. En 1721, elle est décrite comme maison à trois étages, cours, lieux et pourpris, locataire Jean HIRAUX, maître tailleur d'habits. En 1789, c'est Antoine LATRON chaudronnier qui occupe les lieux consistant en une boutique sur la rue ayant deux entrées, dans la cour un fournil, des latrines, à côté deux caves sous lesdits bâtiments moyennant 150 livres de loyer.

Quant à *la maison numéro 809*, les archives de l'Hôtel Dieu la signalent en 1345. C'est un nommé Messire Raoul CUERET chantre, chanoine de la cathédrale qui en a fait donation à l'Hospice. Du XVème siècle au XVIIIème siècle, les baux à vie se succéderont et en 1795, cette demeure sera vendue par le

District à LECAUX de la TOMBELLE maistre perruquier : la maison faisait l'un des coings de la rue de l'Hôtel Dieu, tenant d'un côté et par derrière audit Hôtel Dieu, d'autre côté à la rue du Chaperon Rouge, par devant à la rue de l'Hôtel Dieu. Ces deux maisons furent détruites partiellement pendant la 1ère guerre mondiale et rasées pour niveler la place CENTRALE (place Fd Marquigny actuelle).

En 1914, elles portaient les numéros 19 et 21 (LAUDE aubergiste et DUROY mercier), TUTIN ébéniste était au numéro 17, touchant l'ancienne chapelle.



La petite place SAINT GERVAIS ou du PETIT MARCHE ST GERVAIS, à la Révolution : place des NAIADES (à cause de la fontaine).

Elle n'est pas nommée sur le cadastre de 1845, mais se situe devant le chevet de la cathédrale. Les rues de l'évêché, du Chaperon Rouge, de l'Hôtel Dieu, du Beffroi, de la place du Cloître y convergent toutes. Avant 1914 elle était entourée et même encombrée de petites maisons serrées les unes contre les autres appartenant au chapitre St Gervais, à l'évêché et à l'Hôtel Dieu, greffées contre ou proche la MERE EGLISE CATHEDRALE ST GERVAIS - ST PROTAIS.

Le nom de *SAINTE GERVAIS* correspond à l'un des saints patrons de l'église cathédrale. Saint GERVAIS et Saint PROTAIS étaient frères jumeaux, ils furent martyrisés à Milan sous Néron (1er siècle), l'un périt sous le fouet, l'autre eut la tête tranchée. C'est Saint AMBROISE qui les fit connaître.

Iconographie : Une représentation des deux saints nimbés tenant chacun une palme se voit sur le sceau du chapitre de Notre Dame de Soissons (1231). Ils sont agenouillés de chaque côté de la Vierge, Jésus les couronne.

La petite place fourmille d'enseignes aux XVIème et XVIIème siècles. On y voit « Le Limaçon », le « Véra d'Or », le « Point du Jour », les « Herminettes », « l'Ange » le « Chef St Jehan Baptiste » qui côtoient « Le Pélican », « La Fosse », la « Petite Teste », et bien entendu « Le Chapron Real ou Rouge », attenant à l'Hôtel Dieu.

Tout contre le chevet de la cathédrale s'ouvrait la porte d'honneur monumentale du Palais Episcopal appelée « la PORTERIE ». On y pénétrait de la place St Gervais par une voûte flanquée de deux tours dans lesquelles se trouvaient les prisons de l'évêque. Au-dessus, le prétoire où se tenaient certaines réunions de haute, moyenne et basse justice. Celle de 1582 fut présidée par Mgr Charles de ROUCY, évêque de Soissons, qui procéda à l'interrogatoire des « possédés d'Audignicourt ». Cette grande salle se nommait « curia episcopi » et se trouvait vis-à-vis l'Hôtel Dieu.

En 1722, LANGUET de GERGY évêque de Soissons pour recevoir le roi LOUIS XV, revenant de son sacre, fit faire de grands travaux : la porte d'honneur Place St Gervais fut transférée rue de la Grande Buerie (Place Mantoue actuelle), tandis que la cour fut transformée en jardin avec parterre fleuri. Au retour de son couronnement le jeune roi âgé de 12 ans, descendit à l'Evêché où il eut droit à un divertissement très amusant (lâcher de lapins sauvages dans le parc) et à un feu d'artifice de 400 fusées des plus réussi.

Après la Révolution le District lotira et fera percer *la future rue de l'évêché* qui joindra la place St Gervais à la place Mantoue et portera différents noms selon la politique du moment : de 1792 à 1794 rue de l'Egalité — En 1797 rue J. J. Rousseau — En 1814 rue de l'Evêché — En 1816 quelques actes notariés lui donnaient le nom de rue Neuve de l'Evêché.

La FONTAINE de la PLACE ST GERVAIS : fut installée en plein milieu avec son château d'eau dans l'axe de la rue de l'Hôtel Dieu, *en 1641*. Les eaux captées aux sources de Ste Geneviève étaient amenées par des tuyaux de terre cuite.

Le 8-VIII-1661 (H.D. 178) une vente eut lieu en forme de transaction, sur parchemin (DELACLEF notaire) : cession faite à l'Hôtel Dieu par Simon MORANT conseiller du roi, contrôleur au grenier à Sel de Soissons, pour l'utilité dudit Hôtel Dieu, savoir... Le quart d'un pouce d'eau des fontaines de la ville, à prendre dans le regard de Saint Gervais, à la charge par l'Hôtel Dieu de faire faire les tuyaux nécessaires pour conduire les eaux dans ledit Hôtel Dieu et de faire fermer les robinets pendant la nuit, moyennant 300 livres. Les eaux destinées à l'Hôtel Dieu devaient descendre dans un puits. Le même Hôtel Dieu ne pourra vendre, donner et engager ledit quart de pouce d'eau sous peine de 1000 livres tournois.

Autour de la fontaine se tenait trois fois par semaine « *le petit marché* » signalé dans les actes notariés des XVII et XVIIIème siècles. Il semble avoir disparu au début du XIXème siècle. Un règlement du 9 juillet 1833 sur la police des Foires et marchés, signé QUINETTE maire de Soissons précise les endroits fixés ainsi que les jours :

- Lundi et mardi sur la place DU CLOITRE, vente légumes, beurre, lapins, etc...
- mercredi sur la place MANTOUE
- les jeudi et vendredi sur la place ST PIERRE vente légumes, beurre, lapins, etc...
- le samedi sur la place D'ARMES (Grd Place G.C.)
- le dernier samedi de chaque mois : marché des toiles, lins, fils sur la place de la MAIRIE ;
Vente des chevaux au carrefour du Fbg SAINT CHRISTOPHE ;
Vente des porcs, des vaches et bestiaux sur l'esplanade de la PORTE ST MARTIN ;

Le «petit marché St Gervais» fut sans doute supprimé au moment du déplacement de la fontaine : en 1826. En effet, par délibération du Conseil Municipal du 29-VII-1826, M. le maire H. Fs chevalier de LA NOUE rappelle que : « *depuis plusieurs années la reconstruction de la fontaine de la place St Gervais avait été proposée et le Conseil municipal en avait*

« tellement reconnu sa nécessité que par délibération
« du 9-V-1811, il avait donné son adhésion. L'Adminis-
« tration avait à cœur de dégager la place d'un mo-
« nument qui ne pouvait que gêner la circulation. En
« 1822 il est demandé que le château d'eau soit repor-
« té CONTRE L'EGLISE CATHEDRALE (!) sur l'ob-
« servation qu'il gêne la voie publique par l'emplace-
« ment qu'il occupe et qu'il est trop près des habita-
« tions ; que le peu d'espace qui existe entre cette
« fontaine et la rue de l'Hôtel Dieu, l'une des plus
« commerçantes de la ville, empêche les voitures d'y
« pénétrer ou d'en sortir facilement ; que le conseil
« municipal avait différentes fois manifesté le désir
« de faire cesser ces inconvénients, qu'à cette fin il
« avait été rédigé, l'an dernier, par M. DUROCHE,
« architecte, un plan de château d'eau de cette fon-
« taine, qui devait être placée convenablement et de
« manière à ne plus gêner la circulation des voitures.
« L'assemblée est d'avis qu'il doit être placé entre
« deux piliers de la cathédrale ou adossé contre un
« des piliers arc-boutant (!). M. DUROCHE est chargé
« de déterminer l'emplacement définitif. »

« M. le maire a jugé (fort heureusement ! G.C.)
« de recourir à ces messieurs des Hospices qui ont
« consenti à concéder dans l'Hôtel Dieu un local dispo-
« nible pour y placer commodément le château d'eau,
« le réservoir et l'armature avec la possibilité de ti-
« rer l'eau nécessaire pour le service public dans la
« rue DU CHAPERON ROUGE, et dans une place
« d'une largeur telle que la circulation ne sera point
« gênée. La place St Gervais sera entièrement libre,
« dégagée de tous les obstacles.

« Attendu que la fontaine actuelle menace d'une
« chute prochaine, par suite de vétusté, il est urgent
« de la déplacer et d'établir le château d'eau dans les
« bâtiments de l'hospice. M. le Préfet autorise M. le
« Maire à faire exécuter de suite et par voie d'écono-
« mie les travaux nécessaires...

« Ce qui procurera la jouissance de la totalité de
« la place, le dégagement du pourtour de la cathé-

*« drale permettra plus d'espace pour la circulation
« des voitures et qu'il sera l'objet d'un embellisse-
« ment pour la ville, qu'enfin les eaux jaillissantes de
« la fontaine proposée, ne causeront plus de domma-
« ges aux habitants des maisons voisines. »*

Un tableautin fait vers 1820 par HOYER, peintre de renom et professeur de dessin à Soissons représente la place ST GERVAIS avec sa fontaine : au premier plan un montreur d'ours accompagné d'un cornemuseux fait « danser » l'animal près de la fontaine, un dromadaire se prépare à s'y désaltérer, quelques silhouettes de badauds animent la scène (cf musée de Soissons).

D'après divers dénombrements de la population (1815 à 1913) cinq maisons sont numérotées PLACE ST GERVAIS. Elles sont situées entre la place du Cloître et la rue du Beffroi (numéros 524 à 528 cadastre 1845). A la Révolution elles seront vendues en biens nationaux sous les numéros 197 à 201 de l'ancienne numérotation, appartenant toutes au Chapitre cathédral comme bâtiments indivisibles. La maison numéro 198 faisait le coin du bout du cloître ST GERVAIS, proche les bornes du « petit marché », tandis que la maison numéro 200 se trouvait devant les bornes du marché ST GERVAIS.

Artisans et commerçants s'y cotoyaient (épiciers, boulangers, menuisiers, fripiers). En 1912, le Matot-Braine indique : M. ROY tailleur, Mme vve BOTTIN mercière, M. CHARDELLE cordonnier, M. COUSIN employé, M. BREECKBUHL tailleur, et L. GAUTHIER bouquiniste.

Toutes ces habitations au pied de la cathédrale ont subi le sort de celles que nous venons d'étudier, c'est à dire leur destruction complète en 14-18. La station des cars de ville et le petit parking sont sur leur emplacement.

PLACE CENTRALE devenue *PLACE FERNAND MARQUIGNY* :

Le quartier de l'Hôtel Dieu, au cœur de la ville, bombardé pendant quatre années n'était plus que ruines après 1918. La nouvelle municipalité avec M. MARQUIGNY comme maire, durent s'occuper en premier lieu de la reconstruction et de la refonte complète de certains endroits dévastés, suivant une esthétique nouvelle. La loi du 14 mars 1919 accorda le plan d'extension, des rues nouvelles furent créées, d'autres élargies, certaines disparurent. Les nouveaux alignements portèrent arasement complet d'un seul côté des rues, sans doute pour conserver le tracé ancien. De larges espaces furent réservés — la place CENTRALE, actuelle Fernand MARQUIGNY — en est l'exemple.

Sur cet emplacement, les entreprises de constructions, de travaux publics se sont bornées à effondrer les voûtes des caves qui gênaient puis à les combler avec les matériaux d'immeubles détruits. Il faut noter que dans le « Vieux Soissons » il se trouve en général deux étages de caves, communiquant ensemble, mais non pas superposées : elles se font suite. Les caves basses sont à 6 mètres de profondeur, ce qui suggère qu'à ce niveau les vestiges antiques (romains) ont dû disparaître lors de ces travaux, au Moyen Age.

Le *MONUMENT AUX MORTS* bâti sur la place avant 1926 est dû à la générosité de Madame PETROT née LABARRE.

Ce monument à l'origine n'était absolument pas prévu pour glorifier les morts, mais pour honorer la ville de Soissons dans l'histoire. Dans son testament du 17 avril 1913, on pouvait lire : « *Mme PETROT, née « LABARRE, met à la disposition de la municipalité « de Soissons, une somme nécessaire à la transfor- « mation de la place St Christophe et à l'exécution « d'un grand monument artistique dont les allégories « rappelleront les principales époques de l'Histoire « de la ville. »*

M. Louis PETROT, conseiller général de l'Aisne voulant exécuter les intentions généreuses de son épouse décédée le 1er mai 1912, offrit à notre ville un monument destiné à orner une de ses places. C'est le célèbre sculpteur français Albert BARTOLOME qui fut chargé de l'exécution, M. ERMANT, sénateur de l'Aisne en était l'architecte. Tous deux se rendirent place ST CHRISTOPHE pour examiner la nature du terrain, les perspectives et les dimensions de la place, afin de donner à l'œuvre du statuaire les dimensions voulues et le cadre approprié, puis le projet fut décidé : « *Une femme personnifiera la Ville de Soissons;* « Le socle important aura trois sujets : le Vase de « Soissons — le passage de Jeanne d'Arc à Soissons — « et les trois instituteurs de l'Aisne fusillés en 1870 « (DEBORDEAUX, POULETTE et LEROY). Ce socle « sera de marbre blanc, un bassin avec chute ou jet « d'eau complètera l'ensemble. »

La première guerre mondiale stoppa bien entendu, la réalisation du monument.

Après les hostilités, M. PETROT eut la délicate pensée de modifier le caractère du monument qu'il avait l'intention d'offrir en y ajoutant la glorification des Enfants de Soissons morts pour la France. Le Conseil Municipal accepta et prit à charge les frais de substructions du futur monument, qui serait érigé sur la toute nouvelle place CENTRALE, au lieu de place ST CHRISTOPHE (13-VIII-1922).

Suivant le projet initial, M. BARTOLOME posa au sommet du monument une statue de FEMME (son épouse avait servi de modèle), le socle fut fait par un de ses élèves M. LAMOURDEDIEU, au talent reconnu. Les trois instituteurs furent remplacés par les Soissonnais fuyant devant le bombardement et les ruines fumantes. Sur le socle supérieur le sculpteur a représenté les Poilus partant aux tranchées — la Victoire protégeant les défenseurs de la Ville — et — un combat entre un lancier français et un uhlan. Celui-ci gisait terrassé. En 1940-41 sous l'occupation

allemande, cette représentation fut grattée, n'étant pas du goût de l'occupant !

La statue de FEMME représentait une valeur artistique, mais ne correspondait pas à un Monument aux Morts type, aussi les associations d'anciens combattants demandèrent au conseil municipal qu'il soit exécuté un autre modèle, une œuvre plus en rapport avec sa destination et avec les bas-reliefs dont LAMOURDEDIEU était l'auteur. Une souscription fut ouverte...

Le monument surmonté de sa « Dame Blanche » resta place Centrale de 1922 à 1935, le plus souvent entouré de barricades. A cette date, la statue féminine fut descendue et reléguée dans un coin obscur du parc St Crépin (entrée Rd point V. Hugo) ignorée de presque tous les Soissonnais. Aucune indication ne mentionne son auteur ni son origine.

Quatre personnages supportant une FLAMME l'ont remplacée sur le monument : ils furent sculptés par LAMOURDEDIEU. Le monument est entouré par quatre sentinelles de pierre à chaque angle du bassin et forment une garde d'honneur, ce sont un Carolingien défenseur de Soissons, capitale franque, — un Bourgeois tenant la charte de Commune, — et deux poilus de la Grande Guerre. Sur le bas-relief face au chevet de la cathédrale sont gravés les noms des Soissonnais morts pour la France.

L'inauguration eut lieu le 21-VII-1935, en présence d'Albert LEBRUN, Président de la République.

Le 18-VII-1930, la nouvelle place avait été dénommée *PLACE CENTRALE*. En procédant à son nivelage on découvrit une pierre portant le millésime de 1762 dont l'inscription portait cette mention :

« AU NOM DE DIEU j'ai été posée par M. Antoine Nicole OBRY, fils de M. Antoine OBRY, notaire roial à Soissons, et ancien bailly des Justices Religieuses... à Chartres, Lieutenant de Monseigneur le Duc de la Trémoille, ce 3 août mil sept cent soi-

« xante deux, fait par ... BAZIN maçon de Soissons
« 1762. » (Cette pierre qui date de Louis XV a été
transportée au Musée).

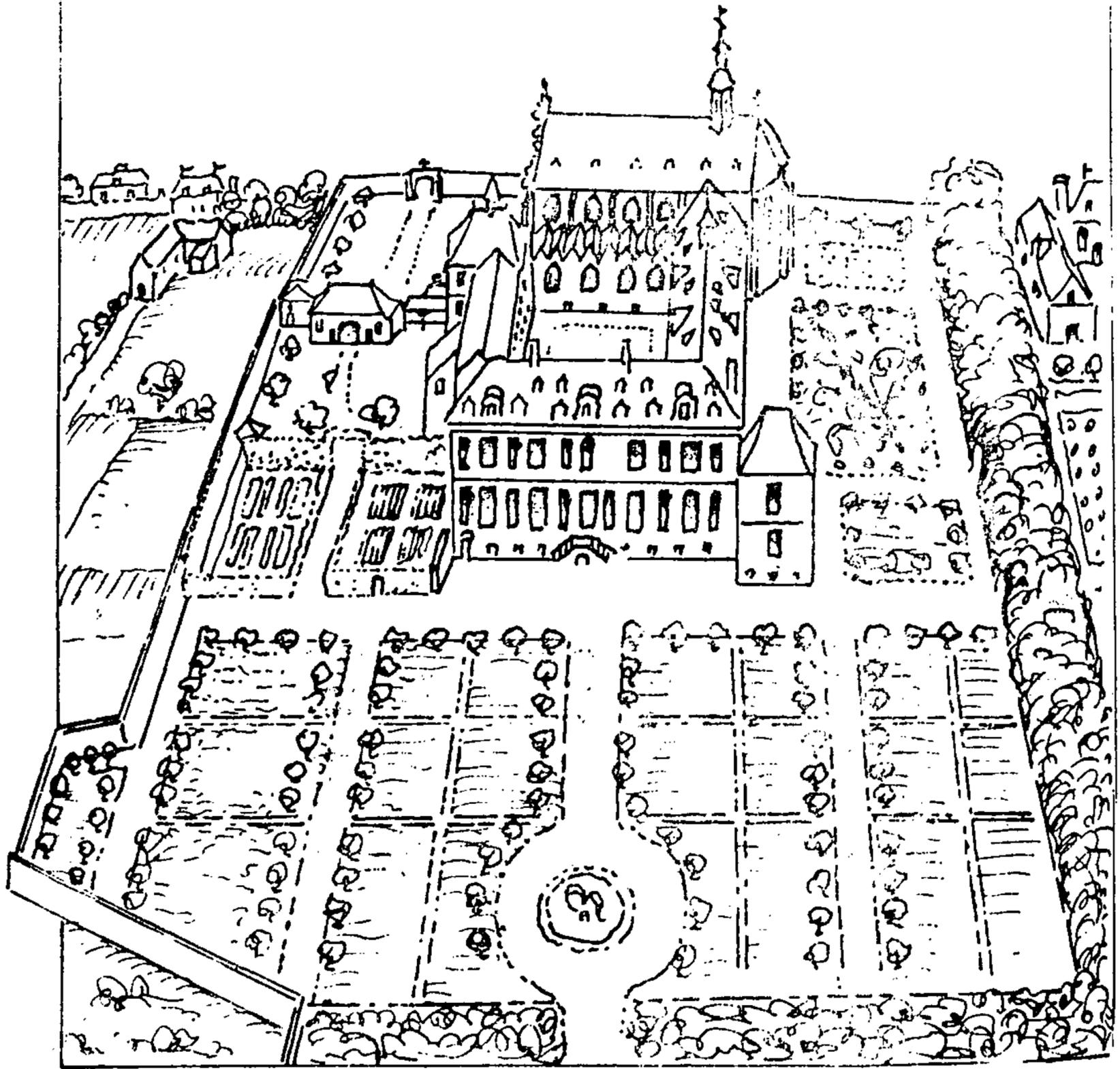
En 1949, la place CENTRALE deviendra *place Fernand
MARQUIGNY*. Celui-ci fut député maire de Soissons.
Il exerça cette fonction pendant 23 ans, ancien vice-
président du Conseil Général, il mourut subitement
le 30-X-1942.

Fernand MARQUIGNY fut l'homme des réalisations.
Soissons lui doit sa résurrection après 1918. C'est lui
qui décida des mesures d'urgence à prendre pour dé-
blayer toutes les ruines et qui établit avec ses adjoints
et M. DEVAUCHELLE, architecte voyer, les plans
d'aménagement et d'extension de la « nouvelle ville ».
M. MARQUIGNY eut des entretiens avec les minis-
tres DOUMER et LOUCHEUR, les Présidents du Con-
seil CLEMENCEAU et MILLERAND et enfin avec le
Président de la République M. POINCARE, afin d'ex-
poser les revendications des sinistrés.

Relever Soissons de ses ruines était son but pri-
mordial, qui ne pouvait être l'œuvre d'un seul homme
(comme il se plaisait à le répéter) mais d'une équipe
avec le précieux concours de ses collaborateurs et
de l'architecte voyer d'une compétence remarquable,
jointe à une conception d'aménagement des plus heu-
reuses. La place actuelle avec dans son prolongement
le square Saint PIERRE, en est la preuve irréfutable.

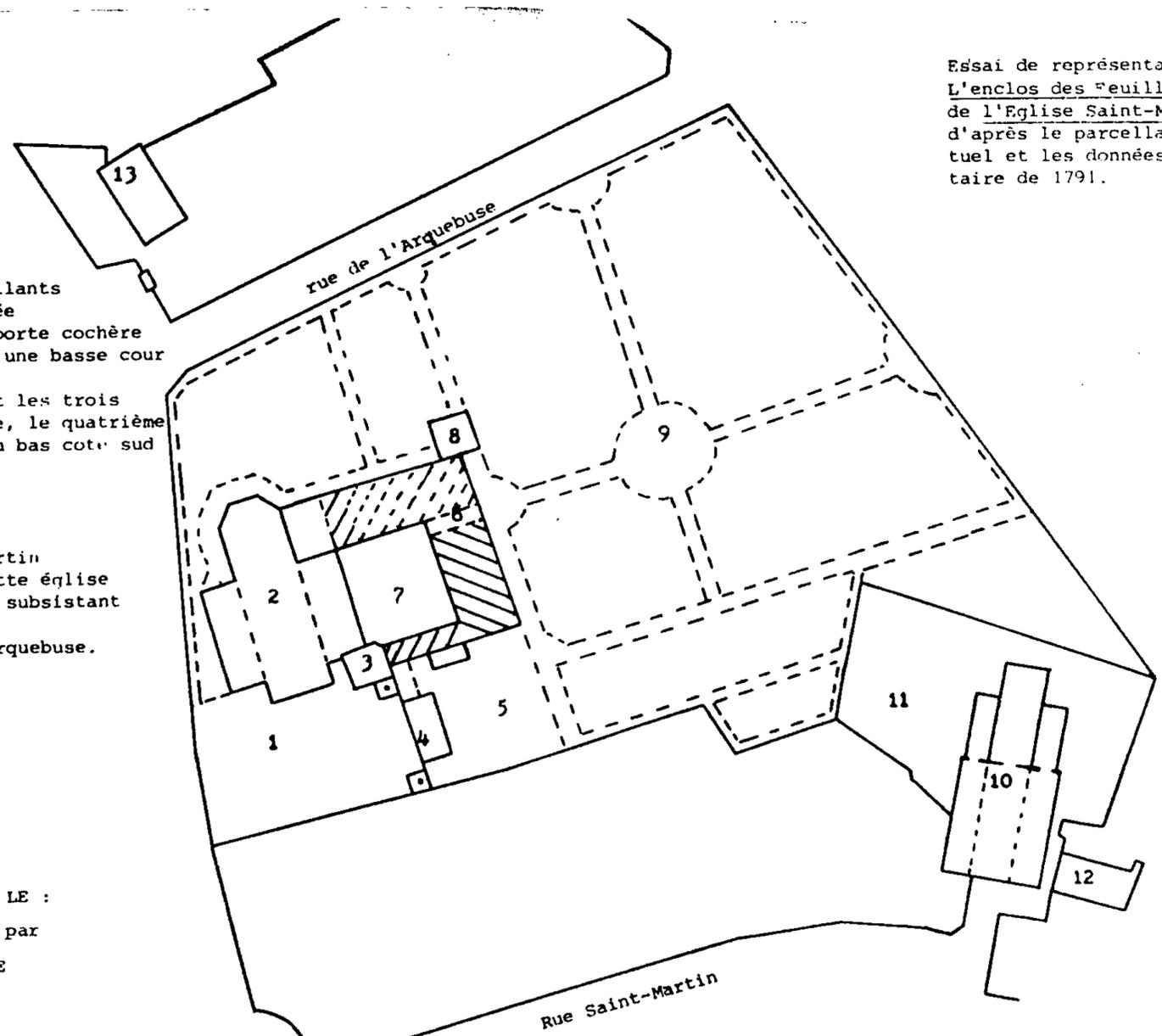
Ce sont les archives de l'Hôtel Dieu (bibliothèque
municipale), de l'Hôtel de Ville, et départementales
qui ont permis de faire revivre ici, le quartier enfoui
de l'Hôtel Dieu, mais nous sommes toujours opti-
mistes et pensons que dans les jours à venir l'équipe
d'archéologie en place, sera en mesure de satisfaire
notre curiosité en ce qui concerne le mur romain et
les galeries souterraines médiévales.

Vue du Couvent des
Frères Feuillens de
la Ville de Soissons



Essai de représentation de
L'enclos des Feuillants et
de l'Eglise Saint-Martin
 d'après le parcellaire ac-
 tuel et les données d'inven-
 taire de 1791.

- 1 Cour d'entrée
- 2 Eglise des Feuillants
- 3 Pavillon d'entrée
- 4 Bâtiments avec porte cochère
donnant accès à une basse cour
- 5 Basse cour
- 6 Bâtiment formant les trois
cotes du Cloître, le quatrième
étant composé du bas coté sud
de l'église.
- 7 Cloître
- 8 Pavillon
- 9 Jardin
- 10 Eglise Saint-Martin
- 11 Cimetière de cette église
- 12 Bâtiment ancien subsistant
aujourd'hui
- 13 Pavillon de l'Arquebuse.



PLAN REALISE LE :
 2 MARS 1981. par
 Denis DEFENTE



LEGENDE PLAN B. N. (inventaire des collections manuscrites pour l'histoire des provinces — Tome II
Picardie — Volume 294 — Folio 27) — Calque Bernard ANCIEN

A — l'hostel épiscopal (l'évêché)
D - D' — rue et porte NEUFVE (ex-porte Saint ANDRE)
E — rue de la Brogerie ou Ebroin
F — rue Saint Antoine ou de la Procession
F' — arbre Saint Antoine
G — rue Saint Rémy
H — rue de Panleu
I — Croix de Panleu
K — rue Saint Martin
L — église Saint Martin (actuelle rue Neuve Saint Martin)
M — Porte Saint Martin
N — Chapelle Saint Antoine
O — Couvent des Minimes
P — clos de vignes dépendant de l'évêché
Q — Couvent des Capucins
R — Abbaye Saint Jean des Vignes
S — Couvent des Feuillants (sur emplacement du premier cimetière de l'Hôtel Dieu - GC)

JJ — Abbaye Notre Dame
KK — rue des Estuves
LL — rue Saint Clément
MM — l'hostellerie ou hospital Notre Dame
OO — rivière d'Aisne

— 0 —

1 — l'Hostel Dieu
1' — la chapelle de l'Hostel Dieu
2 — Les Vieils Cordeliers
3 — l'emplacement du 2ème cimetière de l'Hôtel Dieu
4 — Couvent des Filles Minimes
5 — L'hôpital Général
6 — L'Arquebuse
7 — La Tour Lardier
8 — La Tour Macé

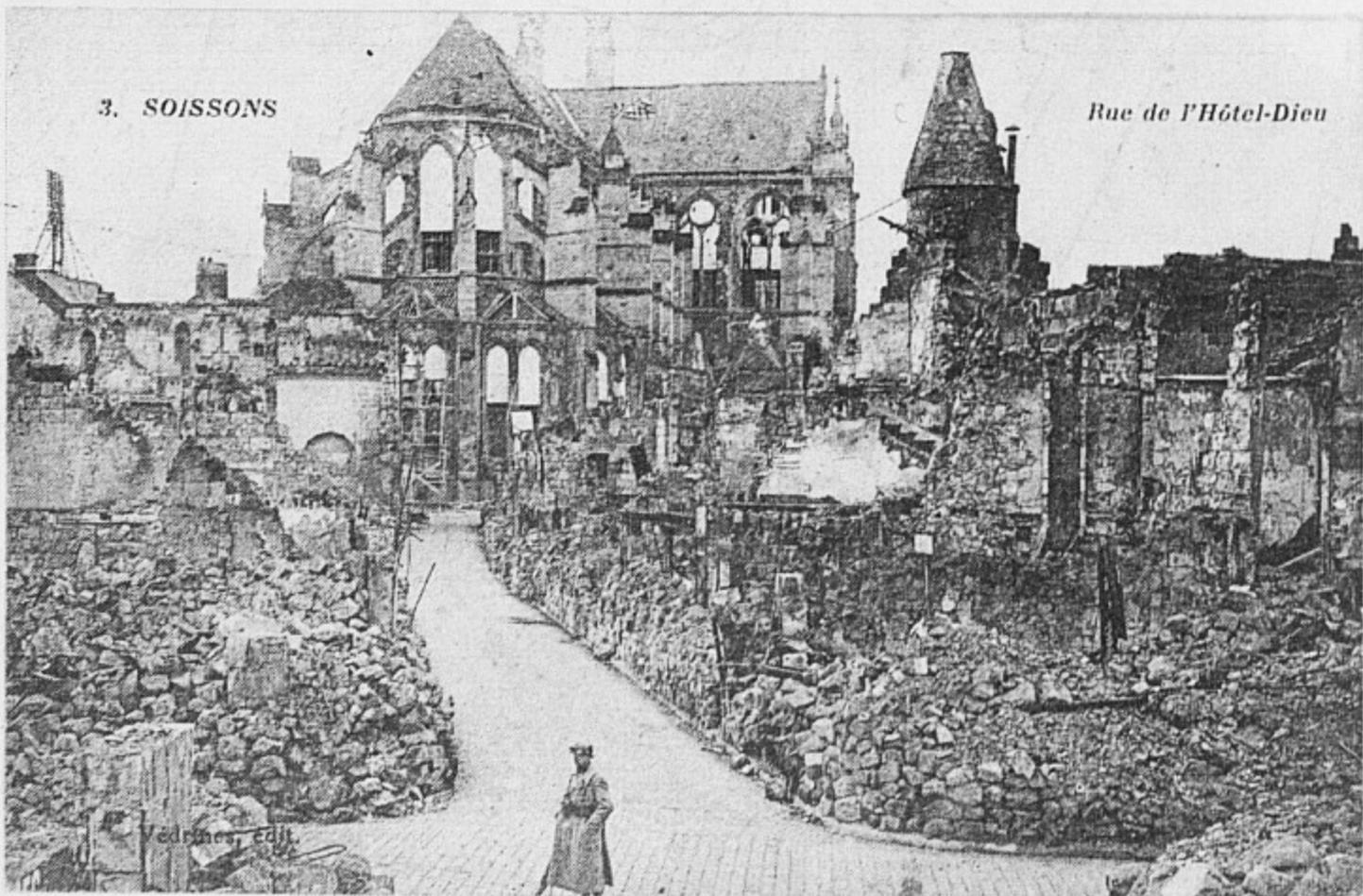
9 — La rue du Vieux Rempart
10 — La rue des Quatre Sources puis des Feuillants
11 — Carrefour du « Lion Noir »
12 — Rue de la Procession puis des Minimes
13 — Rue Saint Jean
14 — Rue des Archers
15 — Place Royale, puis Place des Ecoles
16 — Rue de l'Hôpital ou de la Bienfaisance
17 — Rue Deflandre actuelle - GC, ex-rue des Minimes
18 — Rue des Charliers
19 — Rue des Chevaliers
20 — Ruelle de Belleu
21 — rue Saint Gaudin
22 — rue de la Buerie
23 — rue du Four l'Evesque (actuelle rue des Chaperons Rouges)
24 — rue de l'Arquebuse
25 — Grande Rue (du Commerce, puis Saint Martin)

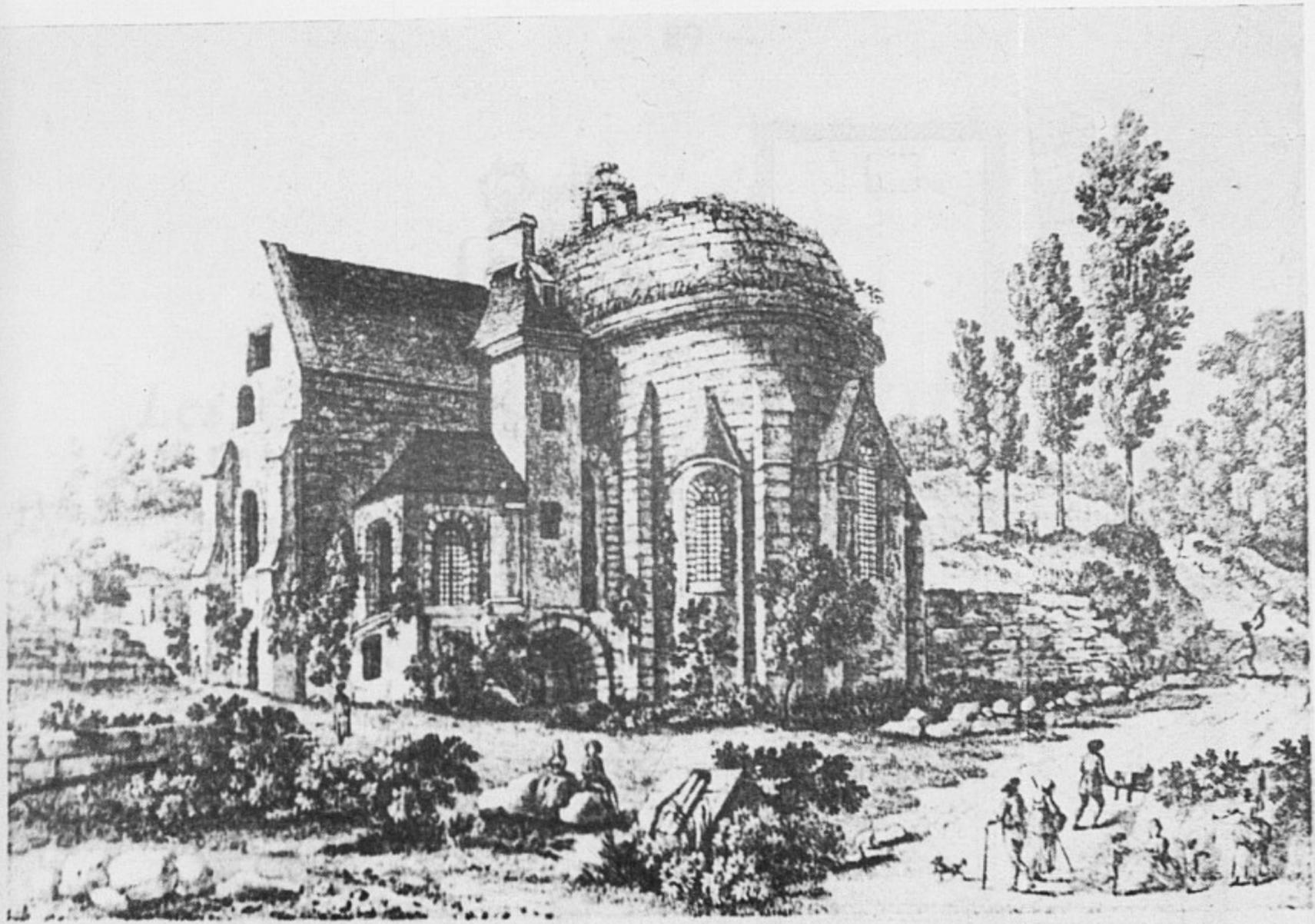
Porte principale de l'Hôtel Dieu rue du Chaperon rouge 1902.



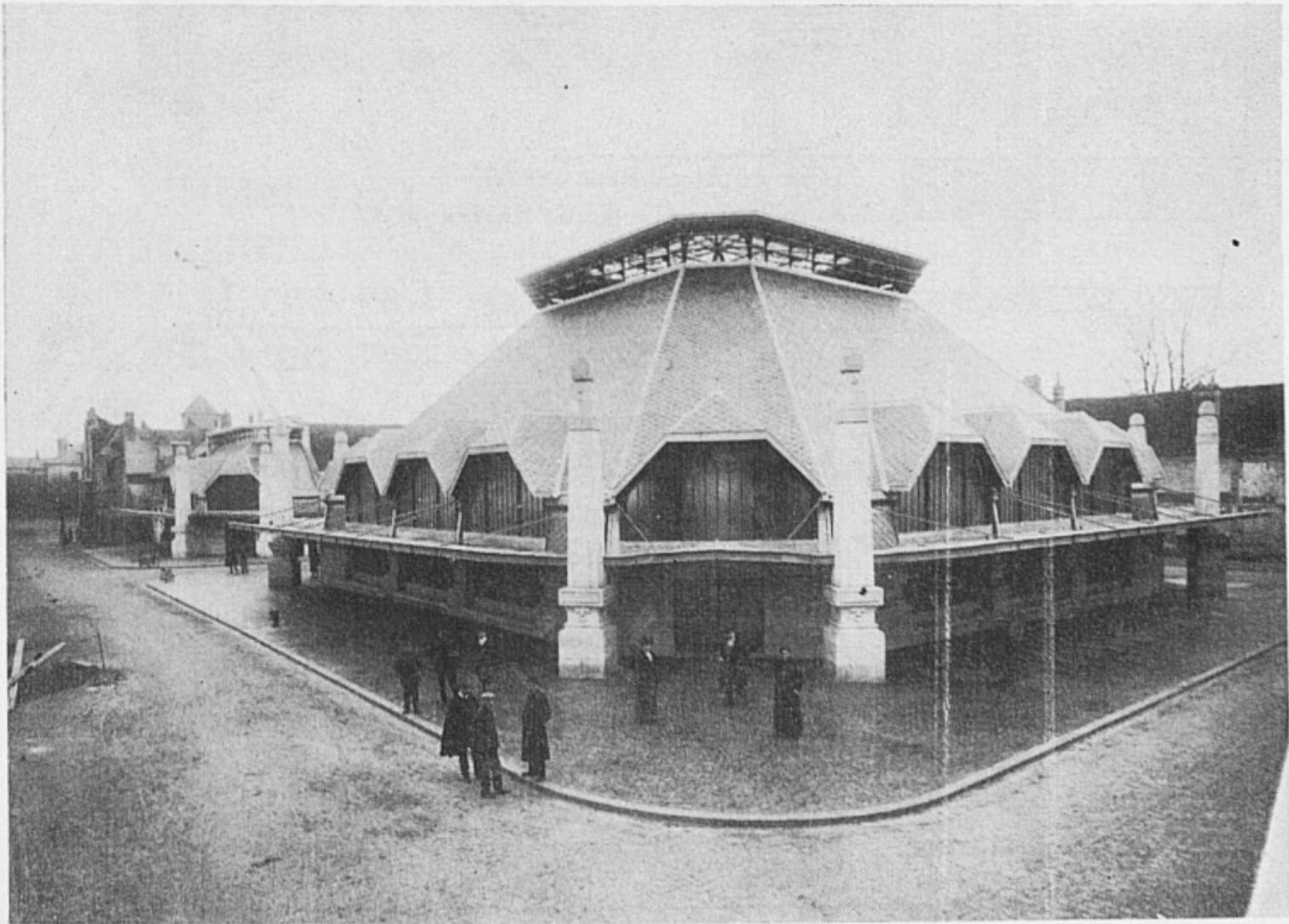
3. SOISSONS

Rue de l'Hôtel-Dieu





SUISSONS XVIII^e siècle. — *L'église du prieuré de Saint-Pierre à la Chaux, près l'ancienne*



— ERRATUM —

Avec le souci de faciliter la mise en pages, l'imprimeur a cru devoir regrouper certains dessins ou certaines photos à des endroits quelquefois fort éloignés des textes qui y font référence.

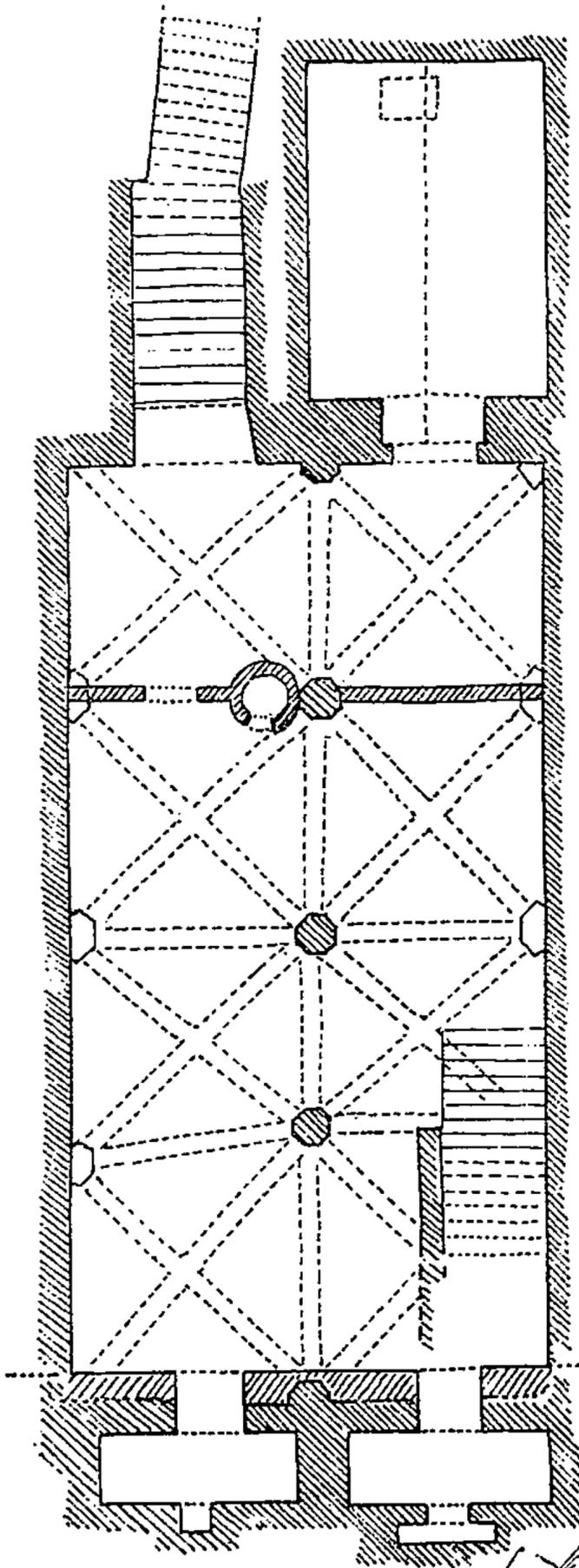
Entre autres, la photo représentant l'église du Prieuré de Saint Pierre à la Chaux, devrait se trouver dans l'article de Philippe RACINET « Présence et permanence Clunienne... ».

Nous vous prions de bien vouloir nous en excuser.



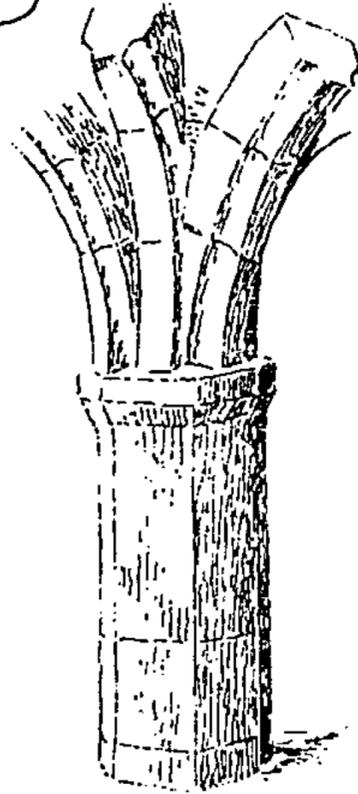
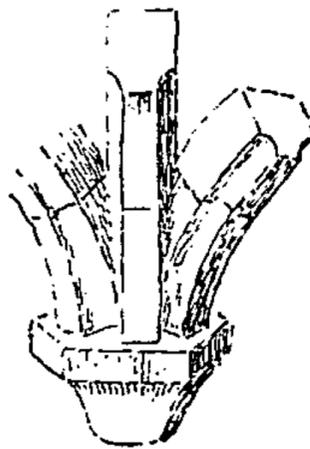
SOISSONS

CÉLIER DE L'ABBAYE DE VALSERRE

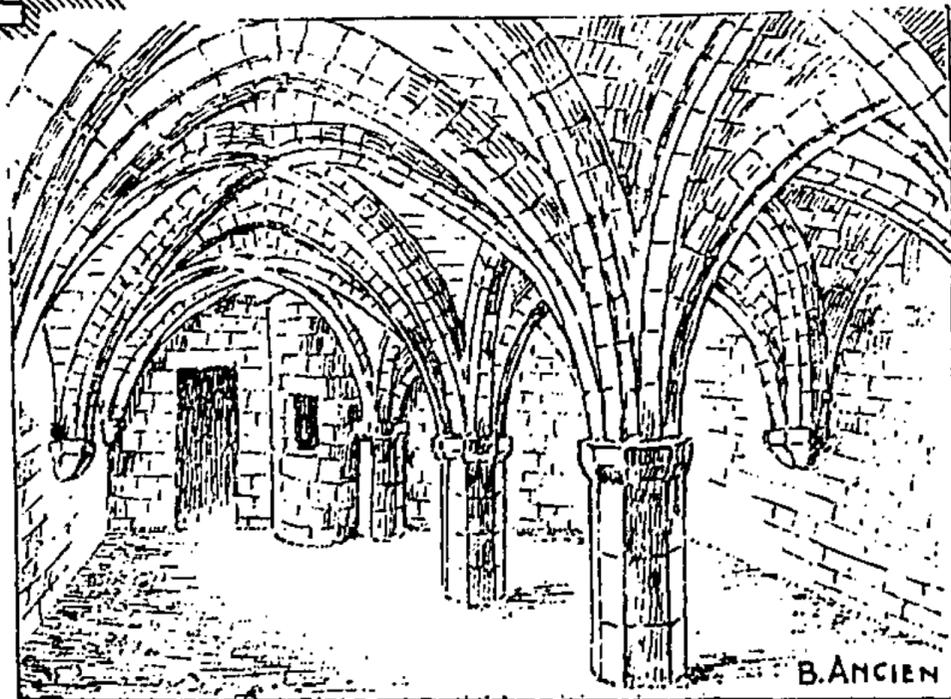


5m.

XIII^e siècle



Alignement actuel
rue Saint Martin, n° 55



B. ANCIEN

Les CIMETIÈRES de L'HOTEL DIEU
et leurs ABORDS
(de 1213 ... à l'An 3)



Situation actuelle :

Premier cimetière — Rue des FEUILLANTS —

Deuxième cimetière — rue DEFLANDRE —

Cimetière de transition — Faubourg SAINT
CHRISTOPHE —

L'Hôtel Dieu Saint Gervais avait pour vocation, de soigner les malades pauvres, tandis que l'Hôpital Général recevait les indigents.

Dans un registre des archives un règlement précise :

« L'Hôtel Dieu ne reçoit que des malades dont la
« guérison peut avoir lieu par les médicaments et
« les traitements. Tel est l'unique objet de son éta-
« blissement et de sa destination. Il serait impossible
« d'y admettre des scorbutiques et des cancéreux,
« regardés comme incurables. »

L'hospice se devait d'enterrer ceux qui ne guérissaient pas d'où la nécessité d'avoir un cimetière lui appartenant : « le cimetière des pauvres ».

Le *PREMIER CIMETIERE* se localise (aujourd'hui) dans l'espace compris entre les rues des Feuillants, de l'Arquebuse et Neuve Saint Martin...

Il est signalé dès 1213 sans précision, il devait servir aussi de lieu de sépulture aux habitants de la paroisse des Fonts et aux habitués de la cathédrale.

A partir du XIII^{ème} siècle on le situe dans la sente qui longe la fortification médiévale — extra-muros — allant de la TOUR LARDIER ou TOUR DU DIABLE (rive gauche de l'Aisne) jusqu'à la rue et porte SAINT ANDRE.

La *PORTE SAINT ANDRE de CRISE* (cf plan), à cheval sur la rue Saint André (actuelle rue St Martin) était fortifiée, flanquée de deux tours à mâchicoulis, avec un châtelet qui surmontait le tout, un pont-levis enjambait de profonds fossés séparant la ville des faubourgs St André, St Martin et de Crise.

Cette appellation « SAINT ANDRE » lui venait d'une chapelle située tout près. D'après le rituel de Nivelon, les archives nationales, le cartulaire de l'abbaye Notre Dame : la chapelle Saint André devait se trouver HORS LES MURS du rempart. Seul l'historien DORMAY la signale sur le plan de son « Histoire de Soissons ».

Il semble que cette chapelle devenue paroisse ait été détruite en 1414. Non rebâtie, certains pensent que l'église Saint Martin (2^{ème} du nom — rue Neuve St Martin sur son emplacement G.C.) l'aurait remplacée. Mais à ce jour nous restons dans l'incertitude quant à sa localisation exacte...

Après la guerre des Armagnacs contre les Bourguignons en 1414, les remparts furent réparés, la Porte Saint André fut reconstruite en totalité, avec les matériaux des édifices détruits, le premier couvent des CORDELIERS était du nombre, situé extra-muros (aujourd'hui entre les rues de la Surchette et Deflandre).

La porte St André prit alors le nom de *PORTE NEUVE*. A partir de 1552, une grande transformation s'opéra dans cette partie de la ville. Henri II ordonna

la remise en état des fortifications côtés Est, Nord et Ouest, tandis qu'au Sud une nouvelle muraille fut construite, qui englobait l'abbaye de St Jean des Vignes et les faubourgs cités ci-dessus, agrandissant la ville d'un tiers de sa superficie.

Le mur méridional du XIIème siècle devenu inutile fut rasé, ses fossés comblés, tandis que la porte avec ses deux tours et son châtelet fut conservée et aménagée en « Maison de Ville » puis en « Grenier à Sel » jusqu'à la Révolution. On l'appela « FAUSSE PORTE » ou « VIEILLE PORTE ».

La nouvelle enceinte s'ouvrait Porte SAINT MARTIN ou de REIMS (entrée de la rue, Place de la République actuelle). Elle enfermait dans ses murs non seulement l'abbaye de St Jean des Vignes mais aussi le cimetière de l'Hôtel Dieu avec le Fbg St André.

Lors des travaux d'urbanisme aux XIX et XXème siècles, une partie des fondations de la FAUSSE PORTE fut mise au jour à la hauteur des rues Brouilliaud (ex-rue du Grenier à Sel) et St Martin. Encore aujourd'hui sur son emplacement le sol forme une éminence sensible, facile à observer.

Les archives de l'Hôtel Dieu donnent peu de renseignements sur leur cimetière : *« vers 1247, il est clos et fermé de murailles tout à l'entour en la censive de Saint Pierre au Parvis. La bénédiction est faite par Guy de Château Porcien, évêque de Soissons. »*

« En 1501-1502 : rétablissement, augmentation et bénédiction du cimetière sis près de la porte Neufve Cette année là, il y eut acquisition d'un jardin à son extrémité, ruelle de la Tour Lardier (près du pavillon de l'Arquebuse GC), pour l'agrandir. Sa croix fut refaite. La cérémonie de la bénédiction eut lieu en présence de Jean MILET évêque de Soissons, qui avait légué cent écus d'or pour les réparations de l'Hôtel Dieu. »

« 1526-1527 : sur le registre de dépenses on lit : lundi de Pasques 23 Apvril à cinq compagnons vicaires qui ont aydé à chanter à la réconciliation du cimetière de l'Ostel Dieu payé 4 sous parisis ».

« 1536-1537 Rétablissement de la muraille du cimetière près de la Porte Neufve : rehaussement de 36 toises de long et de 8 à 9 pieds de hault et rehausser une aultre muraille qui est auprès, de 12 pieds de long et de 3 pieds de hault. Cet ouvrage est confié à Jehan WITASSE dit Roussin, masson. »

« En 1548 - 1549 nouvel exhaussement des murs d'enceinte du cimetière. »

Il mourait alors dans l'établissement 140 à 150 personnes par an. En 1556 « le champ des morts » recevra 286 victimes de la PESTE. Elle fera à nouveau un ravage considérable en 1580. Cette année-là on dut même sortir de la prison du beffroi deux condamnés, pour creuser les fosses. On reverra ce fléau au XVII^e siècle (1622 et 1668). Cette fois les morts seront ensevelis au « cimetière des pestiférés » ouvert rond-point du Cours ou du Mail, tandis que l'abbaye Saint Crépin en Chaye servira d'hôpital, entourée de baraquements construits le long du chemin du bac à Pasly, pour recevoir et isoler les malades. Onze à douze cents périront en 1668.

Il semblerait que jusqu'au milieu du XVI^e siècle on se soit contenté de ce seul cimetière près de la porte Neufve, transformé au cours des siècles en immense FOSSE COMMUNE ...

C'est à partir de 1558 qu'un autre cimetière (que nous nommerons de transition), fait son apparition dans les registres hospitaliers. Il est situé faubourg Saint Christophe et sera étudié ultérieurement.

Le précédent semble être abandonné, tout au moins en partie. Il faudra attendre 1590-1591 pour qu'il en soit encore fait mention, dans le registre de dépenses : « Réparation d'un brèche au cimetière près de la Fausse Porte ». Enfin 1629 est une date importante, elle correspond à la venue des Pères FEUILLANTS à Soissons et à leur installation sur l'emplacement du PREMIER CIMETIERE de l'Hôtel Dieu, avec jardins et maisons alentour.

LES PERES FEUILLANTS

A Soissons, leur établissement eut pour fondateur François Annibal d'ESTREES, premier du nom, maréchal de France, marquis de Cœuvres et sa femme Marie de BETHUNE.

L'Ordre des Feuillants était issu de l'Ordre des Citeaux, réformé par Jean de la BARRIERE leur abbé, avec l'assentiment du pape Sixte V (1588).

Les religieux de cet ordre avait un souci d'austérité affirmé par une abstinence complète, des jeûnes très fréquents et l'obligation de chanter l'office des matines.

Selon le « dictionnaire des ordres religieux » :
« Animé d'une piété sincère mais d'un zèle trop ar-
« dent Jean de La Barrière avait cru pouvoir faire
« revivre la foi et la ferveur des premiers âges, au
« milieu du mouvement des esprits, des idées, de la
« politique et des croyances qui agitèrent la fin du
« XVIème siècle. Indépendamment de l'usage de la
« discipline et des autres mortifications qu'il avait
« imposé à ses disciples, les religieux Feuillants de-
« vaient avoir la tête toujours découverte. Ils mar-
« chaient pieds nus, sans sandales et dormaient tout
« vêtus sur des planches. Ils prenaient leurs repas
« à genoux et s'interdisaient non seulement l'usage
« du vin mais ne mangeaient ni œufs ni poissons, ni
« beurre ni même du sel. De plus, pour se mettre à
« l'abri des dangers de l'oisiveté ils étaient obligés
« de se livrer au travail des mains. »

Cette sévérité qui n'était plus dans les mœurs du temps souleva bientôt de nombreuses plaintes. De nouvelles constitutions approuvées en 1595 par le pape modifièrent cette trop grande rigueur du premier règlement, sous l'influence duquel quatorze religieux étaient morts en une seule semaine dans l'abbaye des Feuillants située dans le Languedoc. Il fut alors permis aux pères de se couvrir la tête, de porter des sandales de bois, de manger des œufs et du poisson, et de dormir sur des paillasses.

Peu à peu, le règlement s'adoucit encore, et au début du XVII^{ème} siècle les Feuillants avaient complètement oublié leur règle primitive... Grâce à son origine récente, au petit nombre de ses établissements : 24 maisons en France, 2 dans le diocèse de Soissons (Blérancourt — 1614 et Soissons — 1629), grâce au choix qu'il apportait dans le recrutement de son personnel, l'ordre des Feuillants était devenu au milieu de la grande famille religieuse une sorte d'« aristocratie », assez remuante mais recherchée néanmoins par les familles riches et puissantes. Pour Soissons ce sont les D'ESTREES.

On raconte même ... qu'à Soissons la messe du dimanche qui avait lieu dans leur église s'y disait à onze heures : « On y voyait arriver en foule, de tous les quartiers de la ville les Dames de bon ton et les Messieurs qui les accompagnaient respectueusement, marchant sur la pointe des pieds. Aussi appelle-t-on cette messe « LA BELLE MESSE ». Les gens grossiers l'appelaient la « MESSE DES FAINEANTS » parce que d'après eux, les personnes qui allaient l'entendre ne faisaient presque que de sortir de leurs lits et de leurs toilettes. »

Dès 1628 la communauté des Feuillants désirant s'installer à Soissons chercha un grand terrain, placé à l'intérieur des fortifications (cf plan 1780 Musée). Deux actes notariés localisent l'endroit :

« Le 10 Mars 1628 Anthoine BONZERE conseiller du roi, lieutenant criminel au Bailliage et Siège Présidial de la Généralité de Soissons cède, vend, aux religieux Feuillants une maison avec un grand jardin proche l'église Saint Martin (2^{ème} du nom, emplacement de la rue Neuve St Martin GC), tenant d'un côté et par devant à la rue des remparts qui conduit à la porte Neuve dite Fausse Porte, avec deux setiers de terre, proche le cimetière St Martin moyennant 4800 livres tournois »

Le 30 may 1629 « Un échange se fit entre les Administrateurs de l'Hôtel Dieu d'une part, et les Pères Feuillants d'autre part, par lequel lesdits Admi-

« nistrateurs donnèrent auxdits Feuillants — LE CI-
« METIERE de l'HOTEL DIEU — avec le jardin y te-
« nant situé en une ruelle conduisant de la rue Saint
« Martin à la Tour Lardier, soit 789 toises tenant d'une
« part à Antoine REGNAULT, d'autre part auxdits
« Feuillants (cf ci-dessus) derrière aux jardins de
« l'hostellerie de la Croix de Fer, par devant à la ruel-
« le des remparts. Les cens dûs aux chanoines de la
« collégiale de St Pierre au Parvis se montent à 238
« deniers, et 800 livres de soulte à l'Hôtel Dieu...
« Et en contrechange lesdits Feuillants donnent audit
« Hôtel Dieu : un jardin sis rue des Vieux Cordeliers,
« assez proche de la Croix de Panleu (Panpleux dans
« le texte), dans lequel il y a deux petites maisons à
« bas étage, couvertes de thuyles avec un puits.

« Cet eschange est grandement profitable à l'Hô-
« tel Dieu, étant donné qu'auxdits jardin et cime-
« tière il y a 22 à 23 toises de longueur de murailles
« qui sont en ruines et prêtes à tomber, dont une
« plus grande partie est sur la ruelle et l'autre entre
« ledit jardin et ledit cimetière, qui sont en « pente
« ou colline », donc mal disposés et où on peut tom-
« ber en la descente en portant les corps morts. »

Après accord de tous, c'est à dire de Monseigneur l'évêque, du procureur de la Généralité de Soissons, du gouverneur, des échevins et des deux parties contractantes, l'échange se fit, les pères Feuillants réglant la valeur du terrain supplémentaire aux Administrateurs de l'Hôtel Dieu.

Simon Le GRAS, évêque de Soissons permit de bâtir l'église et le couvent à la place de maisons, de jardins et de l'ancien cimetière. Il planta lui-même la croix en juillet 1629, selon le cérémonial ordinaire, alors que les édifices ne furent achevés qu'en 1698 pour l'église, qui devait servir de SEPULTURE à la famille d'ESTREES, et en 1725 pour le couvent.

On ne connaît pas de plan particulier du couvent, seul celui du musée (1780) permet de remembrer la propriété. Par contre la Bibliothèque Nationale possède deux gravures de la collection GAIGNIERES

(1642-1715) qui donnent de l'ensemble des vues véritables, qu'il est possible de reporter sur le plan cadastre, grâce au bâtiment qui subsiste encore aujourd'hui (ex-patronage Jeanne d'Arc). En effet, les constructions conventuelles se trouvaient à l'emplacement de l'ex-patronage. Ils fermaient de trois côtés, le quatrième étant occupé par l'église (parallèle à la rue). La cour intérieure prenait figure de cloître. L'entrée principale de la propriété (garage Pluche) s'ouvrait sur une large allée bordée de grands arbres (tilleuls). Un spacieux jardin entourait et ornementait ce lieu de prières : « Q 816 Biens nationaux le 12-X-1791...
« *Le jardin cotté du midy contient de longueur 48*
« *toises sur 47 toises de largeur, réduit un second*
« *jardin en étant cotté du levant à 25 toises de lon-*
« *gueur sur 17 toises 5 pieds de largeur ; dans lesdits*
« *jardins sont deux portes de sorty, une sur laditte*
« *rüe dite des Feuillants et l'autre cotté du rampart*
« *un puit. Les jardins sont garny d'arbre fruitier, 220*
« *de différentte nature » etc... etc...*

Ce domaine joignait à la beauté de la construction toutes les commodités des lieux réguliers, élevés sur un plan si étendu avec des dépenses si considérables qu'on eut pu croire que les Feuillants de Soissons espéraient prendre une grande extension. Il n'en fut rien toutefois, et l'existence même du couvent fut compromise à l'extinction de la famille D'ESTREES. Le dernier fut Victor Marie, maréchal de France mort à Paris et dont le corps vint rejoindre ses ancêtres, dans le grand caveau, sous l'église des Feuillants.

LA CRYPTTE :

Dix-huit membres de cette illustre famille devait venir reposer dans cette cryptte... En mars 1792, les archives signalent « *que la cryptte des Feuillants — qu'on n'avait pas manqué de visiter et de dépouiller — a été refermée* ».

Depuis cette date, malgré tous les progrès faits en archéologie pour détecter les sites, le caveau est resté jusque là introuvable, muet à tous les sondages ! Il y a 25 ans on crut le découvrir :

Le 26 novembre 1957, des ouvriers procédant à la démolition d'une vieille maison bordant la rue des Feuillants ont mis au jour des ossements paraissant fort anciens. M. LUGUET, président de la société historique, alerté vint sur place avec d'éminentes personnalités. Il rappelait qu'au XVIIème siècle le maréchal d'Estrées avait fait construire le couvent les Feuillants et que l'ancienne église recélait dans ses fondations la célèbre crypte : sépulture d'une vingtaine de membres de l'illustre famille.

Après enquête, il fallut se rendre à l'évidence, on ne se trouvait pas en présence du caveau tant recherché, mais tout simplement sur l'emplacement d'un CIMETIERE, celui de l'Hôtel Dieu.

En Avril 1958, le garage Pluche fit des travaux dans sa cour. Une fosse fut creusée jusqu'à 3 m 30 de profondeur. Elle donna une terre noire homogène mélangée d'ossements humains, depuis 0 m 60 jusqu'au-delà de 3 m 30... Ce mélange était impressionnant, les ossements étaient mis sans ordonnance et sans traces de fosses d'inhumations particulières. Tout semblait être l'aboutissement d'une FOSSE COMMUNE, correspondant bien au PREMIER CIMETIERE de l'Hôtel Dieu, qui comme nous venons de l'étudier servit de lieu de repos pendant plus de trois siècles et demi !

Déjà au milieu du XIXème siècle M. LAUREN-DEAU, érudit, faisait une communication au sujet d'ossements humains trouvés chez M. LEBRUN, rue des Feuillants, en 1854 (maison à côté des Feuillants en 1815). Ce dernier était maître de poste aux chevaux, il fit faire un hangar. Quelle ne fut pas sa surprise de trouver d'abord à 0 m 25 de profondeur et jusqu'à 2 m, des squelettes entiers, couchés horizontalement et espacés les uns des autres. Puis à 2 m jusqu'à 3 m on ne trouva plus que des squelettes sans mélange de terre autre que celle provenant des cadavres enfouis. Ceux du dessous avaient été jetés pêle-mêle, dans toutes les positions (cadavres d'hommes dans la force de l'âge) ; ils ne peuvent avoir été en-

terrés qu'à la suite d'une bataille... M. LAURENDEAU rappelait que deux faits d'armes s'étaient passés sous les murs de Soissons :

— La bataille de Soissons livrée par Charles III dit le Simple contre Robert 1er, le 1er juin 923 (nombre de morts évalué à 18.000), et

— Le plus grand carnage qui eut lieu entre l'Aisne et Saint Médard, au Champ Bouillant », en 978.

Les travaux commencés en 1983 sur toute cette superficie, nous réservent des surprises... nous attendons avec impatience les résultats de fouilles de *sauvetage* du groupe archéologique de Soissons, dirigé par D. DEFENTE. Cette fois le mystère de la crypte des D'ESTREES sera peut-être élucidé ?

ORIGINE du tracé de la rue et ses noms divers :

Avant 1659, ce n'était qu'un chemin longeant les vieux remparts ou ce qu'il en restait, pour aller de la Fausse Porte aux bords de l'Aisne, qui menait au cimetière de l'Hôtel Dieu, puis à partir de 1629 au couvent des Feuillants. Lors de la visite de Louis XIII en fin mai 1640, à Soissons, une décision importante fut prise par la ville : *l'établissement de FONTAINES PUBLIQUES.*

Soissons n'avait que des puits, les seules fontaines existantes appartenaient aux abbayes de Notre Dame et de Saint Jean des Vignes, provenant des sources de Sainte Geneviève. On capta donc cette source et l'eau fut conduite par des tuyaux en terre cuite à de grands réservoirs situés dans la plaine d'Orcamp. Trois fontaines furent établies, la première près de la Fausse Porte qui portera le nom de *fontaine des quatre sources*, avec un château d'eau installé à l'entrée de « la ruelle allant aux Feuillants », au carrefour des rues de la Surchette, de Saint Martin et de la ruelle... Cette fontaine sera la nourrice des deux autres, celle de la petite *place Saint Gervais* (1641) et celle de la *Grand Place* (1642). Ce ne fut qu'en 1726 que celle de la « Grosse Tête » fut mise en service, à l'entrée de la rue des Cordeliers. Sous l'Empire ce

sont les rues des Rats (rue du Collège GC) et des Minimes qui eurent leur propre fontaine, dont l'encadrement de pierre se voit à l'intérieur de l'abbaye de St Léger pour la première et derrière le tribunal pour la seconde. En 1826, il y eut des fontaines dans plusieurs autres rues de la ville.

C'est en 1659, lors de la suppression de la rue EBROIN ou de la BROGNERIE, octroyée aux abbeses de Notre Dame, par Louis XIII, pour leur permettre de s'agrandir et leur procurer un vaste jardin, que la ville dut s'incliner... Le cardinal de Richelieu alla lui-même accompagné du Secrétaire d'Etat et de Trésoriers de France sur les lieux et donna l'alignement suivant lequel on conservait 35 mètres d'intervalle entre le nouveau jardin des Dames et les rues Saint Jacques, Saint Martin et la ruelle.

Les édiles opposés à la fermeture de la rue Ebroïn durent céder. Une transaction fut signée devant Gosset notaire, le 17 juillet 1659 : «... *L'abbesse Henriette* « *de Lorraine promet de faire paver la nouvelle rue* « *(l'ex-ruelle...)* *qui remplaçait la rue Ebroïn, au car-* « *refour des Quatre Sources ; de rendre plus douce* « *la descente de la rue de la Vieille Gagnerie (1ère du* « *nom) ; de recevoir la chute des eaux des rues Saint* « *Jacques (actuelle rue St Martin, près de la rue St* « *Antoine GC) de la Vieille Porte ainsi que les eaux* « *qui avaient passé de tous temps par la rue Ebroïn* « *supprimée* ».

Lorsque l'Abbesse fit construire le mur de clôture du jardin sur LA NOUVELLE RUE (actuelle rue des Feuillants GC), les Soissonnais qui n'avaient point signé la transaction et qui n'étaient absolument pas d'accord, se mirent à le démolir : ils détruisaient la nuit les travaux qui avaient été faits le jour ! Pour arrêter ce désordre on fut obligé de faire venir de Paris un détachement militaire qui monta la garde pendant la nuit jusqu'à l'entière élévation de ces hauts murs (clôture méridionale de la caserne Charpentier jusque 1914).

La rue bien tracée, pavée, bordée d'un côté par la propriété des Pères Feuillants, de l'autre par le « rempart » des Abbesses, prit le nom à la fin du XVII^{ème} siècle de *rue des QUATRE SOURCES dite des FEUILLANTS*.

A la Révolution, elle devient *rue DE LA CARMAGNOLE*, l'église des Feuillants est rasée, tandis que les autres bâtiments conventuels sont vendus au citoyen SCHOUMACHER, qui y établit une manufacture de papiers peints avec une douzaine d'ouvriers qui y travaillent. Son vaste jardin bien cultivé fournit en abondance légumes et fruits à la ville (Brayer). D'un autre côté dans le lieu même où trois ou quatre religieux murmuraient leurs offices, on est surpris d'entendre le bruit de ces vastes et ingénieuses machines inventées par le génie pour carder et filer le coton et des métiers non moins curieux par leur artifice, où la navette voltigeant sous la main de l'ouvrier tisse ces beaux piqués, ces jolies percales, ces fines mousselines dont se parent nos beautés, dans leurs jours de toilettes ! M. GRIFFON, citoyen estimable par son industrielle activité et son intelligence a enrichi sa ville de ce précieux établissement. A peine formé il entretenait 80 ouvriers de tous âges, hommes et femmes qui gagnaient ensemble 150 francs par jour. Dans le même temps 200 métiers, tant à la ville qu'à la campagne, fabriquaient pour son compte plus de 400 aulnes (475 mètres) des susdites marchandises. (Brayer).

La rue fut alors baptisée *rue de L'INDUSTRIE*.

Au siège de 1814, un obus incendia ces ateliers, dont la production commençait à être déficitaire. A la Restauration le nom de *rue des FEUILLANTS* reprit ses droits.

Au début du XX^{ème} siècle, M. DEVIOLAINE offrit la propriété des Feuillants à l'Evêché. Le patronage Jeanne d'Arc y fut créé avec des sections de tir, de gymnastique, d'acrobatie, un théâtre et un petit orchestre symphonique. Les kermesses et ventes de charité s'y tenaient régulièrement.

Ces activités s'arrêtèrent après la seconde guerre mondiale...

De nos jours, de grands ensembles s'élèvent sur l'emplacement historique que nous venons d'évoquer. Nous espérons que les fouilles de « sauvetage » en cours permettront de remonter très loin dans le temps, les premiers sondages, très encourageants, signalent la présence des Romains et peut-être même des Gaulois...



Le *SECOND CIMETIERE* se situe aujourd'hui, entre les rues Deflandre (Ouest), de Panleu (est), limité au Sud par la Place Dauphine (banque) et au Nord par les écoles du Centre.

Dans les archives hospitalières, les actes concernant la transaction faite par les Pères Feuillants, pour obtenir le terrain nécessaire à leur installation, donnent les indications suivantes : « Monseigneur l'évê-
« que Simon *LEGRAS* approuve et certifie que « l'es-
« change » permettra la translation du cimetière de
« l'Hôtel Dieu sur un terrain vierge, grand jardin
« fermé de murailles en partie, de haies en autre par-
« tie, avec deux petites maisons à bas étage, sis rue
« *DES VIEILS CORDELIERS* (rue Deflandre actuelle
« *GC*) assez proche de la Croix de Pampleux (Panleu)
« le tout contenant 19 toises environ au quarré (37
« mètres de côté), avec un petit renhache faict en
« engle, acquis par les Feuillants le 13 mars 1629, de
« Jean *BROUET LE JEUNE*, marchand bourgeois à
« Soissons, moyennant 925 livres tournois versées
« comptant par les mains du sieur Germain *SIMON*
« noble homme, religieux des Feuillants, conseiller
« du roy, grenetier au Grenier à Sel de Soissons. Ce
« jardin tenant le tout d'un lez à maistre Vincent
« *QUINQUET*, d'autre à la veuve de Melchior *RE-*
« *GNAULT*, d'un bout par derrière à la Veuve Jacques

« HEUZE, à Antoine PETIT, et à maistre Philippe de
« LA COURT, par devant à la rue (Vivenay et Raoul-
« let notaires). »

Lors de « l'eschange » les Pères Feuillants durent verser aux administrateurs de l'Hôtel Dieu, 800 livres tournois de soulte, la superficie du terrain près de la porte Neufve étant plus importante que celle décrite ci-dessus, et 7 livres tournois aux religieuses de l'Hospice. C'est Pierre BINART « masson » qui avait été chargé de l'arpentage des lieux échangés. Tous ces titres et papiers furent collationnés par devant Marchebout et Vivenay notaires le 30 may 1629.

Toujours dans le registre hospitalier — dépenses —, nous relevons : « Pierre BINART masson reçoit 10
« livres pour avoir faict audit nouveau cimetièrre un
« pedestal de pierre de taille pour poser la croix.
« Forest LETORDEUX maistre masson reçoit 23 livres
« pour la façon d'une croix pour le cimetièrre de l'Hô-
« tel Dieu — Berthelemy MINOUFLET reçoit 12 sous
« pour avoir peint en couleur de bois une grande
« croix et quatre autres petites pour servir à la béné-
« diction du cimetièrre ».

Le cimetièrre sera aux lieu et place dudit jardin tandis que l'une des deux petites maisons basses abritera le fossoyeur. Cinq autres maisonnettes seront construites sur la partie du nouvel emplacement et louées à partir de 1663.

Jusqu'à la fin du XVIIIème siècle ces mesures seront occupées par des ouvriers et artisans (cribleur de graviers, cardeur de laine, tisseur, compagnon cordonnier, couvreur, ébéniste, masson, jardinier et le fossoyeur). Leur loyer se montera de 15 à 18 livres par an, seul le fossoyeur sera logé gratuitement. Ce dernier recevra, en 1673-1675, deux sols pour « *chacun des corps mis en terre* », en 1752, quinze livres chaque année à charge de faire « *une fosse de 4 pieds de profondeur pour chaque corps qui sera enterré dans ledit cimetièrre et fournir des outils et cordages nécessaires au sujet desdites fosses* » ... En 1775 vingt cinq livres lui seront allouées.

Le règlement stipulait que le fossoyeur devait laisser la porte d'entrée du cimetière ouverte, donner aisance au puits et au four de la maison qu'il occupait, aux locataires des bâtisses voisines appartenantes audit Hôtel Dieu. Ce groupe d'habitations était numéroté de 843 à 849 (numérotage global avant 1815) chacune décrite comme suit « *Petite maison consistante en une petite sallette, grenier dessus, derrière une petite cour en partie jardin, lieux et pourpris, couverte de tuiles, le tout tenant ensemble, clos de murs, avec droit d'aisance au fournil, qui est dans la petite cour qui donne entrée au cimetière, pour y cuire leur pain, et droit d'aisance au puits pour y tirer de l'eau dans des heures raisonnables et non indues.* »

Le 22 pluviôse An 3 une mise en adjudication au District de Soissons portera « *vente de la propriété d'un jardin sur lequel sont construites sept maisons, la première desquelles est occupée par le fossoyeur citoyen MONTENESCOURT et sert d'entrée au cimetière* ». Elle sera vendue et lotie en plusieurs parcelles.

Des traces de ce cimetière ont été retrouvées à diverses époques : en 1912 lorsque la banque de Soissons fut construite, une quantité d'ossements fut mise au jour, provenant de ce « lieu de repos », abandonné en 1795. En janvier 1963, au numéro 1 rue Delflandre, en creusant une fosse à mazout dans le sous-sol de la maison, les ouvriers trouvèrent des squelettes paraissant en place d'inhumation.

Ce deuxième ossuaire des pauvres aura servi un peu plus de cent cinquante ans. La rue qui y menait changera cinq fois de nom.

La rue et ses différentes dénominations de 1627 à nos jours :

Elle commence Place Dauphine / rue de l'Hôpital et se termine rue des Minimes / Square Bonenfant.

Le tronçon le plus important, partait de la Place de l'Hôpital Général (Place Dauphine GC) / rue de la

Bienfaisance (encore visible rue de l'Hôpital G C), pour aboutir Place Royale / rue du Vieux Rempart (cf plan).

Il changea de nom suivant le cours de l'histoire « locale » :

— Rue des *VIEILS CORDELIERS* ou *FRERES MINEURS* (... 1627 à 1685 environ)

— Rue *DU CIMETIERE DE L'HOTEL DIEU* (1685 à 1770 environ)

— Rue *DES FILLES MINIMES* ou *DES MINIMESSES* (1770 à la Révolution, puis après 1795...)

— Rue de *BELLONE* à la Révolution (encore visible sous la plaque bleue du numéro 2 rue Deflandre)

— Rue *DEFLANDRE* (1892) dite aussi de la *PE-TITE CASERNE* ...

Un petit tronçon qui va de la rue du Vieux Rempart à la rue des Minimes, inclus dans les fortifications médiévales se nommait *rue DES ETUVES*, (1554, 1602) puis *rue DES VIEILLES ETUVES* (1780...), à la Révolution *rue DES VAPEURS*... En 1892, il ne fera plus qu'une rue avec celle qui nous intéresse aujourd'hui.

La rue DES VIEILS CORDELIERS (actuelle rue Deflandre, de la Place Dauphine à la rue du Vieux Rempart) :

Avant 1552, ce n'était qu'une ruelle ou chemin traversant des jardins avec quelques masures ça et là, et faisant partie du faubourg Saint André de Crise (ruelle des Frères Mineurs XIVème siècle). Ce nom lui a été donné pour rappeler l'endroit où les *PREMIERS* religieux *CORDELIERS*, venus à Soissons en 1228, furent installés, accueillis avec empressement par le comte Raoul et la population, tandis que l'évêché et le chapitre, peu favorables, imposèrent certaines conditions.

L'ORDRE DES FRERES MINEURS ou *CORDELIERS* était le nom donné jadis en France aux religieux franciscains de la stricte observance, à cause de la corde nouée qu'ils portaient autour de la taille...

Leur couvent ne ressemblait en rien aux opulentes maisons des Prémontrés et des Cisterciens, fondées au XII^{ème} siècle. Ils ne vivaient que d'aumônes, marchaient pieds nus (pieds déchaux). L'humilité de leur existence leur valut une attaque très violente de l'Université de Paris, soutenue par quelques prélats. Une bulle du pape défendait de se confesser à eux, mais les moines de Saint François triomphèrent de ces obstacles et le couvent du Faubourg Saint André obtint de l'évêque Jacques de Bazoche, la permission d'avoir des prédicateurs ainsi que des confesseurs.

Les CORDELIERS se fixèrent en dehors de la porte Saint André, sur une portion des jardins, dans le faubourg du même nom, que l'on peut localiser aujourd'hui entre les rues de la Surchette et Saint Martin (côté ouest) et la rue Deflandre (côté est).

C'était un établissement peu étendu mais avec de grands jardins environnants, ils y resteront plus de cent cinquante ans.

Certains historiens ou chroniqueurs tel BRAYER pensaient que « *ce premier couvent avait beaucoup souffert ainsi que le faubourg Saint André et son église, dans la guerre malheureuse que le roi Jean Il dit le Bon (1350-1364), attira sur la France par sa tyrannie et plus encore par sa folle présomption. On a lieu de le croire d'après une requête que présentèrent les Cordeliers à ce prince en 1363, lui demandant de leur accorder dans la ville, un autre local, pour une plus grande assurance de leurs personnes (ms 4981).* »

D'autres comme PECHEUR, voyaient leur entrée INTRA-MUROS, après le siège sanglant de 1414. Leur nouvelle installation se fit après de nombreuses tractations près de la place du Grand Marché (Grand Place) dans la rue qui conserve leur nom.

Le couvent qu'ils abandonnaient était propriété du Chapitre. Il sera vendu en biens nationaux à la Révolution.

Les premières écoles gratuites y occuperont une partie du terrain. En délibération du conseil municipal de 1904 la ville acheta l'immeuble numéro 18 rue Deflandre, avec neuf cents mètres carrés et fit construire une école maternelle : salles et préaux sans étage, qui n'eut qu'une durée éphémère. En creusant les fondations on rencontre « des squelettes » : c'était le lieu de repos éternel des premiers dits « Vieils » Cordeliers. Déjà en 1845, M. LAURENDEAU, suivant les travaux de voirie, avait remarqué près de l'école des Frères, de nombreux ossements friables.

A la fin du XVII^e siècle, le nom de rue des Vieils Cordeliers disparaît pour être remplacé par *rue du CIMETIERE DE L'HOTEL DIEU*. Dans le courant du XVIII^e siècle les actes notariés emploieront simultanément ce dernier nom avec celui de *rue DES FILLES MINIMES* ou *MINIMESSES*.

Les FILLES MINIMES :

L'ordre des MINIMES a été fondé par Saint François de Paule en Calabre, en 1435. Ils prirent ce nom *par humilité* (les moindres). Leur règle était très sévère, le jeûne était perpétuel. Cet ordre eut plusieurs maisons en France, à Paris on les appelait *les bons-hommes* ». A Soissons ils s'installèrent en 1580-1582, dans le collège Sainte Catherine, rue de la Procession ou rue de Gérondain, qui deviendra rue des MINIMES (à la Révolution rue Francklin)... Il y eut aussi un ordre équivalent de femmes : *les MINIMESSES*.

Les MINIMESSES s'étaient établies à Abbeville au début du XVII^e siècle, leur seul couvent en France. Elles avaient sollicité, en vain, l'autorisation de fonder une maison de leur règle à Soissons, cette autorisation leur avait été refusée dans une assemblée générale des paroisses de la ville. Très tenaces et persuasives, elles réussirent à y pénétrer, lors du passage de Louis XIV à Soissons, au retour de son sacre, en Juin 1654. Sachant que la reine mère Anne d'Autriche leur était favorable, quatre Minimesses tirées du couvent d'Abbeville, arrivèrent une heure

après que le roi y eut fait son entrée et pendant que tout le monde était occupé autour de sa personne, elles dressèrent un autel et dès cinq heures du matin on y célébra la messe au nom de la communauté naissante : la reine-mère s'en déclara immédiatement protectrice. Cette prise de possession clandestine ne fut pas ratifiée par les échevins, dès le départ du roi, ils les congédièrent... mais on fut obligé de les garder l'armée espagnole ayant envahi les routes entre Amiens et Soissons.

Les Filles Minimés en profitèrent pour se faire connaître et leur protectrice Anne d'Autriche vint elle-même à Soissons forcer le consentement du clergé et du corps-de-ville. La première pierre de leur maison fut posée par Madame de PUYSEGUR, abbesse de Saint Paul, assistée de l'évêque de Soissons Simon LEGRAS, le 23 juillet 1663.

C'est l'abbaye de Saint Jean des Vignes qui avait cédé aux Minimesses, un jardin dépendant de la Trésorerie, près de la Place Royale, tenant d'un lez au cimetière de l'Hôtel Dieu, d'autre à la rue du Vieux Rempart, par derrière à la rue de Panleu. (cf plan).

Les Minimesses menaient une vie édifiante, pauvre et austère. Elles étaient obligées de se créer des ressources par le travail. Malgré les biens reçus par Anne de LA PERIERE, leur bienfaitrice, la communauté resta dans l'indigence. Elle se composait encore à la Révolution, de douze dames de chœur et trois sœurs converses.

Les édifices étaient fort spacieux mais d'une grande simplicité dans la construction. Ils devaient survivre à la dispersion sauf l'église qui fut démolie. La communauté expulsée à la Révolution fit place à des soldats, puis concédé aux hospices. L'immeuble devint petit séminaire sous le patronage de Saint Joseph, à partir de 1806. A la suite de la prise de Soissons par les Russes, le 13 février 1814, ceux-ci envahirent l'établissement, et, trois jours après, quand les routes furent devenues sûres, les élèves furent ren-

voyés à leurs familles. L'ex-couvent des Minimesses fut cédé à la ville qui, au début de la Restauration, le transformera en «*Petite Caserne*».

En 1870, pendant le siège de Soissons par l'armée allemande, le 13 octobre, un incendie se déclara dans cette caserne transformée en ambulance et hôpital, et qui contenait plus de cent cinquante malades et blessés. Toute la partie supérieure du bâtiment fut brûlée. On dut évacuer avec les plus grandes difficultés, les malheureux, sur l'HOTEL DIEU alors rue du CHAPERON ROUGE. Le lendemain c'était l'HOPITAL GÉNÉRAL (Place Dauphine) qui fut entièrement détruit par le feu de l'ennemi.

Par délibération du conseil municipal du 7 novembre 1892, la rue des MINIMESSES fut réunie à celle DES VIEILLES ETUVES, sous le *nom de rue DEFLANDRE*.

Pierre DEFLANDRE était natif de Soissons (1813) son père était charron de profession. Il s'engageait comme lancier à l'âge de dix huit ans, partait en Algérie où il se signala dans divers combats, lieutenant en 1840, lieutenant de gendarmerie en 1846, il était présent lors de l'attentat contre le roi Louis-Philippe. C'est lui qui arrêta le meurtrier LECOMTE, garde général. Ce fait appela l'attention sur DEFLANDRE. Le roi le nomma chevalier de la Légion d'Honneur. A la déclaration de guerre de 1870, il était colonel. Il fut chargé de la défense de la Côte d'Or et nommé général de brigade. Affecté au commandement de la 3ème division du XVIIème corps à la 2ème armée de la Loire, il fut blessé à la cuisse et mourut du tétanos, après d'atroces souffrances, le 10 Janvier 1871.

Tel fut le héros modeste dont la ville de Soissons a, à si juste titre, honoré la mémoire, en lui donnant un nom de rue, en même temps que le nom d'une caserne, dans cette même rue. Dans une chambre du 1er étage de la caserne, une pierre rappelait son souvenir.

Il y a quelques années, le Ministère de la Guerre s'est souvenu de notre compatriote, : la promotion sortante de l'école de Gendarmerie Nationale fut désignée sous le nom, promotion Général DEFLANDRE.

Le grand bâtiment de la caserne qui avait subi des dégâts non seulement en 1870, mais aussi en 1914-1918, fut encore occupé par la troupe en 1920. L'immeuble racheté par la ville ne fut démoli que dans les années 1928-1929. Sur son emplacement on édifia le groupe scolaire actuel : l'ECOLE DU CENTRE. Les nouveaux locaux vastes et bien aérés, purent recevoir à partir de 1930 les écoliers soissonnais.

La rue DES ETUVES, puis des VIEILLES ETUVES, à la Révolution, des VAPEURS réunie en 1892 à la rue des Minimesses pour être rue DEFLANDRE, part de la rue du Vieux Rempart et se termine rue des Minimes.

Les Romains introduisirent dans les Gaules l'usage des bains et thermes en toute saison. Aux thermes, succédèrent en France *les ETUVES*, ou bains de vapeur. Dès le temps de Saint-Louis, les barbiers étuvistes formaient une corporation à Paris, soumise au barbier du roi et jouissant de privilèges.

A cette époque les étuves, les plus considérables et les plus décorées furent les étuves royales établies à la pointe de la Cité, à Paris. Rattachés au XVème siècle à la corporation des barbiers, les étuvistes reçurent en 1673 de nouveaux statuts (barbiers — baigneurs — étuvistes). La corporation disparut à la Révolution, quant *aux étuves* (bains) assez fréquentées au Moyen Age, elles devinrent des lieux de rendez-vous et de plaisir. Les statuts de la corporation renouvelés en 1371, prennent des mesures contre la licence et la débauche qui s'introduisaient trop aisément dans ces établissements.

Les étuves de Soissons n'ont laissé (jusqu'à ce jour) aucune trace si ce n'est le nom de la rue, supprimé en 1892. Néanmoins, nous savons que cette corpo-

ration existait puisque nous avons découvert, dans plusieurs demeures, des petites constructions « temples-baignoires » (rue Richebourg, de la Congrégation, des Cordeliers...) salles de bains d'aujourd'hui, datant du XIXème siècle. Les baigneurs étuvistes venaient à domicile, avec leur chaudière, leur eau, dans ces édicules isolés, la plupart au fond du jardin.

Jusqu'en 1932-1933, le côté numéros pairs de l'ex-rue des Vieilles Etuves était bordé de maisons. Elles ont été démolies pour faire la grande Avenue Triomphale (cf étude quartier de l'Hôtel Dieu : rue Saint Antoine), qui ne s'est pas réalisée. A sa place le nom pouvait laisser espérer un «jardinet» (Square Bonenfant), où les yeux du promeneur auraient pu se poser sur les tours de Saint Jean des Vignes et sur la silhouette de la Cathédrale. Mais la prudence conseille de laisser là toute rêverie, pour traverser ce carrefour (ex-carrefour Girauldin ou Gerondain), devenu parking très animé, aux heures de pointe... le dimanche matin est seul idéal pour « la rêverie d'un promeneur solitaire ».



Le TROISIEME CIMETIERE de l'Hôtel Dieu, que nous appellerons « de transition » se situait *faubourg SAINT CHRISTOPHE* (Avenue de Compiègne, entre les rues du docteur Laplace et de Locarno), à une cinquantaine de mètres du cimetière actuel.

Les archives de l'Hôtel Dieu conservent des titres et des pièces concernant la propriété de plusieurs terres et héritages situés faubourg St Christophe, appartenant à l'hospice, au moyen de donations qui « luy ont été faictes » par Jean de VAUREZIS, en 1273 ou d'acquisitions au XVIème siècle, appartenant à Claude DOURS.

En 1558-1559, l'une de ces terres nommées « *Le clos de l'Hôte Dieu* », près de la porte Saint Chris-

tophe va être utilisée comme CIMETIERE et béni par l'évêque Charles de Roucy. Cette bénédiction sera suivie d'un repas offert par les Administrateurs de l'Hôtel Dieu à tout le clergé présent.

En 1652, la clôture du cimetière est terminée et une croix y est posée. Elle est en pierre, sur un pilier « quarré » fait en pierre de taille. L'année suivante, ces travaux sont réglés « à Jean BINART masson, pour la massonnerie par lui faicte des murs du nouveau cimetière hors la porte St Christophe, payés 77 livres. »

Les arpentages de 1666, 1685, 1753, 1769 et le plan LEJEUNE de 1768 permettent de le localiser avec certitude. Sur le plan LEJEUNE, la croix y est très visible, qu'il ne faut pas confondre avec le calvaire des Capucins à l'entrée du faubourg.

Ce « champ de repos » à petite superficie (56 verges) semble n'avoir servi que provisoirement, à peine une centaine d'année. En 1701 il est déclassé et loué « à Nicholas RICHER cordonnier en vieil, qui doit 40 sols chaque année, à l'Hôtel Dieu, pour la location du terrain au lieudit « Le Prez des Ames », dans lequel il y a une croix. »

« 1706 — Receptes ordinaires d'argent de Nicholas RICHER, 8 livres pour quatre années de redevances d'une place qui servait autrefois de « cimetière de l'Hostel Dieu, situé au bout du faubourg St Christophe. »

« 1712 — De Nicholas RICHER cordonnier en vieil pour l'ancien cimetière dudit hostel Dieu, aubout dudit faubourg St Christophe, allant en pointe vers le Chemin de Compiègne dans lequel il y a une croix de pierre posée sur un pilier quarré de pierres de taille, tenant d'un lez vers midy au Vieil chemin de l'ancienne porte de Saint Rémy (appelé aussi le vieux chemin de Compiègne GC), d'aultre lez vers septentrion au Grand Chemin de Compiègne qui est la rue dudit faubourg, d'un bout vers orient, au clos du sieur L'ALTERE, d'aultre vers occident

« en pointe dudit chemin de Compiègne, dit « Le
« Prez des Ames », qu'il tient à bail pour dix huit ans
« moyennant 40 sols chaque année ».

A partir de 1744, c'est le nommé Nicolas DURU, laboureur, qui louera entre autres, cette pièce de terre « où étoit cy-devant l'ancien cimetièrre de l'Hôtel Dieu appelé le Pré aux Ames ».

« Sur l'arpentage de 1753, fait par LEJEUNE arpenteur royal à Soissons aidé de François MAR-
« CHAND, jeune garçon qui a porté la chaîne, le
« tout mesuré à la mesure du quartier Levêque, à raison de vingt deux pieds pour verges et dix pouces
« pour pieds et quatre vingt seize pour arpent, quarante huit pour verges pour essein et vingt quatre
« verges pour pichet, ainsy qu'elles ont esté arpentées par Deshureaux en mil six cent quatre vingt
« six, le vingt six octobre...

« ... 9ème pièce : Cinquante six verges un huitième
« de terre sise audit terroir de Saint Remy, lieudit
« l'ANCIEN CIMETIERE » formant un triangle rectangle, limité au nord par le Grand Chemin de Soissons à Compiègne, à l'est par les terres du sieur de
« LATTERE, la diagonale suivant l'ancien chemin de
« Compiègne... »

Telle est la description du terrain accompagnée d'un dessin où l'on remarque la CROIX.

En 1766, les administrateurs de l'Hôtel Dieu passent bail de dix huit ans à Antoine Maréchal, jardinier, de « trois pichets de terres environ, qui servoit
« anciennement de cimetièrre audit Hôtel Dieu, laquelle pièce a été distraite d'un bail de Nicolas DURU, à savoir — une pièce de terre entourée de fossés où il y a une grande croix, — à charge d'entre-
« tenir ladite croix de toutes grosses et menues réparations ».

Les terrains aux lieudits « La Sarazinière », « La Grosse Armée », « Le Pré aux Ames », etc... seront vendus au Génie militaire en 1842.

Les actes ci-dessus ont permis à M. B. ANCIEN d'expliquer les « deux chemins de Compiègne », faubourg Saint Christophe, jusque là non localisés.

L'étude de l'HOTEL DIEU, son quartier, ses cimetières a pu être faite grâce à l'autorisation de Mr le Maire, sous la bienveillante attention et l'extrême complaisance de tout le personnel de la Bibliothèque Municipale, où sont déposées les archives, non encore collationnées. A tous un grand merci.

Geneviève CORDONNIER



BIBLIOGRAPHIE QUARTIER et CIMETIERES de l'HOTEL DIEU

- Archives de l'Hôtel Dieu (bibliothèque municipale)
- Archives Municipales (Hôtel de Ville)
- Archives Départementales (Laon) : G 256. - 4 J 78/79. - H 1687. - et actes notariés divers.
- Fonds Régional et Périn (bibliothèque municipale)
- Archives et bulletins de la Société Archéologique Historique et Scientifique de Soissons
- Dormay Tome II
- Cabaret Tome I
- Brayer, Fiquet, Patté (bibliothèque municipale)
- Pêcheur, les annales tomes VI, VII et VIII
- Martin et Jacob Tome II
- Leroux Tome II
- Abbé Ledouble (état religieux dans diocèse de Soissons)

Illustrations : cadastre 1845 (centre administratif de Soissons)

- B. Ancien : quartier de l'Hôtel Dieu, avec plan superposé (1845, marché couvert et place Fernand Marquigny)
- Reproduction plan Bibliothèque Nationale XVII^e s.
- Relevé du cellier de Valsery, rue Saint Martin n° 57
- D. Defente : l'enclos des Feuillants et l'église Saint Martin.

FAUBOURG SAINT CHRISTOPHE LES DEUX CHEMINS DE COMPIÈGNE

Les croquis d'arpentages des biens de l'Hôtel Dieu donnent quelques précisions sur le problème topographique des deux chemins de Compiègne du faubourg. L'existence d'un chemin parallèle, au sud et à peu de distance de l'actuelle avenue, est connue par des actes anciens (Cartulaire du Chapitre cathédral, titres de l'Hôtel Dieu, etc...)

En 1433 et 1454, les terrains intermédiaires sont dits : « *Entre les deux chemins de Compiègne* » et celui du Sud est déjà qualifié « *Vieux chemin de Compiègne* ». Ce lieudit entre les deux chemins portait encore cette appellation à la veille de 1800.

Le vieux chemin figure d'ailleurs sur le plan Lejeune de 1768. Il commençait aux fossés de la ville et allait joindre l'avenue de Compiègne à proximité d'un calvaire. Un autre plan très précis et postérieur, celui de Gencourt 1818, ne mentionne plus le vieux chemin, évidemment il avait disparu. Il est permis de l'imaginer avant sa disparition, déchu à l'état de sentier, comme l'est actuellement l'ancien chemin de La Ferté-Milon qui, de la Vigne porale, se dirige vers le sud.

Les croquis d'arpentages montrent l'aliénation à cette époque. Le calvaire du plan Lejeune est celui de l'ancien cimetière de l'Hôtel Dieu, le côté sud de sa parcelle de terrain se trouvait, en 1753, limité par le vieux chemin ; sur l'arpentage de 1769, la même limite n'était plus chemin, des riverains occupaient son emplacement.

En 1824, la municipalité s'employa à reconnaître les chemins suburbains, elle crut que la sente du Pied d'Argent (qui existe toujours) était le résidu du vieux chemin de Compiègne.

Le même examen fut repris en 1834, le projet qu'on faisait, qui ne devait profiter qu'aux deux usagers de la sente, chagrina fort le maître de poste Flobert, qui labourait toutes les terres entre l'avenue de Compiègne et sa ferme de Presles. Il parvint à montrer que ladite sente n'était qu'une impasse, qu'elle avait été elle-même déplacée par les riverains en des temps récents ; enfin que le vieux chemin de Compiègne avait été tout autre, et aliéné à une époque immémoriale, sans servitude de passage. Des témoignages oraux s'exprimèrent qui appuyèrent ses dires. Et l'affaire en est restée là depuis.

L'archéologue Laurendeau à qui n'échappait aucune fouille de terrain, constata en 1863 un tronçon de chemin empierré, d'une cinquantaine de mètres, dans le jardin attenant à l'ouest de la pointe de l'actuel Square Pillot. Il lui apparut que l'empierrement contenait des débris de briques et de poteries romaines, et que la direction semblait prolonger celle de la rue de l'Echelle du Temple. Laurendeau opina que ce tronçon avait appartenu à la voirie de la ville romaine.

Peu avant 1912, M. Batteux construisant sa maison numéro 10 de l'avenue de Paris, face à la rue de l'Echelle du Temple, rencontra ce chemin et en vérifia l'orientation. Notre sentiment est que ces deux constats de 1863 et 1912 ont fixé des sections du chemin de Compiègne disparu, qui faisait sa jonction à l'autre, au point que les archives de l'Hôtel Dieu permettent de fixer : à proximité du cimetière actuel, et plus approximativement vers la traversée de la rue Vallérand prolongée.

Nous pensons en outre que la désignation « vieux chemin de Compiègne » ne lui attribue pas une antériorité sur l'autre. Sous l'avenue, l'empierrement ancien de 1,50 m à 1,70 m d'épaisseur, qui est apparu grâce à la tranchée d'égout de 1967, a démontré que l'antique chaussée des Césars s'est toujours placée là.

La route déterminée par Laurendeau ne doit être qu'une voie secondaire, romaine sans doute qui, à l'époque médiévale plaçait son départ au débouché de Saint Rémy ou de Panleu ; ce qui approuverait un témoignage, que nous trouvons tardif, celui de l'arpenteur de 1712 du cimetière de l'Hôtel Dieu qui, écrivait-il, tenait « *d'un lez au midi au vieil chemin de l'ancienne porte Saint Rémy* ».

Bernard ANCIEN

A PROPOS DE LA CONSTRUCTION DU PALAIS DE L'INTENDANCE

Madame Geneviève CORDONNIER, avant la visite des sous-sols de l'Hôtel de Ville, présente des archives inédites, tirées des archives anciennes de l'Hôtel de Ville, des archives départementales (dossier 2142-519 Bouillye et Bouchel notaires), qui peuvent faire l'objet d'un modeste additif à l'étude publiée par Monsieur Bernard ANCIEN, dans le bulletin de notre Compagnie — 4ème série 1969-1972 — intitulée : « la tour des Comtes et l'hôtel de l'intendance de Soissons ».

Ce sont trois adjudications faites pour dégager les abords immédiats de la nouvelle construction prévue en 1772. En effet, l'intendant de Soissons, Louis LEPELETIER, marquis de Montmélian, se trouvant trop à l'étroit dans son hôtel de la rue de Panleu (actuelle sous-préfecture) décida de se faire construire une demeure, digne de recevoir le Roi, la Reine et leurs suites lors de leurs passages à Soissons.

Ce fut l'emplacement du vieux château gaillard, ex-tour des Comtes, qui fut choisi. Le donjon et les tours, les murailles de la forteresse (ou ce qu'il en restait) furent rasés, les fossés comblés. Enfin, les abords tout proches, furent achetés pour être démolis ou nivelés, pour permettre d'accéder au portail et à la cour d'honneur, par une esplanade dégagée, l'entrée du Palais de l'Intendance étant orientée Est-Ouest, alors que celle du château-gaillard s'ouvrait sur la rue qui porte ce nom.

La première adjudication concernait une maison et ses jardins près de l'église Saint Léger, appartenant à Monsieur BRAYER, écuyer, conseiller du roi, procureur général au conseil supérieur de Chalons. L'un des jardins était autrefois un grand jeu de Paume.

Les Archives de l'Aisne permettent de retrouver les différents propriétaires de ces lieux. Un nommé CHARTON eût ce terrain par adjudication le 2 mai 1568. C'est vraisemblablement CHARTON qui installa le grand jeu de « paulme », établissement qui portait ombrage aux religieux de Saint-Léger. En 1684, c'est demoiselle Claire MORANT qui s'en rend acquéreur. En 1694, à l'occasion de son mariage, Charles COUSIN en hérite.

Le 4 juillet 1697, Charles COUSIN, conseiller du roi, avocat au bailliage et siège présidial de la généralité de Soissons vend à François Annibal II duc d'Estrées, pair de France, gouverneur et lieutenant général au gouvernement de l'Île de France, la maison, le jeu de paulme et le grand jardin.

En 1719, Louis Armand, duc d'Estrées, pair de France, chevalier des ordres du roi, vend la charge du gouvernement militaire d'Île de France à Henri Louis de la Tour d'Auvergne, comte d'Evreux. En même temps, il cède à Adrien COTTIN les abords touchant au château, biens qu'il avait reçus dans son héritage.

En 1746, c'est Claude MAILLARD qui en deviendra propriétaire. Il cédera le tout en 1770 à Jean Joseph BRAYER.

La deuxième adjudication, relative au Jeu de Billard, comporte plusieurs pièces, dont une requête présentée par le propriétaire Nicolas FOURRIER, « maître de billard » à Monseigneur l'Intendant. Après avoir rappelé les choix faits pour son établissement, Nicolas FOURRIER *« ose dire que tout se passait chez « lui avec tant d'ordre qu'il ne s'est jamais trouvé « exposé au moindre reproche, de sorte qu'il parais- « sait pouvoir vivre de son métier tranquillement « quand la position de la construction de l'intendance « arrêtée, l'emplacement du terrain de sa maison y « fut jugée nécessaire, il n'hésita point de se soumet- « tre à l'abandon qu'il convenait qu'il fit de sa mai- « son... »*

« Mais le suppliant prend la liberté de faire obser-
 « ver à Votre Grandeur qu'il se trouve dans des cir-
 « constances singulières, u'il est âgé de 60 ans, ne se
 « trouve point à replacer pour son état et est peu pro-
 « pre pour tout autre commerce, ce qui le prive de 5
 « à 600 livres au moins par chaque année, avec quoi
 « il pourvoyait à sa subsistance et à celle de sa femme.
 « Ce sont autant de raisons qu'il espère qu'il vous
 « plaira de prendre en considération pour fixer l'in-
 « demnité qu'il vous plaira de lui accorder. » Le péti-
 tionnaire reçut une indemnité de 6.000 livres.

La dernière adjudication fut faite à Georges Thier-
 ry MOETTE, écuyer, d'un peu plus de deux arpents,
 faisant partie de deux jardins et bâtiments lui appar-
 tenant, l'un en propriété, l'autre en rente viagère,
 moyennant 2048 livres, à la charge de lui laisser le
 bois du berceau près le bâtiment, et de le fermer de
 murailles, ces terrains se trouvant aux abords de la
 Porte de la Paix, qui mène au Mail.

La démolition fut rapide. On éleva en moins de
 trois ans le superbe édifice qui prit le nom de Palais
 de l'Intendance, aujourd'hui l'Hôtel de Ville.

Monsieur Alain DESHAYES présente les travaux
 de rénovation de l'Hôtel de Ville de Soissons, entre-
 pris sous sa direction, par l'actuelle assemblée com-
 munale. Il s'agissait avant tout d'améliorer à la fois
 les conditions de travail des employés et les possibi-
 lités d'accueil du public. Ces travaux ont présenté par
 ailleurs un double intérêt :

- ils ont permis d'approfondir nos connaissances
 sur le plan de l'archéologie et en particulier en
 ce qui concerne la construction du Palais de
 l'Intendance ;
- ils ont permis de redonner à certaines parties
 délaissées ou détériorées leur éclat d'origine.

Notre collègue indique que les travaux permettent
 de faire deux remarques sur le château des Comtes.
 Lors de l'exécution du transformateur EDF rue de la
 Paix, nous nous sommes trouvés en présence d'un mur
 très épais et manifestement antérieur au Palais de l'

Intendance. D'après la superposition des plans du château des Comtes d'une part, du Palais de l'Intendance d'autre part, il pourrait bien s'agir d'une partie du rempart Nord du château des Comtes.

Grâce à l'état des lieux de 1790, nous avons pu localiser la chapelle du Palais de l'Intendant qui nous semble coïncider curieusement avec la chapelle du château des Comtes.

L'architecte présente plusieurs remarques générales relatives à la construction de ce palais.

Concernant les étapes de cette construction, il semble que le palais ait été construit d'un jet, mais pas tout à fait. En effet, si le corps central et les avant-corps droit et gauche semblent avoir été faits dans la même foulée, les deux ailes arrières ont été rajoutées après coup, puisque des fenêtres du corps central situées en pignon, ont dû être condamnées. Il y a donc eu un certain tâtonnement. Ceci bien qu'au niveau du sous-sol, l'ensemble corps principal, deux ailes droite et gauche présente une parfaite homogénéité.

En ce qui concerne la construction elle-même, celle-ci présente des qualités architecturales de très grand intérêt. Les proportions, tant en façade qu'en plan, sont remarquables (elles ont certainement été calculées à partir de tracés directeurs qu'il faudrait retrouver). Les matériaux sont de premier choix et abondants. L'épaisseur des murs extérieurs fait près d'un mètre. Certains blocs pèsent près d'une tonne. Trois sortes de pierre ont été utilisées suivant l'emplacement où elles se trouvent :

— une pierre relativement tendre, locale, pour les parties les plus élevées des murs et les voûtes,

— une pierre dure, coquillée, du genre Saint Pierre Aigle, pour les parties les plus courantes,

— une pierre fine et très dure (qui ne peut être de la région) pour les soubassements.

Les sections des pièces de charpente sont très largement calculées. Par exemple, pour un escalier se-

condaire, marche et contre-marche ont été taillées dans la même pièce.

L'exécution des travaux a été menée avec le plus grand soin dans les moindres détails. Les ouvriers travaillant sur le chantier ont fait preuve d'une grande compétence. Certaines voûtes du sous-sol sont réellement des chefs d'œuvre de stéréotomie. Il s'agissait de construire des salles de contours simples. La plupart de ces voûtes ont été exécutées suivant des dessins très compliqués, très beaux et tous différents. Il y a eu vraiment étalage de science et d'habileté. Ces voûtes étaient d'autant plus difficiles à réaliser qu'elles étaient relativement plates. La charpente des combles, dans la partie centrale, est remarquable.

La conception de ce palais, sur le plan fonctionnel, correspond parfaitement à l'utilisation qui devait en être faite : habitation d'un personnage de haut rang, avec ses bureaux et ses dépendances.

Monsieur DESHAYES décrit, à l'aide des plans affichés, chaque niveau de l'Hôtel de Ville, dont l'organisation apparaît très rationnelle.

Il présente ensuite les diapositives réalisées par Monsieur BURLET sur les égoûts qui desservaient l'Hôtel de l'Intendance, qui forment un Y se jetant dans l'Aisne, dans lesquels il est possible de se tenir debout.

Sous la présidence de Monsieur Bernard LEFRANC député - Maire, sous la conduite de Monsieur DESHAYES, les sociétaires visitent les sous-sols de l'Hôtel de Ville qui abritent le restaurant inter-administratif, les bureaux du Maire.

Monsieur DESHAYES, au cours de la visite, montre que les travaux ont permis de rendre aux sous-sols leur vocation d'origine, alors que les anciennes cuisines du Palais étaient désaffectées depuis 1790. Les cheminées ont été remises en valeur ainsi que les fours. Il indique également que certaines circulations ont été rétablies, que des fenêtres murées ont été réouvertes. Un entresol qui avait été supprimé a été recréé.

LA COMTESSE SEPTIMANIE D'EGMONT ET JEAN-JACQUES ROUSSEAU

Il semble que ce soit peu après 1759, que la comtesse Septimanie d'EGMONT entra en relation avec Jean-Jacques ROUSSEAU. Celle-ci lui accorda alors protection « après sa rupture avec la coterie des philosophes ». La société de la belle comtesse entourait aussitôt l'illustre rêveur de soins et de bienfaits.

Elle accorda cette protection à ROUSSEAU, et elle lui resta attachée, avec une générosité qui, sans exception, l'a soustrait au destin trop commun aux bienfaiteurs, d'être calomnié et insulté dans ses « Mémoires ».

Jeune fille, elle avait reçu sa musique. Plus tard, il lui avait envoyé de l'Ermitage, cette célèbre romance sentimentale des Rosiers, qu'elle chantait volontiers avec la délicieuse méthode particulière à cette époque. Il herborisait pour elle, connaissant son goût pour les fleurs. Enfin, il eut été difficile à une imagination telle que celle de Madame d'Egmont, de n'être pas séduite par l'harmonie du style de Rousseau, par la beauté de ses descriptions, et de ne pas s'imprégner légèrement de ses rêveries humanitaires et philanthropiques

De France, Septimanie écrit beaucoup à Gustave III, roi de Suède, elle l'entretient d'un sujet qui lui tient à cœur : la musique. Elle fait allusion aux pièces lyriques de Rousseau. Elle forme un concert à Braine, elle compose des vers de liaison entre les sujets de cette musique et elle fait copier le tout par Rousseau. Elle se sert du « serpent » de la « cathédrale de Braine », pour, dit-elle, faire la tempête, elle ajoute : « les oreilles des accompagnateurs en souffrent un peu, mais ces grondements font un très bel effet ».

Le courrier de Gustave III était fort abondant et conservé par Madame d'Egmont, celle-ci se réservant

ces lettres pour écrire une histoire de ce règne ; Jean-Jacques Rousseau, l'abbé de Mably et le poète Rulhière eurent connaissance de ce projet, mais rien ne subsiste de leurs travaux et de leur documentation.

En 1771, Septimanie écrit à son royal amoureux platonique : « J'avais passé 5 jours à la campagne — à Braine — afin d'entendre les « *Mémoires* » de Rousseau. Il ne nous a lu que la seconde partie, la première ne pouvant se lire à des femmes », à-t-il dit.

Ailleurs, on peut lire : « Rousseau consentit à faire lecture de son œuvre : « *Les Confessions* », mais en petit comité, pendant l'hiver de 1770 à 1771. Par prudence sans doute et à la prière de Madame d'Egmont, tous se rendirent à Braine, pour l'entendre, ceci avec un petit nombre d'amis : le comte et la comtesse d'Egmont, le Prince de Pignatelli, Madame de Mesmes, le marquis de Juigné. »

Deux bibliothèques, l'une à « La Folie », l'autre au château d'en-bas, furent dispersées à la Révolution. La bibliothèque de Soissons en recueillit une très notable partie. Parmi les livres de Madame d'Egmont, on trouve quantité de volumes d'auteurs modernes de cette époque, comme Voltaire, Diderot, d'Holback et Hume, mais seulement les deux tomes des « *Pensées* » de Rousseau, parus en 1766. Il semble que ce soit là que Septimanie puisait les citations de cet écrivain et ami de qui elle aimait à se référer.

Il existe une lettre — 6 lignes — de J. J. Rousseau à Madame d'Egmont. Elle est datée approximativement : « vers 1771 ».

Ces mots accompagnent un envoi de musique. Par une autre lettre, on apprend que Rousseau a offert à Septimanie un exemplaire de la « *Nouvelle Héloïse* » et qu'en contre-partie, la comtesse a fait assaut d'amabilité en lui envoyant 5 belles estampes « lesquelles sont l'ornement de ma chambre », écrit-il en 1773, le 11 Octobre. La comtesse devait expirer le 14 de ce même mois et an.

DECES DE MADAME D'EGMONT —

Le 17 Octobre 1775 ; « Décès de Très haute et très Puissante Dame Madame Jeanne Sophie Elisabeth Armande Septimanie de Richelieu, fille de Louis François Armand DUPLESSIS, duc de RICHELIEU et de FRONSAC, pair et Maréchal de France, chevalier des ordres du Roi, premier gentilhomme de sa chambre, gouverneur pour S. M. de la province de Guyenne, l'un des 40 de l'Académie Française, honoraire de celle des Sciences de Paris, noble gênois, épouse de très Haut et très puissant et très illustre prince, Monseigneur Casimir Pignatelli, par la grâce de Dieu comte d'Egmont et de Zuphen, Prince de la Gavze et du Saint Empire romain, duc titulaire de Juliers et de Gueldres, duc de Bizaches, au royaume de Naples, Grand d'Espagne de la première création et de première classe, chevalier de l'Ordre de la Toison d'Or, lieutenant général des armées du Roy. »

Décédée en son château de cette ville, le 14 du mois à 9 heures 1/2 du soir, âgée de 33 ans et 5 mois.

Son corps, déposé chez les chanoines réguliers Prémontrés, puis porté au caveau et sépulture des seigneurs de Braine.

Présences : Monseigneur Louis, Antoine Sophie Duplessis, duc de Fronsac, pair de France, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint Louis, premier gentilhomme de sa chambre en suivivance de son frère.

Curés : Maitres Pierre Pollet, curé de Quincy. Louis, François Hurache, curé de Dhuizel, Abraham, Nicolas Tartenson, curé de Couvrelles.

Signatures en plus : Demaitre et Deschamps curé et doyen de Ciry, Petit, curé de Lesges, Oudry, curé de Paars, Didier, curé de Saint-Mard, Desboves, vicaire de Parcy-Tigny, Prévost, curé de Vasseny, Béjot, curé de Jouaignes.

Parmi les collaborateurs et inspireurs de Madame d'Egmont, il faut retenir quelques noms outre ceux de Jean-Jacques Rousseau et du roi Gustave III

de Suède. Il en est ainsi pour l'abbé de Mably et surtout pour Rulhière, un poète commensal attitré de Braine.

On sait que Septimanie, dans un constant souci sociologique, s'occupait d'Agriculture. Gustave III lui aussi, désirait fonder un ordre nouveau, dont les membres s'engageraient à favoriser les travaux des champs et à venir en aide aux paysans nécessiteux en leur fournissant des outils et des semences.

Ce futur Ordre... nobiliaire porterait le nom de Wasa (en suédois, Wasa signifie gerbe).

Le nouveau roi voulut, qu'à son couronnement il portat ce nom de Wasa et les couleurs de la comtesse lilas, vert et argent.

Ce qui fut fait ce 24 mars 1779... Ce même jour le roi lui écrivit, une lettre de 16 pages.

Celui qui témoigna le mieux son affection pour la comtesse fut sans aucun doute le poète Rulhière, par sa présence et aussi par ses longs séjours à Braine qu'il écrivait Brène.

Il fit de la plus belle partie de son pays l'Ermitage, à Saint-Denis, un bois funèbre où se trouvaient divers monuments en l'honneur de la Dame. Le plus remarquable était une fontaine surmontée d'une statue de l'Amour et entourée de cyprès et de saules pleureurs.

Après la mort de Rulhière en 1790, les vers suivants qui évoquent le vœu posthume que fera Alfred de Musset, furent découverts dans ses papiers :

« Pour la fontaine de l'Ermitage
D'Egmont parut sur cette rive
Une image de sa beauté
Se réfléchit dans cette eau fugitive
D'Egmont a disparu, l'amour seul est resté ».

Selon Monsieur BUFFENOIR, cette « eau fugitive » serait une allusion à celle de la Vesle...

BORNES ROYALES

La vieille route, aujourd'hui nationale numéro 31, fut route royale numéro 4. Elle fut aussi la route du Sacre. Nombreux sont les rois qui l'empruntèrent, tout au moins de Soissons à Reims.

Il semble que ce soit pour Louis XVI que furent plantées les bornes royales toujours existantes.

Celles-ci sont en granit ou en grès, elles réunissent géométriquement parlant, trois volumes : un socle cubique bien ancré en terre, au-dessus, un tronc de cône, lequel est coiffé d'une calotte sphérique.

Dans un ovale se trouve une fleur de lis en relief et assez volumineuse, au-dessus d'elle, en creux, deux chiffres, il s'agit du nombre de demi-lieues, depuis ladite borne jusqu'au parvis de Notre Dame. Ainsi à *Soissons*, existe la borne 50, soit 100 kilomètres, depuis Paris. Elle a été déplacée, elle trône désormais dans le jardin de l'Hôtel de Ville de Soissons.

Ces fleurs de lis possèdent une histoire assez piquante. Pendant la Révolution, un décret de la Convention enjoignit de marteler cet emblème et de le faire disparaître. Cette effigie offusquait les patriotes. Ce qui fut dit fut fait, mais si on a bien nivelé la pierre, là où la borne se trouve proche d'un village, on ne l'a point fait là où elle en est quelque peu éloignée. On peut donc énoncer qu'aux yeux des sans-culottes de la région, le civisme variait en raison inverse des distances. On le voit, géométrie et arithmétique peuvent parfois faire bon ménage.

De nos jours, les bornes royales n'existent pas entre Reims et Fismes. Ont-elles été arrachées ou détruites, ou bien la route a-t-elle été déviée ? On ne sait.

De Fismes à Soissons, via Braine, on peut en dénombrer plus d'une demi-douzaine. Au-delà de Soissons, en forêt de Villers-Cotterêts, et sur le plateau, il en subsiste plusieurs. Toutes se situent sur le côté

droit de la Route. Certaines sont en parfait état, telle celle qui s'érige non loin de la limite des deux départements de la Marne et l'Aisne, c'est-à-dire Champagne et Picardie. Il y a aussi celle qui surgit au premier plan, avec l'église de Paars sur un tertre, dans le lointain. Il y a celle qui fut longtemps souillée par la décharge publique de Braine, entre Braine et Courcelles et ceci durant pas mal d'années.

L'une de ces bornes se dresse le long de la route dite autrefois « des Pommiers », terroirs de Couvrelles et de Vasseny. Une autre se situe à la sortie de Sermoise, vers Soissons, une autre encore à la hauteur du carrefour : route d'Acy - route de Venizel et route de Soissons, non loin de la « Croix d'Acy ».

Il y a une dizaine d'années nous avons attiré l'attention des services des Ponts-et-Chaussées sur le problème de leur conservation. Cette Administration élargissait alors la Route Nationale et il était incontestable que ces bornes gênaient l'accomplissement des travaux.

Nous avons alerté aussi la Société Historique de Soissons, ainsi que la Fédération des Sociétés Historiques de l'Aisne, dont feu le Président MOREAU - NERET. Trois articles de journaux furent rédigés sur ce sujet. L'appel fut entendu et l'Administration de Ponts-et-Chaussées nous a donné tous apaisements. Elle a pris soin de déplacer ces bornes là où ce transfert fut jugé nécessaire, en prenant garde de les réimplanter au-delà du bas-côté.

Ces bornes virent passer la Cour se rendant à Reims, pour s'y donner un Roi, elles furent témoins oculaires de l'enthousiasme montré par les volontaires et réquisitionnaires se hâtant vers Valmy pour défendre « La Patrie en Danger ».

Elles ont attiré les regards des Grognards ou des « Marie-Louise » et elles ont fait face à la longue chevauchée des lanciers polonais lors de la « Campagne de France ». Moblots de Mac-Mahon se rendant au camp de Châlons ou bien « marsouins » de Gouraud

venant « tenir » les tranchées crayeuses des « Monts de Champagne », les saluèrent au passage.

On ne peut guère les dire vénérables, mais elles demeurent des jalons de notre Histoire.

Roger HAUTION

**PRESENCE ET PERMANENCE
CLUNISIENNE A SOISSONS
ET AUX ABORDS :
SAINT-PIERRE-A-LA-CHAUX
SAINT-REMY DE BRAINE ET
SAINT-PIERRE DE MONTIGNY-LENGRAIN
(XII^e-XVI^e SIECLES).**

Saint-Pierre-à-la-Chaux, à Soissons ; Saint-Rémy de Braine, à 16 km environ à l'est de Soissons et Montigny-Lengrain à 16 km environ à l'ouest de cette ville sont placés sur un alignement est-ouest, le long de la Vesle puis de L'Aisne.

Les trois prieurés ont une dépendance secondaire vis à vis de l'abbaye de Cluny, puisque Saint-Pierre-à-la-Chaux est directement dépendant de Coigny et que les deux autres sont directement rattachés au prieuré bourguignon de La Charité.

Ils se situent au nord du diocèse de Soissons, le long d'une ancienne voie romaine : la chaussée Brunehaut. Dans ce secteur largement rural, l'implantation monastique s'est faite par petits ou moyens établissements exception faite de l'abbaye cistercienne de Vauclair et surtout du point de cristallisation que constitue la ville de Soissons pour les établissements religieux. Malgré leur proximité, ces trois prieurés forment plutôt des éléments ponctuels d'implantation clunisienne qu'une véritable couverture.

La documentation est relativement pauvre, ce qui est souvent le cas pour ces petits établissements. D'autre part, les prieurés qui possédaient ces petits monastères (Coigny et La Charité) ont des archives dispersées et peu abondantes.

Deux recueils de sources peuvent être utilisés.

A. Longnon a publié le pouillé du diocèse de Soissons (*Pouillés de la Province de Reims*, Recueil des historiens de la France. T VI, Paris, 1907-1908). Ces pouillés établis depuis le Moyen Age en vue de la perception des taxes ecclésiastiques permettent d'avoir des renseignements sur l'importance des établissements et leur rôle religieux. Le pouillé de Soissons a été étudié par Monsieur Duval-Arnould ("Ancien pouillé du diocèse de Soissons", *Mélanges de l'Ecole Française de Rome*, T 84, 1972, n° 2, p 325/359 et T 85, 1973, n° I, p 159/266).

Le père Dom Charvin a publié les visites et les rapports de chapitres généraux de l'ordre de Cluny (*Statuts, chapitres généraux et visites de l'ordres de Cluny*, 6 vol. (pour les années 1245-1571), Paris, 1965-1972).

Cette œuvre primordiale est un élément indispensable pour la connaissance des maisons de Cluny bien que peu utilisée encore. Elle renseigne sur la tenue des prieurés et permet l'emploi de méthodes statistiques.

La série G*8 des Archives Nationales concernant notamment les titres des aliénations du temporel ecclésiastique (Reg. 1223-1224 : Soissons) permet de discerner l'impact de ces ponctions sur les monastères.

Le pouillé de l'ordre de Cluny (XIV^e-XV^e siècles, B.N. n.a.l. 1502) fournit des renseignements sur l'organisation intérieure des prieurés et enfin, quelques documents peuvent être retrouvés dans les registres des papes publiés à ce jour.

Les sources concernant précisément chaque prieuré sont pauvres. Rien ne subsiste pour Montigny-Lengrain ; en ce qui concerne Saint-Pierre-à-la-Chaux, il ne reste que quelques actes notariaux tardifs et des mentions dispersées dans des cartulaires d'autres monastères (Archives de l'Aisne). Pour Braine aussi, la documentation manuscrite est éparpillée et peu substantielle.

Par contre, la bibliographie est assez abondante mais elle n'est pas toujours au-dessus de toute critique. L'ouvrage général le plus important mais très événementiel reste celui de l'abbé Pécheur (*Annales du diocèse de Soissons*, 5 vol., Paris, 1865-1884).

Concernant les prieurés, il faut citer :

- Saincir (J.), *Histoire de Montigny-Lengrain*, Compiègne, 1931. L'auteur se cantonne dans de vastes généralités.

- Les deux histoires de Braine de Prioux (1846) et de De Sars (1933) qui sont bien pauvres dans leur contenu. Par contre, l'article de monsieur Haution ("Préséances du prieuré de Saint-Rémy de Braine Bulletin de la Sec. Arch. et hist. Soissons, 1977, pp. 156-162") est intéressant.

- Enfin, pour Saint-Pierre-à-la-Chaux, les ouvrages des historiens de Soissons (Dormay, Cabaret, Patté) semblent plus utiles.

La documentation apparaît assez souvent externe aux monastères envisagés.

Le problème des sources étant posé, il s'agit de s'orienter vers trois voies. Ces petits prieurés qui ne laissent que peu de documents n'ont pas subsisté au niveau architectural ; l'église, les bâtiments ont disparu la plupart du temps au XIX^e siècle, contraignant l'historien à rechercher dans l'iconographie leurs témoins et lui posant bien souvent le problème de la localisation.

Habitué aux gros établissements mieux connus, mieux conservés, ces petits monastères nous intriguent quant ils ne nous laissent pas indifférents. Mais ce serait une grave erreur,

car ces prieurés forment l'assise de l'implantation monastique en même temps qu'une cellule de vie qu'il faut définir et décrire. Prieuré rural, prieuré suburbain, ils constituent la véritable trame de la présence clunisienne.

Se pose alors le problème fondamental, permanence ? retrait ? de cette présence ; c'est celui de l'évolution monastique à la fin du Moyen Age.

I LOCALISATION ET PROBLEMES ARCHEOLOGIQUES

C'est le premier point qui doit être retenu. Inséré dans un paysage le monastère avec ses bâtiments est le cadre de vie dans lequel évolue le moine.

Hasard d'une donation ou d'une prise en main, chaque prieuré est compris dans un site bien déterminé et individualisé.

A Des situations topographiques différentes

a) dans une ville : Saint-Pierre-à-la-Chaux

Sur le plan de Poincellier (cf Photo n° 1) de 1746, le prieuré, minuscule par rapport à l'abbaye Saint-Léger à l'arrière-plan, apparaît situé dans la ville de Soissons délimitée par l'enceinte de 1551. Ce ne fut en effet qu'à cette date que le monastère fut véritablement englobé dans la ville ; auparavant, il constituait la limite nord-est de l'enceinte médiévale du début du XIV^e siècle (peut-être formait-il un des éléments de ces fortifications ?). Non loin de l'Aisne, il était éloigné du centre épiscopal (cf Plan n° 1).

C'est donc un site urbain, étonnamment plat à 40 m d'altitude, mais dans les faubourgs, près de la campagne (le plan de 1746 n'indique pas, au nord du rempart, d'habitations proches), site, cependant, qui a été progressivement intégré dans l'enceinte urbaine (ce site et cette évolution sont comparables à celles du prieuré clunisien de Saint-Pierre-d'Abbeville).

Saint-Pierre-à-la-Chaux, qui fut paroisse mais paroisse excentrée, est donc l'un des nombreux établissements religieux de Soissons.

b) dans un bourg : Saint-Rémy de Braine

Le bourg de Braine se trouve dans la vallée de la Vesle, vallée assez large (2 km 5) mais encaissée (70 m de dénivellation) . Dans un site de fond de vallée très plat, à 50 m d'altitude, il est accolé au versant sud de la vallée, au bord de la Vesle. Braine semble au centre d'une clairière ; la vallée a été défrichée jusqu'au bas des versants qui sont restés boisés.

La présence de châteaux indique une position stratégique, cette vallée constitue en effet une vaste voie de passage très ancienne comme le laisse penser l'existence d'une voie romaine dite "la chaussée Brunehaut".

D'après la bulle du pape Pascal II, en 1107, confirmant les possessions de la Charité, le prieuré de Saint-Rémy se trouvait en dehors du château ("*Ecclesiam de Brena, foris castrum*"). Si le bourg s'est développé autour du château et de l'abbaye de Prémontré Saint-Yved fondée en 1130, le prieuré a donné naissance à un faubourg auquel il a donné son nom : le faubourg Saint-Rémy.

En position excentrique par rapport au bourg il est placé au bord de la route qui relie Soissons à Reims.

C'est bien la notion de voie de passage qui domine ici, matérialisée par l'ancien pont Saint-Rémy, non loin du prieuré.

c) sur un site défensif et rural : Montigny-Lengrain

Bien que la localisation de ce prieuré pose problème, il est plus prudent de se conformer à l'idée générale d'un emplacement au lieu-dit "Le Châtelet" en attendant qu'un sondage archéologique vienne définitivement prouver le fait.

Le prieuré est situé dans l'enceinte d'un ancien château à la limite du plateau et distant de 2 km du village de Montigny-Lengrain.

L'implantation est d'un type assez peu courant (les Cluniens, en général, s'implantent dans le village) ; celle-ci est peut-être due à une prise en main tardive de Cluny.

Le secteur de Montigny-Lengrain est à la fois une zone d'habitation ancienne (deux ossuaires gaulois ont été retrouvés dont un au Châtelet) et une voie de passage, en contrebas (ancienne voie romaine).

A 16 km à l'ouest de Soissons, le site du prieuré est un promontoire, ancien éperon barré, à 120 m d'altitude, dominant et contrôlant de 70 m la confluence entre la vallée de l'Aisne et celle encaissée du ru de Bourbout (cf Plan n° 2). Cette vallée, aux versants boisés et relativement raides, est marécageuse alors que des réservoirs indiquent un certain manque d'eau sur le plateau. C'est donc un paysage assez marqué, riant et très agréable, sur le rebord d'un versant correspondant à la découpe d'un plateau (ce site se retrouve à Saint-Arnould de Crépy).

Il n'y a pas de coïncidence avec la couverture forestière puisque la forêt de Compiègne se trouve à environ 6 km et malgré les vallées aux versants boisés qui sont un élément important du paysage, nous sommes dans un secteur de campagne céréalière ; le plateau sud étant une vaste surface plane (entre 140 et 150 m d'altitude).

Si la situation topographique est profondément différente (notamment entre le site de vallée de Saint-Pierre-à-la-Chaux et de Braine et celui de promontoire de Montigny), deux points communs peuvent être décelés.

Les trois prieurés se trouvent le long de la voie romaine dite "chaussée Brunehaut", voie de passage qui était à quelques différences près employée au Moyen Age. Le prieuré clunisien n'est pas éloigné du monde ; au contraire, il a tendance à se présenter comme une étape.

Mais la position des trois prieurés par rapport au centre de peuplement est intéressante puisqu'ils sont excentrés - décalage avec le centre épiscopal pour Saint-Pierre-à-la-Chaux ; avec le centre du bourg pour Braine ; avec le village pour Montigny-Lengrain. Coïncidence étonnante mais qui ne permet aucune schématisation excessive.

B Eglises et bâtiments prioraux

Les témoins ayant disparu, il est très difficile de dégager une typologie.

a) Problèmes de reconstitution : Montigny-Lengrain

Tous les vestiges ont disparu et aucun document iconographique ne vient donner des précisions.

D'après l'abbé Pécheur, le prieuré se trouvait dans le château ou châtelet de Montigny-Lengrain. C'était une église priorale, une ferme et la maison du prieur attenante à l'église qui occupaient le centre du château. L'ensemble apparaît plus comme un centre d'exploitation que comme un lieu de vie monastique.

Il existe une description de l'église du prieuré dans l'acte de vente de 1791 (Arch. de la famille Crépin-Debeaupuits) : "elle consistait en un sanctuaire de 12 pieds de long sur 15 de large, un chœur de 18 pieds carrés, deux chapelles formant les bras du transept ayant 14 pieds de long sur 10 pieds de large, la nef de 18 pieds de long sur 16 de large. Le chœur, le sanctuaire, le transept étaient voûtés. Tout l'édifice était couvert en tuiles". Cette description est très proche de celle de l'église paroissiale qui subsiste toujours (elle possède au-dessus du portail une statue en bois de saint-Pierre provenant probablement du prieuré).

La ressemblance est telle que l'on peut avancer l'hypothèse que la priorale a été construite au XII^e siècle et peut-être remaniée fin XV^e - début XVI^e siècle comme l'église paroissiale.

b) Vicissitudes archéologiques : Saint-Pierre-à-la-Chaux

L'additif "à la Chaux", différenciant ce sanctuaire des deux autres églises Saint-Pierre (au Parvis et le Vieil), vient du latin "*de Calce*" signifiant chaussée (romaine ?).

Cette très vieille église (une légende y place un mariage de Charlemagne !) est une des plus anciennes paroisses de Soissons remontant d'après Cabaret au VIII^e siècle. Les fouilles de sauvetage menées par Madame Cordonnier lors de la construction du centre culturel, en 1975, ont permis de dégager des sépultures d'époque mérovingienne et il est possible que cette église se soit implantée sur le site d'une ancienne nécropole. Les seules découvertes médiévales proprement dites furent de l'émail vert et jaunâtre, peut-être des carreaux vernissés (cf Plan n° 3).

La paroisse fut érigée en prieuré vers 1103-1110 et l'église a du être reconstruite par les moines de Coincy dans la première moitié du XII^e siècle.

Cette église intra-muros mais posée à même le rempart du début du XIV^e siècle, a été bousculée en 1551, lors de la construction des nouvelles fortifications. En 1780, il ne reste que l'abside et le transept sud détruits en 1832 pour y construire une poudrière.

Si les vues du début du XIX^e siècle n'indiquent que ces parties, celle de 1746 montre une église à nef unique surmontée d'un clocher à coupole et précédée d'un bâtiment plus bas. Les gravures du XIX^e siècle sont plus précises au niveau du chevet. Le transept sud est relativement saillant par rapport à l'abside et couvert d'un toit en bâtière. La tourelle et la chapelle qui sont accolées à son flan oriental sont postérieures. L'ensemble de la construction est épaulé par des contreforts peu marqués. L'abside probablement voûtée en cul-de-four est analogue à celles de Courmelles et de Brezy et semble indiquer la première moitié du XII^e siècle. Elle est flanquée de deux absidioles axiales peu marquées et d'une niche d'autel caractéristique de l'école romane soissonnaise (cf Photo n° 2).

Il est pratiquement certain que la construction date du début du XII^e siècle mais les additions du transept montrent des remaniements ultérieurs (probablement de la fin du Moyen Age ou de XVI^e siècle).

c) La disparition des témoins : Saint-Rémy de Braine

Ce prieuré est encore un exemple d'absence totale de document iconographique. Non seulement il ne subsiste rien et l'emplacement est occupé par un garage mais aucune gravure n'a pu être retrouvée.

D'après la visite faite en 1594, le monastère était composé d'une église, d'une sacristie et d'un logis prioral (ou maison du prieur) séparé de l'église et de la sacristie. Nous ne retrouvons pas la ferme comme à Montigny.

Seul un plan du château de Braine du XVIII^e siècle conservé aux Archives de L'Aisne (série E 130) permet de saisir l'aspect de l'église. De plan typiquement roman, elle possède une nef assez large flanquée de deux collatéraux (cf Plan n° 4), avec un transept peu marqué de l'extérieur et un petit chœur hermicycle, chose assez rare pour un monastère clunisien. Ce fait est peut-être dû à la prise en main tardive des Clunisiens (fin XII^e siècle) qui n'auraient pas procédé à une reconstruction. Seule la croisée d'ogives semble voûtée ; est-ce un remaniement ultérieur ?

L'étude de ces trois églises ne permet pas de conclure à un plan caractéristique. Il semble au contraire que les Clunisiens arrivés assez tardivement dans ces monastères n'ont pas pris la peine de reconstruire l'église et qu'ils se soient servis des bâtiments existants. Ce fait est fort probable pour Montigny et Braine. Saint-Pierre-à-la-Chaux a peut-être été reconstruit par les moines de Coincy (la donation fut aussi plus précoce) ; cela expliquerait un chœur beaucoup plus vaste que pour les deux autres édifices -ce qui est plus conforme "à la norme clunisienne". Pour Montigny et Braine, le petit chœur indiquerait la faible importance de la communauté.

Petites églises à transept, elles remontent toutes les trois au XII^e siècle avec des remaniements ultérieurs difficilement datables (fin du Moyen Age ?). Sur une voie de passage, ces édifices se présentent un peu comme des asiles de repos avec leur nef assez importante.

II IMPLANTATION ET RELATIONS (XI^e-XIII^e SIECLES)

Origine, personnel, temporel, relations diverses....les documents sont peu abondants.

A Les origines

Origines encore mal déterminées, mais il y a une différence essentielle entre Saint-Pierre-à-la-Chaux et les deux autres prieurés.

a) La constitution d'un prieuré : Saint-Pierre-à-la-Chaux

D'après les historiens locaux, ce serait l'évêque Manassès qui aurait donné en 1105 la paroisse de Saint-Pierre-à-la-Chaux à Coincy. Le comte Jean I^{er} aurait complété la donation par celle de la justice du lieu. Il semble que cette attribution soit hasardeuse.

Premièrement, aucun document ne vient la confirmer.

Secondement, la bulle de confirmation d'Urbain III en 1185, concernant les biens de Coincy indique ceci : *“Et quatuor altaria quae vobis dedit Lisiardus bonae memoriae Suessionensis episcopus, scilicet de Cresenci, de Condez, de Vulcenis, de Calte. Ecclesiam S. Petri de Calte, cum pertinentiis suis”* (Bull. Clun. 85). La charte de donation de ces autels (1110) se trouve dans la Gallia Christiana mais l'orthographe de *“Calte”* devient *“Kalet”*. Ce lieu ne serait pas Saint-Pierre-à-la-Chaux. Selon le pouillé du diocèse de Soissons de 1362, ce pourrait être Chelles dans le doyenné de Vivières (*“Kala”*) mais il n'est pas précisé de qui dépendait la présentation. Serait-ce alors la cure de Chelles-lès-Condé près de Condé-en-Brie ou encore l'église du Châlet comme l'affirme Monsieur de Vertus ? Il est difficile de répondre. Le fait que dans la bulle d'Urbain III la donation de l'autel de *“Calte”* et la confirmation de l'église de Saint-Pierre-à-la-Chaux soient séparées par un point peut s'interpréter de deux manières. Soit les deux biens sont différents, soit il y eut d'abord donation de l'autel de *“Calte”* puis transformation en prieuré (*“ecclesiam S. Petri de Calte”*). Ce problème est difficile à résoudre car il ne reste aucune charte originale, à ce propos, de l'évêque Manassès.

Quoiqu'il en soit, il y eut donation entre 1105 (Manassès) et 1110 (Lisard) puis transformation en prieuré. Il s'agit donc bien de la formation d'un établissement monastique. Mais alors pourquoi l'évêque de Soissons a-t-il donné une des plus anciennes paroisses de sa cité à des moines pour lesquels le service paroissial importait peu ? Les moines, au lieu de se contenter des droits afférents à la présentation à la cure, ont dû la transformer en prieuré pour répondre à un souhait de l'évêque. Au début du XII^e siècle, les évêques de Soissons étaient très liés aux moines clunisiens de Coincy et ont dû voir leur présence à Soissons favorablement. Mais n'était-ce pas pour eux un moyen de sauver cette paroisse qui devait être en difficulté ?

b) Le passage à Cluny : Braine et Montigny

D'après la tradition du pays, Saint-Rémy aurait été fondé par Chilpéric I^{er} et aurait suivi dès le début la règle de Saint-Benoit !. Cette légende est facile à détruire. Chilpéric a vécu de 539 à 584 alors que la règle bénédictine commence à peine à se diffuser en Occident sous le pontificat de Grégoire le Grand (590-604).

Les auteurs locaux affirment que la comtesse Agnès de Braine aurait renouvelé ou créé le prieuré pour le soumettre à Cluny entre 1188 et 1210. Monsieur Haution dans son article, indique que

les templiers auraient précédé les moines clunisiens. Ces deux assertions sont erronées car la bulle de confirmation des biens de La Charité par Pascal II en 1107 inclut l'église de Braine (*“ecclesiam de Brana foris castrum”*). La présence de templiers est impossible puisque c'est le concile de 1128 tenu à Troyes qui a fixé l'organisation de l'ordre des templiers.

Dans les conditions, s'agit-il d'une fondation ou d'un passage à Cluny ? Il est difficile de répondre, aucun document ne vient préciser le fait.

Lors de la confirmation de 1127 par Grégoire IX, Braine est un petit monastère de quelques moines qui paie un cens récongnatif de sujétion à La Charité 620 L.p). Il a depuis longtemps des différends avec la puissance abbaye Saint-Yved, différends dus à la proximité des biens. Le prieuré a dû être fondé peu après la donation (probablement au début du XII^e siècle) car on ne voit pas pourquoi le prieur de La Charité aurait attendu un siècle pour y envoyer des moines.

Seul le cas de Montigny peut être considéré à coup sûr comme un passage à Cluny. Saint-Pierre du Châtelet aurait été fondé sur les ruines du château et dépendait de l'abbaye de Saint-Crépin le Grand de Soissons. Il semble que ce fut d'un centre d'exploitation rurale qu'une véritable communauté. Il fut réuni, on ne sait pourquoi, ni quand, au prieuré de La Charité avant 1275 en tout cas.

Les bulles de confirmation des biens de La Charité de 1107, 1144 et 1122 n'indiquent pas le prieuré de Montigny. Cependant, dès 1148, un privilège du pape Eugène III en faveur de l'abbaye de Longpont mentionne une transaction entre les moines de ce monastère et le prieur de Montigny dans laquelle est intervenu le prieur de La Charité.

Si le mécanisme de donation à Cluny est mal connu, les dates bien qu'imprécises sont très intéressantes. Pour Saint-Pierre-à-la-Chaux et Braine, elles se situent au début du XII^e siècle et correspondent à une progression secondaire de Cluny dans les régions du nord de la France. En effet, la première expansion est comprise entre 1060 et 1085 (1076 : Saint-Arnould de Crépy ; 1077 : Coincy par exemple). Ensuite à partir de 1090-1095, une seconde progression se perçoit qui se poursuit jusque vers 1115 et qui part des prieurés de la première génération. La donation de ces deux monastères correspond à cette seconde implantation, plus diffuse mais plus réelle de l'ordre de Cluny.

Le passage de Montigny entre les mains de La Charité entre 1144 et 1148 est un phénomène assez tardif qui ne peut être expliqué faute de document.

B L'organisation intérieure

Petites communautés, ces prieurés ont un personnel et un temporel réduits. La faible documentation permet mal de les saisir.

a) Le personnel

Seuls les prieurés de Saint-Pierre-à-la-Chaux et de Braine apparaissent aux XIV^e-XV^e siècle comme de véritables communautés ; Montigny avec un seul moine ressemble plutôt à un centre d'exploitation.

Les monastères, au début du XV^e siècle, comptent en effet chacun trois moines y compris le prieur. Ce chiffre devait être plus fort pour Braine lors de sa fondation, peut-être six moines. Cette diminution, si elle a existé, doit correspondre aux difficultés du XIV^e siècle. La baisse semble plus sensible en milieu urbain qu'en milieu rural. Le prieuré de Saint-Pierre-à-la-Chaux passe de trois moines en 1406, à deux en 1408 et à un (le prieur) en 1458. On ne sait si la situation s'est redressée ensuite. Braine semble plus stable, le nombre de trois moines a peut-être été conservé ; en tout cas, on retrouve à la fin du XVI^e siècle, un prieur et un sacristain.

Le passage à la commende a dû être tardif, sûrement pas avant le milieu du XVI^e siècle ; avant 1575 pour Saint-Rémy de Braine et vers 1574 pour Saint-Pierre-à-la-Chaux. Ce caractère relativement tardif est courant pour les petits prieurés clunisiens.

La vie religieuse de ces moines est difficilement cernable. Bien entendu, c'est autour de l'église et de la célébration de l'office divin qu'elle s'organise. Les visiteurs de Braine, en 1594, insistent sur la nécessité de se préoccuper des fournitures pour l'église. Pour le bon fonctionnement de l'église, sont indispensables six nappes, six serviettes, deux chasubles, trois aubes, deux corporalices, deux calices, deux parements d'autel et deux tapis mais aussi les livres liturgiques : deux missels, un antiphonaire, un psautier et un graduel, le tout à l'usage de Cluny. Ces prescriptions montrent la volonté des visiteurs clunisiens de poursuivre, même dans les petits prieurés de l'ordre, une vie monastique correspondant à l'idéal clunisien. Et cela malgré la commende; ainsi, apparaissent deux structures, un personnage externe au prieuré, ayant peu de rapport avec lui et une petite communauté qui subsiste et qui n'est peut-être pas aussi anémiée qu'on ne l'a dit jusqu'ici. Il reste cependant que la perte d'un chef, d'un dirigeant, d'un Père a pu avoir des conséquences néfastes sur celle-ci.

b) Le temporel

Les comptes de décimes de 1372 indiquent les revenus des frais des prieurés. Le prieuré de Braine apparaît ici nettement comme le plus important,

Prieur de Braine : 200 L.

Prieur de Saint-Pierre-à-la-Chaux : 125 L.

Prieur de Montigny : 50 L.

La structure des biens confirme le fait. Les possessions de Montigny sont relativement faibles et surtout concentrées sur le territoire du village ; ce prieuré semble bien être un centre d'exploitation et de surveillance. Les moines de La Charité auraient reçu en don ce "monastère" et auraient décidé de continuer de l'exploiter en y envoyant un ou plusieurs moines. La distance qui sépare La Charité de Montigny peut expliquer le fait que les moines aient préféré fonder un petit prieuré que de laisser l'exploitation en fermage. Les dépendances de Saint-Pierre-à-la-Chaux semblent, aussi, assez peu importantes mais plus dispersées.

Les biens de Braine ont une structure beaucoup plus complexe.

80 % des biens recensés se trouvent dans un rayon de 6 km autour du prieuré, ce qui en facilite la gestion. Les biens en dehors de ce secteur sont essentiellement des droits de dîme ou des cures (cf Plan n° 5).

Biens fonciers

Maison

- Braine

Terres et près

- Braine
- Augy
- Cys-la-Commune
- La-Grange-au-Bois
- Chartève

Pressoir et moulin

- Cerseuil
- Braine

Bois

- Dôle

Fiefs et seigneuries

- Lhuys
- Villemoyenne
- Saint-Rémy à Braine

Rentes

Vin

- Vieil-Arcy

Grains

- Braine
- Courcelles

Dimes

- Braine
- Lesges
- Brenelle
- Seringes
- Nesles
- Bonshommes

Cures

- Saint-Nicolas de Braine
- Cuiry-House
- Vasseny
- Seringes.

Il est intéressant de noter l'absence de rentes en argent. Les biens d'origine religieuse sont importants. Les biens fonciers, relativement diversifiés, devaient procurer l'essentiel de la subsistance des moines. Malgré l'existence de trois fiefs à la fin du Moyen Age. Les moines ont tendance à ne pas conserver les droits purement seigneuriaux comme l'indique un accord, en 1264, avec la comtesse de Braine par lequel les religieux recevaient, à la place du droit sur le four banal, une rente de 8 setiers de blé par an.

Ainsi se dégage la différence entre Montigny et les deux autres prieurés. Ce sont de petits établissements viables et la baisse du nombre de moines est peut-être une adaptation nécessaire après les difficultés de la fin du Moyen Age. Rien, en tout cas, ne permet de dire que ces prieurés ont connu une ruine irrémédiable à cette époque.

c) Les relations

Ces monastères ne sont pas isolés et les considérer dégagés de toute relation serait une erreur. Rôle, contact et dépendance doivent être envisagés.

a) avec les puissants de la région

Les documents concernant les donations sont presque totalement inexistantes. Seules deux séries de papiers permettent d'appréhender un aspect de ces relations à la fin du Moyen Age.

Elles montrent combien les moines de Braine sont attachés aux droits de leur église.

En 1376, le comte Simon de Roucy prétendait avoir la garde de l'église mais les religieux ont soutenu avec succès un procès en Parlement arguant de l'exemption et de la garde royale. C'est aussi vers le roi que se tourne le monastère pour résister aux pressions des officiers du duché de Valois. L'affaire tourne mal au début puisque ceux-ci, voulant intégrer le monastère dans la juridiction de Valois, font saisir son temporel. Mais, en 1406, le prieur de Braine, Pierre Romain a gain de cause devant le substitut de Fismes dans la mesure où le prieuré restera rattaché à la juridiction royale de Fismes.

Il est sûr que la réorganisation administrative commencée dès le XIII^e siècle n'a guère favorisé les prieurés clunisiens mais, très souvent, les prieurs ont obtenu l'appui des officiers royaux qui cherchaient à maintenir un certain équilibre.

b) avec l'organisation ecclésiastique séculière

C'est autour du problème paroissial que se situe l'essentiel des relations. Les prieurs ont toujours cherché à maintenir leur droit sur la paroisse du lieu où leur prieuré était implanté. Cependant, deux cas particuliers se présentent ici.

Le prieur de Montigny ne possédait pas la cure de l'église du village sous le vocable de Saint Martin qui était à la présentation du prieur de Pierrefonds ; fait assez rare qui confirme l'idée d'un centre d'exploitation rurale.

Le cas de Saint-Pierre-à-la-Chaux est plus complexe. L'église donnée à Coigny était le centre d'une très ancienne et très importante paroisse puisque le curé était un des douze "cardinaux" de la cathédrale ; au second jour des Rogations, la procession générale y chantait la grand'messe et les évêques de Soissons, lors de leur entrée solennelle s'y rendaient comme étant le rendez-vous où le clergé les allait recevoir et où se faisaient toutes les cérémonies.

On ne sait à quelle époque la paroisse disparut. A la fin du XII^e siècle, l'évêque Nivelon l'inclut encore dans les paroisses de Soissons. Il est probable que ce fut à l'occasion de la construction de la nouvelle enceinte, au début du XIV^e siècle, qui coupa la circonscription paroissiale en deux. Cette paroisse possédait-elle trop peu de paroissiens ? La proximité de la paroisse Saint-Léger a dû accentuer le phénomène et accélérer le transfert vers cette dernière. D'autre part, il est possible que les moines de Coigny aient perdu la présentation bien avant (peut-être ne l'ont-ils jamais

eu) car l'évêque Ancoul qui confirme, en 1158, le prieuré de Saint-Pierre-à-la-Chaux à Coincy confie le ministère paroissial à l'abbé de Saint-Léger qui devait le faire remplir par un religieux régulier. Les Clunisiens possédaient beaucoup de cures mais répugnaient à les desservir eux-mêmes. Il est cependant étonnant, dans ce cas, qu'ils aient abandonné aussi facilement leur droit de présentation ; mais nous sommes en milieu urbain et qui plus est dans une cité épiscopale.

Le prieur de Braine possédait le droit de présentation à la cure de la paroisse Saint-Nicolas. De plus l'église Saint-Rémy devait, d'après la visite de 1594, servir d'église paroissiale puisque les visiteurs constatent que les ornements trouvés dans l'édifice appartenaient à la paroisse et que ceux du prieuré se trouvaient enfermés dans la sacristie. Il est probable que l'église Saint-Rémy était le siège de la paroisse Saint-Nicolas.

Ce cas se rencontre notamment à Bretigny ou à Cressonsacq.

Les relations avec le curé furent difficiles à la fin du Moyen Age. En 1391, le prieur Durand Chevalier voulut contester les droits du curé. Ceux-ci étaient importants et divers :

- . droit de prendre un muid de blé et un demi muid d'avoine sur la dîme,

- . droit de prendre toutes les chandailles et cires offertes au jour de la chandeleur, pour toutes les messes paroissiales et un tiers aux messes du prieuré,

- . droit à la moitié des chandailles quotidiennes. L'ensemble revenait au sacristain si elles étaient offertes pour un trépassé.

- . partage des profits des enterrements avec le prieur et les marguilliers,

- . relèvement des gésines,

- . droit pour les paroissiens d'apporter des cierges sans le consentement du prieur sauf pour les trépassés,

- . droit pour les paroissiens de mettre des images de saints dans la cure,

- . droit d'apporter les draps des trépassés.

Les droits importants du curé sont limités dès qu'il s'agit d'enterrement ou de service des morts ; les Clunisiens avaient en effet coutume de se réserver partie ou totalité de ces droits rémunérateurs mais aussi d'une grande valeur spirituelle.

Le prieur Durand Chevalier s'était même livré à des voies de fait avec son sacristain, Jean de Pompoing, en enlevant de l'église l'image de saint Fiacre, en refusant de payer la redevance en grains et en enterrant au prieuré le corps de Guard le Chandelier. Un nouveau différend eut lieu en 1444 puis en 1456 probablement à l'instigation du curé car il lui est fait sommation de reconnaître le patronage du prieur. De nouveaux désaccords apparurent

apparurent encore dans la première moitié du XVI^e siècle.

Ainsi, la coexistence ne fut guère facile à Braine avec le clergé séculier. Cependant, le prieur s'est toujours efforcé avec succès de conserver le droit de présentation - ceci est une constante dans l'histoire de ce genre de relations.

Les contacts avec le Saint-Siège se firent très rarement directement. Les bulles où sont mentionnés les trois monastères sont adressées aux prieurés-pères. Cependant deux actes pontificaux permettent de saisir l'importance du prieur de Saint-Pierre-à-la-Chaux. En 1264, le pape Urbain IV ordonne à celui-ci de pourvoir l'église de Saint-Pierre-au-Parvis d'une personne idoine à la demande de l'abbesse de Sainte-Marie de Soissons de qui dépendait la collation. En 1272 ; le pape Grégoire X constitue le prieur de Saint-Pierre-à-la-Chaux et le doyen de Saint-Cloud (diocèse de Paris), conservateurs de tous les biens des doyens et chapitres de Paris. Ces deux actes montrent la confiance que le pape accordait au prieur de Saint-Pierre mais la proximité des dates permet de penser que ce fut plus la valeur d'une personnalité que d'une fonction qui fixa le choix. En tout cas, le rôle du prieuré n'était pas négligeable dans la seconde moitié du XIII^e siècle.

c) avec l'organisation clunisienne

Les relations se firent à un double niveau ; avec le prieuré-père et avec l'abbaye de Cluny.

Les relations de Braine et de Montigny-Lengrain avec La Charité furent relativement sporadiques. Si Braine devait chaque année un cens réconitif de sujétion de 20 L., les relations avec Montigny semblent encore plus lâches puisque le prieur possédait en toute propriété les revenus sans aucune redevance à La Charité. La dépendance se marquait d'une manière formaliste par trois actes à chaque nomination ; l'enregistrement dans les archives, la reconnaissance de sujétion vis à vis du prieur de La Charité et un aveu et dénombrement des biens du prieuré. Certaines participations à la vie du prieuré de La charité peuvent être décelées. Ainsi, en 1275, le prieur de Montigny est un de ceux qui vont à Cluny recevoir la nomination du prieur de la Charité.

Peut-être les relations de Saint-Pierre-à-la-Chaux avec Coigny, plus proche, furent-elles plus étroites ? En 1538, le prieur de ce monastère obtient du pape une bulle d'excommunication contre ceux qui avaient spolié le prieuré de Saint-Pierre. D'autre part, les chapitres généraux demandent toujours au prieur de Coigny de remédier aux défaillances du monastère soissonnais.

Notons que des relations peuvent s'exercer en dehors des liens de dépendance puisque le sacristain de Braine, en 1594, est un religieux de Coincy ; il est vrai qu'il est absent depuis 8 mois !

C'est le prieur de Saint-Pierre-à-la-Chaux qui a les plus rares relations avec l'abbaye de Cluny puisqu'il n'a été ni visiteur, ni définiteur. Au contraire, les deux autres prieurés dépendants de La Charité ont eu, vue leur taille, assez souvent des fonctions clunisiennes :

	visiteur	Définiteur
Braine	6	5
Montigny	6	2

Ces fonctions, concentrées au XV^e et XVI^e siècles, viennent renforcer l'idée de monastères encore vivants à la fin du Moyen Age.

Les droits face aux puissants et face au clergé séculier furent toujours conservés avec force, même tardivement.

III L'EVOLUTION A LA FIN DU MOYEN AGE

Il convient avant tout d'écarter définitivement certaines assertions erronées qui placent la disparition de ces prieurés bien avant leur réelle destruction.

Il est évident que ces trois établissements subsistèrent jusqu'au XVIII^e siècle.

A - La permanence juridique

Le prieuré de Montigny est encore indiqué dans *l'état ecclésiastique et civil du diocèse de Soissons de 1783*. L'abbé Pécheur qui dit que prieuré Saint-Rémy est soumise à La Charité au XIII^e siècle (nous avons vu que ce monastère comptait le prieuré dans ses possessions dès 1107), poursuit en indiquant que les moines disparurent entre 1518 et 1618 ; pourtant en 1783, le prieuré a un revenu de 2736 L. et paie une taxe de 48 L. Enfin, Saint-Pierre-à-la-Chaux qui aurait disparu en 1551 est toujours indiqué à la collation du prieur de Coincy en 1572 et en 1594, les responsables de Cluny qui visitent Braine viennent de ce prieuré. Beaucoup plus tard, nous retrouvons, en avril 1705, le prieur Gabriel de Machault partie prenante dans un acte notarial. Il ne fut réuni au séminaire de Soissons qu'en 1773.

Ces erreurs proviennent de la confusion entre réduction en bénéfice simple et disparition du prieuré. Le rôle du monastère clunisien n'est pas d'avoir charge d'âmes ; son existence n'est donc pas liée à cela.

Beaucoup de maisons clunisiennes n'ont jamais eu charge d'âmes.

B - Le maintien des XIV^e et XV^e siècles

Permanence juridique ne signifie pas absence de difficultés. En quoi la crise de la fin du Moyen Age, si souvent décrite et si peu analysée, a-t-elle eu des répercussions sur les trois prieurés et ses effets furent-ils irrémédiables ?

Les visites fournissent des éléments d'appréciation. Les définiteurs, à la vue des comptes-rendus de visite, font des prescriptions concernant chaque prieuré en donnant une appréciation générale sur la tenue de cette maison.

Malgré une défaillance, les moines de Saint-Pierre-à-la-Chaux vivent convenablement dans la première moitié du XV^e siècle. Ce n'est qu'en 1458 que le prieur est sermonné ; malheureusement, il n'y a plus de mention de visite après cette date.

En 1391, le prieur régit bien. Cela montre que le prieuré semble s'être sorti sans trop de dommages de la crise du XV^e siècle. En 1394, les définiteurs mentionnent un problème de célébration de mariage clandestin. Le prieur de Coincy est chargé d'y porter remède ; il apparaît pleinement responsable de ce prieuré. Il se dégage de ce fait l'idée d'un ordre clunisien moins centralisé qu'on ne l'a dit, du moins à la fin du XIV^e siècle.

La défaillance est probablement due à la responsabilité du prieur de Saint-Pierre puisqu'en 1406, les moines servent Dieu louablement et que le prieur régit bien. Cette bonne tenue spirituelle et temporelle incite les définiteurs à recommander le prieur, distinction ultime du chapitre général. Cette petite communauté, même si elle a souffert des désolations du XIV^e siècle, se présente une cellule spirituelle et temporelle vivante. Ce fait est confirmé en 1408, date à laquelle les moines se tiennent bien. Ce n'est qu'en 1458 que les choses tournent mal. Les définiteurs signalent une mauvaise gestion (le prieur a placé de l'argent avec intérêt) et des ruines au monastère. Les effets de la seconde partie de la guerre de Cent Ans qui furent les plus désastreux dans la région peuvent expliquer ces problèmes. Mais la personnalité du prieur est encore à prendre en considération puisque les définiteurs précisent qu'il est vieux. De plus, la responsabilité du prieur de Coincy est toujours évoquée pour la mise en place des remèdes.

L'évolution du prieur de Saint-Rémy de Braine est encore plus convaincante. Nous y avons inclus les fonctions de visiteur et de définiteur exercées par le prieur car elles sont considérées comme un honneur du à une bonne tenue.

- 1400 : définitéur (15°/15)
- 1406 : le prieur régit bien au temporel et au spirituel
- 1408 : le prieur se tient louablement
- 1410 : le prieur fait des réparations
visiteurs (2°/2)
- 1411 : visiteur (2°/2)
- 1414 : visiteur (2°/2)
- 1419 : définitéur (3°/15)
- 1431 : définitéur (2°/15)
visiteur (1°/4)
- 1434 : visiteur (1°/4)
- 1458 : les moines desservent bien le divin
- 1472 : définitéur (11°/15)
visiteur (1°/2)

La première constatation est celle d'une remarquable stabilité du monastère tout au long du XV^e siècle. Le temps fort de la bonne santé de ce prieuré peut être placé entre 1419 et 1450 puisque le prieur exerce deux fois la fonction de définitéur, en étant indiqué dans les premiers pour la préséance et deux fois visiteur pour le monastère de Cluny - charge importante - pour laquelle il est placé le premier.

Les problèmes sont essentiellement de deux ordres ;

le personnel et la conservation des bâtiments. Mais ce sujet doit être repris à la lumière des documents. La notion de nombre de moines doit être maniée, avec beaucoup de prudence. Il faut la mettre en correspondance avec celle de temps et d'espace et non pas déduire d'une baisse la preuve certaine d'une crise de recrutement due à une mauvaise tenue du prieuré. Les variantes restent trop nombreuses pour permettre des généralisations. Les réactions devant le même nombre de moines dans le même monastère varient suivant les années, preuve de l'extraordinaire faculté d'adaptation de l'ordre de Cluny.

Le cas de Saint-Pierre-à-La-Chaux est le plus complexe ;

1391 : 1 prieur - 1 moine : le prieur de Coincy est appelé à compléter ce nombre.

Cela n'empêche pas les définitéurs de remarquer la bonne gestion du prieur.

1394 : 1 prieur - 1 moine ; les définitéurs précisent "conformément au nombre" et c'est à cette date qu'ils notent une défaillance.

1401 : les définitéurs sans préciser le nombre demandent au prieur de Coincy de le compléter.

1406 : 1 prieur - 2 moines ; les prescriptions des définiteurs ont été réalisées.

1408 : 1 prieur - 1 moine ; cela est considéré comme normal.

1458 : prieur seul ; les définiteurs s'en inquiètent ; en effet, avec une seule personne, la notion de communauté disparaît.

La situation du monastère de Braine est plus stable : ce sont les réactions des définiteurs qui changent :

1406 : 3 religieux ; cela est considéré comme normal.

1410 : 3 religieux ; il est demandé au prieur de La Charité de compléter le nombre (idem pour 1449).

Au delà des appréciations des visiteurs, c'est une communauté stable qui apparaît.

Il faut remarquer en outre que pour les deux prieurés, il n'existe aucune relation directe entre les mentions de défaillances et le problème du personnel.

Au niveau des bâtiments, l'image conventionnelle est celle de ruines irrémédiables accompagnées d'un désintéressement complet de la part des moines. Les documents concernant les deux prieurés permettent de relativiser.

Le prieuré de Saint-Pierre-à-la-Chaux qui connaît en 1283 des réparations, est en ruine en 1458 à cause de l'incurie du prieur mais les définiteurs s'en occupent et demandent que l'argent placé à intérêt par lui soit employé à réparer le monastère.

Les indications architecturales peuvent faire penser qu'il y eut en effet des réparations à la fin du XV^e siècle.

En 1410, le prieur de Braine fait des réparations de son plein gré et en 1449, les définiteurs notent des réparations à faire. Il semble que ce monastère fut épargné des désastres de la guerre de Cent Ans.

La comparaison est difficile car à Braine toutes les appréciations sont excellentes. Ainsi, en 1458, alors que le prieur de Saint-Pierre régit mal, celui de Braine est bien noté. Ceci renforce l'idée de l'importance de la personnalité du prieur. Dans les deux prieurés, on s'efforce de maintenir le nombre de moines et l'état des édifices. Si l'on y réussit moins bien à Saint-Pierre-à-la-Chaux, c'est peut-être à cause de conditions particulières liées à l'évolution urbaine.

C'est une impression générale de petites communautés vivantes et bien gérées aussi bien dans le temporel que dans le spirituel qui se dégage ici. L'exemple de Braine est caractéristique de la permanence clunisienne au XV^e siècle.

C - Les difficultés du XVI^e siècle

Lors de la visite de 1594, la situation du prieuré de Braine est toute différente. L'église, la sacristie et le logis prioral sont ruinés par la guerre ; aucun service, sinon trois messes par semaine (dites par un prêtre séculier), n'est célébré au prieuré. Le prieur commendataire, François d'Orgement et le sacristain ne sont pas au prieuré et le vestiaire est réduit à quelques objets mal conservés.

En 1551, lors de la construction de la nouvelle enceinte urbaine la nef et le logis de Saint-Pierre-à-la-Chaux sont détruits.

Des images sombres, certes, mais qu'il ne faut pas exagérer. Ces prieurés subsisteront grâce à l'opiniâtreté de certains hommes comme le prieur de Coincy, Louis Jouvenal des Ursins, qui obtient du pape une bulle d'excommunication, en 1538, contre ceux qui avaient spolié le prieur de Saint-Pierre-à-la-Chaux ou encore ces visiteurs qui ordonnent au prieur de Braine de faire du prieuré sa résidence habituelle et au sacristain d'être plus attentif sous peine de privation de son office.

Mais pourquoi ces difficultés ?

a) Le problème des taxes et leurs conséquences

Il faudrait évoquer la crise économique qui sévit dans les campagnes au XVI^e siècle ou encore les effets des guerres (notamment des guerres de Religion). Ces éléments sont encore mal définis.

Mais une autre cause doit être envisagée ; celle des taxes imposées au clergé dans le troisième quart du XVI^e siècle.

Le prieuré de Saint-Pierre-à-la-Chaux est taxé en 1569 à un demi écu ; celui de Braine à 2 écus puis en 1575, à 250 L. et en 1576, à 156 L.

Ces ponctions monétaires furent graves car elles atteignaient des établissements qui avaient connu, semble-t-il, des difficultés dans la première moitié du XVI^e siècle et qui, en général, possédaient peu de numéraire.

La conséquence principale fut d'amener les prieurs à aliéner des biens. Par exemple, celui de Braine doit vendre pour payer la taxe de 1575, 12 arpents de terres et taillis et des rentes. Mais, il paie la taxe de 1576 sans aliéner.

Dans ce même sens, le cas de Montigny est encore plus parlant.

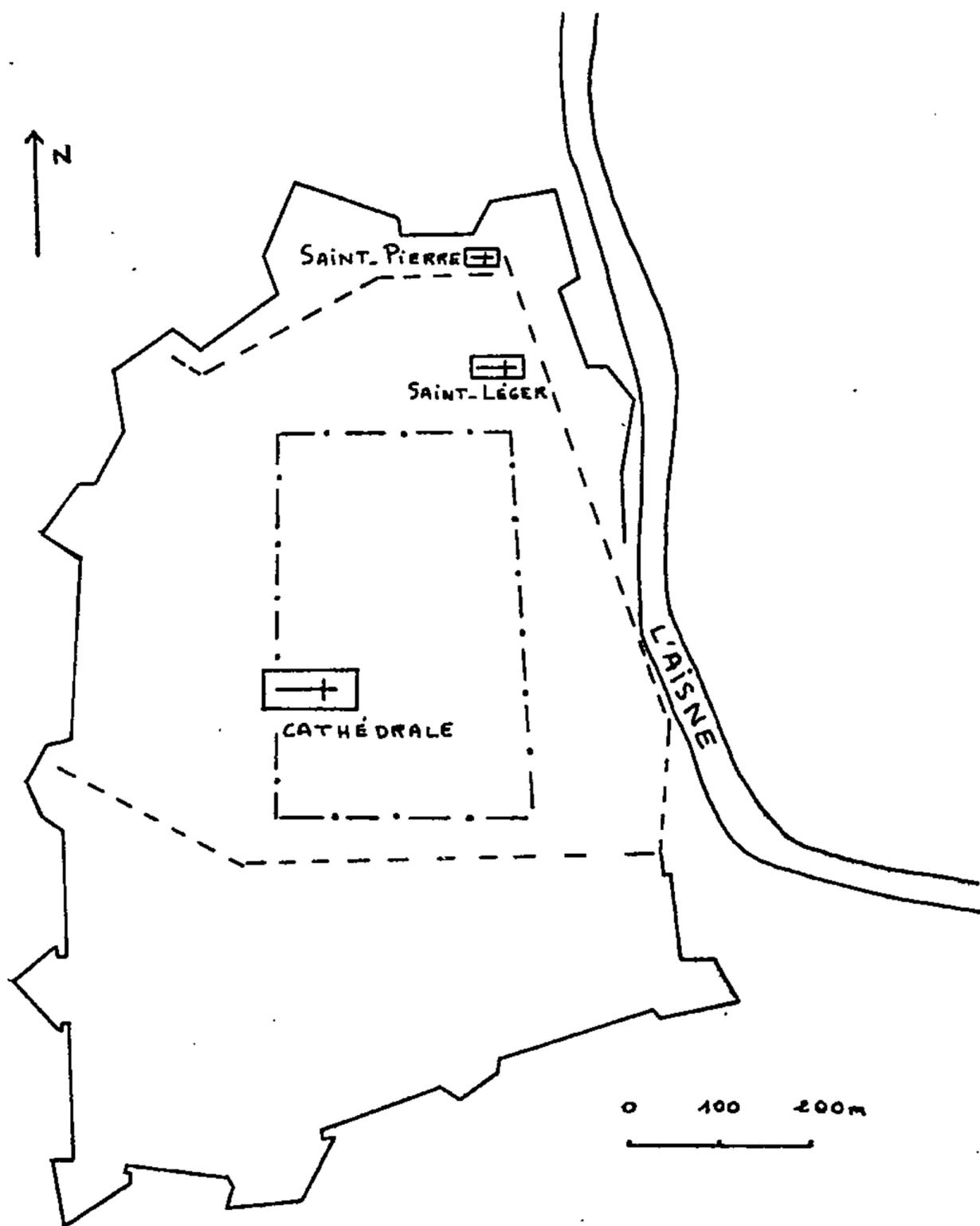
b) La remarquable stabilité du prieuré de Montigny-Lengrain.

Le prieuré est taxé trois fois presque coup sur coup ; en 1569 à 60 L.t ; en 1575 à 60 L.t. et en 1576 à 78 L.t. Il paie les trois taxes sans aliéner. Ce phénomène, peut-être pas aussi rare qu'on ne l'a cru longtemps, est significatif de la santé de ce minuscule établissement. Le prieur n'hésite pas à régler les taxes en numéraire ; il ne choisit pas la solution de l'aliénation. Il apparaît ainsi pleinement responsable de son rôle.

La richesse relative de ce monastère indique qu'il s'est très bien sorti de la crise de la fin du Moyen Age. Il est, du reste, intéressant de savoir que le prieur de Montigny a eu de nombreuses fonctions clunisiennes au XVI^e siècle puisqu'il a été deux fois définitif (en 1522 et 1524) et six fois visiteur (en 1522, 1523, 1528, 1528, 1530 et 1561).

Dans les tourmentes des XIV^e et XV^e siècles et même au XVI^e siècle, c'est une image générale de permanence qui se dégage de l'étude de ces trois prieurés. Il serait, certes, faux de méconnaître les difficultés de ces établissements dans cette période mais il est nécessaire d'étudier avec plus de soin les variantes des conséquences de celles-ci. Le concept de crise mais surtout de décadence est à réexaminer. Ce problème devra être résolu par une méthode comparative globale mais il convient tout d'abord de revenir sur les visions incertaines concernant les aspects plus conventionnels de l'histoire monastique ; c'est ce qui a été tenté dans cette étude.

Ph. RACINET



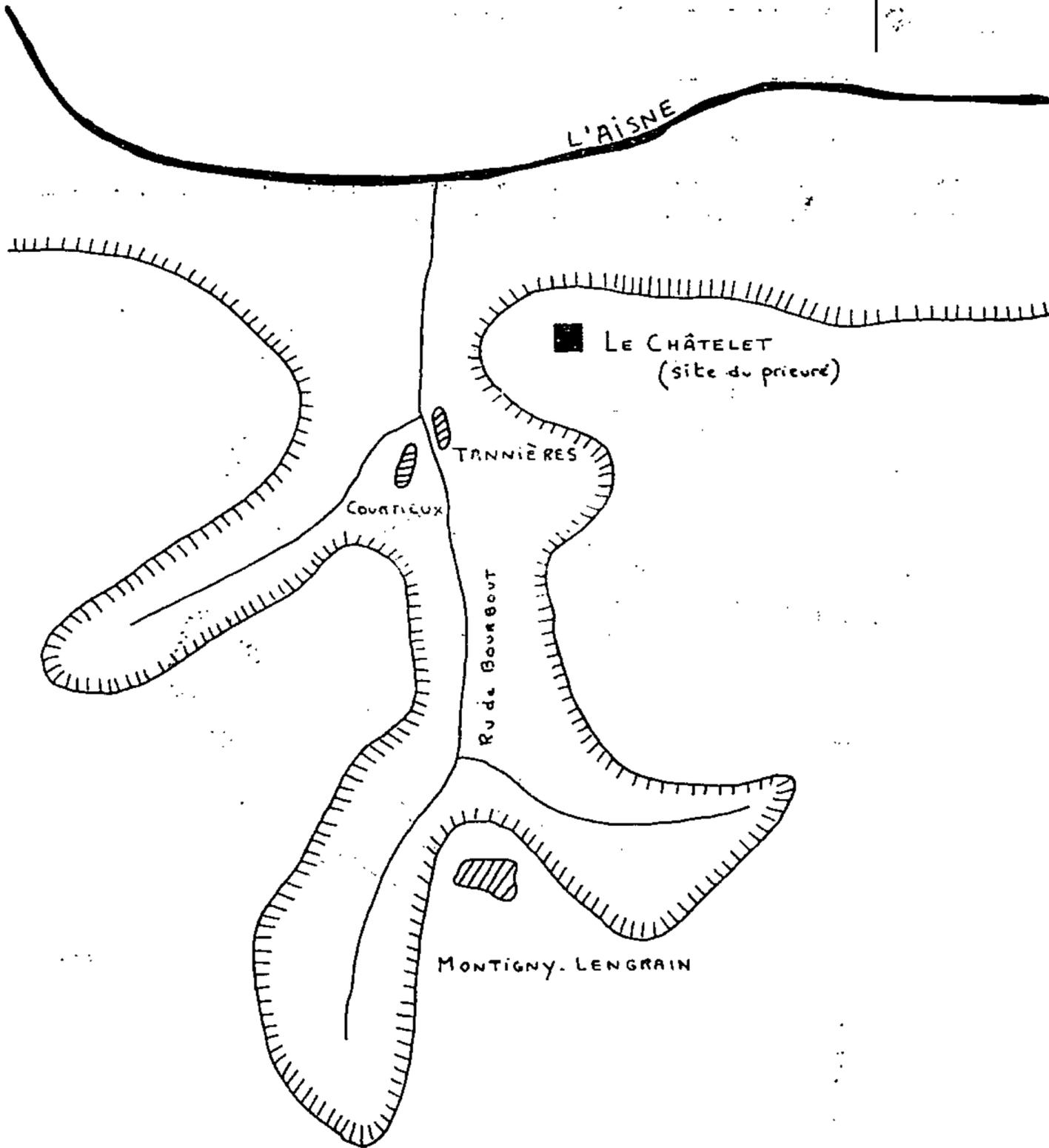
Pl. 1 : Le prieuré de Saint-Pierre-à-la-Chaux dans Soissons

- : enceinte romaine
- : enceinte médiévale
- : enceinte de 1551

(d'après les travaux de la Société Historique de Soissons)

Pl. 2 : Site du prieuré de Montigny-Lengrain

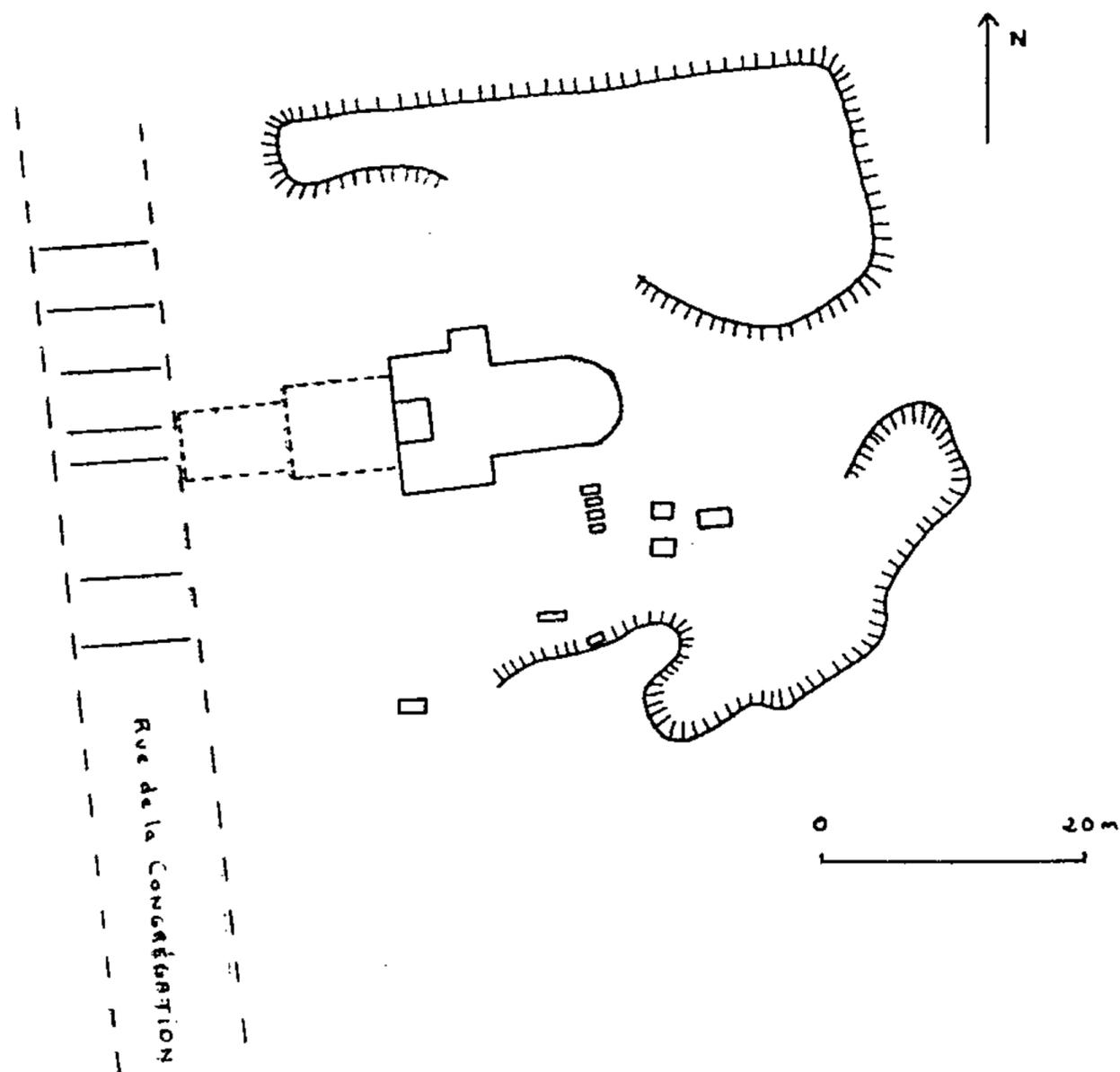
0 500 m

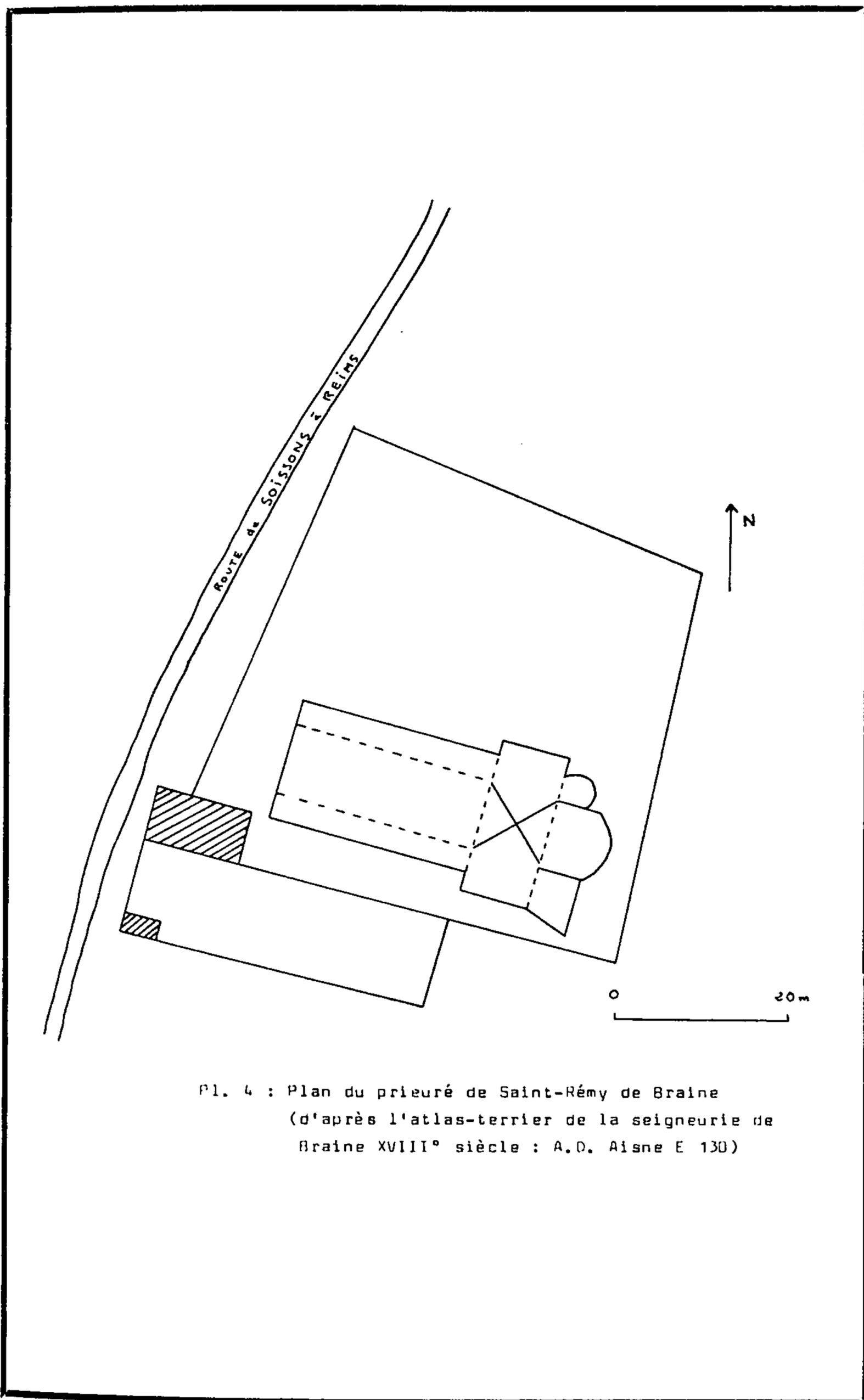


Pl. 3 : Le prieuré de Saint-Pierre-à-la-Chaux
 (d'après le relevé de G. Cordonnier ; fouille
 de sauvetage de 1975)

- ==== : Assises de mur (fin X^e siècle ?)
- : Dénivellation
- : Sépultures

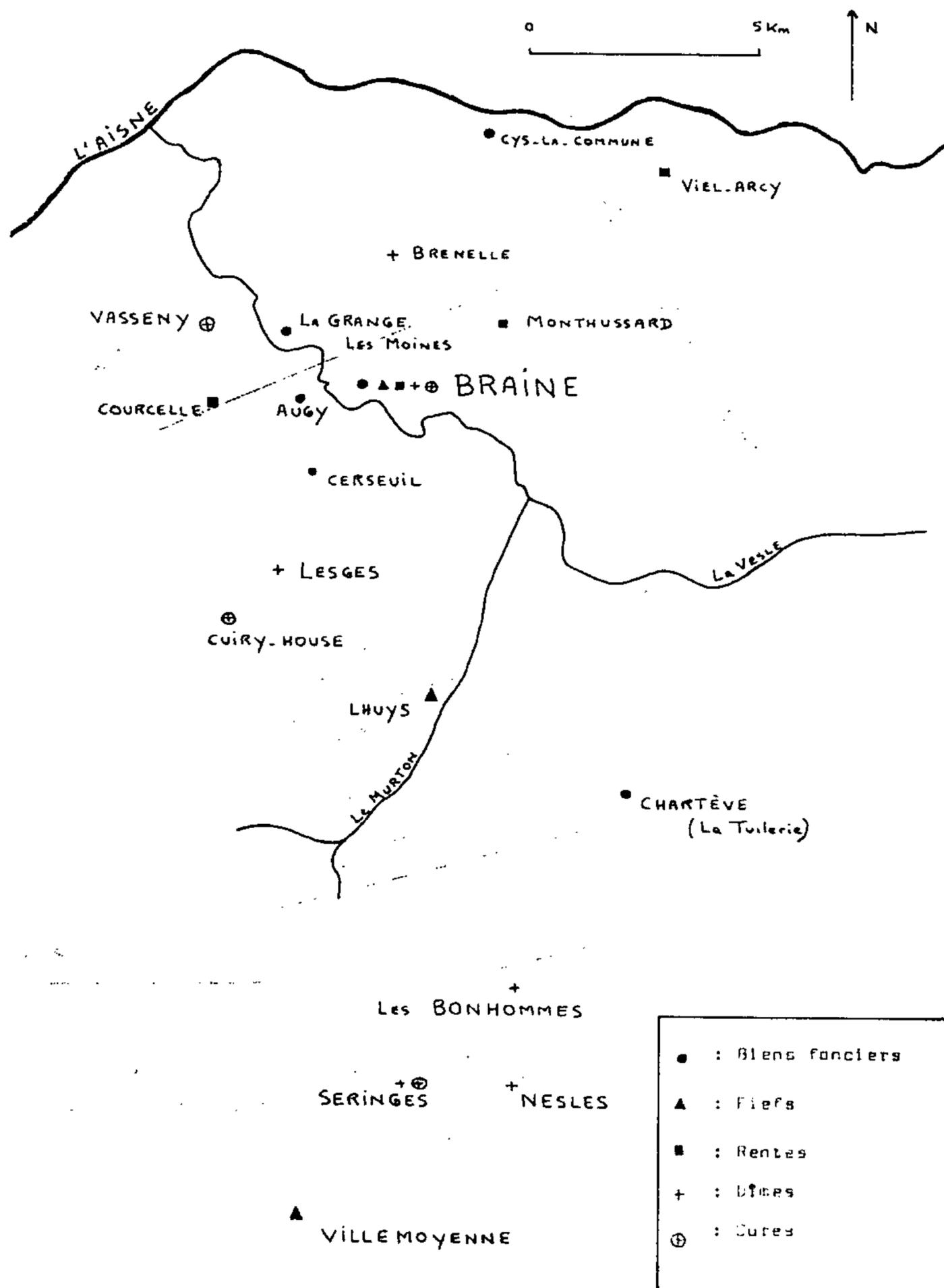
Les bâtiments indiqués en pointillé sont supposés par l'étude du plan
 de la ville de Soissons de A. Poincellier (1746).





Pl. 4 : Plan du prieuré de Saint-Rémy de Braine
(d'après l'atlas-terrier de la seigneurie de
Braine XVIII^e siècle : A.D. Aisne E 130)

Pl. 5 : Le temporel du prieuré de Braine



- : Blens foyers
- ▲ : Fiefs
- : Rentes
- + : Dîmes
- ⊕ : Cures

Jean DEBORD - Claude NOMINE



Nouvel additif aux découvertes monétaires à l'oppidum de Pommiers (Aisne)*

I - INTRODUCTION

Oscar Vauvillé, chercheur local, publiait en 1903 un inventaire de mille neuf cent quarante cinq monnaies gauloises recueillies sur l'oppidum de Pommiers, emplacement de *Noviodunum*, place forte principale des *Suessiones* (Vauvillé, 1903). Il estimait à plus de deux mille cinq cents le nombre de pièces trouvées à cette date. Depuis, Jacques Foucart a publié deux inventaires portant sur un total de cent cinquante sept monnaies gauloises appartenant à diverses personnes (Foucart, 1973 et 1979). Mais, pour la plupart, les nombreux collectionneurs, qui chaque semaine écumment le site, ne croient pas devoir signaler leurs découvertes. Ce sont ainsi des milliers de pièces qui sont à jamais perdues dans des collections qui ne demeurent qu'une accumulation stérile d'objets sans intérêt puisque privés de tout contexte, ou qui font l'objet d'un commerce lucratif. La situation n'a fait que s'aggraver depuis quelques années avec l'usage intensif des détecteurs de métaux. Ceci est d'autant plus regrettable que des découvertes monétaires remarquables risquent ainsi de demeurer inexploitées (1). Aussi faut-il se réjouir lorsqu'un collectionneur avisé et conscient veut bien faire état de ses trouvailles.

La collection qui fait l'objet de la présente publication est le fruit de dix années de patientes prospections par l'un de nous (Cl. N.). Elle se compose de soixante seize individus dont soixante quinze ont été recueillis dans l'enceinte, le soixante seizième provenant de Vauxrezis, commune voisine.

(*) Ce texte a été publié dans les "Cahiers Numismatiques" (Bulletin de la Société d'études numismatiques et archéologiques) N° 75, Mars 1983, P. 211/225.

(1)-Des monnaies d'un grand intérêt peuvent encore être découvertes. On verra, à titre d'exemple, la publication récente, par J.B. Colbert de Beaulieu, d'une monnaie peu commune trouvée à Pommiers par Lucien Leviel et dont l'éminent numismate a su montrer, dans un article important, l'intérêt épigraphique et historique (Colbert de Beaulieu, 1980).

II - ETUDE DES MONNAIES

2-1 Les monnaies des *Suessiones*

21-1 Les monnaies au nom de CRICIRV

211-1 La monnaie d'argent (LT XXXII 7946-Scheers n° 27)-
poids : 2,315 g (photo n° 1)

Il s'agit d'un très bel exemplaire, en parfait état de conservation.

Le droit montre un buste à gauche dans un grènetis périphérique. Le cou est orné d'un torque à tampons. Devant le visage se développe un rameau à trois feuilles.

Au revers, un cheval sanglé galope à gauche. Il est surmonté de la légende CRICIRV. Entre ses jambes, un motif difficilement identifiable, posé horizontalement, a parfois été interprété comme un dauphin.



211-2 Les monnaies de bronze (LT XXXII 7951-Scheers n° 27)

Les bronzes au nom de CRICIRV présentent tous le même type, montrant au droit une tête casquée tournée vers la gauche, tandis qu'au revers un cheval ailé s'élance à gauche, surmontant la légende. Oscar Vauvillé en a répertorié dix huit variétés (Vauvillé, 1906, p. 117/131). On peut reconnaître, parmi les dix sept exemplaires présentés ici, quelques unes de ces variétés :

a) - au droit, tête à gauche casquée et imberbe

- au revers, cheval ailé, sanglé, s'élançant à gauche. L'aile est arrondie. Entre les jambes du cheval, légende CRICIRV. (photo n°2)

ex. 1: 2,525 g (la légende n'est pas visible) ; ex. 2: 2,585 g ; ex. 3: 2,705 g ex. 4: 2,790 g : ex. 5: 2,990 g ; ex. 6: 3,000 g ; ex. 7: 3,430 g

b) - au droit, tête barbue

- au revers, l'aile du cheval est triangulaire. Entre les jambes, légende CRICIRV (photo n° 3)

ex. 8: 2,985 g (fruste, de lecture difficile) ; ex. 9: 3,025 g ; ex. 10: 3,130 g ; ex. 11: 3,230 g ; ex. 12: 3,290 g

c) - même description que ci-dessus, mais le V de CRICIRV est situé sous la tête du cheval, un autre V se trouve sous la queue. (photo n° 4)

ex. 13: 4,005 g

d) - le droit est fruste

- au revers, sous le cheval, légende CRICIRV. Le V n'existe pas sous la queue. Il en existe peut être un sous la tête (?)

ex. 14: 2,505 g

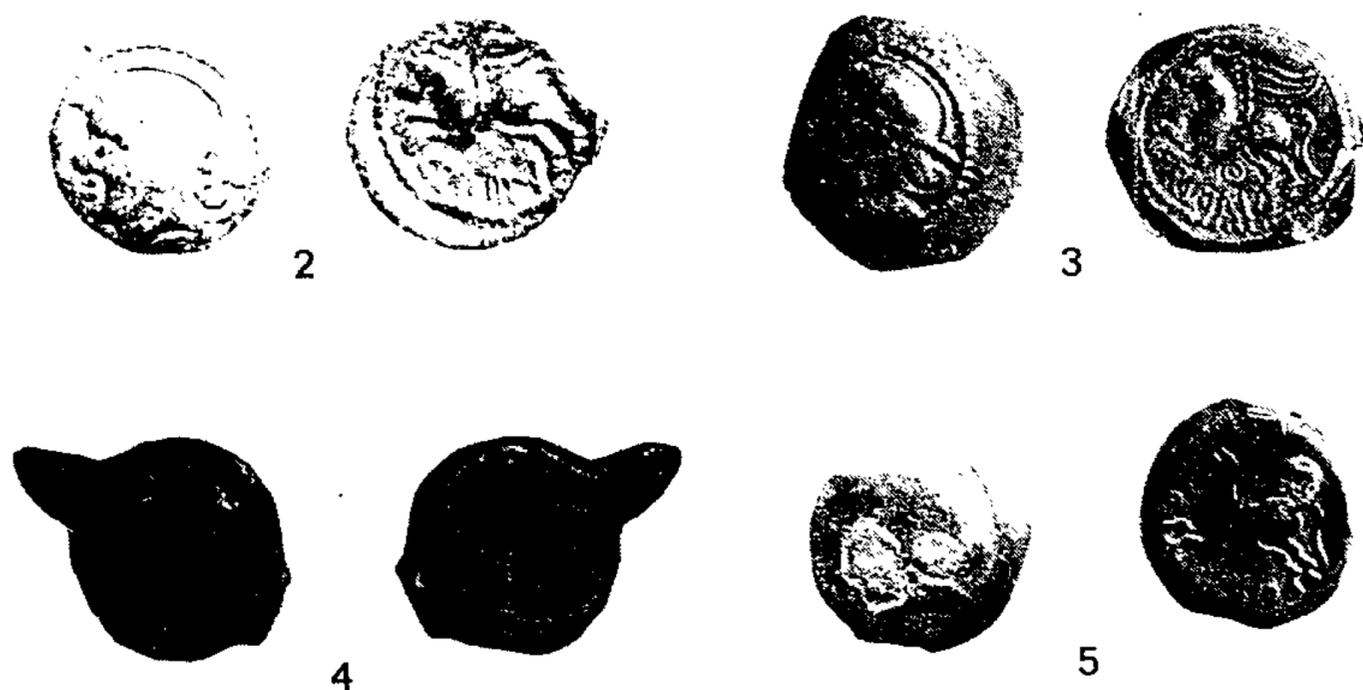
e) - au droit, tête casquée à gauche

- au revers, cheval ailé à gauche ; devant le cheval, un anneau. Légende CRICIRO/ /NIS/ débutant sous le cheval et se terminant au dessus de sa croupe. (photo n° 5)

ex. 15: 2,840 g

f) - variétés non déterminables (exemplaires frustes)

ex. 16: 2,620 g ; ex. 17: 2,835 g



L'attribution aux *Suessiones* du numéraire à la légende CRICIRV ne fait aucun doute. La carte de répartition publiée par Simone Scheers (1977, p. 379) montre une forte concentration des découvertes sur le territoire de ce peuple. En outre, ces monnaies représentent plus de 50 % des trouvailles de Vauvillé dans l'enceinte de Pommiers où il faut situer, vraisemblablement, le lieu de leur émission (Vauvillé, 1906, p. 120). Simone Scheers date la mise en circulation de ce monnayage postérieurement à 57 av. J.C., mais avant la fin de la guerre. La présence d'une légende, la figuration réaliste du cheval au revers, la représentation d'une tête casquée sur les bronzes, sont autant d'éléments qui témoignent, selon elle, d'une influence romaine, l'emblème militaire du casque évoquant la guerre en cours (Scheers, 1977, p. 69/73).

Il est significatif que les fouilles effectuées depuis dix ans sur le grand site voisin de Villeneuve-Saint-Germain, qui est daté avec une quasi certitude postérieurement à la fin de la guerre, n'aient livré à ce jour aucune monnaie de type, ce qui laisserait supposer qu'elles ont cessé d'être utilisées après la fin du conflit. Ce monnayage serait ainsi bien localisé dans le temps, entre -57 et -50 environ.

21-2 Les bronzes à la tête janiforme (LT XXXII 8106, Scheers n° 154)

17 exemplaires.

On distingue deux classes pour ce numéraire :

a) - Classe I : le droit montre une tête janiforme casquée entourée d'un grènetis. On voit, au revers, un lion bondissant la queue relevée en forme de S au dessus du dos (photo n° 6).

Trois exemplaires appartiennent à cette classe.

ex. 1: 2,020 g ; ex. 2: 2,470 g ; ex. 3: 2,475 g

b) - Classe II : au droit on trouve la tête janiforme casquée dans un cercle plein. Les visages sont précédés d'un anneau et soulignés par deux S posés horizontalement. Au revers, le lion est immobile, la gueule béante, la queue retombant entre les pattes. Au dessus, trois annelets sont disposés en triangle, un autre anneau placé sous le ventre du fauve (photo N° 7).



ex. 4: 2,115 g ; ex. 5: 2,460 g ; ex. 6: 2,520 g ; ex. 7: 2,525 g ; ex. 8: 2,550 g ; ex. 9: 2,615 g ; ex. 10: 2,630 g ; ex. 11: 2,820 g ; ex. 12: 2,875 g ; ex. 13: 2,995 g ; ex. 14: 3,050 g ; ex. 15: 3,105 g ; ex. 16: 3,430 g ; ex. 17: 1,440 g ; (1/2 monnaie).

Comme pour le numéraire au nom de CRICIRV, l'appartenance aux *Suessiones* des bronzes à la tête janiforme est indiscutable. La carte de répartition montre une concentration des trouvailles en pays suession (Scheers, 1977, p. 652). De plus, ces monnaies forment 17,95 % de la récolte de Vauvillé sur l'oppidum.

La tête janiforme apparaît fréquemment sur les monnaies

romaines et sa représentation sur la monnaie gauloise en question implique une influence romaine qui situe son apparition postérieurement au commencement de la guerre. Alors que le site de Pommiers livre indifféremment les classes I et II, le site voisin de Villeneuve-Saint-Germain livre *exclusivement* la classe II. L'absence totale, à Villeneuve-Saint-Germain, de la classe I montre, comme pour le monnayage de CRICIRV, que la frappe et la circulation de cette classe la plus ancienne n'ont pas dû se poursuivre après la fin de la guerre. En revanche, la classe II fait la liaison entre les deux sites.

21-3 Le bronze LT XXXI 7739, Scheers n° 151.

La présente collection comporte six exemplaires d'un petit bronze énigmatique, de fabrication grossière, dont l'attribution traditionnelle aux *Suessiones* n'est pas assurée.

L'avvers porte une tête à droite dont le cou est décoré d'un collier perlé. Devant la face, une légende difficile à déchiffrer a parfois été lue CA Λ OY ou CA Λ OYA.

Le revers présente un cheval à gauche surmonté d'un anneau centré et de trois astres. Au dessous, un ou plusieurs anneaux centrés et, parfois, une légende.

Nos exemplaires se présentent ainsi :

a) - Il manque une partie du flan rongée par l'oxydation.

- Au droit, on distingue nettement le visage à droite avec un collier perlé. La chevelure n'est plus visible. Devant le visage apparaissent quelques lettres d'une légende incomplète et difficile à déchiffrer.

- Au revers, un cheval à gauche, dans un cercle perlé, est surmonté d'un anneau centré et de trois astres. Les jambes ne sont plus visibles.

Poids : 1,750 g (photo n° 8)

b) - Les morsures de l'oxydation ont rendu le droit indéchiffrable.

- Au revers, le cheval à gauche apparaît nettement. Entre les jambes, un anneau centré. Au-dessus, un autre anneau centré.

Poids : 1,915 g (photo n° 9)

c) - Au droit, le visage est déporté à gauche. Devant, au niveau du menton, se devine un anneau.

- Au revers le cheval est situé en bas du flan. Au-dessus, un anneau centré et trois globules.

Poids : 1,920 g (photo n° 10)

d) - Le droit est très usé. Cependant le visage se voit assez distinctement. Aucune trace de légende.

Au revers, le cheval est bien centré. Les ornements secondaires n'apparaissent pas.

Poids : 1,640 g (photo n° 11)

e) - Le droit est très usé et peu lisible.

Au revers, la tête du cheval et ses membres antérieurs sont hors flan.

Poids : 1,790 g (photo n° 12)

f) - Au droit, seul le bas du visage est visible.

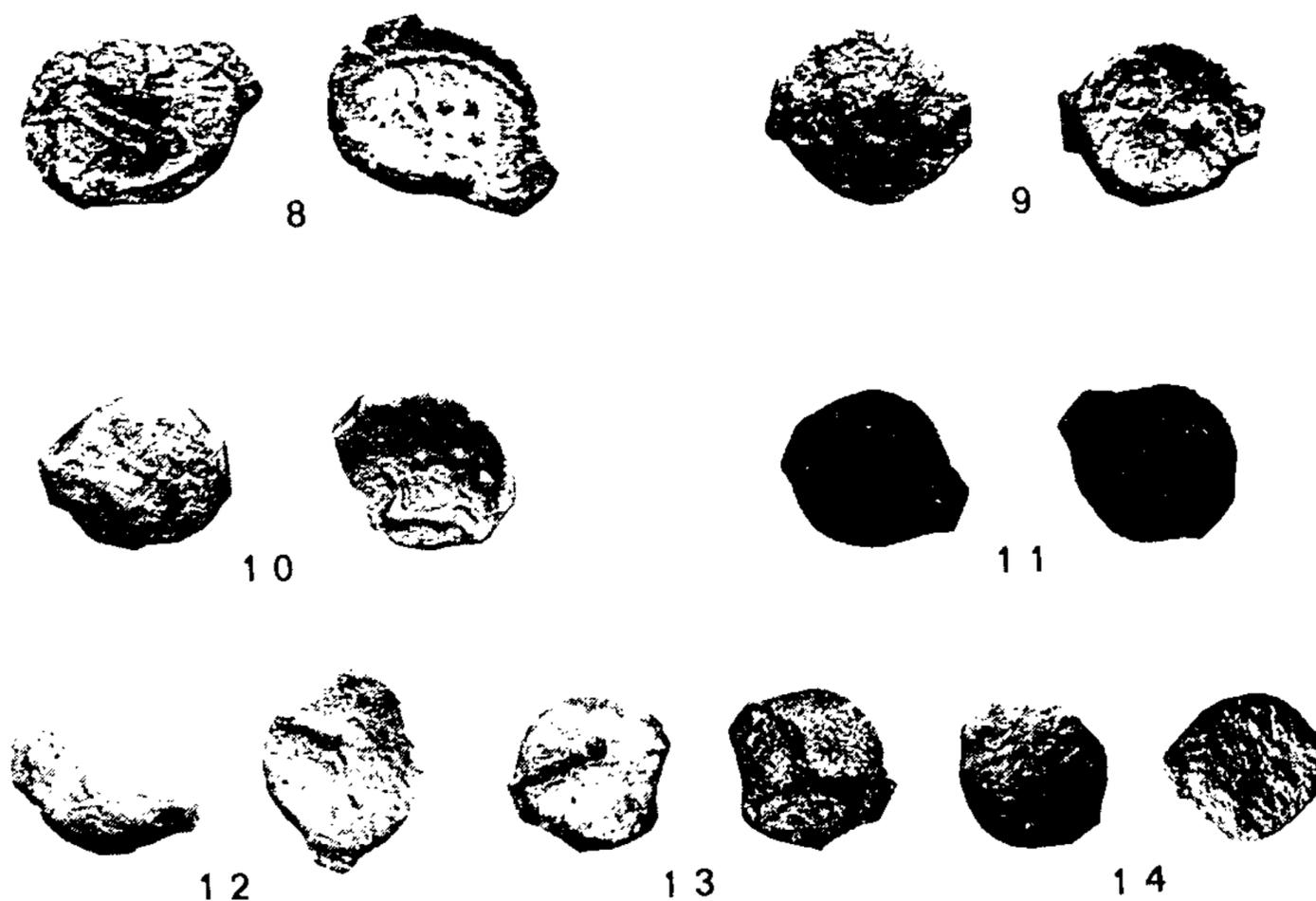
- Au revers, le cheval est bien centré. Un anneau apparaît entre les jambes.

Poids : 1,145 g (photo n° 13)

g) - Le droit est presque lisse. On devine cependant le visage précédé d'un relief très atténué, en zig zag, évoquant la légende.

- Le revers est illisible.

- Poids : 1,185 g (photo n° 14)



Muret et Chabouillet (1889) et la Tour (1892) classaient aux *Suessiones* cette monnaie que Maxe-Werly (1888, p. 443) donnait aux *Rémi* à cause des trouvailles nombreuses à Reims, au camp de La Cheppe et sur l'oppidum de Boviolles. La carte de répartition (Scheers, 1977, p. 642) ne permet pas de trancher, les points de découvertes demeurant assez dispersés avec une concentration des trouvailles, semble-t-il, à Pommiers, au cœur du pays *suession*, et au camp de La Cheppe, chez les *Remi*. Toutefois, si comme le pense Simone Scheers (1977, p. 142 et P.641), ce bronze est une imitation grossière de la belle monnaie d'argent du type BN 8100-8105,

C'est plutôt aux *Suessiones* qu'il faudrait en attribuer la responsabilité. En effet, nous avons montré, dans un article à paraître, que pour six points de découverte connus, concernant cette monnaie d'argent, trois (relatifs à sept exemplaires) "sont groupés dans le département de l'Aisne, sur le territoire de la *Civitas Suessionum*, les trois autres étant répartis dans les départements de la Meuse (1 ex), du Pas de Calais (1 ex), et de la Seine Maritime (1 ex)", ce qui "semble bien écarter définitivement l'attribution aux *Remi* proposée par Muret et Chabouillet (1899, p. 188) et par Coutil (1908, P. 179) " et "renforce l'opinion de Blanchet (1905, p. 384) qui situait l'origine de cette monnaie dans le département de l'Aisne" (Debord, à paraître).

D'autre part, L.P. Delestrée, dans une lettre du 7 mars 1980, attirait notre attention sur la ressemblance de ce bronze avec une monnaie d'argent, alors inédite, découverte à Villeneuve-Saint-Germain (Debord, 1980, p. 41 à 44) et dont nous avons montré, depuis, qu'il s'agit d'une monnaie des *Suessiones* (Debord, à paraître). Sans être déterminants, ce sont là des éléments qui semblent faire pencher la balance en faveur des *Suessiones*.

21-4 Le potin LT XXX 7458, var. Scheers n° 185, classe III

Il s'agit d'une demi monnaie. Poids : 1,340 g (photo n° 15)

Sur la pièce complète on voit, au droit, deux animaux affrontés qui sont traditionnellement interprétés comme étant des chèvres. Il semble plutôt s'agir de chevaux. Le revers montre deux sangliers affrontés.



15

Cette monnaie est issue de l'atelier monétaire de Villeneuve-Saint-Germain où elle constitue 20,38 % des trouvailles (Debord, 1980, p. 46 ; Debord, à paraître), alors qu'elle est pratiquement absente de Pommiers, ce qui, une fois encore, paraît significatif.

L'attribution aux *Suessiones* de cette classe III est certaine.

2-2 Les monnaies des autres peuples

22-1 Les *Meldi*

Ils sont représentés, dans cette collection, par une seule monnaie. Il s'agit du bronze LT XXXI 7660 ; Scheers n° 28, classe III. Poids : 2,720 g (photo n° 16)

Le droit est illisible. Les exemplaires en bon état montrent une tête diadémée à gauche devant laquelle se voit la légende ROVECA.

Le revers, très net, présente un cheval galopant à gauche. Il est surmonté de trois annelets centrés ; un autre anneau se trouve entre les jambes. De la légende POOYIKA, placée à l'exergue, on ne voit que la dernière lettre.



16

Le numéraire portant la légende ROVECA comprend des émissions en or, en argent et en bronze, de types différents et qui forment un monnayage assez considérable dont l'attribution aux *Meldi* ne semble pas pouvoir être mise en doute. En effet, la cartographie montre une nette concentration des découvertes sur le territoire de ce peuple client des *Suessiones* avant la conquête et détaché de ceux-ci après leur soumission à César.

22-2 LES VELIOCASSES

222-1 Le type LT XXIX 7352 ; Scheers n° 165, classe III.
Poids ; 1,155 g (photo n° 17)

Cette monnaie rongée par l'oxydation est de lecture difficile. On distingue cependant, sur une face, un sanglier orienté à droite, reconnaissable grâce aux soies dressées sur le dos, ainsi que quelques perles du grènetis périphérique. Sur l'autre face, on reconnaît un sanglier à gauche qui surmonte un carré perlé et centré dont trois côtés seulement demeurent visibles.



17

Si fragmentaires soient-ils, ces détails sont suffisants pour permettre l'identification. L'attribution traditionnelle aux *Velio-casses* semble confirmée par les provenances.

222-2 Le type LT XXIX 7357 ; Scheers n° 164, classe II.
Poids : 3,930 g (photo n° 18)

Cette très belle monnaie, parfaitement conservée, porte au droit une tête diadémée à gauche, d'inspiration romaine, dans un cercle de grènetis. Devant le visage, légende (SVTI) COS. Au revers, un lion passe à droite, la queue dressée au-dessus du dos en forme de S inversé. Derrière, volute spiralee en forme de S inversé. Au-dessus, lignes ondées. Devant, signe tréflé. Sous la ligne de sol, petit sanglier orienté à droite. Grènetis périphérique.



18

La carte de répartition des monnaies aux légendes SVTICOS et RATVMACOS (Scheers, 1977, p. 681) ne semble pas confirmer l'attribution traditionnelle aux *Velio-casses* et montrerait plutôt une concentration des découvertes chez les *Aulerci Ebuovices*.

La localisation définitive demeure incertaine.

22-3 Les AULERCI EBUOVICES

Au sein de la présente collection, ils sont représentés par une seule monnaie, peu commune, naguère inédite, dont Simone Scheers a publié récemment quatre exemplaires provenant du fanum de Cracouville, au Viel-Evreux (Scheers, 1981, p. 12). Il s'agit d'un bronze qui porte, au droit, une tête à gauche très stylisée. Le revers montre un sanglier à droite surmonté de deux rangées de globules et précédé d'un anneau.

Poids : 2,100 g (photo n° 19)



19

Pommiers devient donc le deuxième point de découverte connu. Toutefois, la mise au jour de quatre exemplaires au Viel-Evreux (qui a livré également trois potins d'un type très proche) et la présence au revers du sanglier enseigne, thème particulièrement prisé des *Aulerci Ebuovices*, permettent de leur attribuer avec vraisemblance le mérite de l'émission de cette monnaie.

22-4 les CARNUTES

224-1 Les types LT XIX 6088 - Poids : 2,885 g (photo n° 20)

Il s'agit d'une monnaie incuse.

- Le droit porte une tête à droite à la chevelure en résille. Au revers, au lieu de l'image habituelle qui montre un aigle, un aiglon et un serpent séparés par une croisette cantonnée de quatre points, on trouve l'image du droit reproduite en creux.



2 0

Il n'est pas inutile de rappeler brièvement que la frappe des monnaies gauloises se faisait à l'aide de coins indépendants. Le coin de droit, légèrement concave, était logé dans un billot de bois que le monnayeur plaçait entre ses jambes. Le flan, chauffé, était placé sur ce coin dormant. Le coin de revers était fixé à l'extrémité d'un trousseau dont l'ouvrier frappait la tête à l'aide d'un marteau. Le flan recevait ainsi, simultanément, l'image du coin dormant qui formait le droit de la monnaie et celle du coin mobile qui formait le revers (voir Colbert de Beaulieu, 1973, p. 80/83). Dans le cas qui nous intéresse, le flan est resté collé au coin de revers et c'est lui qui a frappé le flan suivant. Comme la surface frappante portait en relief l'image du droit, celle-ci s'est imprimée en creux et inversée sur le revers de ce deuxième flan.

La présence de ce type dans les fossés de Grésigny-Sainte-Reine implique une frappe antérieure à - 52.

L'attribution aux *Carnutes* paraît certaine.

224-2 Le type LT XXVIII 7095

Il s'agit d'une demi monnaie. Poids : 2,090 g (photo n° 21)

La monnaie complète présente à l'avvers une tête diadémée à gauche précédée de la légende IXTIL et, au revers, une louve passant à gauche, la tête retournée vers un lézard.

Sur le présent exemplaire on ne voit, au droit, que la chevelure. Le revers laisse voir le corps de la louve, à l'exclusion de la tête.



2 1

Simone Scheers situe le monnayage à la légende PIXTILOS vers les années 40/30 av. J.C. (Scheers, 1979). L'attribution aux

Carnutes est probable. Toutefois, en raison des provenances dispersées sur les territoires ebuovique et carnute, une incertitude demeure.

22-5 Les **AMBIANI** ?

Type LT XXXIV 8512 ; Scheers n° 70 - Poids : 2,390 g (photo n° 22)

Cette monnaie est en excellent état de conservation. On voit, au droit, une tête à gauche dont la chevelure est formée de grosses mèches en forme de S. Au revers, un cheval à droite est surmonté d'un triscèle et d'un globule. Un autre globule est placé devant le cheval et un troisième, plus gros, entre ses jambes.



2 2

Rien ne permet de confirmer l'attribution traditionnelle aux *Ambiani*, le seul point de découverte connu avant le présent exemplaire étant Vendeuil-Caply, dans L'Oise, qui a livré une seule monnaie de ce type.

22-6 Les **ATREBATES**

Type LT XXXV 8671 ; Scheers n° 46. classe I - 2 exemplaires :

-a) - Au droit, tête caquée à gauche dans un double cercle plein. De la légende (AND) OBRV située devant le visage, seules les quatre dernières lettres sont visibles. Au revers, un cavalier chevauchant à droite, dans un double cercle plein. Belle patine noire, brillante.

Poids : 2,645 g (photo n° 23)

-b) - Même description que ci-dessus. La légende n'est pas visible. Patine verte.

Poids : 3,290 g (photo n° 24)



2 3

2 4

L'attribution aux *Atrebates* paraît certaine.

22-7 les **NERVII**

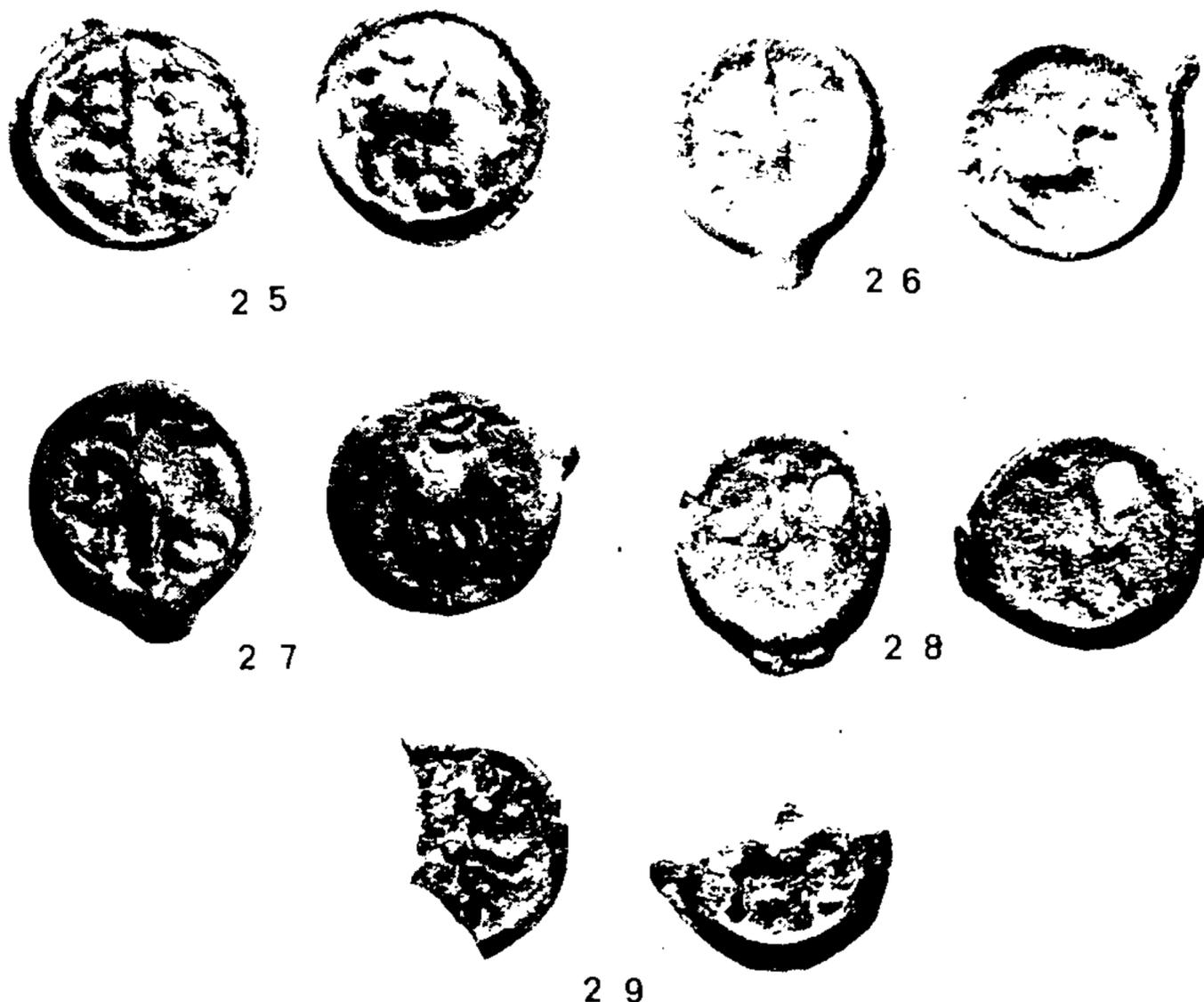
Type LT XXXV 8620 ; Scheers n° 190, CLASSE IV (type A)

Il s'agit de la monnaie en potin dite "rameau A" (Scheers, 1977, p. 736), représentée ici par cinq exemplaires :

-a) - 5,175 g (photo n° 25)

-b) - 4,225 g (photo n° 26)

- c) - 3,800 g (photo n° 27)
- d) - 3,790 g perforée (photo n° 28)
- e) - 1,895 g fragment (photo n° 29)

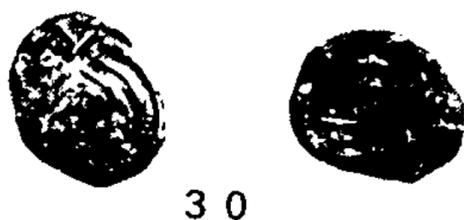


Malgré une circulation abondante sur le territoire des *Nervii*, l'origine du monnayage "au rameau" prête à discussion et il semble bien qu'elle diffère selon les classes. En l'état actuel des recherches, il convient d'observer la plus grande prudence quant à l'attribution de ce numéraire.

22-8 Les **SEQUANI**

Type LT XVI 5550 (photo n° 30)

Au droit, tête casquée à gauche. Devant la face se développe la légende TOGI (RIX), pied des lettres centrifuge, dont les trois dernières lettres sont hors flan. Au revers, un cheval galope à gauche surmontant un signe en forme d'épingle à cheveux qui encadre quatre globules posés en ligne. Ce signe apparaît comme la schématisation du reptile qui figure sur certains exemplaires (voir par exemple la figuration dans l'atlas des monnaies gauloises). Cette représentation schématique apparaît sur des exemplaires trouvés au Tetelbiert et L. Réding (1972, p. 190) en conclut que "les monnaies du Tetelbiert font probablement partie d'émissions récentes". Tel pourrait donc être le cas présent exemplaire.



Cette monnaie, présente sur de nombreux sites, entre dans la catégorie des “monnaies errantes”, définies par J.B. Colbert de Beaulieu (1973, p. 356/363), qui ont formé la circulation secondaire tardive.

22-9 Les **TURONES**

Deux exemplaires du type BN 5674, dits “potins à la tête diabolique”.

On voit au droit une tête caricaturale tournée vers la gauche qui a valu à cette monnaie son nom de “tête diabolique”.

L’œil est représenté par une cavité large et profonde, située à peu près au centre. Au revers, un animal schématisé à gauche, la queue redressée au-dessus du dos.

a) - Poids : 2,840 g - Bon état de conservation (photo n° 31)

b) - Poids : 2,940 g (photo n° 32)



Dans un article publié en 1970, J.B. Colbert de Beaulieu a montré que ces espèces grossières et faciles à fabriquer en grand nombre sont nées “des bouleversements consécutifs à la guerre contre Rome, de la stagnation des affaires et de la pénurie des anciens numéraires, après 50, qui gênait fortement les menues transactions quotidiennes” (Colbert de Beaulieu, 1970 p. 117). Il s’agit donc d’une monnaie tardive. Sa diffusion considérable explique l’embarras des numismates quant à l’attribution de ce numéraire. Mais J.B. Colbert de Beaulieu, par une argumentation détaillée, a bien montré que ces monnaies “furent émises par une seule cité riveraine de la Loire moyenne” et que “l’examen de la carte désigne pour ce rôle la *Civitas Turonum*” (1970, p. 117/123)

22-10 **MASSALIA**

Il s’agit probablement d’une division d’obole en argent très usée. Poids : 0,270 g (photo n° 33)

Le droit est illisible. Le revers, également très usé, est divisé en quatre quartiers. Un M est bien visible dans le quartier inférieur droit. Curieusement, bien que peu apparent, il semble que le A soit placé dans le quartier inférieur gauche.



3 3

Ces monnaies “errantes” sont présentes sur de nombreux sites.

2-3 Les monnaies d'attribution incertaines.

23-1 le type LT XXXVII 9180 ; Scheers n°203 - Poids : 3,480 g (photo n° 34)

Ce potin n'a pas été trouvé à Pommiers mais provient de la commune voisine de Vauxrezis.

Au droit, on voit une tête humaine à gauche tandis que le revers montre un sanglier à gauche, aux soies hérissées, sous lequel est placée une petite tête humaine de face.

Belle patine, mais les reliefs sont usés.

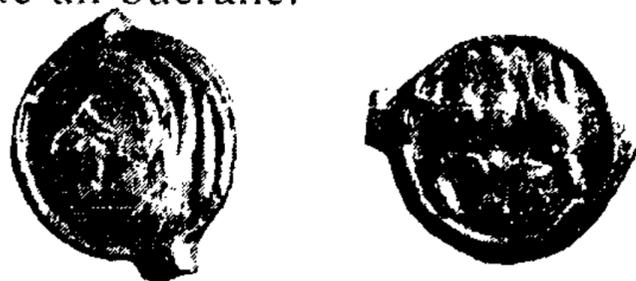


3 4

L'attribution traditionnelle aux *Leuci* est insoutenable, la majorité des trouvailles concernant les départements de l'Aisne, de l'Oise, du Val d'Oise et de la Seine et Marne, comme le montre la carte des provenances établies par Simone Scheers (1977, p. 792)

23-2 Le type LT XXXVII 9190 ; Scheers n° 204 - Poids : 3,145 g (photo n° 35)

C'est le premier exemplaire qui est signalé à Pommiers de ce potin très rare. Le droit montre une tête à gauche traitée d'une manière schématique. Au revers, un sanglier à gauche surmonte un bucrâne.



3 5

Comme pour la monnaie précédente, l'attribution traditionnelle aux *Leuci* ne semble pas pouvoir être retenue, les rares points de découvertes connus jusqu'à maintenant étant situés dans l'Oise et à Paris.

23-3 Le bronze du type "à l'œil" - Poids : 4,125 g (photo n° 36)

Si l'attribution aux *Treviri* des différentes classes de la monnaies d'or du type dit "à l'œil" ne fait guère de doute (voir Scheers, 1977, p. 77/81), il n'en va pas de même des quelques monnaies d'argent ou de bronze qui reprennent le même motif. Les fouilles de Villeneuve-Saint-Germain, qui ont livré une série de petites monnaies d'argent offrant au droit le type d'œil anépigraphé de la classe I, ont permis de montrer qu'il fallait attribuer aux *Suessiones* le mérite de ce numéraire (Debord, à paraître), et plus particulièrement à l'atelier monétaire mis en évidence sur le site

Il est connu également quelques bronzes qui reprennent le même motif. C'est à cette série qu'appartient le présent exemplaire.

La forme ovale du flan n'en facilite pas la lecture, une partie de l'image des coins de droit et de revers se trouvant hors du support. On reconnaît cependant, au droit, les lignes qui forment le grand œil angulaire entourant l'iris qui se trouve normalement sur la partie droite et qui est ici hors flan. Au revers, le cheval à gauche est bien visible. Il est surmonté d'un motif en forme de triangle qui occupe la place du V dans un cœur perlé des monnaies d'or et d'argent.



3 6

Les provenances des monnaies de bronze, qui peuvent présenter des variantes assez sensibles, sont très dispersées et ne permettent actuellement d'avancer aucune hypothèse quant à une attribution.

2-4 Les monnaies non déterminables

24-1 Un bronze très oxydé (photo n° 37) laisse deviner, au revers, la silhouette d'un aigle qui peut faire penser au bronze des *Carnutes* LT XIX 6077.



3 7

24-2 Aux monnaies précédemment décrites il faut ajouter onze monnaies frustes, indéterminables, dont deux en argent et neuf en bronze.



III - CONCLUSION

L'étude des soixante quinze pièces issues de Pommiers se révèle intéressante à plusieurs titres. Elle apporte de nouveaux points de découverte pour des monnaies peu connues. Elle confirme les observations qui ont pu être faites sur l'inventaire de Vauvillé, à savoir une nette dominante des monnaies au nom de CRICIRV et des bronzes à la tête janiforme, une nette dominante aussi des bronzes (61 exemplaires) par rapport aux potins (9 exemplaires). Enfin et surtout elle confirme bien la dissemblance totale des populations monétaires de Pommiers et de Villeneuve-Saint-Germain, ce qui implique une occupation diachronique de ces deux sites distants de six kilomètres seulement et qui sont à l'origine de Soissons. En effet, très peu des types monétaires trouvés à Pommiers sont présent à Villeneuve-Saint-Germain et seuls les bronzes à la tête de Janus semble faire la liaison (encore faut-il remarquer que la classe I est totalement absente de ce dernier site). La dissemblance est également frappante en ce qui concerne la nature des métaux puisque les potins représentent près de 81 % à Villeneuve-Saint-Germain où le matériel recueilli montre une occupation très limitée dans le temps, immédiatement postérieure à la conquête (présence d'amphores du type Dressel 1 B presque exclusivement, présence de fibules pré-augustéennes, forte proportion de céramique façonnée au tour, présence de céramique dorée au mica,...) et qui ne semble pas se prolonger au-delà de - 20/- 15 (absence totale de céramique sigillée, absence de monnaie romaine, absence du bronze à la légende GERMANUS INDVTILLI L, si répandu et dont la frappe doit se situer entre 10 et 8 av. J.C. (Scheers, 1977, p. 180/181,...). Il faut donc admettre que Pommiers est le site le plus ancien. Certes, la présence d'un certain nombre de monnaies tardives montre bien que l'abandon ne fut pas total après la conquête. Nous avons, dans différents articles, parlés d'un "déperchement" de Pommiers

vers 50 av. J.C. (voir notamment Debord, 1982, p. 259). Le terme était sans doute mal choisi, le mot "déperchement" supposant une évacuation imposée par les romains. Il est sans doute plus exact d'y voir un abandon progressif et volontaire de la station de hauteur qui présentait plus d'inconvénients que d'avantages après la conquête alors que l'implantation dans un site à fleur d'eau, en bordure d'une voie navigable, offrait de multiples facilités sur le plan économique.

Il est donc probable que Pommiers a été délaissé peu à peu au profit de Villeneuve-Saint-Germain, en attendant la construction d'*Augusta-Suessionum*, l'actuelle Soissons, par Auguste à partir de -25 environ.

BIBLIOGRAPHIE

BLANCHET (A.) - Traité de monnaies gauloises, Paris, 1905

COLBERT de BEAULIEU (J.B.) - Les potins dits "à la tête diabolique", un monnayage indigène de la Gaule en voie de romanisation, *Revue belge de numismatique*, tome 116^e, 1970 p. 97/123

- Traité de numismatique celtique -I- Méthodologie des ensembles, Paris, les belles lettres, 1973.

- Le bronze d'OXOBNOS et l'ensemble des monnaies tardives de la Loire moyenne, *Revue belge de numismatique*, tome 126, p. 9/30.

COUTIL (L.) - Inventaire des monnaies gauloises de la Seine inférieure, *Annuaire des cinq départements de la Normandie*, 75, 1908, p. 141/235

DEBORD (J.) - L'atelier monétaire de Villeneuve-Saint-Germain (Aisne), *Bulletin de la société arch., hist. et sc. de Soissons*, tome seizième, 4^e série, 1979, non paginé.

- L'apport du site de Villeneuve-Saint-Germain (Aisne) à la numismatique - Découvertes récentes, *Cahiers numismatiques*, n° 64, 1980, p. 37/55.

- Premier bilan de huit années de fouilles à Villeneuve-Saint-Germain (Aisne) - 1973/1980, *Cahiers archéologiques de Picardie*, numéro spécial Vallée de l'Aisne, 1982, p.213/264.

- Nouvelles découvertes de monnaies gauloises à Villeneuve-Saint-Germain (Aisne) - La campagne de fouille 1981, à paraître dans *Revue numismatique*.

FOUCART (J.) - Les récentes trouvailles monétaires au plateau de Pommiers, point final à la querelle centenaire de *Noviodunum* : Soissons ou Pommiers ?, *Mémoires de la fédération des sociétés d'histoire et d'archéologie de l'Aisne*, 1973, p. 1/11.

- Supplément à l'inventaire des monnaies gauloises trouvées sur l'oppidum de Pommiers, *Cahiers archéologiques de Picardie*, n° 6, 1979, p. 229/230.

LA TOUR (H. de) - Atlas de monnaies gauloises, Paris, 1982.

MAXE-WERLY (L.) - Etat actuel de la numismatique rémoise, *Revue belge de numismatique*, tome 44, 1888, p. 424/445.

MURET (E.) et CHABOUILLET (A) - Catalogue des monnaies gauloises de la bibliothèque nationale, Paris, 1889.

REDING (L.) - Les monnaies gauloises du Tetelbiërg, Luxembourg, 1972.

SCHEERS (S.) - Traité de numismatique celtique -II- La Gaule Belgique, Paris, Les belles lettres, 1977.

- Un monnayage post-césarien des années 40/30 av. J.C. : les monnaies à la légende PIXTILOS, *Revue numismatique*, 6^e série, tome XXI, 1979, p.57/83.

- Les monnaies gauloises du musée d'Evreux, *Connaissance de l'Eure*, N° 41/42, 1981, p. 1/37.

VAUVILLE (O.) - Inventaire des monnaies gauloises trouvées dans les départements de l'Aisne et de l'Eure, *Revue numismatique*, 1899, p. 257/273.

- Monnaies gauloises des Suessions à la légende CRICIRV, *Revue numismatique*, 1906, p. 117/131.

ACTIVITES ARCHEOLOGIQUES



— 1980 —

SAUVETAGE SEPULTURES à SAINT MEDARD *par G. CORDONNIER et B. ANCIEN*

Fin avril dernier la Direction des Monuments Historiques décidait de faire des travaux d'urgence pour la mise en « hors d'eau » de la crypte Saint Médard. Elle fut recouverte de tôles galvanisées et de gouttières neuves, tout cela à « titre provisoire »... C'est en ouvrant une tranchée tout le long de l'édifice, pour l'installation de deux puisards et d'une canalisation, pour l'écoulement des eaux, que les ouvriers mirent au jour des dalles, des pierres taillées, et ça et là des ossements épars sur tout le terrain dégagé.

D'où la nécessité de faire un sauvetage rapide : 5 sépultures furent étudiées puis réenfouies, une seule fut déposée dans une des chapelles de la crypte.

Nous sommes en présence de quelques tombes faisant partie d'une nécropole datant de l'origine de la crypte (IX^{ème} siècle). Des travaux antérieurs en avaient déjà signalé la présence dans le grand enclos, en particulier sous la pelouse.

En 1969-70, un large fossé avait été creusé afin de dégager le haut des murs de soubassement de la crypte pour assainir la pierre. C'est grâce à cette large et profonde tranchée inégale (3 à 5 m de largeur sur 1,20 à 1,70 m de profondeur) tout autour de l'édifice, que l'on découvrit les tombes construites et les sarcophages, à 0,35 m du sol creusé en 1970. Les fouilles furent localisées au Sud-Est et à l'Est de la crypte, devant les sept chapelles.

Il fallait faire vite pour ne pas retarder les travaux en cours et ne pas perturber la vie de « la Cordée », qui en cette circonstance fut très coopérative, mais malheureusement aucun tamisage ne put être effectué

Description d'ensemble :

Les sépultures sont généralement orientées Est/Ouest. Aucun décor, aucune inscription, aucun mobilier, rares tessons de céramique aux abords des tombes, aucune trace d'industrie. Pousières de charbon de bois, très superficielles dans la terre de remplissage des sépultures. Elles étaient couvertes ou non de dalles et remplies de terre à ras bord.

Cinq furent étudiées complètement, une très partiellement (cuve céphalique seule visible) et trois notées pour mémoire, visibles en stratigraphie. Les nombreux ossements trouvés sur le terrain furent recueillis et déposés en fin de fouille, dans le grand sarcophage, placé tout contre la chapelle médiane où reposait St Médard.

Nous remarquons deux sortes de sépultures : Sarcophages et tombes construites. Les *SARCOPHAGES* monolithes, de forme trapézoïdale, taillés très frustes dans une pierre calcaire. Le fond est généralement en berceau, l'emplacement pour la tête est creusé plus ou moins profond (en forme de cuve).

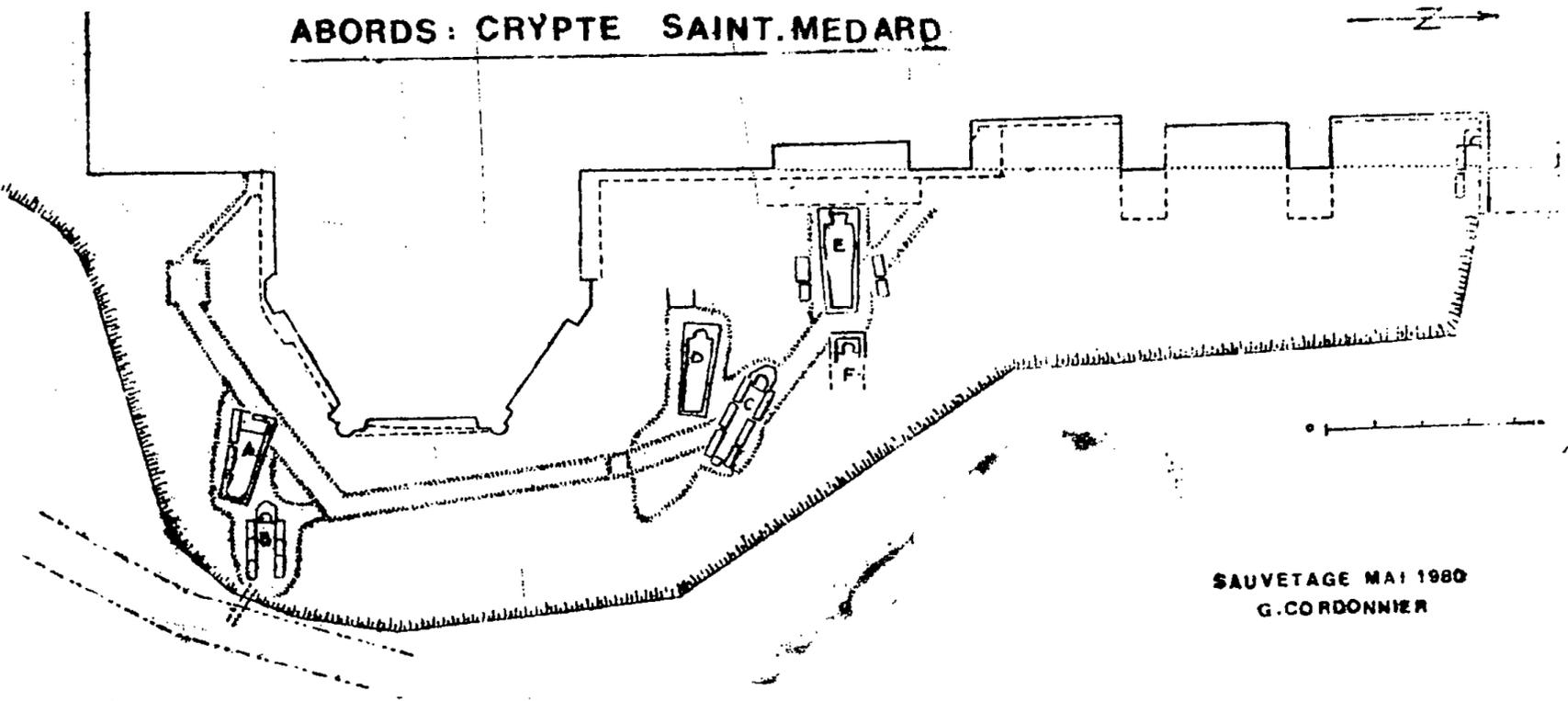
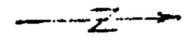
Les *TOMBES CONSTRUITES* recouvertes ou non de dalles n'ont pas de fond. Le squelette est posé à même le sol, la tête reposant dans une cuve céphalique (cf B, C,) profonde, creusée assez grossièrement, qui s'encastre en partie dans les pierres latérales posées de champ. Une de ces tombes a été transportée dans la crypte. Deux squelettes seulement ont pu être étudiés. Orientés Est-Ouest, position décubitus dorsal, bras croisés, le droit reposant sur la poitrine, le gauche à la hauteur du bassin, la tête dans sa logette, légèrement inclinée sur l'épaule gauche. Les dents étaient en parfait état de conservation.

Les autres sépultures avaient été perturbées dans des temps anciens.

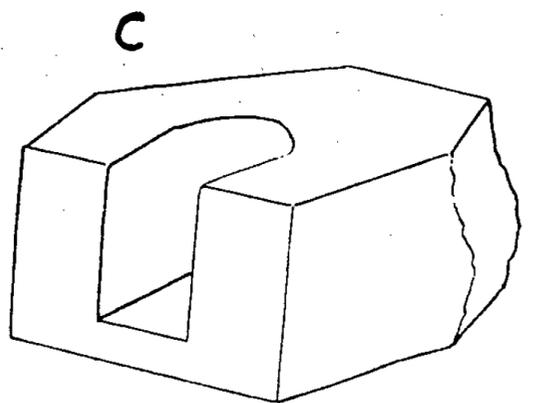
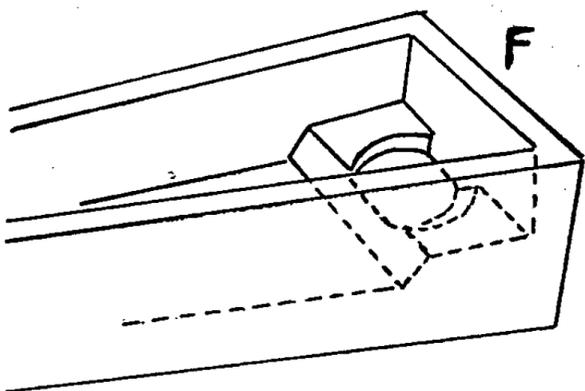
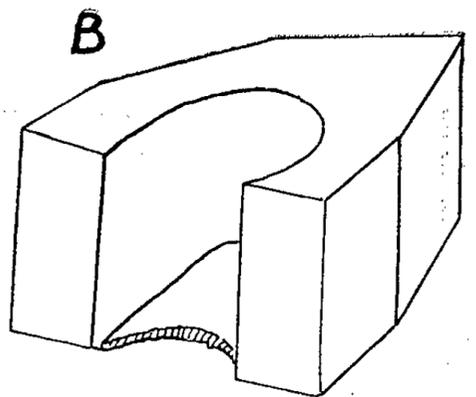
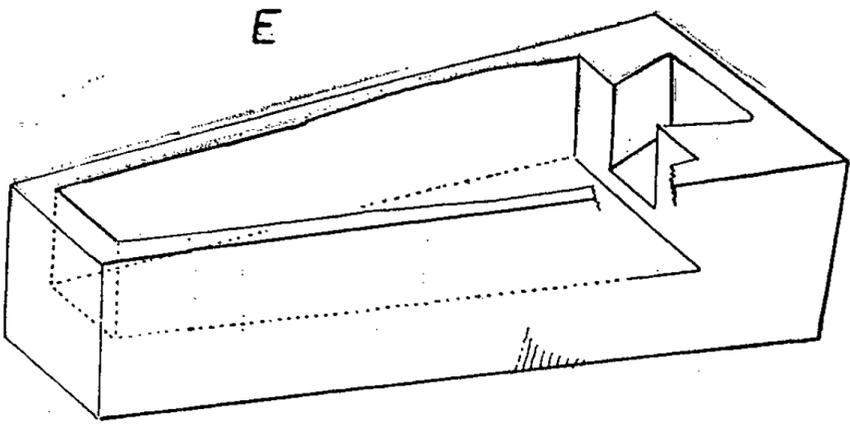
Description d'un sarcophage exceptionnel :

A l'Est de la crypte, touchant la chapelle médiane du lieu sacré, où reposait le tombeau de St Médard, un sarcophage orienté Est/Ouest fut mis au jour. C'

ABORDS : CRYPTES SAINT.MEDARD



SAUVETAGE MAI 1980
G.CORDONNIER



est un monolithe de 2,28 m, sa situation au niveau le plus profond qui se soit rencontré et l'application de sa tête contre la muraille carolingienne, qui fut la fondation de la crypte, semblent en faire *une sépulture de première heure et de première importance*.

Sa place au lieu privilégié contre l'autel funéraire de St Médard semble désigner la sépulture d'un personnage éminent.

Aucune dalle, aucun couvercle ne recouvrait plus le sarcophage. Le fond est posé à 2,63 m sous le niveau de la cour actuelle. La hauteur de ses parois est toute entière placée dans le lit de sable naturel. Si l'on ajoutait l'épaisseur d'un couvercle, le nouveau niveau coïnciderait avec le sol actuel de la chapelle médiane de la crypte.

C'est le plus long et le plus imposant sarcophage examiné (2,28 m), peut-être le mieux taillé. Le personnage devait être de grande taille mais aussi obèse. Il a été nécessaire pour son ensevelissement de retailleur les parements de la cuve à la hauteur du bassin. La niche céphalique taillée très soigneusement en « queue d'aronde » dans la masse, son fond légèrement incliné mais aussi engravé d'un timide creux pour bien caler la tête. Du squelette il n'est apparu que les os du bassin avec les membres inférieurs intacts. La partie absente du gisant était remplacée par des pierres.

L'intéressant de cette fouille fut le dégagement de ce sarcophage qui fit apparaître *le parement ou fondation d'une muraille antique*. Il est regrettable que le sarcophage n'ait pu être déplacé pour permettre un plus large examen de cette muraille. Il est appuyé tout contre, en perpendiculaire exactement dans l'axe de l'autel du tombeau de St Médard.

Observations : rien n'est venu dater, même approximativement les sépultures examinées (IX^{ème} siècle au XI^{ème} siècle...), faute de mobilier et de connaissances approfondies sur la « mode » des cuves céphaliques — de quand datent-elles ? — Mis à part Salin

tome 2 : — «*L'encastrement préparé pour la tête du défunt, que l'on remarque dans tant de sarcophages du Haut Moyen Age, ne semble pas apparaître avant les abords de l'an 800* » —

Cochet (art chrétien tome IV) qui signale des « entailles pour la tête » fréquemment aux XI et XIIème siècles, et Caumont (ère romane secondaire) les études faites à ce sujet sont à notre connaissance fort rares (une en préparation par Marc Durand, venu sur place). Bien que les problèmes typologiques et chronologiques des sépultures étudiées restent latents, il nous semble que celles de St Médard doivent suivre de près la date d'édification de la crypte (IXème siècle) étant donné leur position par rapport au tombeau du Saint. Cette nécropole ne devait pas être réservée qu'aux religieux de l'abbaye, puisqu'au IXème siècle St Médard n'était pas simplement monastère ni lieu de pèlerinage ; c'était une des plus éminentes institutions d'ETAT.



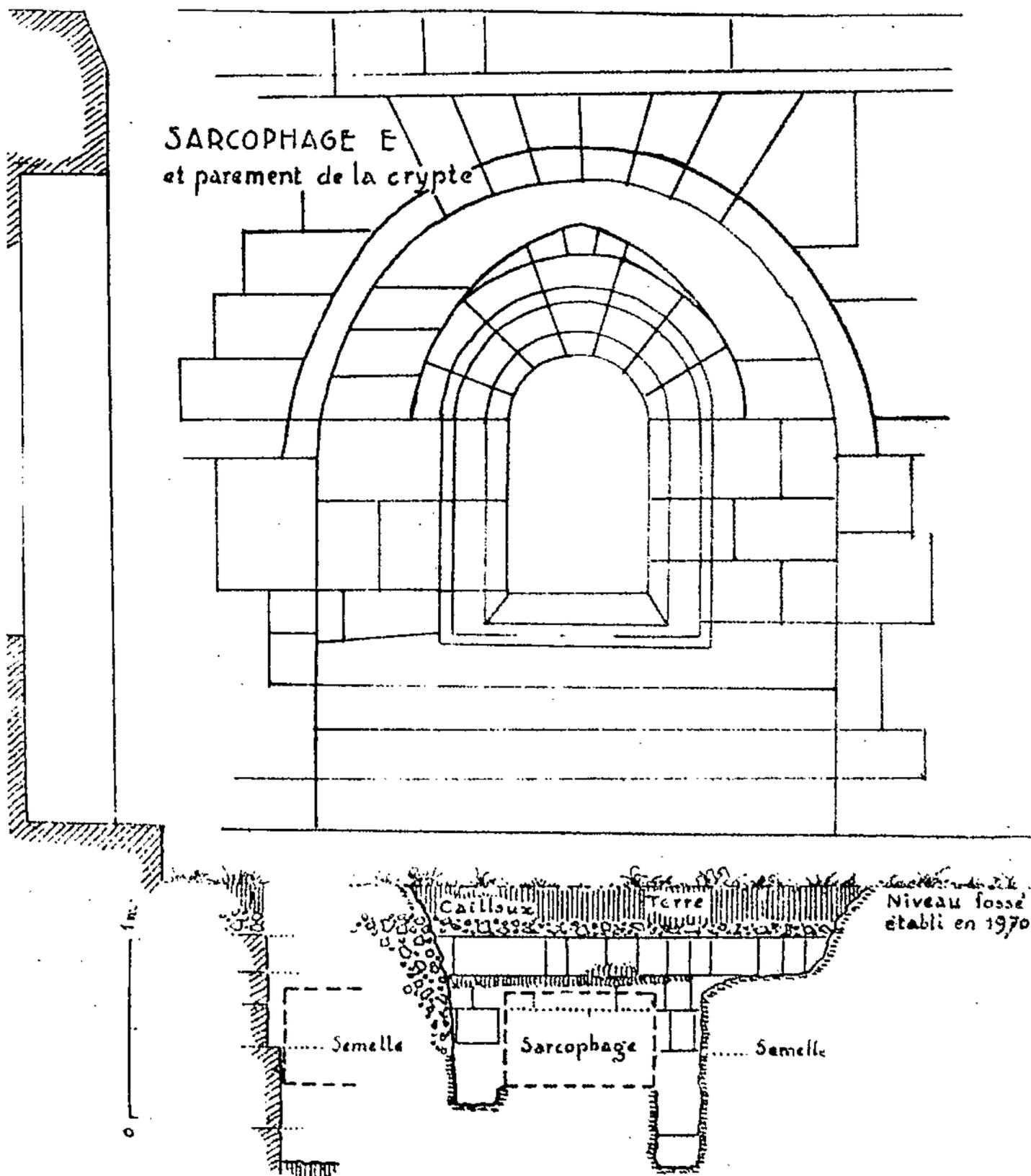
D. DEFENTE résume l'activité archéologique pendant la saison estivale 1980 au sein de notre société :

L'oppidum de Villeneuve Saint Germain : les fouilles se poursuivent sous la direction de J. DEBORD.

St Médard : Une fouille importante a été programmée sur le site de l'ancienne Tannerie Henry. Plus de 60 personnes essentiellement de Soissons se sont succédées sur le terrain, sous la direction de D. Defente. C'est le résultat de cette fouille qui fut présenté aux sociétaires, en fin de journée, en remplacement de la visite au Fort de Condé. — promenade reportée à une date ultérieure. —

La fouille de St Médard a mis à jour une partie de l'église principale et une partie des fossés, au pied des remparts dégagés par la destruction de l'usine Henry. Différentes campagnes de destruction et de

reconstruction ont pu être constatées : les murs carolingiens prolongeant la crypte semblent préservés sur une bonne hauteur. Des murs plus anciens sont sous-jacents. Les plus profonds sondages sont descendus à « - 4 m ». La reconstruction mauriste du XVII^{ème} siècle paraît avoir été la plus importante. Les destructions révolutionnaires s'apprêtaient à être radicales puisque le chantier semble avoir été abandonné alors que l'on allait en arracher les fondations (en fait les murs carolingiens).



Un très joli carrelage et différents niveaux d'occupation ont été dégagés à l'intérieur de l'église. Le petit matériel s'avère assez rare (un joli pot entier dans les fossés), mais le site, par endroit, paraît très prometteur.

Les résultats complets de la fouille et sa publication sont attendus par les spécialistes étant donné le prestige historique du site.

**

Rapport de fouilles J. DEBORD — 1980 —

Les fouilles sur le site gaulois de VILLENEUVE ST GERMAIN se sont poursuivies une grande partie de l'année.

En effet, l'évolution de la ballastière en cours d'exploitation atteignait une zone non explorée qui avait servi au stockage des terres de décapage. Cette zone couvrait une superficie de 1.200 m² environ. Il s'agissait donc d'intervenir à mesure de l'évolution des travaux afin de fouiller rapidement autant que faire se pouvait, les structures mises au jour. Ces fouilles de sauvetage se sont étalées sur trois mois (février, mars, avril). Elles ont permis l'exploration de 17 nouvelles structures dont l'une particulièrement riche en matériel. Plusieurs de ces fosses par leur contenu témoignaient de la présence, à proximité, d'ateliers de métallurgistes. Un certain nombre d'autres fosses ont été simplement entrevues mais n'ont pu être fouillées du fait de la rapidité des travaux en cours. Cette fouille de sauvetage montre bien la menace permanente qui pèse sur ce secteur, et l'on ne peut que regretter que des mesures efficaces de protection ne soient pas encore mises en place pour ce site qui demeure actuellement le PLUS IMPORTANT de la moitié Nord de la France, pour cette période.

Un très joli carrelage et différents niveaux d'occupation ont été dégagés à l'intérieur de l'église. Le petit matériel s'avère assez rare (un joli pot entier dans les fossés), mais le site, par endroit, paraît très prometteur.

Les résultats complets de la fouille et sa publication sont attendus par les spécialistes étant donné le prestige historique du site.

**

Rapport de fouilles J. DEBORD — 1980 —

Les fouilles sur le site gaulois de VILLENEUVE ST GERMAIN se sont poursuivies une grande partie de l'année.

En effet, l'évolution de la ballastière en cours d'exploitation atteignait une zone non explorée qui avait servi au stockage des terres de décapage. Cette zone couvrait une superficie de 1.200 m² environ. Il s'agissait donc d'intervenir à mesure de l'évolution des travaux afin de fouiller rapidement autant que faire se pouvait, les structures mises au jour. Ces fouilles de sauvetage se sont étalées sur trois mois (février, mars, avril). Elles ont permis l'exploration de 17 nouvelles structures dont l'une particulièrement riche en matériel. Plusieurs de ces fosses par leur contenu témoignaient de la présence, à proximité, d'ateliers de métallurgistes. Un certain nombre d'autres fosses ont été simplement entrevues mais n'ont pu être fouillées du fait de la rapidité des travaux en cours. Cette fouille de sauvetage montre bien la menace permanente qui pèse sur ce secteur, et l'on ne peut que regretter que des mesures efficaces de protection ne soient pas encore mises en place pour ce site qui demeure actuellement le PLUS IMPORTANT de la moitié Nord de la France, pour cette période.

La fouille programmée s'est déroulée du 1er août au 15 septembre. Il avait été envisagé un décapage de 1500 m², mais la très forte densité de structures apparaissant, a fait que cette superficie a été diminuée de moitié. Alors que depuis trois ans les fouilles se déroulaient sur un quartier d'artisans où les structures apparaissaient disposées sans ordre, les fouilles de cette année qui se rapprochaient du secteur d'habitat fouillé par le C.N.R.S., ont révélé une organisation mieux structurée, avec notamment la présence de deux enclos contigus d'environ 8 m de côté.

L'enclos situé à l'Est enfermait deux grandes caves rectangulaires, alignées au long des palissades, et qui avaient la particularité de présenter à 70 cm environ du fond un sol de réutilisation fait de morceaux d'amphores et de « pisé » brûlé, noyés dans de l'argile.

A l'extrémité Ouest du décapage se trouvait une autre cave de 3,30 m de côté, s'enfonçant de 1,80 m dans la grève et dont les parois étaient maintenues par huit poteaux (un dans chaque angle et un au milieu de chaque paroi).

D'autre part, vers le Centre du site, quatre trous de poteaux de grand diamètre, avec la trace du poteau bien visible dans le remplissage, correspondaient à une maison de 3,80 m sur 3,30 m. Un autre poteau situé au centre, exactement à l'intersection des diagonales, appartenait au même ensemble, servant de soutien au toit. Outre quatre puits répartis sur la surface décapée on notait la présence des fosses à détritibus habituelles.

**

M. J. DEBORD à l'aide d'une série de diapositives couleurs nous fait un exposé sur le site antique de VILLENEUVE ST GERMAIN qui occupe 70 hectares enclos dans un vaste méandre de la rivière d'Aisne, fermé par un rempart en terre.

Les fouilles qui s'y déroulent depuis 1973, sous la direction de Jean DEBORD ont mis en évidence un important habitat gallo-romain précoce. Les structures archéologiques, très denses, sont révélées par la photographie aérienne, mais aussi par l'exploitation des ballastières. Elles sont de différentes natures :

- Habitations dont témoigne la présence de trous de poteaux ou de tranchées de fondation,
- Dépotoirs où le matériel gît sans ordre,
- Puits, toujours pénibles à fouiller,
- Grandes fosses à remplissage stratifié dont la destination première reste souvent énigmatique, mais presque toujours réutilisées, dans un second temps comme dépotoirs.

Ce sont ces dépotoirs et ces puits qui livrent les monnaies.

L'apport de Villeneuve Saint Germain à la numismatique gauloise est très important :

1) — Mise en évidence de l'existence sur le site d'atelier monétaire où se fabriquait notamment la belle monnaie en potin du type B. N. 7870 précédemment attribuée aux SILVANECTI et qu'il y a donc lieu d'attribuer aux SUESSIONES. Cette découverte confirme pleinement la thèse soutenue par L. P. DELESTREE, selon laquelle, après la conquête, l'émission des monnaies n'était plus le fait des Cités, mais se faisait au niveau du pagus, afin de parer au manque de numéraire résultant de cette période de troubles et qui gênait considérablement les transactions (l'atelier monétaire de Villeneuve St Germain a été publié dans le dernier bulletin de notre société).

2) — Attribution aux Suessiones de la belle monnaie en argent, dite « *au lion et au sanglier superposés* » jusqu'à maintenant non attribuée.

3) — Découverte pour la première fois en fouille, d'une monnaie en argent dit « *à l'œil* », dont on ne connaissait jusqu'alors que trois exemplaires sans origine.

4) — Découverte de deux monnaies inédites dont une de très belle facture. Les éléments de comparaison, pour cette monnaie, semblent bien ramener vers le territoire des Suessiones.

5) — Les monnaies en potin (en bronze coulé) sont fréquemment trouvées en association avec du matériel gallo-romain précoce bien daté (notamment avec certains types de fibules datées entre 40 et 20 avant J. C.), ce qui confirme bien leur datation tardive qui a parfois été contestée...

Les fouilles de Villeneuve Saint Germain ont montré une occupation très dense et très limitée dans le temps, immédiatement postérieure à la conquête, comme nous venons de le voir.

L'hypothèse qui paraît actuellement la plus vraisemblable quant à l'interprétation du site — mais qui doit rester une hypothèse de travail — est la suivante :

— En 51 avant J. C., l'oppidum de POMMIERS aurait été évacué (sinon en totalité, du moins en grande partie) et sa population aurait été regroupée à VILLENEUVE SAINT GERMAIN — site de plaine plus facile à surveiller — en attendant la construction de la ville gallo-romaine de Soissons (AUGUSTA SUESSIONUM) probablement vers — 27/— 25.

En effet, si l'on se base sur la proportion des monnaies en potin (dont la majorité est postérieure à la conquête) dans différents sites, les chiffres sont éloquentes :

— site abandonné après la conquête :

POMMIERS *moins de 9 % de potins,*

— sites dont on sait que l'occupation s'est poursuivie après la conquête :

MONT AUXOIS .. *un peu plus de 76 % de potins,*

MONT BEUVRAY .. *un peu plus de 67 % de potins,*

— site occupé après la conquête :

VILLENEUVE St GERMAIN *environ 90 % de potins,*

— site gallo-romain construit par Auguste :

SOISSONS *pratiquement pas de monnaies gauloises.*

VILLENEUVE SAINT GERMAIN (Aisne)

« *Les dernières campagnes de fouilles 1982-1983* »

Fouillé depuis 1973, le site gaulois de Villeneuve Saint Germain (Aisne) s'était révélé d'une importance exceptionnelle sur le plan de la numismatique, montrant la présence d'ateliers monétaires locaux et livrant des espèces rares voire inédites. Ces découvertes ont déjà fait l'objet de nombreuses publications. Les dernières campagnes de fouilles ont permis de mettre en évidence un ensemble de fossés dont l'équivalent ne semble pas exister ailleurs. Au nombre de quatre, ils sont disposés perpendiculairement et convergent vers un même point marqué par une étroite interruption. Ils sont bordés, de part et d'autre, par une double rangée de poteaux qui sont disposés par travées de quatre régulièrement espacées de 2,40/2,50 mètres. Ces poteaux ont un diamètre de 30 centimètres environ. L'une des rangées est implantée en bordure du fossé, légèrement à l'intérieur, l'autre étant située à 2 mètres à l'extérieur. Il s'agit de structures qui s'étendent sur plusieurs centaines de mètres comme le montrent les photographies aériennes et dont trois sont déjà détruites partiellement par les ballastières. Les fouilles de 1982 et 1983 ont permis d'étudier le quatrième de ces fossés qui se poursuit jusqu'au rempart où il s'interrompt brusquement. La fonction d'un tel ensemble n'est pas évidente. L'étude du remplissage montre une couche argileuse grise, très irrégulière, qui doit provenir de la décomposition d'une palissade soutenue par les poteaux. On peut penser à une partition en zones d'activités différentes, mais on s'étonne alors d'une construction aussi monumentale ! Ces structures ont servi secondairement de dépotoir et leur remplissage confirme l'homogénéité du site et son occupation tardive pendant une courte durée. Il a été constaté notamment que les mêmes

types monétaires se retrouvaient à tous les niveaux. La datation de l'ensemble est assurée par le matériel pré-augustéen (amphores, fibules...) et montre une occupation postérieure à la conquête romaine. L'absence de monnaies romaines et de céramique sigillée suppose un abandon des lieux vers — 15 au plus tard.

Jean DEBORD

FOUILLES URBAINES A SOISSONS

par D. DEFENTE du service archéologique de la Ville.

I — ANCIENNE ABBAYE SAINT-MEDARD

Raison de l'intervention : Construction d'un groupe scolaire à l'emplacement de l'ancienne tannerie HENRI qui occupait l'angle Nord-Ouest de la 1ère enceinte de l'abbaye et au-delà entre la 1ère et la 2ème enceinte.

Déroulement de la fouille : Sauvetage urgent en juillet-août 1980, sauvetage programmé en 1981.

Résultats archéologiques : Les différents sondages ont permis une réinterprétation des représentations anciennes de l'abbaye (plans, tableaux, gravures, textes).

Les fondations d'un châtelet de la 2ème enceinte (porte du Belvédère) et les fossés de la 1ère enceinte (à l'emplacement de l'ancienne tannerie) ont été étudiés. Des observations ont pu être faites lors de la construction du groupe scolaire Galilée entre la 1ère et la 2ème enceinte.

A l'intérieur de la 1ère enceinte, les sondages ayant porté sur l'église principale, ont livré un bel ensemble céramique allant du IXème siècle au XIème siècle. Ils ont permis une compréhension nouvelle de cette importante construction dont dépend la crypte encore en élévation.

Ces fouilles, à part les rapports habituels, ont été l'occasion de différents compte-rendus (Archéologie Médiévale 12-1982, p. 339 ; Revue Archéologique de Picardie 1982 III, p. 30; Bulletin Monumental 140, 1982 p. 315). Utilisant en partie les premiers résultats ainsi publiés, un article vient de démontrer que la crypte et l'église n'étaient pas carolingiennes et ne pouvait être antérieures au 11ème siècle : (« Die ehemolige Abteikirche Saint-Médard bei Soissons und ihre erhaltene Krypta » in Zeitschrift für Kunstgeschichte Band 46, 1983, p. 245-270 par Werner JACOBSEN).

Deux articles vont paraître prochainement : l'un sur l'architecture de l'église principale, l'autre sur la céramique associée à l'évolution de ce bâtiment.

Incidence des fouilles :

— Le projet de construction du groupe scolaire a pu être redéfini entre la 1ère et la 2ème enceinte.

— Tout projet de construction à l'intérieur de la 1ère enceinte a été abandonné. La Ville avait déjà engagé une démarche en 1979 pour que la crypte soit mise hors d'eau (action soutenue entre autre par notre société).

A la suite des fouilles, celle-ci a acquis auprès du département différents terrains afin de permettre une mise en valeur de la crypte et des vestiges dégagés.

Elle a par ailleurs réalisé une heureuse restauration de la porte, en partie médiévale, située place St Médard.

L'effort le plus spectaculaire est maintenant l'opération pilote engagée avec le Ministère de la Culture pour une révision du Plan d'Occupation des Sols du quartier. Le nouveau projet qui prend aussi bien en compte les données architecturales archéologiques que philologiques sera l'objet d'une exposition à Paris en 1985.

II — ZAC DE CHEVREUX

Raison de l'intervention : Construction d'un Lycée d'Enseignement Professionnel.

Déroulement de la fouille : Sauvetage urgent juin-juillet 1981.

Résultats archéologiques : L'intérêt archéologique est apparu après décapage grâce aux vestiges ayant subsisté en coupe ou sous ce niveau.

Le site étant plus grand que le chantier, son étude pourra être reprise. Le matériel céramique recueilli va du 1er au 7ème siècle. Un four (tuilier ?), un foyer (comparable à celui trouvé à Condé-s-Aisne par Didier BAYARD), des bases de murs ont été observés (à noter une monnaie inédite de Constance GALLE cf. Dhenin).

Le four doit être remonté dans le patio de la bibliothèque du lycée.

III — TOUR SUD-OUEST DU CASTRUM PLACE MANTOUE

Raison de l'intervention : Aménagement en halte garderie de l'ancienne centrale de prêt (ancienne chapelle de l'Evêché) située dans l'angle sud-ouest du castrum.

Déroulement de la fouille : sauvetage urgent mars-avril 1982.

Résultats archéologiques : Observations architecturales de cette tour et du rempart attenant. La tour a été dégagée à l'intérieur comme à l'extérieur. A l'intérieur, la fouille s'est arrêtée sur un blocage de grand appareil en remploi. Un foyer lié à la construction ou à la reconstruction de cette tour a livré un Postume Antoninianus de Cologne (v. 266).

Incidence : Une restauration du rempart et de la tour a été engagée par les Monuments Historiques et la Ville, réhabilitant ainsi un des rares témoins du Soissons Romain qui nous soit parvenu.

IV — CHATEAU D'ALBATRE, 6, rue Paul Deviolaine.

Raison de l'intervention : Extension du Lycée Gérard de Nerval, sur le terrain libéré par l'incendie de l'usine « Les Bois Ouvrés ».

Déroulement de la fouille : Sauvetage programmé 1982-1983.

Résultats archéologiques : En 1982, la fouille a permis de déterminer le réel potentiel archéologique du site. Une grande partie du terrain est en fait occupé par la deuxième rangée de fossés de la ville. Leur réalisation au XIX^{ème} siècle avait permis des découvertes restées célèbres et ayant conforté la légende du « Château d'Albâtre ».

A part 3 gros murs parallèles ayant subsisté dans sa partie sud-est, le terrain semble contenir, à l'extérieur des fossés partie Nord-Ouest, un ensemble de salles. L'angle d'une pièce à mosaïque aux 3/4 détruite

au XIXème a déjà livré un remarquable décor pariétal du 1er siècle. A noter que sous ces constructions en pierre et en brique crue apparaissent des structures en bois.

En 1983, l'effort s'est porté à l'autre extrémité Nord-Est du terrain donnant sur le boulevard Alexandre Dumas (projet de sortie du lycée en 1984). Une chaussée (peut-être une intersection) et un bâtiment d'angle (peut-être l'angle d'une insula) ont pu être étudiés dans leurs différentes phases de construction et de reconstruction (extension du trottoir de la chaussée).

De nombreux enduits peints ont encore été trouvés. Un puits a livré de nombreux squelettes d'animaux entiers du IIème siècle. La fouille de cette partie du site doit être achevée pour le printemps 1984.

Etant donné les autres sauvetages engagés dans Soissons, on ne peut savoir quand la fouille de la partie occidentale du terrain sera reprise.

V — SAINT JEAN DES VIGNES

Raison de l'intervention : Aménagement du site derrière la façade de l'abbatiale. Les sondages devaient en plus être l'occasion de déterminer l'intérêt archéologique du site en vue d'une fouille programmée.

Déroulement de la fouille : Autorisation de sondage en 1982-1983 pour une équipe américaine de la Wesleyan University (Clark Maines, co-directeur d'un projet pluridisciplinaire d'étude générale de l'abbaye), en relation avec le service archéologique de la Ville.

Résultats archéologiques : Ce site avait été l'objet de deux fouilles. En 1951-52 par Bernard ANCIEN et Alain DESHAYES, en 1978 par le groupe Source.

Actuellement, les différents sondages ont permis de reconnaître une partie des bâtiments claustraux et deux phases de construction de l'église principale (romane et gothique). Une tranchée, à l'extérieur du chevet de cette église a permis d'atteindre le sol vierge à 3 m 50 de profondeur où se trouve un niveau romain.

Parallèlement, les architectes de l'équipe ont engagés une série de relevés.

Les historiens ont continué leur moisson de textes particulièrement abondants pour l'abbaye.

En 1984, l'équipe se consacrera à la publication des premiers résultats obtenus.

Incidence : La Ville a pu s'engager dans un important aménagement du site en restituant, grâce aux sondages, différents niveaux de circulation antérieurs à la destruction et au réaménagement du siècle dernier.

VI — BERZY - LE - SEC

Raison de l'intervention : Site régulièrement perturbé par des fouilleurs clandestins.

Déroulement de la fouille : Sauvetage urgent en juillet 1982. Un carré a été ouvert à l'endroit le plus perturbé.

Résultats archéologiques : Douze tombes sont apparues. Elles ont toutes nécessité une taille du sol géologique.

Il se dégage 3 types de sépultures : cuves aux parois bien verticales, cuves aux parois plus ou moins verticales, sarcophage encastré dans le sol calcaire. 7 tombes ont été fouillées. Les 2 tombes aux parois bien verticales étaient les seules encore scellées par des dalles calcaires frustes ou décorées en remploi. Elles comportaient une pierre dressée à la tête. La dimension des tombes était adaptée aux squelettes (1 enfant de 6 mois, 1 adolescent, 1 adulte). Le matériel maintenant entièrement restauré par le laboratoire de Compiègne, était résiduel. Les os des couches de remplissage représentaient 30 personnes différentes. Les niveaux de circulation n'ont pu être mis en évidence de façon sûre.

Les résultats seront publiés dès l'achèvement de l'étude ostéologique engagée par Luc BUCHET.

VII — LES FEUILLANTS

Raison de l'intervention : Restructuration d'un important îlot urbain avec réhabilitation et construction nouvelle.

Déroulement de la fouille : Sauvetage urgent depuis septembre 1983. Projet sauvetage programmé pour 1984.

Résultats archéologiques : Dans les anciens jardins du couvent des Feuillants, des structures de toutes époques ont été trouvées. Les plus importantes ont été deux fossés parallèles orientés Est-Ouest avec de nombreuses fosses ayant livré un matériel bien daté des années 50-70 ap. J. C. L'étude de celui-ci a permis de compléter utilement nos connaissances en céramique gallo-romaine locale du 1er siècle. Les structures les plus énigmatiques ont été deux fosses circulaires de 3 m de diamètre comportant en vrac un important matériel osseux et de nombreux éléments de chars comparables à ceux de Manching. Le matériel céramique est également dans la tradition gauloise mais il faut noter la présence de quelque élément de tégula romaine.

Vers la rue des Feuillants, les premiers travaux d'assainissement ont permis de reconnaître les fondations de l'église XVIIème.

La fouille du reste du terrain formera la principale activité 1984.

TABLE DES MATIERES



Pages :

- 1 — *A propos du « Calvaire » de Courcelles*
- 7 — *« Un peu de poésie »*
- 10 — *Le Cellier de l'Abbaye de Longpont*
- 21 — *L'Hôtel Dieu Saint Gervais de Soissons*
- 89 — *Les Cimetières de l'Hôtel Dieu et leurs abords*
- 119 — *A propos de la construction du Palais de l'Intendance*
- 125 — *La Comtesse Septimanie d'Egmont et Jean-Jacques Rousseau*
- 129 — *Bornes Royales*
- 133 — *Présence et Permanence Clunisienne à Soissons et aux abords*
- 159 — *Nouvel additif aux découvertes monétaires à l'oppidum de Pommiers (Aisne)*
- 177 — *Activités Archéologiques*

